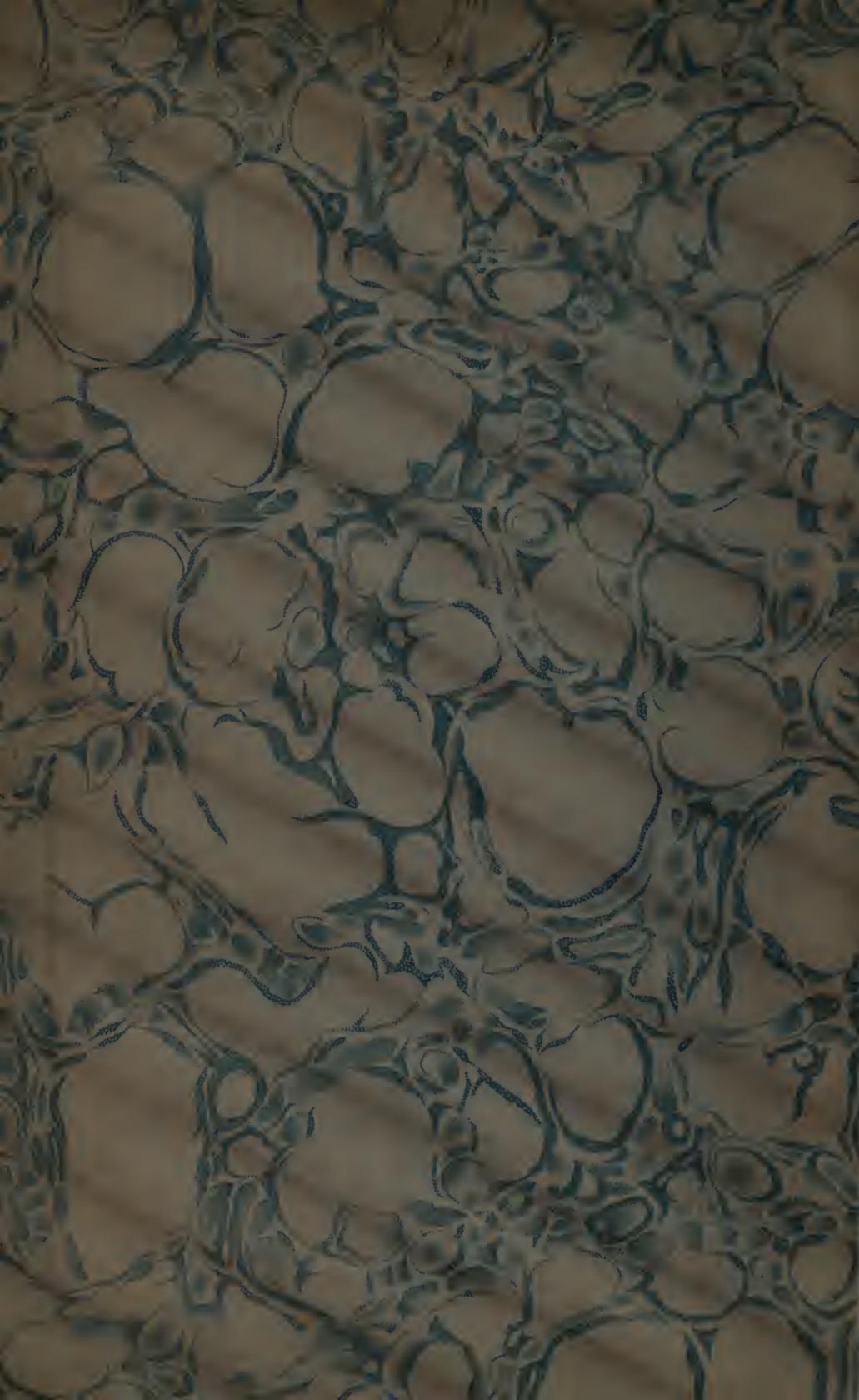
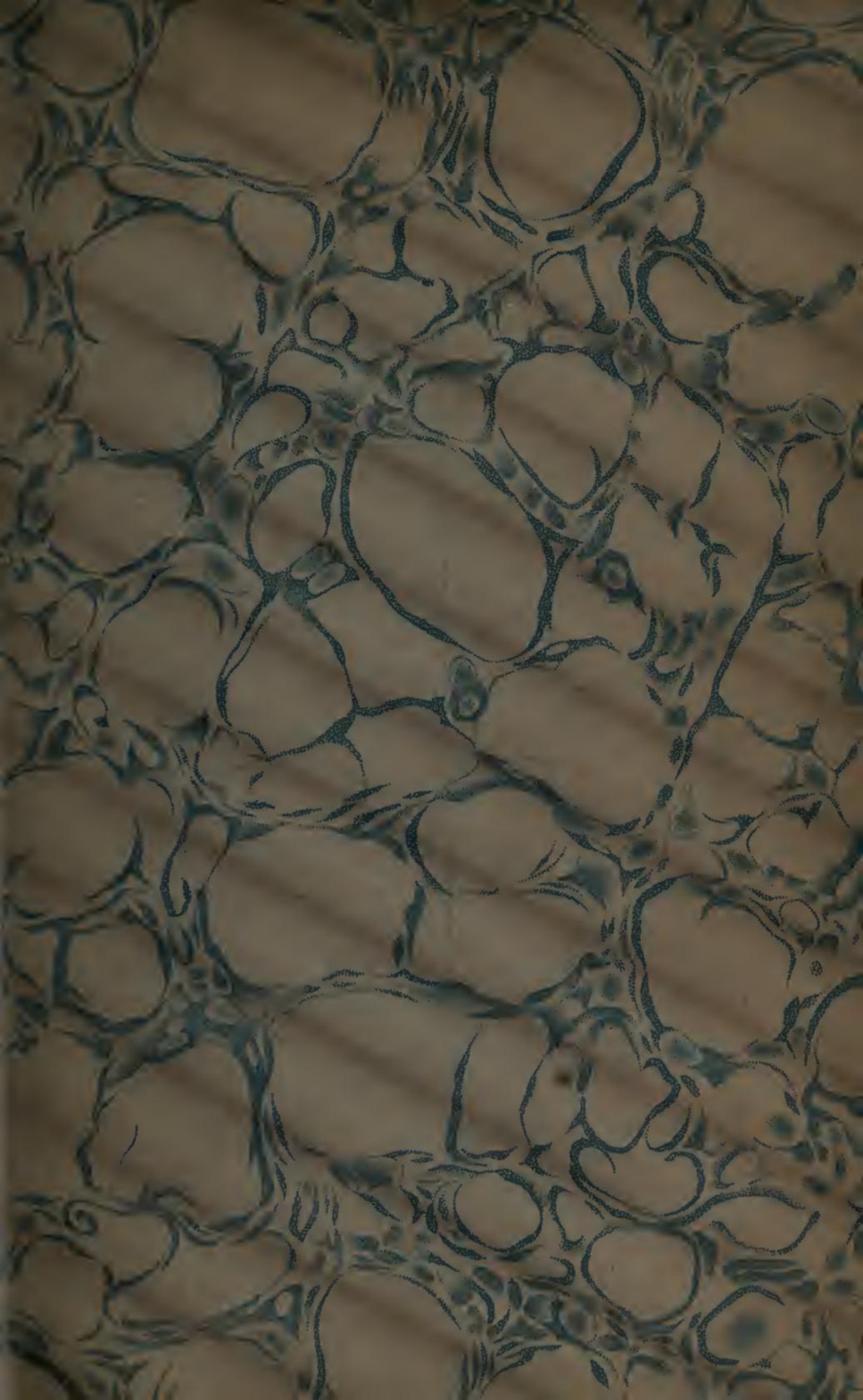
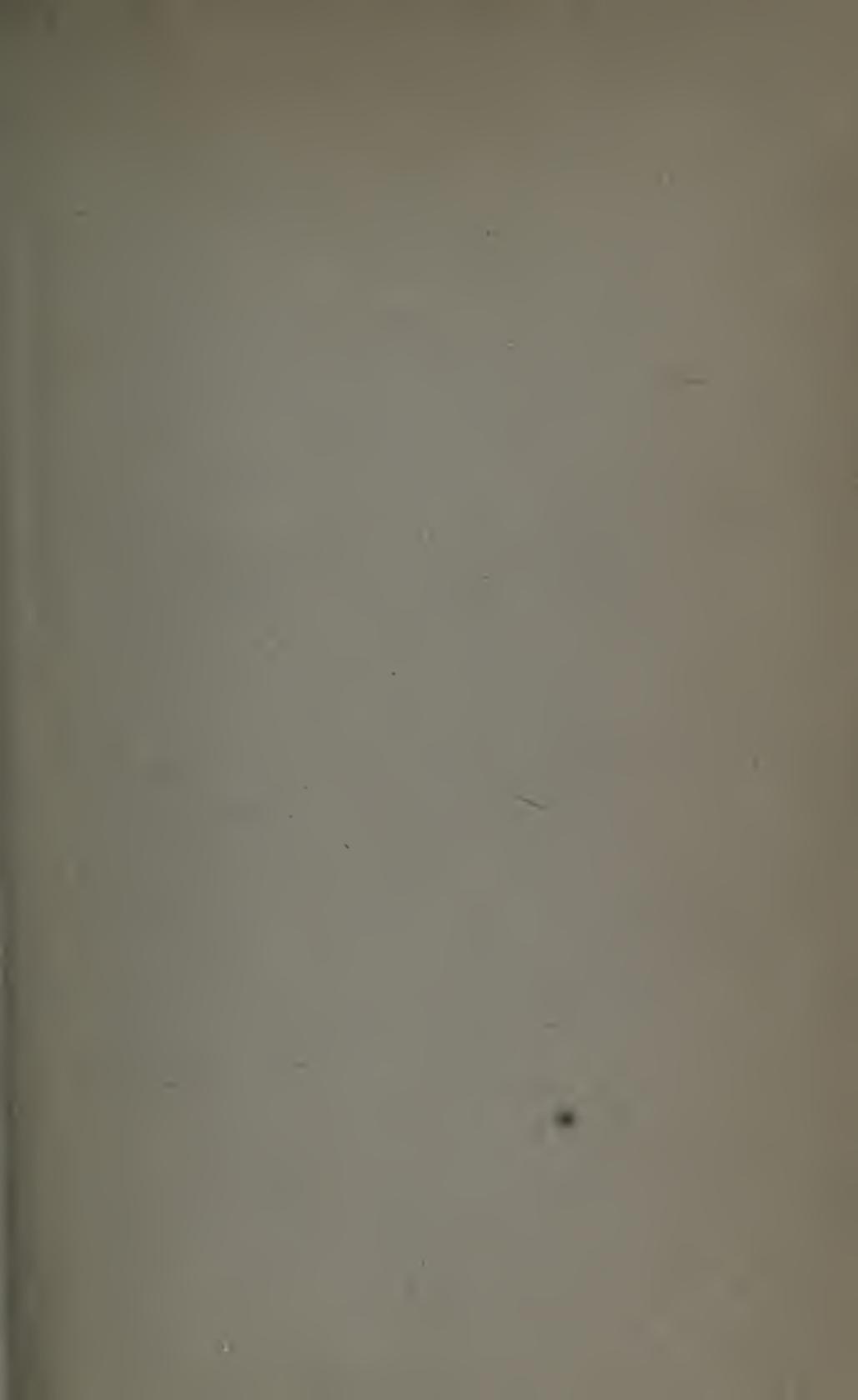
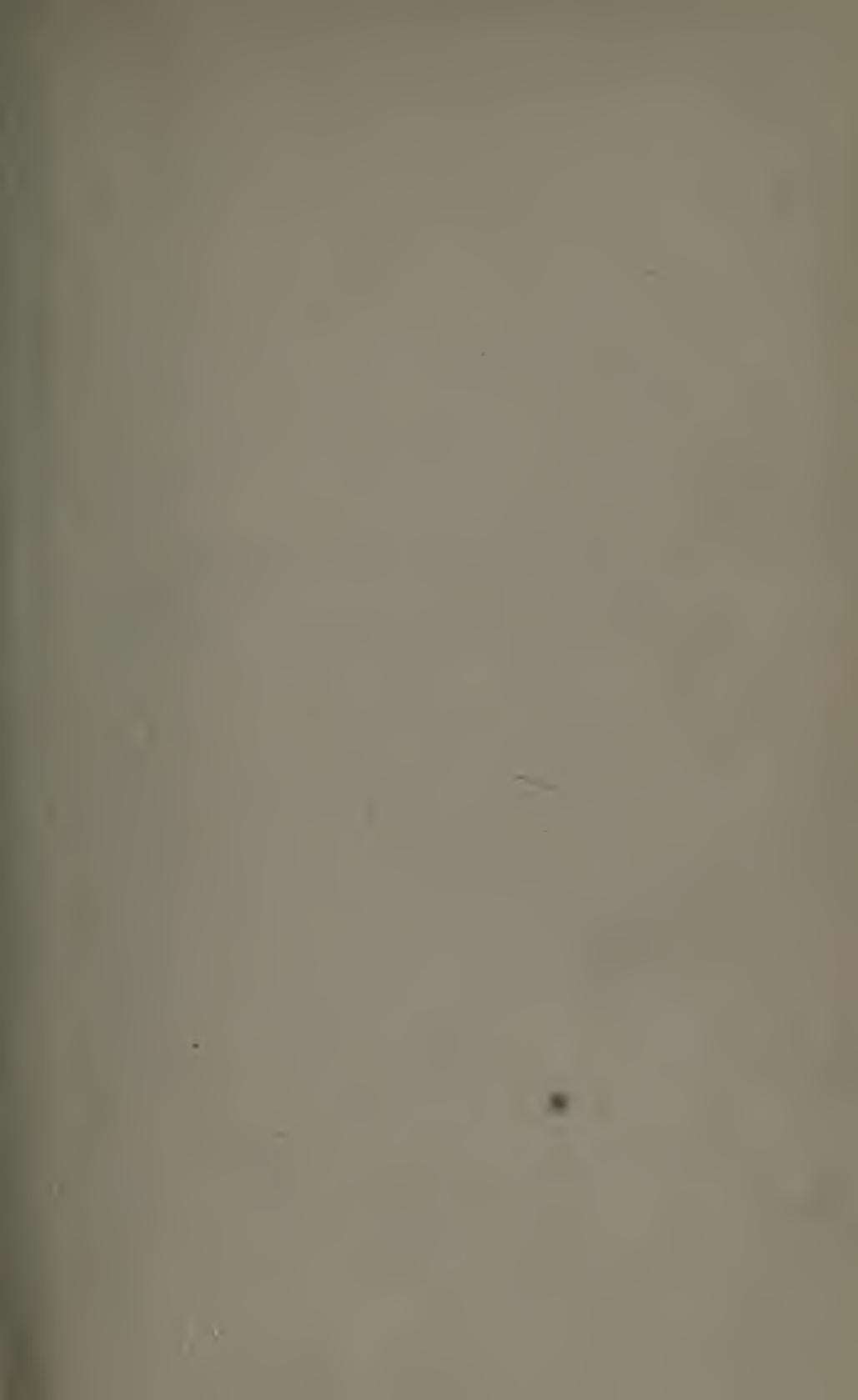


3 1761 03990 0261









BOIS-ROBERT.

EPISTRES EN VERS.

I

SOCIÉTÉ DES TEXTES FRANÇAIS MODERNES.

BOIS-ROBERT.

EPISTRES EN VERS.

ÉDITION CRITIQUE
AVEC UN COMMENTAIRE TIRÉ DE DOCUMENTS
POUR LA PLUPART INÉDITS

PAR

MAURICE CAUCHIE.

TOME I.



PARIS,
LIBRAIRIE HACHETTE,
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79.

—
1921.

167497
30/11/21.



PQ
1724
B3E5
1921
t.1

A MA FEMME CHÉRIE

ce travail est dédié.

21 décembre 1919.

INTRODUCTION.

I

OPPORTUNITÉ DE CETTE ÉDITION.

Les épîtres de François LE MÉTEL, seigneur de Bois-Robert (1592-1662) n'ont jamais été rééditées depuis le xvii^e siècle. Et cela n'est pas pour surprendre : à l'époque où elles parurent, il n'y avait guère place, en littérature, que pour les sentiments outrés : héroïsme invraisemblable, politesse dégénérée en préciosité, éloquence emphatique, burlesque grimaçant ; le style de Bois-Robert, simple et familier, ne pouvait plaire. Au xviii^e siècle, même aversion pour ce genre de poésie : il est convenu qu'on ne peut employer, dans les vers, que des expressions et des images dites nobles. Enfin, au xix^e siècle, le romantisme réhabilita le vocabulaire naturel, mais il laissa dans les esprits une fâcheuse tendance à ne pas goûter les vers dont toute émotion est exclue ; après comme avant le romantisme, il y eut des genres dits « nobles » et des genres dits « inférieurs » : toute œuvre grave ou triste, toute pièce de vers dans laquelle un poète se lamente sur un amour malheureux, sont rangées parmi les œuvres nobles ; au contraire, sans

qu'on sache pourquoi, tout ce qui n'est fait que de récits plaisants ou de jeux d'esprit dont la belle gaieté n'est souillée par aucune arrière-pensée philosophique, tout cela est dédaigneusement rejeté par les critiques parmi les productions inférieures. Il n'est donc pas étonnant que, depuis le milieu du XVII^e siècle, personne n'ait jugé intéressant de réimprimer les épîtres de Bois-Robert.

Cette réédition est pourtant devenue tout à fait désirable aujourd'hui. Les épîtres de Bois-Robert, versifiées avec aisance, constituent, dans la littérature française, un ensemble unique d'épîtres familières et enjouées, qui, mieux qu'aucune œuvre de la même époque, représentent l'esprit français. Outre cela, elles sont une précieuse source de documentation : favori de Richelieu, Bois-Robert a connu tout ce que la cour comptait de grands seigneurs, il a vu (comme il dit) des grands à son lever ; d'autre part, le rôle de mécène qu'il joua pendant cette période de sa vie le mit en rapport avec le monde des lettres ; aussi ses épîtres sont-elles comme « une comédie aux cent actes divers » où viennent évoluer tous les personnages qui ont quelque renom soit à la cour soit à la ville.

Mais pour faire revivre cette comédie pétillante d'esprit, pour la *mettre en scène*, il était indispensable d'en présenter avec soin les acteurs et d'expliquer leurs allusions. Alors qu'une poésie lyrique toute personnelle, comme celle de Tristan par exemple, peut être donnée sans commentaires, les épîtres de Bois-Robert ne peuvent se passer de notes assez nombreuses qui viennent à chaque instant préciser l'ambiance, éclairer un sous-entendu, ou présenter un personnage que notre siècle a perdu de vue. C'est seulement par une édition accompagnée d'une documentation serrée, que les épîtres de Bois-Robert pourront contribuer utilement à l'étude de cette période encore bien obscure de notre histoire. C'est seulement aussi dans une telle édition qu'il sera possible de goûter tout le charme de la conversation familière et enjouée de Bois-Robert et de suivre l'enchaînement des événements mondains ou littéraires qu'il note avec une vie si intense.

II

LES ÉDITIONS ET LES MANUSCRITS.

Les épîtres de Bois-Robert ne sont pas de fausses épîtres. Toutes ces lettres rimées furent réellement envoyées à leurs destinataires, comme l'auraient été des lettres en prose : leur simple lecture le prouve. Leurs dates de composition sont donc très diverses ; comme on le verra dans mes notes, elles s'échelonnent, sans discontinuité, sur une période de dix-sept ans (1644-1661), si l'on met à part la première, qui est antérieure à 1620.

A l'exception de trois, toutes celles qui nous sont parvenues furent réunies par leur auteur en deux volumes, qui parurent l'un en 1646 et l'autre en 1659 ¹. Il ne s'agit pas là de deux éditions d'un même ouvrage : le second recueil ne contient aucune des épîtres qui se trouvent dans le premier ².

Les *recueils collectifs* de poésie ne m'ont fourni qu'une seule épître ne se trouvant pas dans les deux volumes dont je viens de parler : c'est l'épître à Delgado, qu'on trouvera ici réimprimée la première de toutes. Néanmoins, en ce qui concerne le *Recueil des plus beaux vers...* de 1627, une remarque s'impose. Ce recueil contient une dizaine de pièces de Bois-

1. *Les Epistres du sieur de Bois-Robert-Metel, Abbé de Chastillon. Dediées à Monseigneur l'Eminentissime Cardinal Mazarin.* Paris, Cardin Besongne, 1647 (fausse date), in-4°.

Les Epistres en vers et autres œuvres poétiques de M^r de Bois-Robert-Metel, Conseiller d'Etat ordinaire, Abbé de Chastillon sur Seine. Paris, Augustin Courbè, 1659, in-8°.

Pour la discussion de la date du premier de ces volumes, voy. p. 11.

2. Dans chacun de ces deux volumes, se trouvent, à la suite des *Epistres*, un certain nombre d'*Autres Œuvres* que, naturellement, je ne réédite pas ici ; d'ailleurs elles ne constituent qu'une faible partie des poésies diverses de Bois-Robert.

Robert intitulées chacune « Elégie ». Or, dans *L'Art poétique françois* de Pierre de Laudun, je lis ceci (p. 66) : « Il y en a qui font difference entre Epistres & Elegies ; à la verité, si l'Epistre est en Prose & l'Elegie en vers, il y a difference ; mais si toutes deux sont en vers, il n'y en a point & ce ne sont que deux noms à une mesme chose. » En présence de cette déclaration d'un contemporain de Bois-Robert, n'étais-je pas en droit de reproduire, dans mon édition des épîtres de cet auteur, ses « élégies » du *Recueil* de 1627 ? La lecture des deux premières d'entre elles m'y avait complètement décidé : ces deux pièces sont bien de véritables lettres rimées ; elles ne se distinguent en rien des « Epistres » de Bois-Robert. Mais, en continuant ma lecture, je m'aperçus que d'autres « élégies » de Bois-Robert n'étaient dédiées à personne, et que l'auteur n'y parlait à personne : je ne pouvais donc les admettre parmi les épîtres. Aussi, pour ne pas prendre sur moi de faire un choix parmi ces « élégies », les ai-je rejetées toutes, bien qu'elles soient en général très belles et que plusieurs d'entre elles soient réellement des épîtres ¹.

Parmi les *pièces liminaires* écrites par Bois-Robert en tête de divers ouvrages de contemporains, je n'ai trouvé qu'une seule épître qui n'ait pas été recueillie par son auteur : c'est l'épître à Mascaron, qu'on trouvera réimprimée à la fin du tome premier.

Enfin les *manuscrits*, qui m'ont fourni quelques variantes, ne m'ont donné qu'une seule épître inédite ² : le *Placet* à Colbert qui termine le tome second ; j'y joins la réponse d'un anonyme.

La présente édition contient ainsi 93 épîtres rimées, dont 89 de Bois-Robert ³.

1. Cette synonymie entre les deux mots *épître* et *élégie* existait encore quelques années plus tard : on verra au tome second qu'une copie manuscrite de l'une des *Epistres* de 1659 a pour titre *Elégie* (Livre I^{er}, Ep. III).

2. Inédite du vivant de Bois-Robert.

3. En outre, à la fin du premier volume, je donne en appendice *L'Adieu de Forges* de Jean Dupin. Cette plaquette extrêmement rare, réimprimée ici pour la première fois, offre un grand intérêt documentaire.

III

LE TEXTE DE LA PRÉSENTE ÉDITION.

La presque totalité des épîtres de Bois-Robert n'existent que dans l'un ou l'autre des deux volumes de 1646 et 1659. Les variantes sont donc très peu nombreuses.

Pour les deux épîtres qui ont eu d'autres éditions, j'adopte le texte le plus récent qui ait paru du vivant de l'auteur. Quant aux quatre épîtres dont il existe une ou deux copies manuscrites, je les donne dans la version imprimée. Pour ces six épîtres, j'indique d'ailleurs les variantes au bas des pages.

D'une façon générale, je conserve scrupuleusement la graphie de l'édition ou du manuscrit que je reproduis. Toutefois je fais subir à cette règle les exceptions suivantes : 1^o Je corrige les fautes d'impression évidentes ; 2^o Je supprime les abréviations ; 3^o J'introduis la distinction entre l'*i* et le *j*, entre l'*u* et le *v*, et je remplace l'*s* long par un *s* ordinaire ; 4^o Je modifie la ponctuation partout où elle nuit à la compréhension *immédiate* du texte.

IV

LE COMMENTAIRE.

La plus grande partie du commentaire est formée de notes biographiques et de notes linguistiques.

Des *notes linguistiques* j'ai peu de choses à dire. Je me suis généralement abstenu de donner le sens des mots qui figurent dans un dictionnaire actuel, tel que celui de Hatzfeld, Darmesteter et Thomas, même s'il s'agit d'un mot ou d'une acception que ce dictionnaire donne comme inusités de nos jours. Pour les autres, j'ai cité textuellement la signification qu'en donne tel ou

tel dictionnaire du XVIII^e siècle : un bon nombre de ces mots sont déjà très archaïques au moment où Bois-Robert les emploie ; quelques-uns appartiennent au dialecte normand.

Les *notes biographiques* constituent la partie la plus importante de cette édition, tant par leur étendue que par les renseignements inédits qu'elles contiennent. Je voudrais indiquer ici dans quel esprit et suivant quels principes elles sont rédigées.

1^o *Identification des personnages.*

Presque tous les personnages cités par Bois-Robert sont désignés, dans ses *Epistres*, non pas par leur nom patronymique, mais par le nom d'une terre qu'ils possèdent à ce moment-là et qui parfois, au cours des siècles, appartient successivement à plusieurs familles.

Rechercher le nom de famille d'une personne, connaissant seulement le nom d'une des terres qu'elle possède, constitue un problème souvent ardu et parfois insoluble. Pour identifier tous ces personnages, dont beaucoup ne sont mentionnés dans aucun texte imprimé, j'ai dû dépouiller plusieurs centaines de volumes des archives nationales, du cabinet des titres, des archives du ministère des affaires étrangères, sans compter de nombreux imprimés et manuscrits. Pour certains personnages, mes recherches ont duré plusieurs mois : Dupin, l'abbé de Jassin, Derville, Hesselin, La Bidière, furent d'une identification particulièrement difficile. Enfin quelques-uns, très peu nombreux, ont résisté à toutes mes investigations.

Même pour les personnages les plus connus à notre époque, je me suis livré à de longues recherches dans les archives, car j'ai tenu, pour chacun d'eux, à dire ce qu'il fait et quels titres il possède au moment précis où Bois-Robert lui écrit où parle de lui¹. Le présent de l'indicatif, que j'emploie constamment dans

1. Ces recherches sur des personnages connus m'ont d'ailleurs permis de corriger de nombreuses erreurs, commises par ceux de mes

mes notes biographiques, se rapporte également au moment où Bois-Robert écrit l'épître dont il s'agit, et non pas à celui où elle fut imprimée : il contribue à donner de la vie à tout ce monde au milieu duquel s'agite Bois-Robert.

2° *Orthographe des noms propres.*

Je dois dire quelques mots sur l'orthographe que j'ai adoptée, dans mes notes, pour les noms propres, car cette orthographe surprendra le lecteur dans bien des cas ¹.

1) *Prénoms.* — Pour les prénoms, j'ai adopté l'orthographe de notre époque, telle qu'elle figure au catalogue des saints du *Treſor de chronologie* du comte de Mas-Latrie : j'écris Henri, Jérôme, Denis, etc..., et non pas Henry, Hierosme, Denys, etc... Quant aux prénoms étrangers, je me suis bien gardé de les traduire, mais je leur ai donné l'orthographe qu'ils ont *actuellement* dans leurs langues respectives.

2) *Noms de familles.* — Pour chaque nom de famille, au lieu d'adopter au hasard, comme on a fait jusqu'ici, une des mille et une graphies qu'on trouve dans les documents de l'époque, j'ai recherché, au cabinet des titres de la bibliothèque nationale, des signatures autographes. A ma grande surprise, j'ai ainsi constaté que, quoi qu'on en ait dit, l'orthographe du nom patronymique d'une famille est généralement invariable : illettrés ou instruits, les membres des diverses générations se transmettent cette orthographe comme un héritage sacré, comme le symbole de la famille ². Aussi ai-je toujours reproduit scrupu-

devanciers qui se sont contentés d'une documentation de seconde main, principalement puisée dans les notes de l'édition in-8° des *Historiettes* de Tallemant.

1. Il est à peine besoin que j'insiste sur ce fait que tout ce qui va suivre ne concerne que l'orthographe des noms propres *dans mes notes*. Dans le texte même que je réédite, il va sans dire que j'ai reproduit fidèlement la graphie originale.

2. Le vieux diction qui prétend que « Sous l'ancien régime, les noms patronymiques n'out pas d'orthographe » doit donc être ainsi

lusement la graphie des signatures autographes, car c'est évidemment la seule qui doit être adoptée¹. C'est ainsi que j'écris, par exemple, *Citoys, de Saveuses, Foucquet, Servient, Clérambault*, et non pas *Citois, de Saveuse, Fouquet, Servien, Clérembault* ou *Clérambault*, qu'aucune signature ne justifie. Pour les très rares familles pour lesquelles je n'ai pu trouver de signatures autographes, j'ai soin d'avertir, en note, que la graphie que j'adopte est hypothétique.

D'autre part, toutes les fois que je me suis trouvé en présence d'un nom de famille précédé de la particule *de*, je me suis livré à une enquête approfondie, parfois très longue, pour savoir si l'emploi de cette particule était légitime ou s'il ne constituait qu'une fantaisie, comme celle, par exemple, qui consistait à dire et à écrire *M^r de Corneille* ou *M^r de Voiture*. C'est ainsi que, contrairement à l'usage qui s'est conservé jusqu'à l'heure actuelle, j'ai été amené à écrire *Michel Marillac, Claude Bullion, le maréchal Clérambault*, et non pas *Michel de Marillac, Claude de Bullion, le maréchal de Clérambault*. Pour ne pas surcharger mes notes, j'ai cru pouvoir me dispenser de justifier, par des références, ces diverses suppressions de la particule *de*; mais on peut être assuré que j'ai toujours agi en parfaite connaissance de cause.

3) *Noms de terres*. — On oublie trop souvent qu'un nom de terre n'est pas un nom de personne. François le Métel, par exemple, ne s'appelle pas Bois-Robert : il est tout simplement

modifié : « Sous l'ancien régime, les personnes étrangères à une famille ne se soucient pas de l'orthographe, pourtant invariable, du nom patronymique de cette famille, et lui substituent des graphies fantaisistes et variées. »

1. Au cours des recherches que j'ai faites pour la présente édition, je n'ai encore trouvé que deux familles qui ne semblent pas avoir la notion de l'invariabilité du nom patronymique : ce sont les familles DE COMINGES et CHASTEIGNER.

Dans certaines familles, on trouve, de loin en loin, un personnage qui, par ignorance ou par fantaisie, modifie légèrement la graphie héréditaire. Mais ce ne sont là que des faits exceptionnels.

seigneur de la terre de Bois-Robert en Normandie, absolument comme tel autre est *évêque* de Rodez, ou *duc* d'Orléans, ou *maire* de Châtillon-sur-Seine. Ce ne sont là que des noms *géographiques*, dont aucun n'est indissolublement lié à tel ou tel personnage, à telle ou telle famille : ainsi la vicomté de Blossville appartenait, au xvii^e siècle, à la famille Bouchart ; en 1729, les Bouchart la vendirent à la famille Marye ; et dix ans plus tard elle passa, par mariage, dans la famille Poret. Les noms de terres n'ont donc rien de personnel, et doivent par conséquent, au point de vue de l'orthographe, être traités comme les autres noms géographiques.

Or, pour ces derniers, la règle universellement suivie est d'adopter l'orthographe de notre époque¹ ; c'est donc ainsi que j'ai procédé pour les noms de terres. D'ailleurs il n'est même pas possible d'adopter la graphie du xvii^e siècle : elle varie d'un manuscrit à un autre, d'un livre imprimé à un autre, et même d'une page à une autre d'un même ouvrage. Aussi l'imprécision s'est-elle perpétuée jusqu'aujourd'hui : les historiens, les érudits de notre époque écrivent indifféremment *marquis de Chanvalon* ou de *Chanvallon*, *sieur de la Grillère* ou de *la Grillière*². Puis donc qu'il n'y a pas, au xvii^e siècle, de graphie unique pour chaque nom de terre, le seul parti à prendre, c'est bien, comme je l'ai fait, d'adopter l'orthographe

1. On écrit aujourd'hui *bataille de Poitiers* et non pas *bataille de Poictiers*.

2. Ils sont pourtant d'accord sur la graphie de certains noms de terres, particulièrement célèbres. Mais cette unanimité, motivée seulement par la routine, n'est bien souvent que l'unanimité dans l'erreur. Lorsque, par exemple, on parle du frère du grand Condé, on l'appelle invariablement le prince de *Conti* (avec un *i*), alors que d'une part tous les manuscrits et tous les imprimés du xvii^e siècle sont unanimes à écrire *Conty* (avec un *y*), et que d'autre part *Conty*, qui se trouve actuellement dans le département de la Somme, s'écrit aujourd'hui avec un *y*. En écrivant *Conti* avec un *i*, on ne se conforme donc ni à la graphie de l'époque ni à l'orthographe actuelle : on choisit arbitrairement la graphie d'une époque intermédiaire, celle des écrivains du xviii^e siècle qui s'acharnèrent méthodiquement à proscrire l'*y* des noms propres.

actuelle, telle qu'elle figure dans les documents officiels (le *Dictionnaire des postes*, par exemple).

Il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer que c'est ce que l'on fait déjà pour quelques rares noms de fiefs : ainsi les historiens d'aujourd'hui écrivent tous sans exception *le duc de Vendôme*, alors que tous les textes du xvii^e siècle portent *le duc de Vendosme* ; ils sont unanimes à écrire *le duc d'Angoulême*, et non pas *d'Engolesme*. Pourquoi ? Parce qu'Angoulême et Vendôme sont des villes tellement connues qu'on en *sait* écrire le nom dans son orthographe actuelle. Au contraire, si l'on parle du neveu de Balzac, on persiste, imitant les écrivains du xvii^e siècle, à l'appeler indifféremment sieur de Campagnol ou de Campaignol, ou de Campagno, ou de Campaignolles, etc..., parce qu'on n'a pas la curiosité de fouiller dans les archives pour savoir s'il s'agit de Campaigno (commune de Ligardes, département du Gers) ou de Campaignolles (Calvados). Ces recherches, parfois très longues, je les ai effectuées, car je ne pouvais me résoudre à choisir arbitrairement entre plusieurs graphies d'un même nom de terre.

On rencontrera donc, dans mes notes, quantité de noms de fiefs orthographiés d'une façon qui déroutera sans doute quelques lecteurs, mais qui est pourtant la seule admissible ; j'écris par exemple : le marquis de *Champvallou*, le duc de *Laforce*, mademoiselle de *Toucy*. On trouvera d'ailleurs, à l'*Index analytique*, la situation géographique de chacune de ces terres.

3^o Références.

Chacun des renseignements que je donne dans mon commentaire est justifié par une ou plusieurs références précises. Néanmoins j'ai supprimé toute indication de ce genre chaque fois que c'eût été déflorer un sujet que je me propose de traiter ailleurs plus longuement.

Contrairement à l'usage établi, je désigne les manuscrits par leur titre, et non pas par leur cote qui ne dit absolument rien au lecteur. Il n'y a, en effet, aucune raison pour citer un

manuscrit autrement qu'on ne cite un imprimé dont il n'existe qu'un unique exemplaire. Il suffira de consulter, à la fin du tome second, la *Liste des ouvrages et documents cités*, pour trouver la cote des uns et des autres.

Enfin, dans le but d'abrégé mes notes, je n'indique pas, pour les ouvrages auxquels je renvoie, à quelle édition se rapporte la pagination que je donne. On trouvera cet indispensable renseignement dans la *Liste des ouvrages et documents cités*.

PREMIÈRE PARTIE.

EPITRES

PARUES AVANT LE 21 JUILLET 1646.

Au Sieur DELGADE.

EPISTRE.

[écrite avant 1620] ¹

Par le Sieur LE METEL.

DELGADE ², cependant qu'une fièvre importune
Me dérobe en un lict mon temps & ma fortune,
Que jour & nuict l'accez de mille feux ardans
M'abaisse le courage & me ronge au dedans,
5 Souspirant ma douleur & mon inquietude,
Dedans mon ennuyeuse & triste solitude
Qui me fait regretter tes aimables devis
Et peser meurement ton salutaire advis,

1. Cette épître parut en 1619 dans le *Cabinet des Muses* (p. 496).

2. C'est un certain Gonzalo DELGADO, qui écrira sous peu, en espagnol, deux poésies sur la mort du baron de Fricamps, tué en Moravie au mois d'août 1619, poésies qui seront imprimées en 1622 dans *Le Temple d'Honneur* (p. 79 et 80).

Bois-Robert l'a dû connaître à Rouen, avant de quitter cette ville pour venir se fixer à Paris avant 1618. Il existe, en effet, aux archives départementales de la Seine-Inférieure, sur un registre provenant du bureau des finances de la généralité de Rouen (C. 1246, non folioté), une copie des lettres de naturalité octroyées, en septembre 1617, à « Mathieu Fernande Carrille, natif de la ville d'Anvers » [sans doute Mateo-Fernando CARRILLO], qui s'est fixé « depuis quelque temps en

La main toute tremblante, en mon mal qui s'empire,
 10 A grand peine j'ay pris la plume pour t'écrire
 Comme à celui que j'aime avecques passion
 Et qui peut estre seul ma consolation.

Sçaches, depuis sept jours que la fièvre s'attache
 A mon debile corps, que je suis sans relache,
 15 Maigre, défiguré, plaintif, las, dégousté,
 Tousjours les Medecins autour de mon costé,
 Enyvré de rubarbe & noyé d'apósèmes ¹,
 Les yeux appesantis, grands, enfoncez & blesmes,
 Recreu ² de ma seignée & de mes lavemens,
 20 Enfumé de fronteaux ³ & farcy d'oignemens ⁴,

cestuy nostre royaulme et habitué en nostre bonne ville de Rouen, avec Elizabeth Delgade sa femme, aussy natifve d'Anvers, en esperance de finir le reste de leurs jours en nostredict royaulme... ». Le « Delgade » auquel s'adresse Bois-Robert est probablement un parent de cette Elisabeth « Delgade », Espagnole de naissance, dont il est contemporain.

D'ailleurs il est bon de remarquer que, dans *Le Temple d'Honneur*, où seront recueillis les vers espagnols signés Gonzalo Delgado, la première partie (consacrée aux poésies françaises) commence et finit par une pièce de Bois-Robert, et la seconde partie (consacrée aux poésies latines, italiennes, et espagnoles) est précédée d'une préface latine du futur académicien Pierre Bardin, également Rouennais. Il est donc certain que l'épître de Bois-Robert *Au Sieur Delgade* s'adresse au poète espagnol Gonzalo DELGADO, fixé à Rouen.

1. « APOSEME. s. m. Terme de Medecine. Espece de julep composé de diverses decoctions de plusieurs plantes, racines, feuilles, fruits & semences dulcifiées avec du miel & du sucre, clarifiées & aromatisées avec cannelle & santals. L'aposeme ne differe d'avec le syrop magistral que par la consistance & la cuitte, ce syrop étant plus espais & visqueux. On y mesle quelquefois des remedes purgatifs & des syrops... » (Furetière 1690).

2. « RECRU, ue, adj. Fatigué de travail corporel... » (Furetière 1690).

3. « FRONTÉAU, ou *Frontal*. s. m. Remede sec qu'on applique sur le front avec un bandeau, pour guerir des maux de teste & la migraine. On en fait de roses, de fleurs de sureau, de betoine, marjolaine, lavande, &c., qu'on enferme dans un linge pour couvrir le front & les temples. On en fait aussi en liniment avec de l'onguent populeum & de l'extrait d'opium, ou bien avec des pastes, des semences, des poudres, &c. » (Furetière 1690).

4. « Oignement : m. *An oyle, or ointment...* » (Cotgrave 1632),

Les bras enveloppez de puantes racines
 Qu'on me veut faire croire estre mes medecines,
 Bref, si fort esloigné de l'air de ton METEL,
 Qu'à peine mes amis me connoissent pour tel ¹.
 25 Cependant, mon DELGADE, au milieu de ces peines
 Qui vont renouvelant la douleur dans mes vaines,
 D'un Vautour eternel becqueté dans le cœur,
 Bien que l'ame exposée à toute la rigueur
 Que le ciel irrité puisse envoyer en terre
 30 Pour punir le plus traistre & meschant qu'elle enserre,
 Ta memoire tousjours revient devant mes yeux,
 Tousjours ton entretient plaisant & gracieux
 A moy se represente, & ceste aimable idée
 R'asseuré quelquesfois mon ame intimidée.
 35 C'est pourquoy, mon DELGADE, en l'estat ou je suis,
 Si quelque sentiment te touche en mes ennuis,
 Si ta sainte amitié se trouve assez puissante
 Pour venir consoler une ame languissante,
 Haste-toy, je te prie, & vien pour mon secours
 40 Avant qu'en moy la fièvre ait achevé son cours ;
 Vien adoucir l'aigreur qui trouble mon courage ;
 Si tu ne me vois plus le mesme de visage
 Que n'agueres j'estoy (pour autant qu'en effet
 La douleur m'a rendu tout maigre & tout défait,

c'est-à-dire *huile ou onguent*. Ce sens est alors sur le point de disparaître de la langue ; en 1690 il ne figurera plus sur le dictionnaire de Furetière, qui ne donnera pour ce mot que le sens de « Action par laquelle on oint ».

1. Dans les épîtres de Bois-Robert, on trouve de fréquentes allusions à sa mauvaise santé, ainsi qu'aux nombreuses cures qu'il fit à Forges-les-Eaux. Voy. : dans les *Epistres* de 1646 : Ep. IX, v. 114-117 ; Ep. X, v. 39-46, 85 ; Ep. XXXI, v. 1-4 ; dans les *Epistres* de 1659 : Livre I^{er}, Ep. VIII, v. 19 ; Ep. IX ; Livre II, Ep. V.

45 Deshonorant mon teint d'un changement extremes),
Pense que dans mon cœur je suis toujours le mesme,
Le mesme qui t'offrit son cœur fidèlement
Pour te le conserver jusques au monument.

A Monsieur Maynard ¹.

1. Cette épître, qui figure parmi les pièces liminaires précédant *Les Œuvres de Maynard*, achevées d'imprimer le 15 juin 1646, paraîtra de nouveau, trente-six jours plus tard, dans *Les Épîtres du sieur de Bois-Robert-Metel* : c'est à la place qu'elle occupe dans ce dernier recueil que je la reproduis plus loin (Tome I^{er}, p. 227 : *A Monsieur Menard*).

Sur François MAINARD en 1646, voy. p. 26, note 2.

DEUXIÈME PARTIE.

EPITRES

PARUES LE 21 JUILLET 1646.

NOTES PRÉLIMINAIRES.

I

DATE DE COMPOSITION DES ÉPÎTRES.

D'assez nombreuses allusions à des événements contemporains m'ont permis de dater la plupart des épîtres de ce recueil avec une précision suffisante.

En rapprochant ces dates, on constate que ces trente-neuf épîtres furent écrites entre octobre 1644 et juillet 1646, c'est-à-dire en moins de deux ans.

On peut aussi remarquer que Bois-Robert, en les publiant, ne s'est pas soucié de les classer par ordre chronologique ; il semble avoir voulu placer en tête celles qui sont adressées aux personnages les plus en vue à cette époque.

II

DATE DE PUBLICATION DU VOLUME.

La page de titre ¹ porte comme date 1647 (M. DC. XLVII). Mais l'« achevé d'imprimer » est daté du 21 juillet 1646 ; d'ailleurs Balzac avait déjà reçu *Les Epistres* de Bois-Robert

1. Voy. p. 15.

2. Voy. p. 254.

le 20 août 1646 : Chapelain les lui avait envoyées en même temps que *Les Œuvres de Maynard*, parues le 15 juin¹. Le volume de Bois-Robert parut donc bien en juillet 1646, et non pas en 1647.

Bois-Robert était âgé de 54 ans.

III

TEXTE DE LA PRÉSENTE ÉDITION.

Les Epistres de 1646 furent imprimées avec une extraordinaire négligence : les fautes de toute nature y abondent, surtout dans les six dernières feuilles.

L'examen de la pagination et des titres courants montre d'ailleurs que l'ouvrage fut composé en trois fois. Pendant les 128 premières pages (sur 200), la pagination est en chiffres droits et les titres courants sont ainsi disposés :

au verso : *A Monsieur* ;

au recto : le nom du destinataire de l'épître.

Puis, de la page 129 à la page 152, c'est-à-dire pendant trois feuilles, la pagination est en chiffres italiques, et les titres courants sont ainsi disposés :

au verso : *Epistre* ;

au recto : *à Monsieur* et le nom du destinataire.

Enfin, de la page 153 à la fin, on revient au système des 128 premières pages ; de sorte que, en haut des pages 152-153, où les deux systèmes sont mélangés, on lit : *Epistre | Rossignol*.

Or c'est précisément à partir de la page 153 que les fautes deviennent nombreuses. Pour ne parler que des fautes d'impression évidentes, c'est-à-dire de celles que j'ai pu me permettre de corriger², elles sont au nombre de trente-huit,

1. Voy. *Lettres de Balzac à Chapelain, la plupart non imprimées* : lettre du 20 août 1646. L'allusion vague de cette lettre est précisée par une lettre du 5 septembre.

2. Telles que : *flotte* pour *Flotte*, *ny* pour *n'y*, *n'y* pour *ny*, *grand*

dont trois seulement se trouvent dans les 152 premières pages. Il est donc évident que Bois-Robert donna d'abord à l'imprimeur ses vingt-quatre premières épîtres, dont les épreuves furent corrigées tout à loisir ; il lui en fit ensuite parvenir cinq (xxv à xxix), qui furent également revues avec soin ; enfin, au dernier moment, il lui en envoya un paquet de dix (xxx à xxxix), et le volume fut imprimé hâtivement sans que les épreuves de ces dix épîtres eussent été corrigées : une autre preuve que l'impression de ces dernières se fit rapidement, c'est que, comme on le verra dans mes notes, plusieurs d'entre elles furent écrites par Bois-Robert moins d'un mois avant que le volume ne sortît des presses de l'imprimeur.

Mais, si les coquilles proprement dites sont à peu près cantonnées dans les quarante-huit dernières pages, la ponctuation est extravagante d'un bout à l'autre du volume. Au hasard, on a saupoudré le texte de virgules, de points, et d'autres signes : non seulement des virgules tiennent lieu de points, mais à chaque instant (plusieurs fois par page) on a même mis des points pour des virgules ! Dans cet état, le texte est absolument incompréhensible à première lecture, et c'eût été desservir l'auteur que de reproduire cette ponctuation ridicule qui n'est certainement pas de lui. Je l'ai donc refaite entièrement, car elle n'était même pas corrigible.

Bois-Robert, trouvant qu'il y avait dans ce volume, du fait de l'imprimeur, « plus de fautes que de mots », se préparait, après 1659, à en donner « une seconde Edition plus correcte » ; mais la mort l'empêcha de mettre son projet à exécution.

pour *quand*, *la* pour *là*, *là* pour *la*, *ailleurs* pour *adviser*, *a* pour *à*, *à* pour *a*, *flurir sous* pour *fleurir dessous*, *j'alouse* pour *jalouse*, etc...

I. *Epîtres* de 1659 : *Advis*.

LES
EPISTRES
DU SIEUR DE
BOIS-ROBERT-
METEL, ABBÉ DE CHASTILLON.

DEDIEES A MONSEIGNEUR
l'Eminentissime Cardinal Mazarin.

A PARIS,

Chez CARDIN BESONGNE, au Palais, au haut de la montée
de la S^{te} Chappelle, aux Roses vermeilles.

M. DC. XL VII.

Avec Privilege du Roy.

A
MONSEIGNEUR
L'ÉMINENTISSIME
CARDINAL
MAZARIN¹.

MONSEIGNEUR,

Quoy que les plus beaux esprits de France qui m'ont engagé à l'impression de cet ouvrage² se soient persuadez qu'il pourroit bien estre de quelque durée, & bien que tous ceux qui ont l'honneur de vous approcher s'm'ayent donné la hardiesse de le mettre au jour sous

1. En 1646, Giulio MAZARINI (il ne francise pas son nom) es près de son apogée. La reine-mère vient de le nommer, le 9 mars, « Surintendant de la conduite & gouvernement du Roy & de Monsieur son frere » (*Gazettes* : 1646, p. 168). Il est en outre ministre d'Etat et, depuis la mort du comte de Brassac (14 mars 1645), surintendant de la maison, des affaires et des finances de la reine-mère et chef de son conseil (*Estat de la France*, 1648, p. 95 ; le texte porte *Brissac*, qui est une faute d'impression : cf. *Gazettes* : 1645, p. 212). Il est âgé de 44 ans. Il s'occupe activement de l'enrichissement de sa bibliothèque, qu'il a ouverte au public dès le début de 1644 (*Gazettes* : 1644, p. 88) : Naudé, qu'il avait envoyé en Italie, vient de lui en rapporter, en mars 1646, plus de 14.000 volumes (*Gazettes* : 1646, p. 192).

2. Principalement Sarasin et Conrart : voy. Ep. 1 et xxxviii.

l'autorité de vostre nom, je vous puis assurer toutesfois que ce n'a pas esté avec moins de crainte que de respect que j'en ay demandé la permission à VOSTRE EMINENCE ¹. Ce n'est pas un petit crime, MON-
 10 SEIGNEUR, que de prendre en vain un si grand nom que le vostre, & comme vostre gloire qui sert de sujet à la plus-part de mes Epistres est la plus noble matiere que ceux qui se meslent d'escrire puissent choisir, je confesse
 15 aussi qu'il la falloit traiter plus noblement & qu'il n'y a que le stile Pompeux & Heroïque qui puisse dignement en soustenir la grandeur. J'advoue bien, MON-
 SEIGNEUR, puis qu'enfin mes amis me contreignent de le croire, que dans mes escrits je ne suis pas tout à fait éloigné du caractere de la Cour ², que mes libres et
 20 naïves expressions peuvent plaire aux honnestes gens ³, & que les esprits les plus delicats y trouveront peut-estre des graces particulieres : Mais avec tout cela j'aurois beaucoup de presumption, si j'osois m'asseurer qu'il s'y rencontrast assez d'agrément pour divertir VOSTRE
 25 EMINENCE. Dans l'opinion où je suis que c'est servir ma Patrie que de delasser quelque-fois ce grand esprit qui ne travaille que pour nostre repos, je me consolerois aisement du déplaisir que j'ay de me sentir inutile à vostre gloire si j'estois bien assuré de me pouvoir rendre

1. Plus tard, Bois-Robert dira que Mazarin lui avait ordonné de lui dédier ce recueil (*Epistres* de 1659 : Ep. dedic. à Foucquet : lignes 1 et suiv.).

2. Cf. les huit premiers vers de la pièce liminaire de Gombauld (p. 21) et un passage de la préface de Mascaron (ligne 24, p. 30).

3. En réalité, le style naturel et familier qui fait le charme des épîtres de Bois-Robert n'est alors goûté que d'une très faible minorité. Aussi Mascaron juge-t-il nécessaire, dans l'agréable *Préface* qu'on trouvera plus loin, de s'attarder longuement à « desabuser certains Esprits preoccupés de cette fausse opinion que tout ce qui n'est pas sérieux & grave ne sauroit meriter le nom de beau ».

30 en quelque sorte nécessaire à vostre divertissement. En
effect, MONSEIGNEUR, je meritois sans doute d'estre
consideré de la France, si j'estois quelque-fois assez
heureux pour charmer vos soins par mes vers, & pour
adoucir vos inquietudes ; mais il ne faut pas que je me
35 flatte d'une si belle esperance ; ce sera bien assez, MON-
SEIGNEUR, si j'obtiens cette grace de V. E. que, ne
condamnant point ma temerité, elle approuve ma passion
et pardonne à ma foiblesse. Je suis,

MONSEIGNEUR, de V. E.

*Le tres-humble, tres-obeissant, &
tres-obligé serviteur,*

BOIS-ROBERT, ABBÉ DE C.

IN LIBROS SERMONUM

FRANCISCI METELLI BOSCO-ROBERTI

Abbatis Castillionensis.

EPIGRAMMA.

*Sermones patrio scripsit sermone Metellus
Parcere vult famæ dum Venusine tuæ.*

MENAGIUS ¹.

AU LECTEUR.

Sur les Epistres que Monsieur de Bois-Robert Metel,
Abbé de Chastillon, dedie à Monseigneur
l'Eminentissime Cardinal Jules Mazarin.

EPIGRAMME.

*Pour bien juger en peu de mots
Et du Poëte & du Heros,
Que le seul vers qui suit, Lecteur, te satisface :
Jules est un Auguste & Metel un Horace.*

S.²

1. Gilles MÉNAGE (1613-1692) vit alors depuis trois ans (fin de 1643) chez Paul de Gondi, coadjuteur de l'archevêque de Paris et futur cardinal de Retz, à qui Chapelain le présenta. Il a 33 ans.

Il a écrit depuis peu une espèce de satire intitulée *Requête des dictionnaires à Messieurs de l'Académie française*, dans laquelle il reproche aux académiciens de bannir de la langue française beaucoup d'expressions archaïques, de bouleverser l'orthographe, et de féminiser un grand nombre de mots sans que Bois-Robert, « *Ayant le genre masculin, | S'oppose de tout son courage | A cét effeminé langage.* ». Etant donné les mœurs spéciales de Bois-Robert (il a, dit-on, des rapports... trop intimes avec ses laquais), l'allusion de Ménage est

A

MONSIEUR
L'ABBÉ DE BOIS-ROBERT.
SUR SES EPISTRES.

*Voyci la Muse à qui tout cede
En l'Art de bien faire la Cour,
Et Bois-Robert qui la possede
Va mettre ses charmes au jour.*

*La Cour brille icy toute nue³ ;
Ce beau Livre en est le miroir,
Et ceux qui ne l'ont jamais veue
La verront mesme sans la voir.*

*Voyci l'agreable rencontre
Qui surprend & qui resjouit :*

cruelle. Or c'est précisément au début de la présente année 1646 que des copies manuscrites de la *Requete des dictionnaires* ont commencé à circuler dans Paris. (Voy. *Lettres de Balzac à Chapelain, la pluspart non imprimées* : lettres des 12 et 19 mars 1646). Cependant Bois-Robert, après avoir soulevé l'académie contre Ménage, a fait la paix avec lui, sur l'assurance que celui-ci lui a donnée que la satire a été rendue publique malgré lui (Tallemand : V, 219). Cette querelle n'est certainement apaisée que depuis très peu de temps lorsque paraissent les *Epistres* de Bois-Robert avec, signe de réconciliation, les deux vers latins ci-dessus de Ménage parmi les pièces liminaires.

Ces deux vers seront recueillis par leur auteur dans les *Miscellanea* qu'il publiera en 1652 (p. 74), mais avec une légère variante au second vers :

Parcere vult scriptis dum, Venusine, tuis.

Enfin, à partir de la 3^e édition de ses *Poemata* (1658) jusqu'à la der-

12 Des lors que Bois-robert se monstre,
La tristesse s'esvanouit 4.

Avec cette grace naïfve
Qui le fait par tout estimer,
Soit qu'il parle, soit qu'il escrive,
16 Il charme ceux qu'il veut charmer.

C'est sa bonté, qui tout surpasse,
Qui fut chere au grand Richelieu,

17 : Le texte (aussi bien ici que dans les *Epistres* de 1659 qui reproduisent ces stances) porte C'est la bonté. Je me permets de corriger cette faute d'impression, qui s'explique par la ressemblance de l'l et de l's long.

nière (8° : 1687), ce second vers prendra définitivement la forme suivante :

Officeret fama ne, Venusine, tua.

Traduction française : Le Métel écrit ses épîtres dans sa langue maternelle parce qu'il veut épargner la renommée, poète de Vénouse, ou (1^{re} variante) : parce qu'il veut épargner les écrits, poète de Vénouse, ou (2^e variante) : pour ne pas nuire à la renommée, poète de Vénouse.

2. On a prétendu que cette initiale désignait Scarron. Ces quatre vers sont de Sarasin : c'est Bois-Robert lui-même qui nous l'apprend, dans l'*Advis* qui précède ses *Epistres* de 1659.

Jean-François SARASIN (1604-1654), âgé de 42 ans, vit alors depuis quelques mois (1645) chez le duc d'Enghien (le futur grand Condé) : ce fait est établi par le début d'une églogue de Ménage (*Ægidii Menagii Miscellanea* : p. 96, *Ménalque, Lycidas, Damon*). Il est en même temps « comme le courtisan du Coadjuteur » (le futur cardinal de Retz) (Talleyrand : V, 293), qu'il accompagnera l'année suivante (juin 1647) aux eaux de Bourbon.

Les quatre vers ci-dessus ne seront recueillis ni dans *Les Œuvres de Monsieur Sarasin*, ni dans les *Nouvelles Œuvres de Monsieur Sarazin*.

3. Cf. un passage de l'épître dédicatoire de Bois-Robert (lignes 18-19, p. 18), et quelques mots de la *Préface* de Mascaron (ligne 24, p. 30).

4. « Il est de la plus belle humeur du monde, il joue, il chante, il est de toute partie... » ([Abbé de Pure], *La Pretieuse*, p. 367). — « On ne sçauroit faire plus plaisamment un conte qu'il le fait... » (Talleyrand, II, 395). — Voy. aussi, dans les *Epistres* de Bois-Robert de 1659 : Livre IV, Ep. II, v. 91 et suiv..

Et qui trouve la mesme grace
Devant un autre demy-dieu.

Sa faveur, bien loin d'estre vaine,
Fut le recours des affligex,
Et la Cour est encore pleine
De ceux qui luy sont obligex ¹.

Sa foy, qui n'a point de seconde,
Tenoit ce qu'elle avoit promis,
Et, selon le destin du Monde,
Fit bien plus d'ingrats que d'amys ².

1. « Il a rendu tant d'offices à tous ses amis, que je puis dire que luy seul pouvoit se vanter de faire plus de creatures à son maistre que tout le reste de sa maison ensemble. Il a tousjours cet esprit officieux & cette qualité de bon amy. » ([Abbé de Pure], *La Pretieuse*, p. 367). — « Boisrobert, bien estably chez le cardinal de Richelieu, se mit, car il est officieux, à servir tous ceux qu'il pouvoit. » (Talleyrand : II, 389). — « Jamais homme qui fust en faveur n'eut l'humeur si bien faisante... » ([Pellisson], *Relation...*, p. 416). — Les textes qui constatent l'inépuisable bienfaisance de Bois-Robert sont tellement nombreux que je ne puis songer non seulement à les reproduire ici, mais simplement à en donner une liste complète. C'est dans les *Lettres de M^r Chapelain* qu'on trouve le plus grand nombre de documents à ce sujet (fréquentes allusions à des services rendus par Bois-Robert, nombreuses requêtes de Chapelain à celui-ci en faveur de multiples solliciteurs). Voy. aussi : *Les Œuvres de Monsieur de Balzac* (lettres xxxvii et xlv), *Volume II. des Lettres de Monsieur de Peiresc* (l. du 18 avril 1633), *Lettres de Gombauld* (p. 243 : lettre très importante), *Les Lettres du President Maynard* (p. 100), *Lettres de Monsieur Costar*, 1658 (p. 841 : lettre très importante).

Gombauld lui-même lui doit le rétablissement de sa pension. Voy. : Tallemant (III, 242), *Lettres de Monsieur Chapelain* (l. du 26 oct. 1633), *Lettres de Gombauld* (p. 243).

A plusieurs reprises, Bois-Robert fera allusion à son ancien rôle de Mécène. Voy. : *Épistres* de 1646 : Ep. III, v. 1-4 et 51-56 ; *Épistres* de 1659 : Advis ; Livre I^{er}, Ep. XII, v. 69-75.

2. L'ingratitude de Balzac, entres autres, est vraiment cynique. Voici comment, huit mois plus tôt, il s'est exprimé sur celui qui lui rendit de si nombreux services à la cour : « ... le menu peuple du Parnasse et la quanaille du Pinde, ceux qui sont au dessous des Colletets et des Boisroberts... » *Lettres de Balzac à Chapelain, la pl. n. i.* : lettre du 27 nov. 1645) ; puis, lorsque les *Épistres* de 1646 viendront

*Je me tays du siecle ou nous sommes,
Mais je sçay bien qu'aux siecles vieux
Le plus officieux des hommes
Auroit eu place au rang des dieux.*

32

DE GOMBAULT¹.

de paraître : « il faut que je me sois tres mal expliqué sur le sujet du nouveau livre de l'Abbé C[omique]. Je le trouve absolument mauvais, et si mauvais, que je penserois luy faire faveur & mentir de la moitié si je disois :

Sunt mala sunt quædam mediocria, sunt bona nulla.

O frigidissimum et insulsissimum scurram ! o togatum mancipium ! o natum ad servitutem pecus ! En effet, comme son Esprit est d'un Poete vulgaire de la vieille Cour, son ame est d'un Esclave confirmé de cette cy... » (*Id.*, lettre du 24 sept. 1646).

Cette bilieuse invective de Balzac contre son bienfaiteur est, sinon excusée, du moins expliquée par le fait que, dans sa première épître (v. 129-132), Bois-Robert ne le compte pas au nombre des « grands esprits », et, circonstance aggravante, range parmi ceux-ci François Guyet, l'ennemi de Balzac (sur cette dernière inimitié, voy. Ch. Drouhet, *Les originaux du « Barbon »*).

Sur l'ingratitude des amis de Bois-Robert, voy. aussi : *Epistres* de 1646 : Ep. III, v. 43-48 ; *Epistres* de 1659 : Livre I^{er}, Ep. 1 ; Livre IV, Ep. XI, v. 25-42.

1. Jean-Oger GOMBAULT (a) (1590 ?-1666) est alors gentilhomme ordinaire de la chambre du roi (*Voy. Lettres de Gombault : Privilège du Roy*). Il a environ 56 ans. Son dénuement est extrême (Tallemant : III, 250) ; pour se procurer quelque argent, il est en train de préparer l'édition de ses *Poesies* et de ses *Lettres*, qui paraîtront quelques mois plus tard.

Les belles stances ci-dessus ne seront pas recueillies par l'auteur dans son volume de *Poesies*.

(a) Et non pas de Gombault.

SONNET.

A MONSIEUR
DE BOIS-ROBERT,
ABBÉ DE CHATILLON.

SUR SES EPISTRES.

4 *Tout le monde poli connoit ce que tu vaux ;
Il ne prend que chez toy les fleurs de son langage.
Aymable Bois-Robert, tu n'as point de rivaux
Dont tes Naïfvetez n'abaissent le courage.*

8 *Que tes charmes sont doux ! que ton esprit est net !
Que tes expressions ont de force & de grace !
Les Muses, que tu sers, aiment ton cabinet :
Il leur fait oublier leur Pinde et leur Parnasse.*

11 *Pour montrer aux sçavans des âges qui naïstront
Le prix des beaux lauriers qui te ceignent le frond,
Voyci tout le discours que je leur feray lire :*

Variantes fournies par Les Œuvres de Maynard :

1 : poly.

3 : tu n'a plus.

4 : tes belles Chansons.

9 : des siecles.

10 : Lauriers... front.

Armand ¹, dont la prudence estonna l'Univers,
 Et qui regna dans l'Art de parler & d'escrire,
 14 Estima Bois-Robert & couronna ses Vers.

MENARD ².

14 : corona.

1. Richelieu (Armand-Jean DU PLESSIS, cardinal, duc de Richelieu et de Fronsac), mort depuis plus de trois ans.

2. François MAINARD (a) (1583 ? — 1646) est président au présidial d'Aurillac et membre de l'académie française. Agé d'environ 63 ans, il est depuis un an à Paris, où il vint après avoir reçu sa nomination de conseiller d'Etat. Il vient de faire paraître, lui aussi, un volume de vers, intitulé *Les Œuvres de Maynard*, qui fut achevé d'imprimer le 15 juin 1646, c'est-à-dire plus d'un mois avant *Les Epistres* de Bois-Robert. On y trouve, à la page 57, le sonnet ci-dessus, qui par conséquent y figure en édition originale. Dans quelques mois, au début d'octobre, Mainard retournera à Saint-Céré, où il mourra le 28 décembre (Ch. Drouhet, *Le poète François Mainard*).

(a) Et non pas *Maynard* ni *de Maynard*.

A MONSIEUR DE
Bois-Robert, Abbé de Chastillon.
SUR SES EPISTRES.

*Que tes entretiens sont charmants !
Que leur douceur est infinie !*

*Que la facilité de ton heureux Genie
Fait de honte à l'esclat des plus beaux ornements !
Leur grace naturelle aura plus d'idolâtres
Que n'en a jamais eu le fast¹ de nos Theatres.
Le temps respectera tant de naïveté ;
Et, pour un seul endroit ou tu me donnes place²,
Tu m'asseures bien mieux de l'immortalité
Que Cinne, Rodogune, & le Cid, & l'Horace.*

CORNEILLE³.

1. Cette orthographe, déjà archaïque à cette époque, se rencontre plusieurs fois dans l'œuvre de Corneille. Voy. le tome XI (lexique, 1) de l'édition Marty-Laveaux des *Œuvres de Corneille*.

2. Dans l'Epître xxx, *A Monsieur Gineste* (v. 19).

3. Pierre CORNEILLE, âgé de 40 ans, est à l'apogée de sa gloire. Il s'occupe de faire éditer *Théodore*, et achève *Héraclius* qui sera représenté à la fin de l'année. Au début de l'année prochaine (22 janvier 1647), il sera reçu à l'académie française pour y remplacer François Mainard qui viendra de mourir (voy. la note de la page précédente).

Les vers ci-dessus seront recueillis pour la première fois par

l'abbé Granet, dans les *Œuvres diverses de Pierre Corneille*, 1738 (p. 164), mais avec une faute au dernier vers, où *Cinne* est remplacé par *Cinna*.

Il est permis de supposer que les relations de Bois-Robert avec la famille Corneille remontent au temps où François le Métel était avocat à Rouen. En tout cas, on est certain qu'il fréquentait déjà Pierre Corneille au début de 1634, puisque, dans l'édition originale de *La Vefve ou le Traistre traby* (achevée d'imprimer le 13 mars 1634), figure, parmi les 26 pièces liminaires, un sixain signé : Bois-Robert (*A Monsieur Corneille*).

P R E F A C E .

Sur les Epistres de Monsieur
de Boisrobert, Abbé
de Chastillon.

PAR MONSIEUR MASCARON ¹.

Bien que le seul nom de l'Autheur de ces Epistres soit un prejugué de leur excellence, je ne doute point que la lecture d'un si bel Ouvrage ne surpasse toutes les esperances qu'on en pourroit avoir conceues, & qu'on ne regarde avec admiration tant de beautex, cachées sous un tiltre qui semble ne rien promettre que de mediocre. Voici pourtant dequoy desabuser certains Esprits preoccupés de cette fausse opinion que tout ce qui n'est pas serieux & grave ne sçauroit meriter le nom de beau, & qui croient avoir fait beaucoup d'honneur à la plus excellente pro-

1. Pierre-Antoine MASCARON (vers 1600....1603-1647), docteur ès droit, avocat au parlement de Provence, et père du futur prédicateur Jules MASCARON, a déjà écrit plusieurs ouvrages d'éloquence et d'histoire. Il a récemment achevé sa *Rome delivrée ou la Retraite de Gaius Martius Coriolanus, avec son Apologie*, et vient d'arriver à Paris en juin 1646. Recommandé à Chapelain par M^{lle} de Scudéry, il n'a pas tardé à faire la connaissance de Bois-Robert. Celui-ci, qui vient de faire commencer l'impression de ses *Epistres*, demande alors à l'éloquent Mascarón de lui écrire une préface pour ce volume : c'est celle qu'on va lire ici.

Vers le même moment, le 9 juillet, Mascarón obtient un privilège

10 duction de cette nature quand ils ont dit qu'elle est assez jolie. Je sçay bien que, comme on entend plus aisément le bruit des torrens qui roulent avec rapidité que le murmure des fontaines qui coulent doucement, ce n'est pas merveille que les graces de ce genre d'escrire ne soient pas connues de tout le monde. Ceux
 15 qui battent des mains quand ils voyent un stile nombreux, de graves sentences, & des poinctes aiguës, n'ont garde de bien connoistre la belle raillerie & la naïveté des pensées et des expressions. Une façon d'escrire aisée & naturelle leur semble basse, & ils croyent que, comme on est contraint de fouiller dans les
 20 entrailles de la terre pour en tirer le metal qui, dans le commerce, donne le prix à toutes choses, aussi l'Esprit ne sçauroit rien produire de précieux & d'estimable s'il ne se l'arrache avec peine & avec violence. Il faut sans doute avoir le goust bien raffiné, il faut connoistre ce qu'il y a de plus rare dans la
 25 Cour¹, & entretenir un commerce avec l'Antiquité la plus delicate, pour juger sainement de ces beautex exquises, dont l'éclat contente la veue sans la blesser & sans l'esblouir. C'est de ce stile agreable qu'Horace entretenoit Auguste, qui prenoit tant de plaisir à lire ses belles Lettres qu'il luy commanda en
 30 des termes tres-obligeans de luy escrire plus souvent qu'il ne l'osoit faire par respect, luy demandant s'il seroit marri d'apprendre à la Posterité qu'il avoit traité familièrement avec

pour l'impression de sa *Rome delivrée*, qu'il dédie à Mazarin, et qu'il confie aussitôt à l'éditeur Augustin Courbé. Bois-Robert, pendant que s'achèvera l'impression de ses *Epistres*, acquittera sa dette littéraire envers Mascaron en écrivant à sa louange une épître en vers qui paraîtra, le 6 août, parmi les pièces liminaires qui précéderont *Rome delivrée* (a).

Sur Pierre-Antoine Mascaron, voy. : Maurice Cauchie, *L'avocat Pierre-Antoine Mascaron, père du prédicateur*.

1. Cf. un passage de l'épître dédicatoire de Bois-Robert (lignes 16-19, p. 18) et les huit premiers vers de la pièce liminaire de Gombauld (p. 21).

(a) Voy. cette épître p. 257.

le Maistre du Monde. En effet, il n'eslevoit gueres davantage son stile en escrivant à Auguste ou à Mecene, à la fortune
 35 duquel il estoit attaché, que lors qu'il escrivoit à son Fermier pour l'exorter à se contenter de la sienne : Et neantmoins nos Critiques les plus judicieux n'ont pas fait difficulté de preferer ses Epistres à ses Odes, & ils nous assurent qu'on y voit mieux paroistre la douceur & la force de son Genie. Aussi nous
 40 remarquons, dans la decadence de l'Empire Romain qui fut suivie de celle des bonnes Lettres, qu'on s'aprocha de l'ignorance & de la barbarie d'abord qu'on commença de mespriser cette belle & naïfve façon d'escrire dont nous parlons, pour mettre en usage & en credit, dans les Vers & dans la Prose,
 45 les fausses beautez d'un stile enflé & ces expressions Gottiques qui corrompirent entierement la langue Latine en croyant la rendre plus pompeuse & plus magnifique : Pourveu qu'il y eust quelque feu dans les productions, on ne se soucia point de les noircir d'une fumée importune & d'un galimathias perpetuel ;
 50 & les Autheurs de ce temps-là ne mirent plus de difference entre la force & la dureté du stile, non plus qu'entre l'enflure & l'embonpoint. Certes, j'avoue que j'aurois dignement loué le merite de ce Livre & de son Autheur si j'avois parlé comme il faut de l'excellence de ce genre d'escrire : car, apres en avoir
 55 formé une Idée sur les preceptes & sur les exemples des Anciens, je n'y découvre point de beauté ny de justesse qui n'éclattent dans ces Epistres. Monsieur de Boisrobert les imite si parfaitement, qu'il paroist bien qu'il a souvent sacrifié aux Graces, qu'elles ont respandu sur son esprit tout ce qu'elles ont de doux
 60 et d'aimable, & que c'est de leurs mains delicates que ses Ouvrages recoivent cet air charmant & enjoué, sans se departir toutefois de l'exacte regularité que ce caractere demande. Ils sont dans ce juste temperament qui tient le milieu entre le serieux & une raillerie trop libre : ou, si vous voulez, dans ce
 65 Burlesque agreable qui plaist à tous & qui ne blesse personne,

à cause qu'estant un raffinement de la véritable galanterie, il s'esloigne autant de la licence du Theatre que de l'aigreur de la Satire. Ce n'est pas qu'il ne reprenne assez souvent les vices & la corruption du Siecle ; il le fait pourtant avec tant
70 d'adresse & de douceur ¹, que ceux qui verront leurs taches dans ce miroir aimeront sans doute la glace qui les leur représente, & ils auront plus d'envie de corriger leurs defauts, se voyant repris de si bonne grace, que si la Satire ou la Morale mesme les leur avoit reprochez d'un stile mordant ou avec un
75 front severe. Mais, s'il est agreable lors qu'il reprend, n'est-il pas inimitable dans les louanges qu'il donne à ses Amis, où l'esprit & l'industrie brillent par tout d'une lumiere si belle, que la Vertu la plus austere ne sçauroit resister à de si douces tentations ? Il ne fait point de bassesse pour eslever les autres ;
80 on n'y voit point de flatterie qui soit importune, & sa façon de louer ne ressemble pas à ces pluyes dont l'impetuositè nous incommode, mais à ces douces rosees qui humectent agreablement, & dont on se trouve couvert et rafraichi avant qu'on s'en soit aperceu. Je ne doute pas que les Divi-
85 nitez de la Cour n'avouent qu'on ne leur a jamais offert de parfum plus exquis que celuy que cet Ouvrage leur presente ; & bien que leur noble orgueil ne veuille pas recevoir toute sorte d'offrandes, celle-cy est si precieuse, qu'apres l'avoir receue sous les Dais ² & dans les ruelles, où l'on n'admet rien
90 que de rare, elles la jugeront encore digne de leurs Autels, d'où rien de profane n'oseroit approcher. Aussi doivent-elles

1. « Il raille de si bonne grace, il pique si doucement, enfin il est si agreablement censeur & severe, que je luy pardonnerois quasi quand je m'en verrois mal traittée. » ([Abbè de Pure], *La Pretieuse* : p. 364).

2. C'est-à-dire chez les rois, les princes, et les ducs. « Dais. s. m. Meuble precieux qui sert de parade & de titre d'honneur.... Il n'y a des dais que chez les Rois, chez les Princes & les Ducs..... » (Furetière 1690).

estimer infiniment les Eloges d'un homme qui connoit fort bien ce qu'il loue, & auquel une nature excellente, & si bien achevée à la Cour, a formé un goust tres-delicat & un parfait discernement en cette matiere. Je differerois trop longtemps la satisfaction des Lecteurs si je voulois dire tout ce que je pense sur ce sujet ; mais la modestie de Monsieur de Boisrobert me defend ce que la verité m'ordonne & ce que je devois à l'amitié dont il veut bien m'honorer. Tout cela pourtant ne seroit pas capable de m'en destourner si je n'estois assure de l'estime publique que ces belles Epistres ont desja justement acquise, & qu'on n'a qu'à les lire une seule fois pour les aimer tousjours & pour n'estre jamais las de les relire.

A MONSIEUR SARRAZIN¹.

EPISTRE I.

En forme de Preface.

[écrite au printemps de 1646, avant le 4 juin]²

Il se defend de la priere qu'il luy fait de faire
imprimer ses Epistres³.

Que t'ay-je fait, & que t'a fait ma rime ?
Quoy ! Sarrazin, tu veux que l'on m'imprime,
Et qu'au Palais chacun ait droit d'aller
Pour un teston⁴ mon esprit controller⁵ ?
Quoy ! tout de bon, ton amitié m'impose [2]
Cette loy dure ? elle veut que j'expose
Aux yeux malins des injustes Censeurs
Les nuditez de mes neuf pauvres Sœurs ?

1. Sur SARASIN en 1646, voy. p. 21, n. 1.

2. Voy. p. 41, n. 2.

3. Sarasin, le meilleur poète lyrique de l'époque, et dont la muse gracieuse et délicate s'exprime avec simplicité, doit particulièrement goûter le style naturel et enjoué de Bois-Robert : on ne peut s'étonner qu'il ait insisté auprès de celui-ci pour qu'il se fasse imprimer.

4. « TESTON. s. m. (L's se prononce.) Ancienne monnoye d'argent qui se fabriquoit en France & dans plusieurs autres Etats, mais qui n'a plus de cours en France, & peu dans les pays étrangers, hors en Italie.... On dit d'une chose de vil prix, qu'elle ne vaut pas un *teston*. » (Furetière 1727).

5. « Controller, signifie aussi Examiner les actions d'autrui, les critiquer, y trouver à redire. » (Furetière 1690).

C'est mal aimer mon repos et ma gloire.
 10 Non, cher amy, je ne te sçaurois croire.
 Apres avoir en tous lieux exalté
 De mon esprit l'heureuse liberté,
 T'en dédis-tu ? parle, & me le confesse :
 Ouy, car tu veux qu'il endure la Presse,
 15 Et qu'avec honte au peuple abandonné
 On le baffoue apres l'avoir gesné.
 « Mais, diras-tu, ne crains pas qu'il arrive
 « Aucun desordre à ta Muse naïfve,
 « Ny que ton style, au point où tu le mets,
 20 « Passe pour fade & degouste jamais.
 « Tes pauvres sœurs, quand elles iroient nues,
 « Comme tu dis, courir toutes les rues,
 « Auroient encor bon nombre d'Amoureux ;
 « Et le Censeur injuste & rigoureux
 25 « Qui les croiroit par là deshonnees
 « Enrageroit de les voir adorees. »
 Cher Sarrazin, ne me flatte pas tant ;
 Tu sçais fort bien qu'on en a dit autant
 A maints Autheurs, dignes de haute estime,
 30 Dont aujourd'huy nous controllons ¹ la rime
 Et bien souvent le sens & la raison ² ; [3]
 Puis-je avec eux faire comparaison,
 Moy qui n'ay rien que l'espee & la cappe
 Pour resister à celuy qui me drappe ?
 35 Fort peu de gens trouveront, comme toy,
 Cet air mignon & ce je ne sçay quoy.
 Il faut avoir adresse à le connestre,
 Comme il en faut à le faire parestre ;

1. Voy. p. 35, n. 5.

2. Cf. Ep. xxxviii, v. 29-34.

Et, comme enfin toutes sortes d'esprits
 De mon talent ne sçauront pas le pris,
 J'enragerois si parfois un yvrongne
 En ma presence arrivoit chez Besongne ¹,
 Et s'eschappoit, dans sa mauvaise humeur,
 Contre la rime & contre le rimeur.
 Je pourray plaire à tel autre bizarre,
 Frais arrivé des confins de Navarre,
 Qui me louera peut-estre injustement,
 Et qui voudra sçavoir mon sentiment ;
 Si mon advis à son advis s'oppose,
 Si je luy dis que c'est fort peu de chose,
 Contre moy-mesme il prendra mon parti
 Et me pourra donner un dementi.
 Soit qu'on me face enfin honneur ou honte,
 Esgalement il faudra qu'on m'affronte ².
 Les jeunes gens à qui la rime plaist
 Diversement y prendront interest ;
 Les Advocats sans cause & sans pratique [4]
 Viendront comme eux fondre dans la boutique ³ ;
 L'un sousrira par fois en me lisant,
 Et pourra dire : « Il est assez plaisant » ;
 L'autre dira, s'il void que je brocarde :
 « Pour un Abbé, sa Muse est bien gaillarde » ;
 L'un me mettra dans le rang des polis ⁴
 Et soustiendra que mes Vers sont jolis ;

1. L'éditeur des présentes *Epistres*.

2. Des divers sens que donne, pour ce verbe, le *Dictionnaire* de Godefroy, seul le sens actuel peut convenir ici, à condition de faire permuter le sujet et le complément direct.

3. La boutique de l'éditeur Cardin Besongne se trouve au palais de justice « au haut de la montée de la S^{te} Chappelle » (Voy. p. 15).

4. « Ce mot se dit du stile & du discours & veut dire *exact, châtié*. » (Richelet 1680).

65 L'autre, expliquant gravement sa pensee,
 Dira que là telle rime est forcee,
 Et que tel Vers, s'il estoit rajusté
 En tel endroit, feroit grace & beauté ;
 Enfin chacun prendra toute licence
 70 De prononcer contre moy sa sentence.
 Adjoute encore à ces fascheux succez
 Qu'on me pourra faire d'autres procez :
 L'impertinent dont j'auray voulu rire
 Se cherchera peut-estre en ma Satyre,
 75 Et se voudra telle estoille appliquer
 Que pour un autre on aura pû marquer.
 Ce qui sur tout blesse ma modestie,
 Et qui ne peut souffrir de repartie,
 C'est que mon nom retentira par tout
 80 Dans le Palais de l'un à l'autre bout.
 Si je vay là par fois pour mes affaires,
 Que deviendray-je, oyant trente Libraires
 Me clabauder, & crier de concert : [5]
 « Deça, Messieurs ! acheptez Boisrobert ! » ?
 85 Je n'en pourray jamais souffrir la honte :
 Desja le sang au visage me monte.
 Quoy ! Sarrazin, je me verray vendu
 A tel coquin qui fera l'entendu ?
 Je souffriray, devenu marchandise,
 90 Qu'un vil Pedant à mon nez me mesprise ?
 Je passeray, pour vingt ou trente souls,
 Entre les mains des brutaux & des fous ?
 Chacun pourra m'enlever sous l'aisselle,
 Et me porter ainsi qu'une vaisselle
 95 Dans le bordel ou dans le cabaret
 Pour m'enfumer comme un haren soret ?
 Je serviray d'enveloppe aux beurrieres,

Ou, s'il eschet, à plus viles matieres,
 Car tel pendart, tel fat, ou tel cocu
 100 Fera de moy, s'il veut, son torchecu ?
 Tu n'as pas bien consideré ces choses,
 Ny bien pris garde à ces Metamorphoses,
 Car, en sagesse ayant peu de pareils,
 Tu m'aurois peu donner d'autres conseils.
 105 Pesons bien tout, avant que je m'engage ;
 Ne faisons rien qui me porte dommage.
 Ton jugement, qui m'a favorisé ¹,
 Devroit assez m'avoir autorisé ;
 Avec luy seul, Sarrazin, je t'assure [6]
 110 Que je ferois la nique à la censure ;
 J'ay grand respect pour tes sages advis,
 Et les aurois aveuglement suivis
 Sans l'amitié que tu m'as fait parestre,
 Qui te corrompt ou t'aveugle, peut-estre.
 115 Avecque toy, consultons pour le mieux
 Nos vieux amis, nos amis serieux ;
 Prenons l'advis des plus melancoliques ² ;
 Deferons mesme à ces rudes critiques
 Par toy nommez Freres Observantins,
 120 Qui, controllans les Grecs & les Latins
 Et s'acharnans sur les pieces nouvelles,
 Trouvent à mordre aux choses les plus belles ³ ;

1. Parmi les dictionnaires de l'époque, seul celui de Cotgrave donne, pour le mot *favoriser*, le sens très particulier qu'il a ici : celui du verbe anglais *to countenance*, c'est-à-dire *approuver*.

2. *Mélancolique* a ici son sens étymologique, c'est-à-dire celui d'*atrabilaire*.

3. Il s'agit évidemment des académiciens, dont l'acharnement à critiquer les œuvres nouvelles sera relevé par Pellisson, l'historiographe de l'académie : « Elle s'est fort souvent occupée à examiner des pieces qu'on luy presentoit, de ceux de la Compagnie.... Tout ce qu'on y presentoit de cette sorte estoit examiné avec tant de soin &

Et, si ceux-là me trouvent bon rimeur,
 Je suis content qu'on aille à l'Imprimeur.
 125 Bref, m'érigeant en Livre assez crotisque
 Et m'imposant le nom de bon Burlesque,
 Regarde bien si je vaudray mon pris ;
 Espargne-moy la honte & le mespris :
 Pour cet effet, gagne-moy les suffrages
 130 Des Chapelains ¹, des Guyets ², des Ménages ³,
 Ces grands esprits aussi pleins d'équité
 Que d'agrèment & de solidité ;

avec tant de rigueur, que le Cardinal se crut obligé plusieurs fois d'exhorter l'Académie à en avoir un peu moins. Peut-estre vous feray-je plaisir d'insérer icy ce que j'ay trouvé sur ce sujet dans le Registre du Lundy 12 Novembre 1634, qui vous fera voir aussi quelle est la forme de ces registres. | *Sur ce que Monsieur de Boisrobert a encore dit à la Compagnie que Monsieur le Cardinal la prioit de n'affecter pas une severité trop exacte, afin que ceux dont les ouvrages seront examinez ne soient point rebutez, par un travail trop long & trop penible, d'en entreprendre d'autres, & que l'Académie puisse produire le fruit que son Eminence s'en est promis pour l'embellissement & de la perfection de nostre Langue : Après que les voix ont esté recueillies, il a esté arresté que Monsieur le Cardinal seroit tres-humblement supplié de trouver bon que la Compagnie ne relaschast rien de la severité qui est necessaire pour mettre les choses qui doivent porter son nom ou recevoir son approbation, le plus près qu'il se pourra de la perfection.... » ([Pellisson], Relation..., p. 264).*

1. Jean CHAPELAIN (1595-1674) est « conseiller du roy en ses conseils » et vit depuis treize ans chez le duc de Longueville. Il a 51 ans. Sa réputation comme critique est déjà ancienne, puisqu'en 1637 il fut chargé par l'académie de formuler avec Conrart *Les Sentimens de l'Académie françoise sur la tragi-comédie du Cid*. Voy. aussi p. 66, n. 6.

2. François GUYET (a) (1575-1655), qui a été précepteur du futur cardinal de la Valette, est l'un des meilleurs critiques du xvii^e siècle : il s'est acquis la réputation d'un très savant homme, bien qu'il n'ait rien fait imprimer ; en outre, il excelle à faire des vers latins. Il est franc, sincère, libre-penseur et homme de bien. Il est âgé de 71 ans, et vit retiré au collège de Bourgogne. Dans *Les Œuvres de Maynard*, qui vont paraître presque en même temps que les *Epistres* de Bois-Robert (voy. p. 26, n. 2), figureront deux épigrammes latines de Guyet parmi les pièces liminaires.

Sur Guyet, outre l'article de Bayle, voy. : *Menagiana* 1715 (I, 316 ; II, 237 & 302) ; Uri, *François Guyet* ; Ch. Drouhet, *Les originaux du « Barbon »* (étude très importante).

3. Sur Gilles MÉNAGE en 1646, voy. p. 20, n. 1.

(a) Orthographe hypothétique.

Laisse imprimer s'ils disent qu'on imprime,
Et sur leur foy laisse courir ma rime.

135 Sous leur aveu, mocquons-nous des moqueurs, [7]
Bernons les sots, raillons les critiqueurs ;
Nargue pour eux, si tu me veux répondre
Que tels garands sont prests pour les confondre.

Après cela, me lutte ¹ qui voudra :

140 Je feray teste à celui qui viendra.

Mais, si je suis appuyé de vous quatre,

Qui paroistra ? qui m'osera combattre ² ?

1. L'expression *lutter quelqu'un*, déjà très archaïque au moment où Bois-Robert l'emploie, ne se trouve dans aucun dictionnaire de l'époque. On la rencontre plusieurs fois dans les *Essais* de Montaigne.

2. Cette épître, qui ne fait aucune allusion à l'intervention de Conrart (voy. Ép. xxxviii et xxxix), est antérieure au privilège signé par celui-ci pour l'impression du volume : elle a donc été écrite avant le 4 juin 1646, mais très peu auparavant.

A MONSEIGNEUR LE CARDINAL MAZARIN¹.

EPISTRE II.

Il le supplie de le delivrer de dix chiens
qu'on avoit logez devant sa porte, appar-
tenans à son Eminence ².

Prince Eminent, dont les vertus sublimes
Ont espusé tantost³ toutes nos rimes,
Qui, meritant louanges par excez,
Fais qu'Hyperbole a gagné son procez,
5 Et que la Fable, aussi bien que l'Histoire, [9]
N'a rien de grand qui ne cede à ta gloire,
Je ne demande à tes rares bontez

Titre : C. xxiv, Requeste à Monsieur le Cardinal Mazarin.
2 : C. xix, mes rymes.

1. Sur Mazarin en 1646, voy. p. 17, n. 1.

2. Le *Recueil* in-4° de Conrart contient deux copies manuscrites de cette épître : l'une au tome XIX (p. 1141) et l'autre au tome XXIV (p. 37). Toutes deux sont postérieures de plus de vingt ans au volume imprimé que j'édite ici. J'indique, au bas de chaque page, les variantes fournies par ces deux copies ; il va sans dire que j'élimine les variantes d'orthographe ou de ponctuation, simples caprices du scribe. Les sigles C. xix et C. xxiv désignent respectivement le tome XIX et le tome XXIV du *Recueil* in-4° de Conrart.

3. Bientôt (voy. Furctière 1690).

Dons ny presens, honneurs ny dignitez
 Pour augmenter l'estat de ma fortune,
 10 Mais seulement qu'une meute importune
 De dix grands chiens, qu'on dit qui sont à toy,
 Me laisse en paix & s'eslongne¹ de moy.
 J'ay bien raison de maudire les traistres
 Qui, justement entre mes deux fenestres²,
 15 Ont enfermé ces maudits animaux,
 Car jour & nuict ils me font mille maux.
 Quand le matin ils m'ont donné l'aubade,
 J'ay sur le soir encor la serenade
 D'un ton semblable ; & pour comble d'ennuis
 20 Ces loups-garoux hurlent toutes les nuits.
 Je ne dors plus, & ma cervelle creuse
 Cede aux vapeurs de ma bile fumeuse ;
 J'ay les esprits de chymeres tous pleins ;
 Je ne produits que des fantômes vains,
 25 Et j'ay grand peur que ma melancolie
 Ne me conduise enfin à la folie.
 Tous nos voisins, qui ne dorment pas mieux,
 Menans en vain des Sergens sur les lieux,
 Pour escarter ces importunes bestes

9 : C. xxiv, l'esclat.

27 : C. xix et C. xxiv, mes voisins.

1. Cette orthographe, déjà très archaïque à cette époque, ne se rencontre dans aucun des dictionnaires contemporains : dans tous on trouve *esloingner* (Voy. : César Oudin, 1607, 1616 et 1621 ; Cotgrave, 1611, 1632 et 1666 ; Richelet, 1680 ; Furetière, 1690).

2. Il est évident, d'après ce passage et plusieurs autres de ses *Epistres*, que Bois-Robert a déjà quitté l'hôtel de Mélusine (voy. Ep. ix, v. 16) et qu'il habite une maison qu'il a « fait bastir à la porte de Richelieu » (Talleyrand : II, 413). La porte de Richelieu (voy. *Plan de Gomboust*) étant située rue de Richelieu, à peu près où aboutira plus tard la rue de la Bourse, la maison de Bois-Robert est à la fois toute proche du palais de Mazarin et du jardin de Thévenin dont il dit plus loin être voisin (Ep. xxxvi, v. 29-31 et 101-102).

30 Tous les matins font exploicts & requestes
 (Où, par respect, je ne veux point signer), [10]
 Menacent l'hoste & le font assigner ;
 Mais sur l'exploict on n'a point de Sentence,
 Car on s'arreste à ce mot d'Eminence.
 35 A leur priere, & pour mon bien aussi,
 J'ay veu Labbé ¹, qui des chiens a souci ;
 Et, quoy qu'il prist son visage severe
 Et qu'il eust droict de se mettre en colere,
 Il me promit, assez civilement,
 40 Qu'on leur louroit quelqu'autre appartement,
 Quoy que pourtant il eust peine à comprendre
 Que ce fust peine à nous de les entendre ;
 Car je sçay bien qu'il en aime les vois ;
 Mais, apres tout, ce n'est que dans les bois,
 45 Et ne croy pas qu'en son lict il se picque,
 Non plus que moy, d'une telle musique.
 « Tous ces voisins, de qui vous faites cas,
 « Sont, me dit-il, un peu bien delicats :

32 : C. xxiv, menassant.

33 : C. xix, d'ordonnance.

36 : C. xix, l'Abbé ; xxiv, l'abbé.

40 : C. xxiv, auroit.

42 : C. xix et C. xxiv : Que nostre oreille eust peine à les entendre.

1. Aux archives nationales j'ai trouvé, dans le *Quatre vingtz dix neuviemes volume des Insinuations du Chastelet de Paris* (f^o 245 v^o), le contrat de mariage de « Marin LABBÉ, chirurgien de la petite escurie du roy », contrat signé le 9 mars 1645. Ce serait bien de ce Marin Labbé qu'il s'agirait ci-dessus si Bois-Robert faisait allusion à la meute royale ; mais comme les chiens dont il parle appartiennent à Mazarin, on ne peut conclure d'une façon si affirmative ; tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il n'est pas impossible que le même « chirurgien » soigné à la fois les chiens du roi et ceux du cardinal. Rappelons que le mot *chirurgien* possède alors un sens très large, puisqu'on l'applique, en particulier, à tous ceux qui, comme les barbiers, pratiquent de simples saignées.

« Ces pauvres chiens, qu'on me fait si coupables,
 « Ne faisoient pas un cri dans nos estables ;
 50 « On les souffroit devant nostre Palais,
 « Oû, sans fascher ny Maistres ny valets,
 « Coys & discrets on les voyoit parestre,
 « Autant que chiens bien nez le peuvent estre. »
 55 « — Je le croy, dis-je, ils connoissoient les lieux,
 « Et les respects qu'ils devoient à nos Dieux ;
 « Ils sçavoient là ce qu'ils avoient à faire, [11]
 « Et qu'un bon fouet, de plus, les eust fait taire.
 « Mais aujourd'huy, qu'ils sont en liberté,
 60 « Ils sont sans crainte & sans civilité ;
 « Pleins d'hurlemens & de cris effroyables,
 « Ils font du bruit autant que mille diables. »
 Enfin, grand Prince, ils font en ce quartier
 Desesperer, non gens de bas mestier,
 65 Mais gros Bourgeois, & familles honnestes
 De Conseillers & Maistres des Requestes.
 Puisque l'Abbé dit qu'ailleurs enchaisnez
 Ils sont si doux & si morigenez,
 Je suis certain que tu voudras permettre
 70 Qu'en leur devoir il les fasse remettre,
 Car il est vray qu'ils se gastent ici,
 Et suis tesmoin qu'ils gastent tout aussi.

56 : C. XIX et C. XXIV, le respect.

62 : C. XIX et C. XXIV, trente diables.

67 : C. XXIV, l'abbé.

A MONSIEUR
DE
BAUTRU.

EPISTRE III.

[écrite à Fontainebleau entre le 7 et le 23 octobre 1644]²

Il se plaint à luy de ce que, par la discontinuation de faire sa Cour, il a perdu les entrées qu'il avoit chez M. le Cardinal ³, & luy parle de la maladie de son Eminence ⁴.

Toy qui m'as veu jadis avec tant de bonté
Du Parnasse François bannir la pauvreté,
Lors que, solliciteur des Muses affligées,
J'appliquois tous mes soins à les voir soulagées ;

1. Guillaume BAUTRU (a) (1588-1665), comte de Serrant, est académicien, conseiller d'Etat et introducteur des ambassadeurs, après avoir été lui-même ambassadeur en Flandres et envoyé du roi en Espagne et en Savoie. Il s'est toujours fait admirer par ses bons mots. Il a trouvé le moyen, après avoir été favori de Richelieu, de l'être aussi de Mazarin. Il a 56 ans. Il vient de marier son fils unique il y a un mois (8 septembre 1644) (*Gazettes* : 1644, p. 760) : le contrat fut signé par la reine régente, Gaston de France, Mazarin, le duc de Longueville, le comte d'Harcourt, le chancelier Séguier, le duc de Montbazon, le maréchal d'Estrées, etc... (99^e volume des *insin. du chlet de Paris* : f^o 42);

(a) Et non pas de Bautru.

5 Rare & puissant Esprit, dont l'entretien charmant [13]
 N'est pas moins honoré de Jule que d'Armand 6,
 Songe à ce que je fus, repasse en ta memoire
 L'eclat avantageux de ma premiere gloire 7,
 Et pleins moy de me voir entierement privé
 10 De ce haut point d'honneur où j'estois eslevé.
 Tu sçais que j'ay toujourns adoré ce grand homme
 Que la France possede à la gloire de Romme ;
 Ouy, tu sçais, mieux que tous, avec combien d'ardeur
 J'ay fait, depuis quinze ans, des vœux pour sa Gran-
 15 Et tu n'ignores pas les solides offices [deur,
 Dont il paya mon zele & non pas mes services.
 J'adorois sa Vertu, qui fut mon element,

5 : Rare & fameux.

17 : vertu, mais inutilement.

Bautru est donc fort bien en cour. Plus tard (1662), Chapelain dira de lui à Colbert : « il a l'ame noble & bienfaisante, sur tout aux Sçavans qu'il apprend être incommodez, dont il y a plus d'un exemple. » ([Camusat], *Melanges de litt....* : p. 260). Voy., sur Bautru : Kerviler, *Le Maine à l'académie franç.* ; Tallemant, II, 314.

Son frère, Nicolas Bautru (?-1661), comte de Nogent-le-Roi, est capitaine des gardes de la porte. C'est à lui, indirectement, que l'opéra français sous Louis XIV sera redevable de sa gloire, car c'est lui qui, chez Mademoiselle, remarquera bientôt le jeune Lully raclant « un méchant Violon » et décidera Mademoiselle à lui faire donner des leçons (J. le Cerf, *Comparaison...* : Seconde partie, p. 184).

2. Voy. p. 49, n. 2.

3. Le cardinal Mazarin. Sur la difficulté de voir Mazarin, cf. Ep. ix et xvi ; et, dans les *Epistres* de 1659 : *Advis*, et Livre IV, Ep. xi.

4. Le *Recueil in-4°* de Conrart contient une copie manuscrite de cette épître (XIX, 443), copie postérieure de plus de vingt ans au texte imprimé que je réédite. J'indique, au bas de chaque page, les variantes fournies par cette copie ; je néglige, néanmoins, les variantes d'orthographe et de ponctuation, qui sont le fait du scribe. Une des variantes est particulièrement importante : celle des vers 71 et 72.

5. Sur la bonté de Bois-Robert et le rôle de mécène qu'il joua, voy. p. 23, n. 1.

6. De Mazarin que de Richelieu.

7. Bois-Robert fait fréquemment allusion à la faveur dont il a joui auprès de Richelieu : voy. Ep. iv, v. 25-32 ; Ep. v, v. 10, 14-16 ; Ep. viii, v. 72 ; Ep. ix, v. 14-18 ; Ep. x, v. 30-32 ; Ep. xvi, v. 97-98 ;

Et, si je l'ose dire, il m'aimoit tendrement.
 Je ne puis mediter sur ma faveur passee
 20 Sans qu'un juste regret afflige ma pensee.
 Pourquoi la possedoy-je ? ou qu'ay-je fait aux Cieux
 Pour ne posseder plus un bien si precieux ¹ ?
 J'atteste des Destins la puissance suprême
 Que cette ardeur que j'eus est toûjours elle-mesme,
 25 Que dans ma solitude, ainsi que dans la Cour,
 J'eus toûjours pour sa gloire un mesme excez d'amour.
 Dés que j'ay sceu le mal de cet aimable Prince ², [14]
 18 : Et je n'en estois pas aymé moins tendrement.

Ep. xxxvi, v. 50-60 : et, dans les *Epistres* de 1659 : Advis ; Livre I^{er}, Ep. 1 ; Ep. vii, v. 43 et suiv. ; Ep. xii, v. 65 et suiv. ; Livre III, Ep. x, v. 15 et suiv. ; Livre IV, Ep. xi, v. 25-34.

1. On ne connaît aucune raison précise à ce changement d'attitude de Mazarin à l'égard de Bois-Robert, changement qui, s'étant produit entre le moment de la rentrée en grâces de celui-ci auprès de Richelieu en novembre 1642 (Talleyrand, II, 404 : témoignage de l'amitié de Mazarin) et celui où fut écrite la présente épître (fin de 1644 : voy. p. 49, n. 2), semble coïncider avec la mort de Richelieu et l'accession de Mazarin au pouvoir. Peut-être faut-il y voir l'influence de la reine régente, à qui est antipathique tout ce qui lui rappelle Richelieu. Peut-être aussi cette froideur de Mazarin a-t-elle pour cause, ainsi que le suppose Bois-Robert dans le titre de son épître, la retraite volontaire en province que celui-ci s'imposa, en signe de deuil, après la mort de Richelieu.

2. Le 1^{er} octobre 1644, Guy Patin écrit à l'un de ses correspondants : « Nous avons enfin un pape qui est Jo.-Baptista Pamphilius... Il a pris le nom d'Innocent X.... Il a deux cardinaux qui le gouvernent, scavoir : Spada et Pancirol, qui sont les deux ennemis jurez du cardinal Mazarin, qui a un tel regret de cette promotion qu'il en a pensé estre malade bien fort, en ayant eu un accès de fièvre qui a duré cinquante cinq heures, et pour lequel il a esté saigné deux fois : il est à Fontainebleau avec le Roy, la Reine et toute la cour,... » ; le 21 octobre il écrit : « M. le Cardinal Mazarin est malade à Fontainebleau d'une double tierce... » ; et enfin le 29 octobre : « Le cardinal Mazarin est guéry de sa double tierce,... ». — D'autre part la correspondance de Mazarin est totalement interrompue depuis le 24 septembre, jour de l'arrivée à Fontainebleau du courrier extraordinaire de Rome (*Gazettes* : 1644, p. 851), jusqu'au 6 octobre, date à laquelle Mazarin, dans une courte lettre au maréchal de Gassion, lui dit que sa maladie, quoique fort diminuée, l'empêche de lui répondre en détail (*Copies de Minuttes des Lettres françoises de Mgr le Cardinal Mazarin* : VII, f^o III v^o :

Aussi-tost, pour le voir, j'ay quitté ma Province ¹,
 Où, plein d'inquietude, avec un tel excez
 30 Mon esprit, de sa fièvre, a souffert les accez, [atteinte,
 Que, sur les moindres bruicts sentant mon ame
 J'ay creu cent fois mourir de douleur & de crainte.
 Enfin j'arrive ici ; j'apprens en arrivant
 Qu'il est sain lors qu'à peine on le croyoit vivant ² ;
 35 Et la joye, à son tour, qui mon ame transporte,
 Fait que soir & matin je m'attache à sa porte.
 Bautru, voici l'endroit qui cause mon tourment :
 Hense ³, qui m'avoit veu si bien auprez d'Armand,
 Me sousrit à l'abord, reconnoist mon visage,
 40 Favorise mon zele & me donne passage ;
 Malgré ses compagnons me voila dans la Court.
 Mais, voulant passer outre, on m'arreste tout court.
 Cherchant mes vieux amis, je ne voy dans la place

34 : Que son mal est cessé, qu'il est sain & vivant.

38 : Hance.

cette lettre n'est ni publiée, ni analysée, ni même mentionnée dans le recueil de Chéruel) ; deux jours après, il est encore dans le même état, ainsi qu'en témoignent la lettre qu'il écrit le 8 octobre au duc d'Enghien (*id.*, f° 50 v° : *lettre faussement datée du 3 par Chéruel*) et celle du même jour au maréchal de Turenne (*id.*, f° 176) ; enfin le 13 octobre il annonce sa convalescence au duc d'Enghien (*id.*, f° 48 v°).

1. Quand Mazarin tomba malade, Bois-Robert était à Rouen (depuis 1634, il est chanoine à la cathédrale de cette ville). Dès qu'il apprit la maladie du ministre, il partit pour Fontainebleau, après avoir, le 2 octobre, donné procuration à un autre chanoine pour le remplacer dans ses fonctions alternatives (Arch. de la Seine-inférieure : G. 4502).

2. Puisque Mazarin va mieux, cette épître date, au plus tôt, du 6 octobre (voy. p. 48, n. 2). Mais, étant donné que Bois-Robert n'a pas quitté Rouen avant le 2 (voy. note 1 ci-dessus), il n'a certainement pu arriver à Fontainebleau avant le 7. Comme, d'autre part, Mazarin, guéri, quittera Fontainebleau le 23 (*Gazettes* : 1644, p. 923), on peut affirmer que la présente épître fut écrite entre le 7 et le 23 octobre 1644.

3. Il s'agit d'un suisse, d'un garde de Mazarin : Bois-Robert nous l'apprend vingt vers plus loin. Son nom (ou son prénom) doit sans doute s'orthographier Hans.

Que des fronds serieux, pour moy froids comme glace ;
 45 Pas un seul ne me dit : « Tu sois le bien venu » ;
 Je paroïs estranger, je leur suis inconnu,
 Et voy que la faveur a changé leurs visages
 En trois ou quatre mois, ainsi que leurs courages ¹.
 Bautru, vivois-je ainsi, quand sans empeschement
 50 Tu me voyois passer au cabinet d'Armand ?
 Ne m'as-tu pas veu faire office à tout le monde ? [15]
 N'ay-je pas, imitant ta bonté sans seconde,
 Passé dans ton esprit pour homme genereux
 En changeant le destin de tant de malheureux ² ?
 55 Mes disgraces, par toy tant de fois terminees,
 De ma seule bonté n'estoient-elles pas nees ³ ?
 Admire cependant comme je suis traité,
 Puis qu'un Suisse tout seul me fait civilité.
 Mais je trouve, apres tout, que j'ay tort de me pleindre :
 60 Si tu m'aimes encor, Bautru, que doy-je craindre ?
 Pour revoir ce Heros, digne appuy de mon Roy,
 Ne me suffit-il pas de m'adresser à toy ?
 Ne crains pas que je butte à rien qui t'importune :
 Mon esprit est content, j'ay borné ma fortune,
 65 Je ne pretens de luy qu'un coup d'œil seulement ⁴ ;

47 : courages.

48 : En moins de quatre... visages.

52 : pas imité.

61 : ce grand homme en qui j'ay tant de foy.

63 : que je tende... qui l'importune.

1. Voy., p. 23, les vers 25 à 28 de la pièce liminaire de Gombauld et la note 2.

2. Voy., p. 22-24, les vers 17-32 de la pièce liminaire de Gombauld et la note 1 de la page 23.

3. « Il s'est brouillé bien des fois avec le Cardinal [de Richelieu] pour avoir parlé trop hardiment pour le tiers et pour le quart... » (Talleyrand, II, 390). Cf. Ep. xxvii, v. 70-82.

4. Sur cette attitude désintéressée, voy. aussi Ep. iv, v. 81, Ep. vii, v. 7 et suiv., Ep. ix, v. 107-110, Ep. xvi, v. 46-47, 62-64,

Mais, pour estre esclairé d'un regard si charmant,
 Fay qu'au petit degré quelquefois je me coule,
 Car je ne sçaurois estre apperceu dans la foule¹ ;
 Tu diras qu'en mon but j'ay peu d'ambition,
 70 Mais tu verras aussi quelle est ma passion.
 Donc, ô des vrais amis le parfait exemple,
 Pour adoucir le sort qui m'est toujourns contraire,
 De grace, introduy-moy dans ce sacré Palais,
 Apprivoise pour moy cent farouches valets,
 75 Dy-leur pour quel sujet tu me rends cet office, [16]
 Que je ne viens chercher argent ny Benefice,
 Mais seulement produire, en ce lieu renommé,
 Un visage connu qui fut jadis aimé.

71 et 72 sont remplacés par :

Délices de la Cour, ame trop genereuse,
 Qui rends de ta vertu la fortune amoureuse,
 Qui forces les destins d'estre plus complaisans
 Qu'ils n'estoyent sous Auguste aux pauvres courtisans,
 Qui respans tes faveurs & tes graces insignes
 Sur ceux que le mérite en a rendus plus dignes,

87-96, Ep. xvii, v. 77-81 ; et, dans les *Epistres* de 1659 : Advis ;
 Livre I^{er}, Ep. 1, v. 78-79.

1. Cf. Ep. xvi, v. 73-86.

A MONSIEUR LE COMTE DE NOAILLES.

EPISTRE IV.

[écrite à Paris entre mars 1644 et le 22 juin 1646]²

Il le loue de sa modestie dans sa faveur,
& exagere en passant les inquietudes & les
grimaces de ceux qui sont en faveur³.

Comte, qui de la Cour fais l'heur & les delices,
Qui, par ta courtoisie & par tes bons offices,
T'acquiens des serviteurs & des amis puissans,
Et qui gagnes les cœurs les moins reconnoissans,

1. Personne, à aucune époque, n'a jamais été réellement *comte de Noailles*, NOAILLES étant le nom patronymique d'une famille et non pas le nom d'un comté (voy. La Chenaye-Desbois, *Dict. de la nobl.*, ou Moreri). A l'époque qui nous occupe, la branche aînée de la famille possède bien un comté, mais c'est le comté d'Ayen. Toutefois, dans la conversation, dans les lettres, dans les gazettes, etc..., on donne couramment le titre de « comte de Noailles » à l'aîné de la branche aînée de la famille (sans doute parce qu'il s'appelle de Noailles et qu'il est comte), et l'on reporte sur l'aîné de ses fils vivants le titre de *comte d'Ayen*.

A quel Noailles s'adresse cette épître ? A quelqu'un qui est constamment auprès de Mazarin. Or justement Tallemant nous apprend (VII, 8) que Mazarin eut un capitaine des gardes qui s'appelait « Noailles » : c'est certainement à lui qu'écrit Bois-Robert. Mais quel est le « Noailles » qui fut capitaine des gardes de Mazarin ? Aucun texte imprimé ne nous le dit. Les commentateurs de Tallemant (et

- 5 Permits que je t'admire en l'assiette importune [18]
 Où ta vertu t'esleve & non pas ta fortune.
 Tu tiens ta porte ouverte à cent persecuteurs,
 Accablé d'importuns, d'importans, de flateurs ;

tous ceux qui les ont copiés) ont dit que c'était Antoine de Noailles, mort en 1646. Il n'en est rien : le capitaine des gardes de Mazarin est Anne de Noailles, le futur premier duc d'Ayen (dit « duc de Noailles »). En effet, dans le *Centiesme volume des insinuations du Chastelet de Paris*, figure une copie du contrat de mariage d'« Anne de Noailles, chevalier, conseiller du roy en ses conseils, gouverneur et senechal pour Sa Majesté en la province du Rouergue, et Cappitaine Lieutenant de la compagnie de gens d'armes de monseigneur l'Éminentissime Cardinal Mazarin, dem^t à Paris, rue Cocq Heron... ». Ce contrat, daté du 13 décembre 1645, fut passé en présence d'Anne d'Autriche, de Mazarin, du chancelier Séguier, etc..., ce qui confirme la faveur dont jouissait Anne de Noailles et à laquelle Bois-Robert fait allusion. D'autre part j'ai trouvé, dans les archives du ministère des affaires étrangères, plusieurs pièces qui prouvent que ce fut en mars 1644 qu'Anne de Noailles fut chargé par Mazarin, à la suite d'une alerte nocturne, de lui recruter des gardes (Mém. et doc. : *France* 849 : f^{os} 80, 99, 129).

L'identité du personnage étant établie, voici sur lui quelques détails biographiques. ANNE DE NOAILLES, (16.-1678), comte d'Ayen, est fils de François DE NOAILLES (1584-1645) qui fut ambassadeur à Rome. Il est âgé d'une trentaine d'années, et possède dans l'armée, depuis 1643, le grade de maréchal de camp (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 493 : f^o 288). Il est capitaine lieutenant de la compagnie de gens d'armes du cardinal Mazarin depuis mars 1644 (voy. ci-dessus). Le 18 mai 1644, son père se démet, en sa faveur, de la charge de sénéchal et gouverneur de Rouergue (Id. : *Dossiers bleus* 494 : f^o 294). Le 15 décembre 1645 son père meurt, et les trois autres charges qu'exerçait celui-ci sont données à Anne de Noailles en janvier 1646 (Id. : f^{os} 296, 298, 302). Vers le 22 juin 1646, il cesse d'être capitaine des gardes de Mazarin et va prendre possession de son gouvernement de Perpignan (Arch. des aff. étrang. : Mém. et doc. : *France* 855 : f^o 186). Plus tard, il deviendra capitaine des gardes écossaises du corps du roi (1648), lieutenant général des armées du roi (1650), enfin duc d'Ayen (dit « duc de Noailles ») et pair de France (1663). Son fils, ANNE-JULES DE NOAILLES (1650-1708), sera le fameux maréchal de Noailles, vice-roi de Catalogne.

2. Voy. la note précédente : dernier alinéa.

3. Le *Recueil in-4°* de Conrart contient une copie manuscrite de cette épître (XIX, 439), copie postérieure de plus de vingt ans au texte imprimé que je réédite. J'indique, au bas de chaque page, les variantes fournies par cette copie ; je néglige, néanmoins, les variantes d'orthographe et de ponctuation, qui sont le fait du copiste.

Tu souffres d'un mesme œil tout ce qui t'environne,
 10 Tu les sçais discerner, & ne fasches personne ;
 Tu joins la modestie avec l'autorité ;
 Tu confonds ton credit avecques ta bonté ;
 Sans faire l'empresé, sans que rien t'embarrasse,
 Tu fais accueil à tous, & de si bonne grace
 15 Que qui te void des yeux si doux, si complaisans,
 Ne te peut distinguer d'avec tes courtisans.
 Il n'appartient qu'à toy de faire ces merveilles,
 Et, si je n'en croyois mes yeux & mes oreilles,
 J'aurois peine à penser qu'un Mortel adoré
 20 Pust en si haut éclat estre si moderé. [sommes,
 La faveur, en tout temps comme au siecle où nous
 A toujourns desguisé les visages des hommes ;
 De ce venin subtil on est soudain gasté ;
 J'en parle en homme expert, Comte : j'en ay tasté.
 25 Tu sçais que ma faveur, aux Provinces connue,
 A fait quelqu'embarras autrefois dans ma rue ^r ;
 Je ne fay que partir d'où tu viens d'arriver ;
 J'ay veu, comme tu vois, des grands à mon lever ;
 Plusieurs de tes Suivans ont mesme esté les nostres, [19]
 30 Et je pense avoir fait le fat comme les autres :
 Je n'ay pû me sauver d'un air contagieux
 Qui corrompt les esprits en aveuglant les yeux.
 Si je t'avois veu lors tel que je te contemple,
 Je me serois changé, peut-estre, à ton exemple.
 35 La faveur, je l'avoue, a de charmans appas ;
 Mais, quand on la possède, on ne se connoist pas.
 Le meilleur naturel & la meilleure grace

31 : me parer.

Degenere en foiblesse & se tourne en grimace ;
 On prend un certain air farouche & serieux ;
 40 On ne void quasi rien, quoy qu'on ouvre les yeux ;
 On fait de l'empesché quand on n'a rien à faire,
 Et d'une bagatelle on compose un mistere :
 Je sens ce que j'ay fait, je me mire en autruy,
 Et croy m'estre connu seulement d'aujourd'huy.
 45 J'en connois qui, sortans de la chambre du Maistre,
 Semblent avoir chaque œil plus grand qu'une fenestre ;
 Ils regardent sans voir, en hommes effarez ;
 Parmy leurs amis mesme ils semblent esgarez ;
 Ils ont l'esprit ailleurs lors qu'on brigue leur grace ;
 50 Tout leur nuit, tout les chocque, & tout les embarrasse.
 Mais, Comte, je ne puis les condamner ici,
 Car je pense, apres tout, que je faisois ainsi.
 Toy seul demeures ferme, & sans foiblesse aucune [20]
 Tu te monstres toujours esgal en ta fortune ;
 55 Tu connois tes amis, & rends office à tous
 Sans voir aucun mutin, sans faire aucun jalous.
 Comte, n'est-ce pas faire en ce siecle un miracle ?
 Pour venir à ton but, tu franchis tout obstacle,
 Et crois avoir perdu, comme cet Ancien,
 60 Le jour où, par malheur, tu n'as point fait de bien.
 C'est la Verité seule aujourd'huy qui me touche
 Et qui vient exiger cet aveu de ma bouche ;
 J'ay dit ce que j'ay veu, j'ay dit ce que je croy.
 Car pourquoy te flater, ne voulant rien de toy ?
 65 Ton Maistre, je l'avoue, est l'objet de mes veilles :
 J'adore sa Vertu, j'en conçois des merveilles ;
 Et, si je n'aymois pas son visage charmant
 Qui r'appelle en mon cœur les tendresses d'Armand,

Je m'irois dès demain cacher dans ma Province,
 70 OÙ je vy plus heureux que si j'estois né Prince.
 Ouy, Comte, si pour luy je n'avois point d'amour,
 Je sortirois d'ici, je fuirois de la Cour :
 Je sens que je n'ay plus un visage à la mode,
 Et je crains de passer enfin pour incommode.
 75 Mais pour voir ce Heros, de mon ame chery,
 Qu'ay-je affaire de toy ny de Monsieur Auvry¹ ?
 Sans briguer son credit, sans implorer ta grace,
 Bref, sans estre importun, je l'attens quand il passe ;
 Et souvent dans la foule on a veu que ses yeux [21]
 80 M'honorioient en passant d'un sousris gracieux ;
 C'est tout ce que je cherche & tout ce que j'espere²,
 Et tu vois que sans toy je puis me satisfaire.

70 : que tu n'es chez ce Prince.

77 : ton.

1. Claude AUVRY (1607? -1687), fils d'un marchand linge de Paris, est docteur en théologie et maître de chambre de Mazarin (Sur ses origines et sa jeunesse, voy. : Maurice Cauchie, *La jeunesse de Claude Auvry, héros du Lutrin*). Il a une quarantaine d'années. Bientôt (mars 1646), il sera nommé évêque de Saint-Flour et, quatre mois après, évêque de Coutances (27 juillet 1646) (*Gazettes* : 1646, p. 760). Plus tard il sera trésorier de la Sainte Chapelle, et deviendra en cette qualité, sous la plume de Boileau, l'un des deux héros principaux du *Lutrin*.

2. Voy. p. 50, n. 4.

A MONSIEUR
L'ABBÉ DE
BEAUMONT,
PRECEPTEUR DU ROY¹.

EPISTRE V.

[écrite en Normandie (à Forges-les-Eaux ou au Bois-Robert)
à une date incertaine mais postérieure au 26 mai 1644]².

Il l'entretient de sa disgrâce passée, de son
retablissement glorieux, & du mépris
qu'on doit faire du monde & de la Cour,
& finit par les merveilles que promet
l'heureuse enfance du Roy.

Sage & sçavant Abbé, de qui l'illustre vie,
Non sans quelque merveille, éclatte sans envie,
Qui, sur le grand Theatre à tant d'yeux exposé,
T'és si modestement & si bien composé

1. Hardouin DE PÉRÉFIXE (1605-1670), qu'on appelle abbé de Beau-
mont parce que son père, Jean DE PÉRÉFIXE, était seigneur de Beau-
mont (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 516 : 13466, f^o 12), fut proviseur
de Sorbonne, puis maître de chambre de Richelieu. Depuis le
26 mai 1644, il est précepteur du jeune roi (*Gazettes* : 1644, p. 380).
La présente épître est donc postérieure à cette date. Il a une quaran-
taine d'années. Plus tard, il deviendra évêque de Rodez (1648), puis
académicien (1654) (successeur de Balzac), puis archevêque de
Paris (1662) (*Gallia christ.* : VII, 181) ; en cette dernière qualité, il

5 Que, par une vertu rare au siecle où nous sommes, [23]
 Tu t'és acquis l'estime & des Dieux & des hommes,
 Permits que, du desert où le sort m'a conduit,
 Je rende cet hommage à l'éclat qui te suit ;
 Souffre un champestre obscur, un pauvre solitaire
 10 Qui, prez du grand Armand, jadis eust l'art de plaire³,
 Et que sa mort funeste a reduit en ce lieu
 Pour mespriser le monde & pour connoistre Dieu.
 Mieux que tous les Mortels, tu connois mon Histoire ;
 Tu m'as veu dans l'éclat, tu m'as veu dans la gloire :
 15 Applaudi, caressé, suivi de cent flateurs,
 J'estois sur ce Theatre un des plus beaux Acteurs.
 Les jaloux me croyoient tout confit en delices,
 Et, quoy que je marchasse au bord des precipices,
 Parce qu'ils ne voyoient que des fleurs sous mes pas,
 20 Ces cruels ennemis ne m'espargnerent pas ;
 Je fus si fort en butte aux traits de leur envie
 Qu'il m'en pensa couster & l'honneur & la vie.
 Tu te peux souvenir de ce jour de douleur

rendra, le 11 août 1667, la fameuse ordonnance défendant, sous peine d'excommunication, de représenter, lire, ou entendre le *Tartuffe* de Molière.

2. Lorsque Bois-Robert écrit cette épître, il est à la campagne. D'après la peinture qu'il fait de cette « solitude » agréable, on peut conclure qu'il est soit à Forges-les-Eaux où il aime aller soigner sa « bile » (voy. Ep. ix et xxxii), soit dans ses terres du Bois-Robert où il s'occupe de culture (voy. Ep. xix). Au surplus, le vers 81, où il sert de l'expression « nostre Province », prouve bien qu'il est en Normandie.

Quant à la date de cette épître, rien ne permet de la fixer avec certitude. Il se peut qu'elle ait été écrite pendant le séjour que Bois-Robert fit en Normandie en juin-juillet 1645 (voy. Ep. ix). Mais, étant donné que Bois-Robert s'exprime comme si l'abbé de Beaumont n'était que depuis peu de temps précepteur du roi (v. 61), il se peut aussi que cette épître ait été écrite en 1644 (voy. la note précédente) ; elle serait alors antérieure au mois d'octobre (voy. p. 49, n. 1).

3. Voy. p. 47, n. 7.

Que tu vins en pleurant m'annoncer mon malheur ¹ ;
 25 La mort seule auroit deu finir cette disgrâce,
 Mais Jule, avec honneur, me remit dans ma place ² :
 Malgré mes ennemis & les Dieux conjurez, [24]
 Je rapproché des lieux que j'avois adorez ;
 Je r'entré dans ma gloire, apres ce coup de foudre
 30 Qui devoit en tombant m'avoir reduit en poudre,
 Et perdis aussi-tost, par la perte d'Armand,
 Le bien que je n'avois possédé qu'un moment.
 Par ces biens passagers, par ces biens perissables,
 Tu peux voir des Mortels les destins miserables,
 35 Et que l'on cherche en vain de la solidité
 Où tout est inconstance, où tout est vanité.
 Ce monde est composé de pipeurs & de traistres ;
 J'ay veu qui dans cet art estoient les plus grands Mais-
 J'ay rompu les filets que l'on m'avoit tendus, [tres ;
 40 J'ay veu mes ennemis ou morts ou confondus ³ ;
 Mais le Ciel, qui me vange & m'applanit la voye
 Des Mers où j'ay vogué tout plein d'heur & de joye,
 Me monstre en mesme temps leur flus & leur reffus
 Et me conseille enfin de n'y retourner plus.

1. Il s'agit de la disgrâce qu'encourut Bois-Robert en janvier 1641 à la suite de la représentation de la *Mirame* de Desmarets, et qui ne prit fin qu'en novembre 1642, dix-huit jours avant la mort de Richelieu (*Lettres écrites à Monsieur le President de Barillon* : II, 226 v° et 234 v° ; IV, 165). Il faut lire dans Tallemant (II : 395 et suiv.) le récit détaillé de l'incident qui motiva la disgrâce, ainsi que l'exposé des causes réelles de celle-ci (II, 398 à 400) (calomnies de « Monsieur le Grand », c'est-à-dire du marquis de Cinq-Mars, grand écuyer de France).

Ce fut l'abbé de Beaumont qui vint, en pleurant hypocritement, apporter à Bois-Robert, déjà chassé de la cour, l'ordre de quitter Paris (Tallemant : II, 398).

2. Tallemant (II, 401) confirme que Mazarin contribua à la rentrée en grâce de Bois-Robert en novembre 1642.

3. Le marquis de Cinq-Mars, principal auteur de la disgrâce de Bois-Robert, fut décapité à Lyon le 12 septembre 1642.

- 45 Je vy plus seurement, dans cette solitude
 Où je ne suis gesné d'aucune inquietude,
 Où mon ame est contente, où tout rit à mes sens
 Chatouillez de plaisirs purement innocens ;
 Je ne crains point ici qu'un flateur me corrompe,
 50 Qu'un jaloux me trahisse, ou qu'un Amy me trompe ;
 L'Echo, sans m'offenser, reedit innocemment [25]
 Tout ce que je luy dis ici confidemment ;
 Et ces eaux & ces bois murmurent, sans envie
 Des plaisirs qui sans trouble accompagnent ma vie.
 55 D'ici je voy la Cour & ses charmes plaisans ;
 Son port & ses escueils me sont tousjours presens ;
 Et, comme je connoy cette mer inconstante,
 C'est pour toy desormais que je crains sa tourmente.
 Ta prudence, il est vray, va jusqu'au dernier point ;
 60 Quand on t'appelle Sage, on ne te flatte point ;
 Et JULE, qui t'atache auprez d'un si grand Maistre,
 Ayant depuis long-temps appris à te connestre,
 Fait bien connestre aussi, par ce choix qu'il a fait,
 Que par tout il agit d'un jugement parfait.
 65 Mais, quoy que ce Heros, appuyant ta fortune,
 Semble en avoir banni toute chose importune,
 Une fievre, un catherre, un funeste attentat
 Peut perdre avecque luy ta fortune & l'Estat ;
 Et, comme ce grand homme, à qui les Destinées
 70 Devroient avoir promis d'eternelles années,
 Peut n'estre pas demain ce qu'il est aujourd'huy,
 Comme je crains pour toy, je crains aussi pour luy.
 Si je ne gardois pas encor dans mes pensees
 Quelque reste importun des tendresses passees
 75 Pour ceux dont j'ay connu les actes genereux, [26]
 J'aurois l'Ame trop calme & vivrois trop heureux.
 Je ne puis, cher Abbé, bannir de ma memoire

Ta charmante amitié, qui fit jadis ma gloire :
Il faut que du desert je passe dans la Cour
80 Pour te donner encor quelque marque d'amour.
Je te veux tesmoigner, avec nostre Province,
L'espoir que je conçois de nostre jeune Prince,
Qui, dès le berceau mesme estant miraculeux,
Par ton aide ira loin au delà de nos vœux.
85 Que cette enfance est belle & nous promet de choses !
En elle on void des-ja mille Vertus écloses ;
On y connoit des fruicts meurs avant la saison,
Qui semblent toutefois meuris par la raison¹.
Tasche à t'éterniser par un coup memorable ;
90 Cultive avec plaisir cette plante admirable,
Qui va s'estendre au loin par ses rameaux divers
Pour donner de l'ombrage à tout cet Univers.

1. Lorsque l'abbé de Beaumont devint son précepteur, Louis XIV n'avait pas encore six ans.

A MONSIEUR
DE
BALZAC.

EPISTRE VI.

[écrite à Paris, vers le 25 mars 1646]²

Il respond à une Epistre qu'il a receue de luy en vers Latins ³, luy dit des nouvelles de l'Academie & plusieurs autres particularitez agreables.

Divin Balzac, Prince de l'Eloquence,
Tu veux qu'enfin je rompe mon silence ;
Tu me choisis entre tes favoris
Pour te mander ce qu'on fait à Paris ;

1. Jean-Louis GUEZ (a) (1597 ?-1654) n'est pas, comme il se fait appeler, sieur de Balzac, car il a cédé son droit d'aînesse à son frère François le 25 mai 1634 moyennant 60.000 livres. Il vit depuis une quinzaine d'années au château de Balzac près d'Angoulême. Il a une cinquantaine d'années. Il est en train de préparer son volume de *Lettres choisies* qui paraîtra l'année suivante (Voy. *Lettres de Balzac* à

(a) Je crois utile de faire remarquer que ce nom se prononce comme l'adjectif *gai* : il est, en effet, orthographié *Gay* dans l'acte de baptême de Balzac (Castaigne, *Recherches...* : p. 22). Au xvii^e siècle, les lettres *s* et *z*, comme finales, s'emploient indifféremment l'une pour l'autre : le *z* ne doit pas plus se prononcer que nous ne prononçons l'*s* du pluriel.

5 Tu me choisis au milieu de nos Maistres, [28]
 Qui vont par tout, qui sçavent tous les estres
 Du double Mont, que doit bien frequenter
 L'Esprit hardi qui te veut contenter,
 Qui mieux que moy sçavent ce qui se passe
 10 Dans le Lycee aussi bien qu'au Parnasse,
 Et mieux aussi, je le dy sans mentir,
 Trouveroient l'art de te bien divertir.
 Mais tu le veux : il faut donc te complaire ;
 A tes desirs il faut donc satisfaire.
 15 Si mon Epistre a pour toy peu d'appas,
 Mon zele au moins ne te déplaira pas.
 Or commençons par nostre Academie.
 Quoy que toûjours puissamment affermie,
 Elle ne va qu'à pas lents & contez
 20 Dans les desseins qu'elle avoit projettez
 Sous Richelieu, l'ornement de son Age,
 Qui luy donna credit, force & courage.
 Le grand Seguier, qui marche sur ses pas,

Chapelain, la pl. n. i. : lettres du 20 août et du 5 sept. 1646).

Sur Balzac, voy. : Castaigne, *Recherches sur la maison où naquit Balzac* ; Ch. Drouhet, *Les originaux du « Barbon »*.

2. Voy. p. 69, n. 2.

3. L'épître latine dont il s'agit sera imprimée pour la première fois en 1648 avec *Le Barbon* (p. 155 : *Ad clarissimum et reverendissimum antistitem Metellum de Bosco Roberto, Epistola*). Sur cette œuvre obscure et incohérente, écrite en 1630, et replâtrée en décembre 1645 avec addition d'un long passage contre Montmaur, voy., dans les *Lettres de Balzac à Chapelain, la pl. n. i.*, celle du 7 janvier 1646, dans laquelle Balzac raconte l'histoire de la composition de son *Epistola* et parle des anachronismes qu'il y a laissés subsister.

L'*Epistola* fut envoyée à Bois-Robert par le même courrier que la lettre à Chapelain que je viens de citer. Bois-Robert la reçut, par conséquent, vers la fin de la première quinzaine de janvier 1646. Sur la date de son épître-réponse, voy. plus loin : page 69, note 2.

4. Sur la fondation de l'académie, voy. [Pellisson], *Relation...* : p. 6 et suiv.. Sur le véritable rôle de Bois-Robert en cette circonstance, voy. les *Epistres* de 1659 : Livre III, Ep. III, v. 21-24.

Par ses bienfaits entretient ses appas ¹ ;
 25 Il lui tesmoigne une tendresse extrême ;
 Mais il faudroit que le Roy fist de mesme ².
 C'est là qu'on void tous ces rares Esprits
 Qui du beau stile ont emporté le pris.
 Separément, ce sont autant d'Oracles ;
 30 Tous leurs escrits sont de petits miracles ;
 Leur belle Prose avecque leurs beaux Vers [29]
 Portent leurs noms au bout de l'Univers.
 Pour dire tout, enfin, dans cette Epistre,
 L'Academie est comme un vray Chapitre :
 35 Chacun à part promet d'y faire bien,
 Mais tous ensemble ils ne tiennent plus rien,
 Mais tous ensemble ils ne font rien qui vaille ;
 Depuis six ans dessus l'F on travaille,
 Et le Destin m'auroit fort obligé
 40 S'il m'avoit dit : « Tu vivras jusqu'au G ³. »

1. Pierre SÉQUIER (1588-1672), comte de Gien, est chancelier de France et garde des sceaux. Il a 58 ans. Depuis le 15 décembre 1642, il est *protecteur* de l'académie : il a succédé à Richelieu dans ces fonctions ; l'académie s'assemble chez lui. Sur le rôle de mécène joué par Séguier, voy. Ep. xxvii, et Kerviler, *Le chancelier Pierre Séguier*.

2. Quelques années plus tard, Ménage constatera aussi cette indifférence du roi et de Mazarin pour les gens de lettres :

Mais pour eux vainement nos chants ont des apas,
 Puisque la Cour, Daphnis, ne les écoute pas....
 Daphnis, ARMAND n'est plus, ARMAND qui des neuf Sœurs
 Ayma si constamment les celestes douceurs,
 Qui combla de bienfaits ces Filles de Memoire,
 Qui les combla d'honneurs, qui les combla de gloire.
 Daphnis, ARMAND est mort, & l'Art des Beaux Esprits
 Ne reçoit de la Cour qu'opprobre & que mépris....
 JULES fuit nos concerts....

(Ægidii Menagii *Poemata* : Christine, églogue, p. 97).

3. Cette lenteur de l'académie dans ses travaux est un mal dont elle fut atteinte dès sa fondation, puisque, le 21 août 1634, Chapelain écrit déjà : « L'Academie est reduite au pettt pied, et si l'influence dure il y a apparence qu'elle se reduira à neant ; les trois dernieres assem-

A dire ici, Balzac, ce que j'en pense,
 Si leur travail avoit sa recompense,
 Sur la Crusca nous aurions rencheri,
 Ce bel ouvrage en tant de lieux cheri ¹,
 Et dans six ans nous aurions fait la nicque
 Aux reglemens de la troupe Italique ;
 On nous auroit suivis & reverez ;
 Qui rit de nous, nous auroit admirez.
 Je ne dy pas encor qu'on ne le face,
 Si sur l'estat ² cinq ou six trouvent place ;
 Mais l'Artisan employé sans argent,
 Dans son travail n'est jamais diligent.
 On n'y void plus l'agreable Voiture ³,
 Dont tu m'as fait une riche peinture
 Dans ces beaux Vers qui, de Majesté pleins,
 Font honte aux Vers des plus doctes Romains.

blées se sont passées sans rien faire, et, si celle que nous allons tenir tantost est de mesme, il luy faudra changer de nom et l'appeler l'Academie des Fainéants... ». Trois ans plus tard (31 mai 1637), il écrit à Balzac : « Pour l'Academie, elle languit à l'ordinaire, peu de gens s'y rendent aux jours réglés, et l'on n'y fait plus exercice de lettres.... » Il renouvelle encore ses plaintes à ce sujet le 5 septembre 1638 dans une lettre à Balzac (*faussement datée de 1640 par Tamizey de Larroque*), et le 24 décembre 1638 dans une lettre à Godeau (*Lettres de M^r Chapelain*, I).

Cf. Ep. xxx, v. 65-68.

1. L'*Accademia della Crusca*, fondée en 1592 à Florence par le poète Grazzini, a donné en 1612 la 1^{re} édition de son dictionnaire, sous le titre de *Vocabolario degli Accademici della Crusca*.

2. « ESTAT, se dit aussi des rolles qui s'expedient au Conseil tous les ans, qui contiennent les ordres necessaires pour faire payer les despenses & les charges de l'Estat.... Il y a un estat des pensions. Un tel a esté couché sur l'estat pour telle somme... » (Furetière 1690).

3. VINCENT VOITURE (1598-1648) est alors conseiller du roi et introducteur des ambassadeurs chez Gaston de France, oncle du roi. Il est au mieux avec Mazarin et très en faveur à la cour. Il a 48 ans. Sur Voiture, voy. les deux ouvrages d'Emile Magne : *Voiture et les origines de l'hôtel de Rambouillet* et *Voiture et les années de gloire de l'hôtel de Rambouillet*.

Son peu d'assiduité à fréquenter l'académie a été constaté à plu-

Il cherche ailleurs de plus doux exercices : [30]
 C'est sous un daix qu'il trouve ses delices¹ ;
 Là, son debit n'est jamais controllé² ;
 60 On l'applaudit si tost qu'il a parlé.
 Il connoist trop & les esprits critiques
 Et le degoust de nos Academiques,
 Et que Catulle, avec tous ses appas,
 Non plus que luy ne s'en sauroit pas³.
 65 Ton vieux Menard⁴, ce merveilleux Genie,
 Nous y fait voir sa Muse rajeunie,
 Qui sous la presse augmente sa vigueur,
 Et qui des ans mesprise la rigueur.
 Ton Chapelain⁵, dont le bel Art excelle,
 70 Nous y fait voir sa guerriere Pucelle
 Et ses hauts faicts, qu'on n'eust jamais pousser
 Si fortement dans les siecles passez⁶.
 Là, chaque Autheur sa marchandise estalle.
 Ton nom sur tout remplit toute la salle.
 75 Quand de la poche on tire quelque escrit
 Frais emoulu qui part de ton esprit,

sieurs reprises par Chapelain dans sa correspondance, et cela dès 1638 (*Lettres de M^r Chapelain* : lettres du 7 mars 1638, du 6 janvier 1639, du 30 avril 1640, etc...).

1. Etant donné (voy. p. 32, n. 2) que le daix ne se rencontre que chez les rois, les princes, et les ducs, Bois-Robert fait ici allusion non pas à l'hôtel de Rambouillet (d'ailleurs presque désert depuis le mariage de Julie d'Angennes), mais à celui de Gaston de France (voy. p. 65, n. 3).

2. Voy. p. 35, n. 5.

3. Voy. p. 39, n. 3.

4. Sur Mainard en 1646, voy. p. 26, n. 2.

5. Sur Chapelain en 1646, voy. p. 40, n. 1.

6. On écrira plus tard : « Tous les Gens de Lettres de ce tems-là parloient de *La Pucelle* comme d'un Ouvrage qui devoit égaler *l'Iliade* & *l'Enéide*, ... » ([Camusat], *Mélanges de littérature...*, page iij.)

Chapelain travaille à *La Pucelle* depuis 1629 (Moreri). Ce n'est qu'à la fin de 1655 qu'il en publiera les douze premiers chants (achevé d'imprimer : 15 décembre) ; le privilège pour cette impression est déjà signé depuis le 3 mars 1643.

A ce grand nom on porte reverence ;
 Chacun s'approche ; on fait un grand silence ;
 Mais on le rompt par exclamations,
 Tant ce beau stile émeut nos passions ¹ ;
 Et n'est Autheur si discret, qui ne face,
 En t'escoutant, grimace sur grimace.
 Voila comment nous nous divertissons [31]
 En beaux Discours, en Sonnets, en Chansons ;
 Et la nuict vient, qu'à peine on a sceu faire
 Le tiers d'un mot pour le vocabulaire :
 J'en ay veu tel aux Advents commencé
 Qui vers les Rois n'estoit guere avancé.
 C'est trop parler & de Vers et de Prose ;
 Puisqu'il te plaist, discourons d'autre chose.
 Tu veux sçavoir que fait l'Archipedit, 
 A qui chacun donne des coups de dent,
 Et qui jadis estoit prest à les rendre [dre ² ?
 Aux bons morceaux quand il les pouvoit pren-

1. Au milieu de cet engouement exagéré des contemporains pour les œuvres de Balzac, une faible minorité en juge plus sainement : «... Tu perds tant de temps pour adoucir ton ouvrage & pour chercher des rencontres curieux, qu'il ne te reste point de loisir pour prendre garde à ce que tu escripts... » (Mathieu de Morgues, *Diverses pieces...*, p. 469 : *Responce à la seconde lettre que Balzac a fait imprimer avec son Prince*) (Tout le début de cette pièce serait à citer, tant Balzac et son style y sont jugés avec justesse). — «... Son eloquence estoit une riviere glacée, qui après son dégel se débordoit estrangement & emportoit tout par sa violence & par la rapidité de son cours... » (*Lettres de Monsieur Costar*, 1658, p. 129 : *A M^r de Bautru*).

2. Pierre MONTMAUR (a) (1576-1648), professeur de grec au Collège royal, possède une érudition immense, qui se traduit souvent, à la table des grands où il aime à faire bonne chère, en saillies caustiques contre les savants anciens et contemporains. C'est ainsi qu'il suscita contre soi une coalition générale des beaux esprits ; les représailles commencèrent en 1636, sous la forme de deux poèmes latins qui circulèrent manuscrits : *Macrini parasitogrammatici héméra* de Charles l'eramus et *Vita Gargilii Mamurræ parasitopædagogi* de Ménage. Dès lors,

(a) Et non pas de Montmaur.

95 On l'abandonne en son plus grand besoin :
 Il ne se paist que d'avoine & de foin ¹.
 Qui void son sort & sa Metamorphose
 Ne luy veut plus presenter autre chose.
 Son valet mesme a sceu nous en-seigner,
 100 En l'estrillant au lieu de le peigner,
 Qu'aucun ne doit le souffrir à sa table ;
 Dés qu'il paroist, on le chasse à l'estable,
 On siffle, on hue, en le poussant abas
 Au son des pots, des chaudrons, & des plats ;
 105 Sans s'estonner, aussi-tost il remonte ;
 Doux comme vin il avale la honte ;
 Et le premier nous le voyons placé,
 Dés que son nez luy dit qu'on a dressé.
 Ce fameux Flotte ², honneur des Parasites, [32]
 110 Qui peut choisir les meilleures marmites,

en une nuée d'épigrammes, de satires, de pamphlets de toute espèce, en français et en latin, ses adversaires le peignirent comme le type du parasite : puis peu à peu, exaspérés par le silence impassible de Montmaur, ils en arrivèrent à l'accuser des vices et même des crimes les plus infamants. Au moment où écrit Bois-Robert, cette campagne est à peu près terminée : les pamphlétaires sont désappointés par le silence de l'adversaire. Montmaur est âgé de 70 ans.

La plupart de ces pièces seront rassemblées et commentées au XVIII^e siècle par Sallengre, sous le titre de : *Histoire de Pierre de Montmaur*. D'autre part Bayle (*Dictionnaire*) consacrera à Montmaur un article impartial et documenté. Voy. aussi Bernardin, *De Petro Montmauro...* ; et, sur le rôle de Balzac : Ch. Drouhet, *Les originaux du « Barbon »* (très important).

1. Sa métamorphose en âne vient d'être chantée en vers latins dans deux plaquettes anonymes qui ont paru l'année précédente : *Macrini Parasitogrammatici in Asinum Metamorphosis, Ode*, et *Asinus in Parnasso* (Mennung, *Jean-François Sarasin's Leben und Werke* : I, 186 et 187).

2. Aucun contemporain ne nous a laissé de notes biographiques sur FLOTTE : nous ne savons guère sur lui que ce que nous en apprennent les lettres du poète Mainard. Né à Toulouse vers 1583 (*Les Lettres du President Maynard* : lettre CLXXI du début de 1641) (a), il se fixa à

(a) Je date les lettres de Mainard d'après : Ch. Drouhet, *Tableau chronologique des lettres du poète François Mainard*.

Qui, justement des autres envié,
 Est chaque jour en dix lieux convié
 Et n'a pourtant qu'une bouche & qu'un ventre,
 Portant la joye en quelque lieu qu'il entre,
 115 Chante Mamurre ¹, & dit qu'avant l'Esté
 En plein Pont-neuf on le verra chanté.
 Avec raison, par tout il le décrit
 Plus qu'il n'a fait le mauvais vin de Brie,
 Car ce gourmand a souvent devoré
 120 Maint bon morceau que Flotte a préparé,
 L'escamottant avec la mesme adresse
 Qu'un Charlatan fait ses tours de souplesse.
 Puis-je apres luy mettre ton Frere ² en jeu,
 Et te citer ton illustre Neveu, [que,
 125 Qu'on montre au doigt comme un homme de mar-

Paris dès 1601 (*id.* : l. LXXIII de janv. 1636) et a vieilli dans « l'illustre Maison de Guise » (*id.* : épître dédicatoire). Très lié avec Mainard, il lui servit à Paris d'intermédiaire, tant auprès des grands et des gens en place (*id.* : l. XLVII de mi-décembre 1634, et XXXIII de sept. 1644), que vis à vis des amis et correspondants de Mainard (*Lettres de Balzac à Chapelain, la pl. n. i.* : l. des 19 oct., 26 oct., 9 nov. 1643, 11 avril 1644, 14 avril 1647; *Lettres de M^r Chapelain* : passim). Au moment où écrit Bois-Robert, Flotte est âgé d'environ 63 ans. Après la mort de Mainard (voy. p. 26, n. 2), il rassemblera un grand nombre de lettres de celui-ci, et les publiera sous le titre de : *Les Lettres du President Maynard*.

Son amour de la bonne chère, dont Bois-Robert parle ici avec complaisance, est devenu proverbial : voy. plus loin, Ep. XXIII, v. 73-74; voy. aussi : *Lettres de M^r Chapelain* (lettre du 11 juillet 1638, etc.); *Lettres de Balzac à Chapelain, la pl. n. i.* (lettres du 19 oct. 1643, du 23 mai 1644, etc.); *Les Œuvres de Maynard* (p. 68 : Epigramme ; p. 235 : *A Flote*, Ode ; p. 277 : Ode, *A Flote*) ; *Nouvelles Œuvres de Mousieur Sarazin* (II, 39) ; *Les Œuvres de Monsieur Scarron*, 1697 (I, 240-241 : *Au grand Flotte*, chanson à boire) ; etc...

Il sera encore vivant le 2 juin 1664, à la mort d'Henri II de Lorraine, duc de Guise, dont il sera alors le plus vieux « domestique » (Loret, *La Muze hist.* : IV, 207).

1. C'est le nom sous lequel Ménage a désigné Montmaur dans sa *Vita Gargilii Mamurræ...* (voy. p. 67, n. 2).

2. François GUEZ, seigneur de Roussines (1598- ?), frère cadet de Balzac, est alors en voyage à Paris, en compagnie d'un parent. Les

Qui vit ici comme un petit Monarque ?¹
 Te puis-je dire avec quelle splendeur
 De sa despense éclatte la grandeur²,

deux voyageurs ont quitté Balzac peu après le 27 novembre 1645 (*Lettres de Balzac à Chapelain, la pl. n. i.* : lettre du 27 nov. 1645). Ils étaient déjà certainement à Paris vers le 1^{er} janvier 1646 (*id.* : lettre du 7 janvier 1646, non datée par Tamizey de Larroque). Ils en repartiront dans les tout derniers jours de mars, car ils arriveront à Balzac entre le 3 et le 8 avril : en effet, ils y seront déjà le 9 (*id.* : lettre du 9 avril 1646), mais ne seront pas encore arrivés le lundi de Pâques, c'est-à-dire le 2 avril (*id.* : lettre du 23 avril, faussement datée du 13 par Tamizey de Larroque, qui l'a en outre déclassée pour la faire passer avant celle du 15 ; sur le manuscrit, le quantième n'est pourtant pas douteux). La présente épître a donc été terminée vers le milieu de la seconde quinzaine de mars 1646.

1. Bernard PATRAS, seigneur de Campaigno (a) (1621-1647), neveu de Balzac et de François Guez, est lieutenant au régiment des gardes. L'année précédente, il fit la campagne de Flandres sous les ordres du maréchal de Gassion, et fit parler de soi à la prise de Bourbourg (8 août 1645) (*Gazettes* : 1645, p. 724). En 1647, il participera, toujours sous les ordres du maréchal de Gassion, à une autre campagne de Flandres, et trouvera la mort au siège de Lens (11-12 août 1647) (*Gazettes* : 1647, p. 713 ; *Lettres de Balzac à Chap., la pl. n. i.* : lettre du 19 août 1647) (b).

Une des épîtres de Bois-Robert lui est adressée (Ep. xxiii).

2. Cf. Ep. xxiii, v. 85 et suiv..

(a) Et non pas Campagnolles, ni Campaignol, ni Campagnol, ni Campagno, etc...

(b) On a prétendu, en donnant comme référence l'ouvrage de Quincy (I, 71), qu'il s'était distingué, en 1646, au combat de Bozzolo, en Lombardie. Ce combat eut lieu vers la fin de novembre 1646 (Quincy : I, 69-70, 72, 84), et Campaigno était encore à Paris au milieu de novembre (*Lettres de Balzac à Chapelain, la pl. n. i.* : l. du 12 nov. 1646). D'ailleurs, s'il avait pris part à cette action, il est peu vraisemblable que son régiment eût été envoyé en Flandres quelques mois après. Enfin le passage de Quincy sur lequel on s'est appuyé (I, 71) parle d'un M. de Campagnole placé sous les ordres du comte de Navailles et qui chargea à la tête de vingt braves pris dans « la compagnie des Gendarmes de M. le Cardinal ». Or, un an après la mort du neveu de Balzac, la *Gazette*, rendant compte de la journée de Crémone, vante la belle conduite du sieur de Campagnolles, « Mareschal des logis de la compagnie de Gendarmes de son Eminence », et placé, lui aussi, sous les ordres du comte de Navailles. Il est de toute évidence qu'il s'agit dans les deux cas du même personnage, qui, la dernière date le prouve, n'est pas le neveu de Balzac.

Et te marquer avec quelle tendresse
Pour ta santé ce brave s'intéresse ?
Il la célèbre en tous ses grands festins,
Comme si seul tu faisais ses Destins,
Et que ta gloire, à ta race commune,
Fondast sa joye & sa bonne fortune.
135 J'ay bien encor dequoy t'entretenir,
Mais ton Germain me force de finir. [33]
Il faut céder à cet aimable frere,
Dont le départ trop prompt me désespère ;
C'est à vous seuls à m'imposer des loix.
140 Avec mon cœur qu'il porte en Angoumois,
Il veut encor m'enlever cette Epistre,
Qu'il ne chérit qu'à cause de son tiltre,
Et que passable on t'auroit fait trouver
S'il m'eust donné le temps de l'achever.

A MONSIEUR
L'ABBÉ
AUVRY¹,

NOMMÉ PAR LE ROY A L'EVESCHÉ DE S. FLOUR².

EPISTRE VII.

[écrite à Paris entre le 11 février et le 20 mai 1645,
probablement en février]³

Il l'entretient des rares qualitez de son Maistre,
& passe dans une invective contre le Turc.

Puisque, parmy le nombre & la foule importune
Qui cherche en ton credit l'appuy de sa fortune,
Tu sçais me discerner, & qu'encores tu veux
D'un soin particulier favoriser mes vœux,
5 Cher & courtois Auvry, qui sers le plus grand
homme [35]
Que le Tybre ait connu depuis la vieille Romme,
Apprens que des Mortels je suis le plus borné,
Et que, las de te voir sans cesse importuné,
Je te pleins, & ne veux de ton Maistre adorable

1. Voy. p. 56, n. 1.

2. Cette mention, vraie au moment où sont imprimées les épîtres, ne l'est pas encore au moment où celle-ci est écrite et envoyée à Auvry (voy. p. 56, n. 1).

3. Voy. p. 73, n. 3, et p. 75, n. 1.

10 Qu'un coup d'œil en passant, qu'un sousris favorable ¹ ;
 Que, dans son anti-chambre où tu me vois souvent
 Avec tant d'affamez qui se paissent de vent ²,
 Je viens, sans estre émeu d'avarice ou d'envie,
 Pour estre admirateur de la plus belle vie
 15 Et du cœur le plus Noble & le plus genereux
 Que la France ait jamais veu d'un œil amoureux.
 Tu crois que c'est trop dire, ayant dans la memoire
 Un Armand dont tu sçais que j'admire la gloire ;
 Mais tu verras bien-tost si j'auray dit assez
 20 Quand, ce siecle effaçant tous les siecles passez,
 Tu verras dans la Paix, sous un si digne Maistre,
 Comme en un âge d'or l'Abondance renaistre ;
 Il va rendre avec elle au Monde ses plaisirs,
 Car c'est l'unique but de ses ardans desirs,
 25 Et c'est à ses travaux, c'est à ses nobles veilles,
 C'est à ses soins, que Dieu reserve ces Merveilles.
 L'orgueil de nos voisins enfin est estouffé ;
 C'est assez combatu, c'est assez triomfé ³ ;
 Et l'affreuse Discorde, au noir crin de Viperes,
 30 A pris trop de plaisir au malheur de nos freres.
 Que nous sert, cher Auvry, d'en estre triomphans, [36]
 Puisque d'un mesme Dieu nous sommes les enfans,

1. Voy. p. 50, n. 4.

2. Cf. Ep. xvi, v. 12.

3. Depuis plus d'un an, la gazette annonce victoire sur victoire, tant en Flandres et en Allemagne qu'en Piémont et en Catalogne : le 1^{er} août 1644, on apprend la prise de Gravelines ; le 19 août, la victoire de Fribourg ; le 9 septembre, la prise du môle de Tarragone ; le 17 septembre, la prise de Santhia en Piémont ; le 20 septembre, la prise de Philippsbourg ; le 29 septembre, la prise de Mayence ; le 12 janvier 1645, la prise de Kreuznach ; le 21 avril, on apprend que le comte du Plessis-Praslin vient de mettre le siège devant Rosas en Catalogne.

L'épître de Bois-Robert a certainement été écrite avant que ne

Et que ce nœud sacré, qui les joint à la France,
 Confirme entre nos Rois la celeste alliance ?
 35 Jettons les yeux plus loin, Chrestiens, & poursuivons
 Cet Enemy commun du Dieu que nous servons ¹ :
 Il menace nos Ports, il menace nos Villes ²,
 Et nous cherchons ici des Palmes inutiles ?
 S'il voyoit reünir tant de Chefs valeureux,
 40 Pourroit-il sans trembler jeter les yeux sur eux ?
 Pourroit-il garantir ses Provinces troublees,
 S'il voyoit par la Paix nos forces assemblees,
 Et si, vers nostre Dieu cherchans un mesme appuy,
 Nous tournions tout à coup nos armes contre luy ?
 45 Non, non, cet insolent verroit la Prophetie ³
 Dans l'Union des Rois à sa honte esclaircie ;
 Il auroit peur du joug qu'il brusle d'imposer ;
 Mon jeune Prince iroit ses Estats embraser,
 Et, plus viste que l'Aigle, en moins d'une Campagne,

parvienne la nouvelle de la défaite de Marienthal, c'est-à-dire avant le 20 mai 1645 (*Gazettes* : 1645, p. 418).

1. Le Turc.

2. Le 28 septembre 1644, les galères des chevaliers de Malte attaquèrent, près de Rhodes, une flotte turque de commerce, et capturèrent, entre autres vaisseaux, un grand galion appartenant à la sultane (*Gazettes* : 1644, p. 1033). Aussi, dans toutes les gazettes du premier semestre de 1645, est-il constamment question des préparatifs que font les Turcs pour venger cet affront. Il circule les bruits les plus divers sur leurs projets : attaque de la Sicile, de Corfou, de Malte, etc... Enfin, le 23 juin 1645, les Turcs débarqueront une armée formidable en Crète, et mettront aussitôt le siège devant la Canée, qu'ils prendront le 17 août. Comme Bois-Robert ne fait pas allusion à ce débarquement, dont la nouvelle sera publiée à Paris le 18 août (*Gazettes* : 1645, p. 749), la présente épître est antérieure à cette dernière date.

3. Dans le traité *De Antechristo*, faussement attribué à saint Augustin, se trouve une prophétie d'après laquelle un roi des Francs conquerra tout l'ancien empire romain (*Œuvres complètes de saint Augustin...* : XXIII, 129). Cette prophétie, très populaire au xvii^e siècle, sera reproduite en 1665, avec d'autres semblables, par le mathématicien Claude Comiers, dans son ouvrage sur *La Nature et Presage des Cometes...* (p. 466-478).

- 50 Il vangeroit sur luy l'affront fait à l'Espagne ¹ ;
 Cette gloire l'attend, je ly dans l'avenir.
 Donc, tandis qu'il s'appreste, allons le prevenir ;
 Et, du feu qu'il menace & Malte & la Sicile,
 Chrestiens, allons brusler sa capitale ville.
- 55 Ou perdons ce Tyran, ou luy donnons la loi.
 Qu'on ne s'estonne point de l'enfance du Roy :
 Il pouvoit bien plus jeune, ainsi qu'un autre Her-
 Estouffer au berceau ce Monstre ridicule, [cule, [37]
 Ce Prince effeminé ², qui nous a mesprisez
- 60 Parce qu'il nous a veus follement divisez.
 Sus donc ! contre luy seul faisons crever l'orage ;
 Mocquons-nous de sa force : il manque de courage ;
 Le lâche est endormi parmi les voluptez ;
 Ses sens bornent sa gloire & ses felicitez ;
- 65 Dans son Serrail infame il vit comme les bestes ;
 Et nous souffrons qu'il songe à faire des conquestes ?
 Nous n'avons qu'à former de genereux desseins,

1. En octobre 1644, vingt-deux galères de l'armée navale turque, revenant de la mer Blanche, capturèrent, près des côtes de Calabre, un vaisseau de commerce de Messine. « En suite dequoi cette armée mit pied à terre dans la Calabre [territoire espagnol], en un lieu appelé la Rocca Imperiale, dont les habitans eurent le loisir de se sauver dans le chasteau, à la réserve d'environ soixante femmes & petits enfans qui furent pris. Elle fit un autre débarquement en un lieu appellé San Pietro Paulo, puis s'en alla dans le golfe de Squilazzi, où ayant aussi pris quarante personnes, la plupart femmes & petits enfans, elle retourna à Navarrin dans la Morée. »

La nouvelle de cet « affront fait à l'Espagne » ayant été publiée, à Paris, dans la gazette du 11 février 1645 (p. 117), l'épître de Bois-Robert est postérieure à cette dernière date.

2. Ibrahim I^{er}, qui règne depuis 1640, est le plus effeminé de tous les sultans de sa famille. Il dépasse Mourad III en débauche et en dissolution. Plus que jamais le harem gouverne l'empire. Pour se procurer des bijoux et des parfums, on pille les boutiques des marchands indigènes et même, malgré les réclamations des ambassadeurs, celles des marchands européens.

Et Dieu le frappera si nous levons les mains ;
 Jules par ses conseils bravera ses menaces
 70 Si l'Aigle & les Lyons ¹ veulent suivre nos traces ;
 Et les prieres d'Anne ² au milieu des Combats
 Adjoûteront encor de la force à nos bras.

1. « AIGLE, signifie aussi l'Empire d'Allemagne & l'Allemagne même. »

« Les Poètes disent aussi le *Lion* belge en parlant de la Flandre, qui a pour Armes un *lion*, & particulièrement de la Hollande, qui porte aussi un *lion* dans ses Armes....

« Le *lion* de S. Marc, dans tout l'Etat de Venise, est représenté avec des ailes ; ... la monnoie en est marquée... » (Furetière 1727).

2. Anne-Marie-Mauricette D'AUTRICHE (1601-1666), mère du jeune roi Louis XIV et régente de France, est âgée de 43 ans et demi.

A MONSIEUR
L'ABBÉ
AUVRY¹,

NOMMÉ PAR LE ROY A L'EVESCHÉ DE S. FLOUR².

EPISTRE VIII.

[écrite en Normandie, en juin-juillet 1645]³

Quoy qu'il luy tesmoigne d'aimer la solitude,
il luy confesse qu'il ne peut oublier la
Cour.

Abbé, qui plus en vaux que trois
Bien qu'encor Abbé tu ne sois⁴,
Mais dont les armes & les tiltres
Prendront bien-tost Crosses & Mitres⁵

1. Voy. p. 56, n. 1.

2. Cette mention, vraie au moment où sont imprimées les épîtres, ne l'est pas encore au moment où celle-ci est écrite et envoyée à Claude Auvry (voy. la note 5 ci-dessous).

3. Lorsque Bois-Robert écrit cette épître, il est à la campagne (voy. v. 7), dans une « solitude » agréable (voy. v. 47), qui paraît être la même que celle dont il parle dans l'épître v (v. 45-54). Bois-Robert est donc en Normandie (voy. p. 58, note 2, 1^{re} alinéa) : soit à Forges, soit dans ses terres du Bois-Robert.

Quant à la date de cette épître, rien ne permet de la fixer avec certitude. Elle est antérieure à mars 1646 (voy. la note 5 ci-dessous). Elle doit avoir été écrite soit dans l'été de 1644, soit pendant le séjour que Bois-Robert fit en Normandie en juin-juillet 1645 (voy. Ep. ix). Comme Bois-Robert l'a placée aussitôt après l'épître vii adressée au même personnage, laquelle est du début de 1645, il est probable que

5 Qui certes te peseront moins [39]
 Que tes emplois & que tes soins,
 Permets que dans ma solitude,
 Plus douce que ta servitude
 Si j'ose en excepter l'honneur
 10 D'estre auprez d'un si grand Seigneur,
 D'un air gay je te puisse écrire
 Ce que la liberté m'inspire,
 Et que l'heur de t'entretenir
 Soit tout mon but à l'avenir.
 15 Tu vis sans cesse en ma memoire ;
 Je voy d'ici toute ta gloire,
 Je voy ta pompe, mais aussi
 Je voy ta peine & ton souci.
 Ma vieille Cour me fait connestre
 20 Ce qui se passe chez ton Maistre ;
 Je puis voir tout ce que tu fais
 Aussi bien de loin que de prez.
 C'est presque toûjours mesme chose :
 Jamais ton esprit ne repose,
 25 Il est sans cesse inquieté ;
 Mais il se plaist d'estre agité,
 Et, comme un flambeau qu'on allume
 Et qui pour autruy se consume,
 Il prend à gré d'user ses jours
 30 En veillant pour nostre secours.
 Je pleins le tracas de ta vie, [40]
 Et tout ensemble je l'envie :

la présente épître est de juin-juillet 1645, plutôt que de l'été de 1644.

4. Claude Auvry est abbé dans le sens d'*ecclésiastique*, mais n'est pas encore abbé dans le sens de *supérieur d'une abbaye*.

5. A défaut de la crosse et de la mitre d'abbé, Claude Auvry aura celles d'évêque en mars 1646 (voy. p. 56, n. 1). Ce vers prouve que l'épître est écrite avant mars 1646.

35 Un mal de Cour inveteré
 Qui dans l'esprit m'est demeuré¹
 Me fait voir de l'or dans tes cheines
 Et des douceurs parmi tes peines,
 Qui font que, tout bien compensé,
 Je n'en sçaurois estre lassé.
 Je crois que tu me verras faire
 40 Comme l'Esclave volontaire
 Qui, dans sa chaisne accoustumé,
 En est à la fin si charmé
 Qu'il espouse par habitude
 Une eternelle servitude.
 45 Je ne me sens inquieté
 Que pour me voir en liberté ;
 Elle est douce, elle est innocente,
 Mais basse, obscure & languissante ;
 Enfin, elle ne peut valoir
 50 Le plaisir qu'on a de se voir
 Captif d'un Maître incomparable
 Dont l'éclat seul est adorable :
 Tous les Grands vont autour de luy
 Comme nous chercher de l'appuy ;
 55 Il tient la plus saine partie
 D'un grand Empire assujettie ;
 Il peut, d'un coup d'œil seulement, [41]
 Nous combler de contentement ;
 Il enrichit d'une pensee
 60 L'ame la plus interessee ;
 Il peut à toute heure, en tout lieu,
 Faire d'un homme un demy Dieu

1. « Boisrobert, malade d'une vieille maladie dont il ne guérira jamais, malade de la lascheté de la Cour, a fait cent bassesses au Cardinal [Mazarin], et puis en a mesdit. » (Talleyant : II, 409).

Pour peu qu'il luy fasse caresse
 Et le distingue dans la presse.
 65 C'est regner, enfin, que se voir
 Esclave d'un si doux pouvoir ;
 Et tels esclaves, aux Provinces
 Sont honorez comme des Princes.
 Souvent avecque les neuf Sœurs
 70 Je m'entretiens de ces douceurs
 Qui rappellent dans ma pensee
 L'eclat de ma gloire passee ¹,
 Et qui chatouillent plus mes sens
 Que tous ces plaisirs innocens
 75 Qu'en vain je veux ici connestre
 Depuis que j'ay perdu mon Maistre.
 Quand j'ay bien debatue ce point,
 Cher Abbé, je ne te plains point.
 Ton plaisir surpasse ta peine ;
 80 Outre que ta gloire est certaine,
 Je voy fort aisement d'ici
 Que ta fortune l'est aussi : [42]
 Tu sers avec honneur un Maistre
 Qu'on void comme un Astre parestre,
 85 Mais qui brille par sa bonté
 Plus que par son autorité ;
 C'est plus pour elle qu'on l'encense
 Que pour sa gloire & sa puissance ;
 Par l'une il se fait estimer,
 90 Et par l'autre il se fait aimer ;
 C'est ce talent inestimable
 Qui me fait voir ton joug aimable,
 Qui fait que j'en suis amoureux,

1. Voy. p. 47, n. 7.

95 Et qu'enfin je t'estime heureux.
Tu souffres bien, je le confesse,
Et ton mal n'aura point de cesse,
Car, comme on connoit tes bontez,
On t'accable de tous costez ;
Si ta grace estoit mesuree,
100 Ta peine seroit moderee ;
Mais quoy ? ton cœur, que je connoy,
Est aussi grand que ton employ ;
Et ton ame, en graces feconde,
Cherche d'obliger tout le monde.
105 Si donc tu te sens agité,
Pleins-toy de ton trop de bonté,
Et souffre au reste que j'envie
La pompe & l'eclat de ta vie.

[43]

A MONSIEUR ROSSIGNOL,

CONSEILLER DU ROY EN SON CONSEIL D'ESTAT ET
MAISTRE ORDINAIRE DE SA CHAMBRE DES COM-
PTES DE PARIS ¹.

EPISTRE IX.

[écrite à Forges en juin ou juillet 1645] ²

Il luy tesmoigne avec quelque jalousie le
desplaisir qu'il a de n'avoir plus ses entrées
libres chez son Eminence pour n'avoir pas
esté pressant & hardi comme les autres qu'il
y void entrer ³.

Rossignol, qui hantes les Dieux,
Si le bonheur qui t'accompagne
Souffre que tu jettes les yeux [45]
Sur un pauvre homme de Campagne,

1. Antoine ROSSIGNOL (1600-1682), né à Albi, se livra dès sa jeunesse à l'étude de la cryptographie. Pendant le siège de la Rochelle, il entra au service de Richelieu pour déchiffrer les lettres des assiégés. Le siège terminé, Rossignol resta « employé à déchiffrer pour le service du Roy » (Arch. des Aff. étrang. : Mém. et doc. : France 806, f° 218 v°). « Le cardinal fit fort valoir cette science et il tascha le plus qu'il put de faire croire qu'il n'y avoit point de chiffre que Rossignol

5 S'il est vray que le double employ
 Qui t'occupe à servir le Roy,
 Si Paris qui fait tes delices,
 Si tes aimables exercices,
 Enfin si la tendre amitié
 10 De ta douce & chaste moitié 4
 Te permet de penser encore
 A ton vieil Amy qui t'adore,
 Pleins son chagrin & son ennuy ;
 Fais estat qu'il n'est plus celuy
 15 Qui fonda jadis sa cuisine
 Sous le doux toict de Merlusine 5

ne deschiffraſt. Cela ne luy fut pas inutile contre les caballes. » (Talemant : II, 32).

Lorsque Bois-Robert lui écrit cette épître (été 1645), Roſſignol eſt âgé de 45 ans. Il eſt depuis peu (18 février 1645) conſeiller d'Etat et maître ordinaire en la chambre des comptes (Chambre des comptes. *Mémoriaux*. 1644-1645 : f° 717).

Louis XIV l'honorera toujours d'une eſtime toute particulière, qu'il marquera par une penſion conſidérable qui lui ſera continuée pendant toute ſa vie (Perrault, *Les Hommes illuſtres...* : I, 57).

2. La date réſulte de celle de l'épître ſuivante. Quant au lieu, voy. v. 101-103.

3. Cf. Ep. III et XVI.

4. Roſſignol a épouſé Catherine QUENTIN (1662-1708), fille de Bonaventure QUENTIN, ſeigneur de Richebourg, ſecrétaire du roi, fermier général des gabelles de France et intendant de la reine Marguerite, et de Catherine PAVILLON, ſœur de Nicolas PAVILLON (1597-1677), évêque d'Alet depuis 1637 (Cab. des titres : *Pièces orig.* 2550 : 57019, f° 111. — Bibl. nat. : *fonds Duchesne* 23 : p. 23).

La femme de Roſſignol eſt donc nièce de l'évêque d'Alet, ainſi que de la ſœur de celui-ci, Marthe PAVILLON, ſeconde femme du fameux académicien Nicolas FARET. Elle eſt en outre couſine germaine d'Étienne PAVILLON, encore tout jeune homme, qui deviendra avocat général au parlement de Metz et poète très en vogue, délicat et ſpirituel, remplacera Bensſeradde à l'académie (1691) et ſera membre de l'académie des inſcriptions et belles lettres (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 515 : 13338, f° 2 et 4. — Moreri).

Roſſignol a 45 ans et ſa femme n'en a que 23.

5. Bois-Robert habita naguère l'hôtel de Méluſine, où il donnait l'hospitalité à l'académie française pour ſes réunions hebdomadaires

Quand l'amitié du grand Armand
 Fut comme à toy son element ¹.
 Il est mort, cet homme adorable
 20 Qui nous estoit si favorable ;
 Et par ce funeste accident
 J'ay perdu tout en le perdant.
 Pour toy, qui possedes les graces
 Du Dieu qui marche sur ses traces,
 25 Du Dieu qui l'esgale aujourd'huy,
 Qui peut & vaut autant que luy,
 Tu te consoles de ta perte :
 Sa porte t'est toûjours ouverte, [46]
 Il est favorable à tes vœux,
 30 Enfin tu le vois quand tu veux.
 Ah ! si j'avois la mesme grace,
 Si je pouvois prendre ta place
 A tout le moins une ou deux fois
 Chaque semaine ou chaque mois,
 35 Perdant l'ennuy qui me devore
 La Cour me raviroit encore,
 Et je n'aurois jamais quitté
 Ta belle & charmante Cité.
 Tu sçais combien, dans ma Province,
 40 J'ay fait de vœux pour ce grand Prince ;
 Tu sçais avec combien d'ardeur
 J'aime sa gloire & sa grandeur,

(Lettres de M^r Chapelain : 1. du 14 janvier 1639). Cet hôtel est situé rue des bons enfants, entre les offices du palais royal et l'hôtel de la Roche-Guyon ; par derrière, il a vue sur les jardins du palais royal, car la rue de Valois n'est pas encore percée (*Plan* de Gomboust).

Sur le domicile de Bois-Robert au moment où il écrit la présente épître, voy. ci-dessus p. 43, n. 2.

1. Voy. p. 47, n. 7.

Et qu'en ses mœurs voyant renaistre
 Le cœur et l'esprit de mon Maistre,
 45 Je ne puis desormais avoir
 Ny bien ny plaisir qu'à le voir.
 Mais, cher Amy, de quelle sorte
 M'as-tu veu languir à sa porte,
 Tantost d'un Suisse rebutté,
 50 Tantost d'un valet mal-traitté ?
 J'entre en la basse court ¹ à peine ²,
 Et, quand j'y suis, je m'y promene
 Toujours au Soleil exposé, [47]
 Ou, s'il pleut, toujours arrosé,
 55 Le guettant là mal à mon aise.
 Enfin, je voy porter sa chaise ;
 On ouvre, & je voy qu'il descend
 Environné de plus de cent.
 En vain au degré ³ je me coule :
 60 Je suis emporté de la foule,
 Il passe, & je me voy deceu,
 Car il ne m'a point apperceu.
 Quand il me void, je te confesse
 Qu'il me sousrit & me caresse ;
 65 Je n'ay jamais rien demandé
 Qu'il ne m'ait soudain accordé ;
 Bref, il m'a toujours fait parestre
 Et l'œil & l'accueil de mon Maistre ;
 Si j'oublois cette bonté,
 70 Du Ciel je serois mal-traitté ;

1. « A la ville, c'est le lieu où sont les escuries, les remises de carrosse & le logement des petits domestiques. » (Furetière 1690).

2. Avec peine.

3. « Escalier, montée. » (Furetière 1690).

J'en garde la reconnoissance
 Autant qu'il est en ma puissance,
 Et toujours, malgré mon ennuy,
 Je prie & fay des vœux pour luy.
 75 Enfin il faut que je te die
 Le sujet de ma maladie.
 Quand je me promene au Soleil
 Pour voir cet homme sans pareil, [48]
 J'en voy qui, la teste haussee,
 80 Passent où ma seule pensee,
 Timide autant que mon aspect,
 N'ose passer qu'avec respect.
 Si, comme eux, avec impudence
 J'eusse assiegé son Eminence,
 85 Dy-moy, qui pouvoit m'empescher
 De la voir & d'en approcher ?
 Tu sçais que j'avois les pratiques
 De ses principaux domestiques ¹ ;
 Je n'estois point nouveau venu,
 90 J'estois aimé, j'estois connu,
 On sçavoit ma faveur passee.
 Mais on ignoroit ma pensee ;
 Enfin, je ne la dy qu'à toy :
 Si tu veux avoir soin de moy,
 95 Jules apprendra par ta bouche
 A quel point la chose me touche.
 Tu luy diras, cher Confident,
 Que, pour n'estre pas impudent,
 J'ay de cette maison sacree
 100 Perdu la favorable entree ;

1. Il les nomme au vers 23 de l'Ep. xvi.

Tu luy diras que j'ayme mieux
 Seicher & languir en ces lieux ¹,
 Ou'estre à Paris sans cette gloire [49]
 Qui vit toujours en ma memoire
 105 Mais qui me va faire mourir
 Si tu ne veux me secourir.
 Je n'ay point une ame importune,
 Je suis content de ma fortune,
 Mais j'aime cet homme charmant
 110 Et cherche à le voir seulement ² :
 Quand il paroist aux yeux des autres,
 Fay qu'encore il souffre les nostres,
 Et ce qu'ils ont sans demander
 Fay-le-moy de grace accorder.
 115 Je m'en vay couler dans ma gorge
 Plus de cent pintes d'eau de Forge ³
 Pour temperer cette chaleur
 Qui ne naist que de ma douleur.
 Mais, si je r'entre dans ma gloire,
 120 Dés que tu me l'auras fait croire,
 Les prez, les eaux, & les forests
 Cederont à mes interests :
 Je quitteray ma solitude
 Qui des-ja me semble un peu rude ;
 125 Et, si je pars sur ton credit,

1. A Forges-les-Eaux (voy. v. 115-116).

2. Voy. p. 50, n. 4.

3. Depuis la cure qu'y firent, en 1633, le roi, la reine, et Richelieu, la source ferrugineuse de Forges, en Normandie, jouit d'une vogue immense. C'est elle qu'on appelait, anciennement, la *fontaine de jouvence*. Sur Forges (qui s'appelera plus tard Forges-les-Eaux) et la vie qu'on y mène au xvii^e siècle, voy. les *Mémoires de M^{me} de Montpensier* (II : p. 427 et suiv., et 515 et suiv.); voy. aussi plus loin p. 265 et suiv..

Je rediray ce que j'ay dit :

« Adieu ! jardins de musc & d'ambre ;

« Je m'en vais encore à la Cour

« Faire le badin tout le jour

[50]

130

« Sur le coffre d'un anti-chambre ¹. »

1. Les quatre vers qui précèdent constituent la dernière strophe d'une *Ode à Monsieur de Balzac*, imprimée pour la première fois dans le *Recueil des plus beaux vers...* de 1627 (p. 471). Bois-Robert l'écrivit en 1619 lorsqu'il était à Angoulême avec Marie de' Medici : c'est l'adieu de Bois-Robert aux jardins de Balzac (près d'Angoulême).

AU MESME.

EPISTRE X.

[écrite à Paris au commencement d'août 1645] ¹

Il luy rend conte de l'effet qu'a eu la precedente Epistre pour avoir esté montrée par luy à son Eminence, mais qu'il n'a pas long-temps jouy de ce bon-heur pour avoir esté appellé en Champagne afin de reparer les desordres arrivez à son Prieuré ².

Rossignol, tu l'avois bien dit,
Que j'aurois encor le credit
D'estre accueilly de ce grand homme
Qui fait honte à la vieille Romme.
5 Je le vis hier à mon retour ³,
D'un œil plein de joye & d'Amour,
Et toutes mes tristes pensees
Furent aussi-tost effacees.
Dés que je parus devant luy,
10 Je sentis fondre mon ennuy,
Ainsi que la neige premiere
D'abord se fond à la lumiere.

[52]

1. Voy. p. 91, n. 3.

2. Son prieuré de la Ferté-sur-Aube. Voy. Ep. XII.

3. De Forges-les-Eaux (voy. l'épître précédente).

Quoy que cet Astre nompareil,
 Plus clair-voyant que le Soleil,
 15 Fust offusqué de cent visages
 Comme d'autant d'espais nuages
 Qui me l'osterent mille fois,
 Il me discerna toutefois ;
 Il me demesla dans la presse,
 20 Et, de l'œil m'ayant fait caresse,
 Il me dit, d'un ton obligeant
 Qui valoit micux que de l'argent,
 Qu'il avoit veu ma belle Epistre
 Et qu'on l'estimoit à bon titre.
 25 Aussi-tost tous nos Courtisans,
 A cette faveur complaisans,
 Me font large ¹, & me font parestre
 Mesme visage que le Maistre.
 Me voyant si fort honoré,
 30 Certes je me considéré,
 Dans cette faveur éclatante, [53]
 Tout tel qu'en l'an six cens quarante ² ;
 Bref, je me sentis plus heureux
 Que n'est un parfait amoureux
 35 Qui, dans sa passion extrême,
 Se sent aimé de ce qu'il aime.
 Ainsi je m'en allé chez moy
 Plus riche & plus content qu'un Roy ;
 Je ne sentoies plus, dans ma joye,
 40 Ny bile ny chaleur de foye :

1. « Faire large. *To give roome, make place, leave space enough.* » (Cotgrave 1632), c'est-à-dire *faire place*. Cette expression ne figure ni dans le *Dictionnaire* de Richelet (1680), ni dans celui de Furetière (1690).

2. Avant sa disgrâce de 1641, suivie de la mort de Richelieu. Voy. p. 59, n. 1, et p. 47, n. 7.

J'estois de tout mal affranchi ;
 Cet accueil m'avoit raffraichi
 Plus que toutes les eaux de Forge,
 Que les decoctions d'eau d'orge
 45 Et les julets, que j'avois pris
 Depuis mon depart de Paris ¹.
 Mais, ô l'inconstance des choses !
 Comme l'espine suit les roses,
 Ces doux plaisirs furent suivis
 50 Aussi-tost d'un mauvais advis :
 Le Ciel, dès le soir, va permettre
 Que j'apprenne, par une lettre
 Du Fermier de mon Prieuré,
 Que mon pressoir est demeuré ²,
 55 Qu'un vent plus rude que la guerre
 Avoit mis mon moulin par terre,
 Et que, par un plus rude effort, [54]
 L'écluse avoit un mesme sort.
 Tu peux juger, Amy fidelle,
 60 Ce que me fit cette nouvelle,
 A quel point elle m'attrista,
 Et quel chagrin elle excita
 Dans mon ame, des-ja troublee
 Des menaces de l'Assemblée ³.

1. Voy. p. 5, n. 1.

2. Est tombé à terre, démoli. Dans aucun dictionnaire de l'époque on ne trouve, pour le verbe *demeurer*, cette acception, qui est une adaptation, à un être inanimé, du sens suivant, que le *Dictionnaire* de Richelet (1680) est d'ailleurs seul à donner : « Demeurer. *Rester mort sur la place.* » Cf. Ep. XII, v. 33.

3. L'assemblée générale du clergé de France (1645-1646) a commencé ses séances le 26 mai 1645 (*Gazettes* : 1645, p. 462). C'est le 1^{er} août après midi qu'elle commence à s'occuper des « bénéfices » du diocèse de Langres, dont fait partie le prieuré de la Ferté-sur-Aube (*Procez verbal de l'Assemblée generale du Clergé de France...* : p. 179). La

65 Enfin le vent a renversé
 Ce que la guerre m'a laissé ¹.
 Que me sert si la Mothe est prise ² ?
 C'est un bonheur que je mesprise :
 Je n'y gagne ny blé ny vin,
 70 Non plus qu'un pauvre Poitevin.
 Ce qui me comble de tristesse,
 Cher Amy, c'est que je te laisse.
 J'arrive, & repars tout soudain :
 Il est force que, dés demain,
 75 En personne je m'achemine
 Pour reparer cette ruine ;
 Si je n'y vay, je suis perdu,
 Je suis trahi, je suis vendu ;
 Mes Moines sont pleins de malice,
 80 Je crains mon Procureur d'office ³,

présente épître est donc écrite peu de temps après le 1^{er} août 1645 ; et, comme Bois-Robert parle plus loin de la canicule (v. 84), l'épître date sûrement du mois d'août.

1. Le duc Charles de Lorraine possédait naguère, vers la frontière occidentale de ses états, la place forte de la Mothe, bâtie sur un monticule, à égale distance d'Outremécourt et de Soulaucourt. La garnison de cette forteresse ruinait les populations françaises voisines, « faisant des courses jusques à Chalons, Vitri, Langres, S. Dizier & autres places éloignées » (*Gazettes* : 1645, p. 365). Ces quatre villes étant respectivement à 29, à 23, à 11 et à 17 lieues de la Mothe à vol d'oiseau, le prieuré de la Ferté-sur-Aube, éloigné seulement de 15 lieues de cette forteresse, aurait donc pu souffrir des incursions de la garnison.

2. Le siège de la Mothe par les Français, commencé en novembre 1644, vient seulement de prendre fin le 7 juillet 1645 par la capitulation de la place, qui se rendit au marquis de Villeroy (*Gazettes* : 1645, p. 365, 523, 567).

3. « Procureur Fiscal, ou *Procureur d'Office*, est celui qui fait la même charge [que le procureur du roi] dans une Justice subalterne & non Royale, qui a soin des interests du Seigneur du lieu & du public.

« On appelle, dans les Moineries, *Dom Procureur*, celui qui sollicite les affaires du Couvent & qui entend le mieux la chicane. » (Furetière 1690).

Et je gage que mon Fermier
 Me trahira tout le premier.
 Tu crois mon dessein ridicule, [55]
 D'exposer à la Canicule
 85 Un corps tout de bile & de feu ¹
 Pour une despence de peu ?
 Malheur sur malheur à qui joue !
 Ce seroit peu, je te l'avoue,
 Si le jeu, qui m'a gourmandé,
 90 Ne m'avoit pas incommodé ².
 Le temps, enfin, m'a rendu sage :
 Je regle mon petit ménage,
 Et roule un peu plus retenu
 Avec mon petit revenu ;
 95 J'ay, pour faire honneur à la Crosse ³,
 Encor deux chevaux au carosse
 Qui jusqu'au but me vont traîner ;
 Mais, si l'on pensoit me donner
 Encor quelque rude secousse,
 100 Je serois réduit à la housse ⁴,
 Et, n'osant ambuler botté,
 Dieu sçait si je serois crotté !
 Voy Mazarin, voy-le, de grace ;
 Fay luy sçavoir ce qui se passe ;

1. Voy. p. 5, n. 1.

2. Tallemant dit de Bois-Robert : « Il ne peut se tenir de jouer, et joue comme un enfant » (II, 400). Voy. aussi : Ep. XI, v. 40.

3. Attribut des abbés et des abbesses aussi bien que des évêques (voy. Furetière 1690).

4. Réduit à aller à cheval ou à mule : « Housse, se dit aussi des couvertures qu'on met sur la selle des chevaux, tant pour l'ornement que pour se garantir des crottes... Les Medecins & les bourgeois qui vont sur des mules par la ville ont des *housses* qui les defendent des crottes. » (Furetière 1690).

105 Dy-luy pour quel triste accident
Je pars, à mon corps defendant.
Si tu pouvois me faire croire
Que je fusse utile à sa gloire,
Je n'aurois rien à repartir : [56]
110 Je n'aurois garde de partir ;
J'oublierois, pour flater ma Muse,
Et mon moulin & mon ecluse ;
Bref, je verrois sans m'émouvoir
Tomber la grange & le pressoir.
115 Mais, ô chimerique pensee !
Vanté d'une ame blessee !
Pour un esprit si florissant
Je connoy le mien impuissant :
Sa gloire, en tous lieux affermie,
120 Se rit de nostre Academie ;
Son nom, sans l'aide de nos Vers,
Doit vivre autant que l'Univers.
Donc, puisque je ne sçaurois croire
Que je sois utile à sa gloire,
125 Je sors à regret de ce lieu,
Et fais en prose mon Adieu,
Attendant que je te l'envoye
Rimé, de Provins ou de Troye.

A MONSIEUR C I T O Y S,

PREMIER COMMIS DE MONSEIGNEUR DE BAILLEUL,
SURINTENDANT DES FINANCES. ¹

EPISTRE XI.

[écrite à Paris au printemps de 1645] ²

Il le prie de luy faire valoir une certaine assignation ³ qu'il avoit creue mauvaise, & de luy rendre ledit Seigneur favorable.

Citoys, si je ne suis aidé
Par ce Domaine infeodé ⁴
Dont tu m'as esclairci n'aguere
Et que je crûs une chimere,

1. Ce CITOYS est, nous dit plus loin Bois-Robert (v. 13), fils du célèbre médecin François CITOYS, dont je parlerai plus loin (p. 96, n. 6). Or ce médecin a trois fils : François, Joseph, Jean (82^e volume des *insin. du chastelet de Paris* : 1^o 263 v^o). L'ainé, François, est chanoine (voy. p. 105, n. 2). Il s'agit donc ici de Joseph ou de Jean : je n'ai pu découvrir lequel des deux est premier commis de M. le Bailleur.

Quant à Nicolas LE BAILLEUL, surintendant des finances, j'en parlerai à propos de l'épître XIII, dans laquelle il en est plus longuement question.

2. Aucun passage de cette épître ne permet de la dater avec certitude. Les vers 8-10 indiquent qu'elle est écrite à Paris. D'autre part, si l'on rapproche de cette épître les quatre premiers vers de l'épître suivante, on voit que l'Ep. XI est antérieure à l'Ep. XII, mais qu'elle

5 Ou si quelqu'autre prompt secours
 Ne me soulage en peu de jours,
 Il faut que je cede à ma bile, [58]
 Il faut que je quitte la ville.
 Ouy, Citoys, il la faut quitter :
 10 Je n'y sçaurois plus subsister.
 Enfin, toute mon esperance
 Ne gist plus qu'en mon ordonnance ⁵.
 Digne fils d'un pere obligéant
 Qui fut jadis si diligent
 15 A me parer de mes disgraces ⁶,
 Puisque tu marches sur ses traces

date néanmoins de la même année. Fut-elle écrite pendant le séjour que fit à Paris Bois-Robert immédiatement avant le voyage à la Ferté-sur-Aube dont parle l'Ep. XII ? c'est peu probable, parce que ce séjour fut excessivement court et que Bois-Robert, obligé de partir à la Ferté à peine arrivé de Normandie (voy. Ep. X), n'aurait pas manqué d'annoncer à Citoys, comme il le fait à Rossignol, les mauvaises nouvelles qu'il vient de recevoir de son prieuré. Il faut donc reporter la date de composition de cette épître avant le voyage de Bois-Robert en Normandie (voy. Ep. IX), c'est-à-dire au printemps de 1645.

3. « ASSIGNATION, en termes de Finance, est une Ordonnance ou mandement pour faire payer une dette sur un certain fonds. » (Furetière 1690).

4. Je n'ai trouvé cette expression dans aucun dictionnaire de l'époque. Peut-être est-elle synonyme de *domaine fieffé*, et que la définition que donne de celui-ci Furetière pour un domaine seigneurial s'applique également au domaine royal : « On appelle *Domeine immuable* ou *Domeine fieffé*, les cens & rentes seigneuriales qui n'augmentent ni ne diminuent jamais ; *Domeine muable*, le revenu des fermes, qui est différent suivant les années & les baux. » (Furetière 1690).

5. « ORDONNANCE, en termes de Finance, signifie un ordre, un mandement à des Tresoriers de payer une certaine somme & pour une certaine destination. » (Furetière 1690).

6. François CITOYS (a) (1572-1652), né à Poitiers, étudia la médecine à Montpellier, où il fut reçu docteur en 1596. Après avoir bril-

(a) Lui et les divers membres de sa famille signent *Citoys*, et non pas *Citois* comme on l'a souvent imprimé (Bibl. nat. : fonds Duchesne : ms. n° 30 (f° 159) et n° 46 (f° 19). — Cab. des titres : *Pièces orig.* : 767).

Et que tu veux estre aujourd'huy
 Bon & genereux comme luy,
 De grace, acheve mon affaire ;
 20 D'un mot tu peux me satisfaire :
 Tu peux, en me recommandant
 A ce digne Surintendant
 Dont le jeu respond à la mine,
 Faire encor rouler ma cuisine.
 25 Mon cœur, de ses graces charmé,
 L'a toûjours tendrement aimé.
 Tu peux luy dire plus encore :
 Que tu sçais bien que je l'adore ;
 Que, si je veux faire un projet,
 30 Sa Vertu seule est mon objet ;
 Que je t'ay dit, sans flatterie,
 Qu'il est l'honneur de ma patrie,
 Et qu'il meritoit, par son Sang, [59]
 Plus de fortune & plus de rang.
 35 Enfin rends-le-moy favorable,
 Citoys, ou je suis miserable.
 S'il veut sçavoir quel est mon bien,
 Dy-luy tout, ne luy cache rien.

lamment exercé à Poitiers, il devint médecin du cardinal de Richelieu et de Louis XIII, et se rendit célèbre en France et à l'étranger par divers ouvrages médicaux en latin et en français. (Carrère, *Bibl. litt., hist. et crit. de la médecine...* : II, 538; Dreux du Radier, *Bibl. hist. et crit. du Poitou* : IV, 1). Il est doyen de la faculté de médecine de Poitiers depuis 1632 (Arch. de la Vienne : D. 5). Il a 74 ans. Un an avant de mourir, il se retirera à Poitiers (102^e Vol. des *insin. au cblet de Paris* : f^o 362).

Tallemant dit, en parlant de Bois-Robert : « Sitois, medecin du Cardinal, et luy se servoient l'un l'autre », et il cite deux circonstances dans lesquelles Citoys aida Bois-Robert à rentrer en grâces (II, 392 et 400) ; voy. aussi *Menagiana* 1715 (III, 81).

40 J'estois aisé, je te l'avoue ;
 Mais malheur à celui qui joue ¹ !
 Si je n'avois jamais disné
 Chez Bonnelle ny chez Berné ²,
 Le Suppliant qui t'importune
 Seroit content de sa fortune,
 45 Et n'auroit jamais regardé
 Ny ce Domaine infeodé
 Ny tous ces partis de Finance
 Que convoite mon Ordonnance ³.

1. Voy. p. 93, n. 2.

2. BONNELLE et BERNÉ doivent être deux traiteurs (cf. Ep. xxv, v. 153-156).

3. Sur le paiement de la pension de Bois-Robert, cf. Ep. xii, v. 1-4 ; et, dans les *Epistres* de 1659 : Livre III, Ep. v, vi, viii ; Livre IV, Ep. xii.

A MONSIEUR C I T O Y S .

EPISTRE XII.

[écrite à la Ferté-sur-Aube entre le 7 et le 24 août 1645] ²

Il l'entretient des desordres de son Prieuré ¹,
de l'ignorance de ses Moines, & du chagrin
qu'il prend en ce pais-là.

Citoys, qui, dans un temps maudit,
As bien encore eu le credit
De marquer sur mon ordonnance
Des effects de ta bienveillance ⁴,
5 Citoys, Amy franc & loyal
Dont le cœur est vrayment Royal,
Toy qui, dans le siecle où nous sommes, [61]
Ez le plus obligeant des hommes,
Et qui n'as penser ny desir
10 Qui ne tende à faire plaisir,
Permets que, dans ma solitude,

1. Voy. l'Ep. xi.

2. Le lieu est indiqué aux vers 21-23. Cette épître est écrite très peu de temps après l'épître x adressée à Rossignol. Or l'épître x, écrite au plus tôt le 2 août 1645 (voy. p. 91, n. 3) a été rédigée à Paris. En supposant que Bois-Robert ait quitté Paris dès le 2 août, il n'a pu arriver à la Ferté-sur-Aube avant le 7. Comme, d'autre part, dans la présente épître, il fait allusion à la canicule (v. 120), cette épître est écrite avant le 24 août.

3. Voy. l'Ep. x.

4. Voy. l'Ep. xi.

J'applique toute mon estude
 A te donner à l'advenir
 Des marques de mon souvenir :
 15 C'est toute la reconnoissance
 Que peut fournir mon impuissance.
 Me voici, puis qu'il plaist à Dieu,
 Reduit en un si triste lieu
 Que ce sera grande aventure
 20 Si je n'y fay ma sepulture.
 Je suis vers Chaumont arresté,
 Au Prieuré de la Ferté,
 Scitué sur les rives d'Aube,
 Où je me leve devant l'Aube
 25 Et travaille jusqu'à la nuict
 Sans en recevoir aucun fruict.
 Le temps, enfin, a mis par terre
 Ce qui m'est resté de la guerre¹ :
 Je n'ay toict, grange, ny pressoir
 30 Qui ne tombe, ou qui n'aille choir.
 Pour mon four seul, on me demande
 Plus que ne me vaut ma Prebende²,
 Et pour mon moulin demeuré³, [62]
 Plus que ne vaut mon Prieuré ;
 35 L'ecluse emporte une partie
 Du courant de mon Abbaye⁴,
 Et le Clergé va, sans pitié,
 M'en enlever l'autre moitié,

1. Pour le passage qui suit (v. 29 à 40), voy. l'épître x, v. 51 et suiv..

2. La prébende qu'il touche comme chanoine à la cathédrale de Rouen.

3. Voy. p. 91, n. 2.

4. Son abbaye de Châtillon-sur-Seine.

Si j'en croy mon ame, troublee
 Des menaces de l'Assemblée ¹.
 Apres, où sera mon recours ?
 Que feray-je sans ton secours
 Et si ma derniere ordonnance
 Ne me produit quelque finance ?
 Tu diras qu'aux coffres du Roy
 L'argent est court comme chez moy ².
 Mais pour remplir un peu ma bourse
 Tu ne manques point de ressource,
 Et le moindre fonds esgaré
 Restablirait mon Prieuré.
 Considere, au mal qui me trouble,
 Qu'il ne me reste pas un double,
 Et qu'ici Lumague ³ & Bonneau ⁴

1. Voy. p. 91, n. 3.

2. Depuis plusieurs années, le désordre des finances, cause première de la Fronde, est à son comble. L'année précédente, pour essayer de remplir les coffres royaux, Michel PARTICELLI, seigneur d'Emery, simple contrôleur général des finances, inventa les fameux édits bursaux qui causèrent aussitôt des soulèvements dans Paris : l'*édit du teisé* (janvier 1644) et l'*édit des aisés* (septembre 1644) ; en outre il essaya de rétablir le *sol pour livre* sur les draps et soies.

3. La famille LUMAGUE, très prolifique, est originaire des Grisons ; c'est une famille de négociants et de banquiers. Plusieurs volumes du Cabinet des titres en donnent des généalogies : la plus complète est celle qui figure aux folios 2 et 3 du volume 219 du *Cabinet de d'Hozier* ; c'est à elle que j'emprunte ceux des renseignements ci-dessous dont je n'indique pas la source.

Quatre frères, Jean-André, Marc-Antoine, Barthélemy, et Charles LUMAGUE, vinrent s'établir en France dès les premières années du xvii^e siècle ou même dès la fin du xvi^e. En août 1603, Henri IV, pour faciliter « l'introduction des manufactures, lesquelles jusques icy ont esté desdaignées et semble[nt] estre particulieres a aucuns de nos voisins,... spécialement pour celles d'or et d'argent », chargea Jean-André Lumague et quatre autres marchands d'établir à Paris des « manufactures d'or et d'argent et soyes, en ce qui est des moulins à soye, batterye d'or et d'argent, pour les battre, couper et filler à la façon de Millan,... et pour façonner et travailler toutes sortes de draperie de soye, tant plaines que façonnées et meslées d'or et d'argent.... » ; les cinq marchands étaient en même temps annoblis (Chambre des comptes.

55 N'auroient pas credit d'un nouveau s.
 Me voici loin de tout commerce,
 Comme si j'estois dans la Perse ;

Mémoriaux, 1603-1604 : p. 1017-1032). La création et l'exploitation de ces manufactures n'empêchèrent d'ailleurs pas ce Jean-André LUMAGUE (1564 ?-1637) d'« exercer la banque » ; et la Gazette, relatant sa mort, nous apprend qu'il était « l'un des plus fameux banquiers de l'Europe », (*Gazettes* : 1637, p. 576). Il laissa dix ou onze enfants.

Quant à ses trois frères, Marc-Antoine, Barthélemy et Charles, ils avaient, avec un nommé Paul Mascranni, « contracté entre eux société de compagnie de negoce de soyes et de change en nos villes de Paris et Lyon » (Parlement : *Ordonnances de Louis XIII*, 1632-1636 : f° 481).

C'est d'un de ces trois derniers frères que parle Bois-Robert, puisque Jean-André est mort depuis 8 ans. En outre il semble bien que Barthélemy réside à Lyon. C'est donc sans doute de Marc-Antoine ou de Charles qu'il s'agit ici. Charles sera déjà mort en 1654 (Cab. des titres : *Pièces orig.* 1774 : 41017, f° 35) ; j'ignore s'il est vivant en 1645. Quant à Marc-Antoine (1566 ?-1654), il est sûrement vivant : il a sa résidence à Paris, mais est parti depuis quelques mois (fin de 1644) en Italie, à 78 ans, « tant pour s'acquitter de quelque vœu, devotion particuliere, que pour terminer plusieurs affaires qu'il avoit en ce païs là. » Retenu là-bas à l'improviste par une affaire de succession, il mourra à Milan en décembre 1654 (*Minutes du conseil du roi*, 1651 : f° 117).

La famille Lumague est célèbre en Europe pour sa probité et sa courtoisie (Michel Baudier, *Hist. du maréchal de Toiras...* : p. 230).

4. La famille BONNEAU, originaire de Tours, est aussi prolifique que la famille Lumague : le père du personnage dont parle ici Bois-Robert a eu dix-sept enfants ; son grand-père, quinze ; son arrière-grand-père, onze. Voy. [Edme le Seure], *Genealogie de la famille de Messieurs Bonneau...*

Il s'agit ici de Thomas BONNEAU (1579 ?-1662) (Cab. des titres : *Pièces orig.* 408 : 9101, f° 103), dont le père, Thomas BONNEAU (1558 ?-1638), fut marchand à Tours, échevin perpétuel et maire de ladite ville. Lui-même, le fils, seigneur du Plessis et de Valmer, est conseiller et secrétaire du roi depuis 1626 (*ibid.*, f° 99) et fermier général des gabelles (Cab. des titres : *Cab. d'Hoziér* 53 : 1340, f° 2). Le *Catalogue des partisans* (1649) le citera comme l'un des plus fameux parmi ceux-ci (p. 6).

Un de ses frères, Jacques, seigneur de Rubelles (?-1645), également fermier général, laissa, au dire du *Catalogue des partisans*, plus d'un million à chacun de ses enfants. La fille de l'un de ceux-ci se maria avec Charles FORTIN, seigneur de la Hoguette, neveu de Hardouin DE PÉRÉFIXE, archevêque de Paris (Cab. des titres : *Cab. d'Hoziér* 53 : 1340, f° 2 ; *Dossiers bleus* 516 : 13466, f° 2).

5. « NAVEAU, s. m. Ce mot signifie *navet*, mais il ne se dit que

Cependant, dans ce mal urgent
 Il me faut trouver de l'argent.
 Si tu pouvois faire connestre [63]
 Mes desplaisirs à ton bon Maistre,
 Je gage qu'il prendroit le soin
 De me secourir au besoin.
 Fay donc que cet homme adorable
 Me soit encore favorable ;
 Puisque seul tu me peux sauver,
 Citoys, n'attens pas que l'hyver,
 Qui doit accroistre mes dommages,
 M'emporte avec tous nos ouvrages ;
 Car, s'il faut l'attendre en ce lieu,
 Pour jamais je te dis Adieu.
 Prends pitié d'une Ame abatue
 Qui cede au chagrin qui la tue.
 Colomb n'a jamais découvert
 Lieu plus sauvage & plus desert ;
 Tout me déplaist & tout me choque
 Dans cette maudite bicocque ;
 Nos plus honnestes Officiers¹
 Portent des clous à leurs souliers,
 Et ces coquins pleins de misere
 Ont pourtant un Monsieur le Maire
 Avec cinq ou six Eschevins
 Aussi gueux que des quinze-vingts.

dans les Provinces. On dit à Paris *navet*. Cependant un Academicien assez fameux [Bois-Robert] a dit *naveau* au lieu de *navet*, mais tantpis pour lui. » (Richelet 1680). Pourtant Furetière, dix ans plus tard, ne fait pas cette distinction ; il se contente de dire : « *NAVEAU*, ou *Navet*. subst. masc.... »

Naveau se dit encore actuellement en Normandie (Moisy, *Dict. de patois normand*).

1. « *OFFICIER*, subst. masc. Qui est pourveu d'une charge, d'un office. » (Furetière 1690).

Chaque moment me dure une heure
 Dans cette importune demeure.
 85 Je ne voy, pour me consoler, [64]
 Pas un seul homme à qui parler.
 Mes Moines sont cinq pauvres diables,
 Portrais d'animaux raisonnables,
 Mais qui n'ont pas plus de raison
 90 Qu'en pourroit avoir un oyson ;
 Ils ont courte & maigre pitance,
 Mais ils ont grosse & large pance,
 Et par leur ventre je connoy
 Qu'ils ont moins de souci que moy ;
 95 Sans Livre ils chantent, par routine,
 Un jargon qu'à peine on devine :
 On connoist moins dans leur canton
 Le Latin que le bas Breton ;
 Mais ils boivent, comme il me semble,
 100 Mieux que tous les Cantons ensemble ;
 J'oy braire ici, matin & soir,
 Ces cinq Paysans ^r vestus de noir,
 Et de ces ignorantes bestes
 Je n'ay que plaintes & Requestes.
 105 Voila mes divertissemens ;
 Ne sont-ils pas doux & charmans ?
 Où maintenant je pourrois estre
 Ravi de l'aspect de ton Maistre
 Dont le seul accueil obligeant
 110 Oblige plus que son argent ;
 Où je pourrois rire & me plaire [65]

1. Ce mot est ici disyllabique, et se prononce *peill-xan*. C'est la prononciation normande : voy. *Les Œuvres de Monsieur Sarasin* (p. 71 des Poësies), et Moisy, *Dict. de patois normand*.

Dans l'entretien de ton cher pere,
 Qui pourroit passer pour le mien
 Tant il m'a toujours fait de bien ¹ ;
 Où, dans le quartier S. Anthoine,
 Avec nostre aimable Chanoine ²
 J'aurois des plaisirs infinis
 Sous vos beaux ormes rajeunis,
 Ne suis-je pas bien ridicule
 D'estre ici sous la Canicule,
 Dans un lieu sec & decouvert
 Où le Soleil me prend sans verd ?
 Cependant il faut que j'y meure
 Si j'y fay plus longue demeure.
 Mais, si mes Vers vont jusqu'à toy
 Et que tu prennes soin de moy,
 Malgré l'ennuy qui me devore
 Tu pourras me revoir encore.

1. Voy. p. 96, n. 6.

2. François CITOYS, seigneur de Fief-Vaillant (? -1648), fils aîné du médecin François Citoys dont j'ai parlé à la page 96 (82^e volume des *insin. du chastelet de Paris* : f^o 263 v^o), est par conséquent le frère de Joseph ou Jean Citoys auquel s'adresse la présente épître. Ce François Citoys est conseiller et aumônier ordinaire du roi et *chanoine* en l'église de Paris (*Cent uniesme volume des insin. du chastelet de Paris...* : f^o 76 v^o).

A MONSIEUR C I T O Y S.¹

EPISTRE XIII.

[écrite probablement à Paris au début du printemps de 1646]²

Il luy parle des bontez & des qualitez aimables
de Monseigneur de Bailleul³, & finit par une
assurance de la Paix qui naistra des soins
& des veilles de son Eminence.

Citoys, mon cher Amy, le plus officieux
Et le plus obligeant qui vive sous les Cieux, [mes,
Que je te trouve heureux, dans le siecle où nous som-
D'avoir à travailler sous le meilleur des hommes
5 Et d'avoir fait rencontre, avec tant de plaisir, [67]
D'un Maistre dont l'humeur s'accorde à ton desir !

1. Voy. p. 95, n. 1.

2. Puisque Bois-Robert a groupé ses trois épitres à Citoys et qu'il a placé les deux premières par ordre chronologique (voy. p. 95, n. 2), il y a tout lieu de supposer que les trois sont classées par ordre de date. Comme la précédente fut écrite au milieu d'août 1645, celle-ci est postérieure à cette date. D'autre part, d'après le vers 67, il semble bien qu'on soit au début d'une campagne ; cette épitre doit donc dater du commencement du printemps de 1646, ou de la fin de l'hiver précédent.

3. Nicolas LE BAILLEUL (1586 ?-1652), âgé d'une soixantaine d'années, a été successivement conseiller au parlement, maître des requêtes, ambassadeur en Savoie, président au grand conseil, lieutenant civil de Paris (1621), prévôt des marchands (1621-1626), enfin président à mortier au parlement depuis 1627. Au moment où est écrite

Il fait plus que les Dieux, contentant tout le monde ;
 Et toy, de qui le zele & l'ardeur le seconde,
 En tenant par tes soins plus que tu n'as promis,
 10 Tu luy fais, comme à toy, tous les jours des amis.
 Tu gagnes tous les cœurs, & par ta modestie
 Tu n'en retiens pour toy que la moindre partie :
 Tu donnes tout au Maistre, & certes je me plais
 A luy voir meriter les dons que tu luy fais.
 15 C'est un homme charmant, c'est un homme agreable,
 Qui toujours se rencontre à nos vœux favorable ;
 Son obligeant accueil vaut tout seul un present ;
 Quand il faut qu'il refuse, il donne en refusant,
 Car sa civilité, dans son refus enclose,
 20 Montre qu'il voudroit bien vous donner autre chose ;
 Mais quand, luy demandant, on manque à recevoir,
 Il faut que la demande excède son pouvoir.
 Les Finances, Citoys, d'honneur environnees,
 Jamais si noblement ne furent gouvernees :
 25 Bailleul joint la Naissance¹ avec la dignité, [68]
 Bailleul joint la douceur avec l'autorité.
 Il seroit mal-aisé qu'un cœur vrayment Illustre,
 Qui de son sang encor tire beaucoup de lustre,
 Ne fust pas obligeant, civil & genereux,
 30 Et de la belle Gloire ardamment amoureux.

la présente épître, il est en outre chancelier de la reine régente et, depuis juin 1643, surintendant général des finances conjointement avec le comte d'Avaux, à la place de Claude Bouthillier, tombé en disgrâce. Il exercera cette dernière charge jusqu'en juillet 1647 (Moréri. — *Gazettes* : 1643, p. 498 ; 1647, p. 600 ; 1652, p. 791).

1. « Le président le Bailleul, quoyqu'il se dise d'une bonne maison de Normandie qui s'appelle de Bailleul, n'en est point... » (Talleyrand : V, 401). Nicolas le Bailleul (et ses enfants suivront son exemple) se fit constamment appeler *de* Bailleul. Les généalogies consacrent cette fraude ; mais si, nous aidant de l'une d'elles (Cab. des titres : *Cab. d'Hozier* 23 : 524, f° 2), nous recherchons dans les *Pièces*

On en a veu plusieurs, jadis, en cette place,
 A qui le noble Sang n'adjoustoit que l'audace
 Pour chasser brusquement, d'un ton desobligeant,
 Le pauvre Courtisan qui cherchoit de l'argent ;
 35 Plusieurs les ont suivis, douteux en leur Noblesse,
 Qui, tous plains d'avarice ou tous plains de foiblesse
 (Vices esgalement à l'Estat dangereux),
 Ont fait d'un siecle d'or un siecle malheureux ¹.
 Bailleul trouve, apres eux, tout l'Estat en desordre.
 40 O qu'ici la Satire auroit bien dequoy mordre !
 Et, si quelque respect ne retenoit ma main,

originales du Cabinet des titres, nous voyons que le père de ce prétendu Nicolas de Bailleul s'appelait Nicolas le Bailleul et était tout simplement valet de chambre ordinaire du roi Henri IV (*Pièces orig.* 170 : 3576, f^o 4).

1. Voici quels ont été les prédécesseurs de Nicolas le Bailleul comme surintendant des finances, depuis l'arrivée de Bois-Robert à la cour : 1^o Pierre JEANNIN (*a*) (1540-1622), jusqu'en 1619 ; Tallemant dit de lui : « C'estoit encore un homme de bien. » (III, 110) ; il « estoit filz d'un tanneur d'Autun » (III, 195) ; 2^o Henri de SCHONBERG (*b*) (1575-1632), de 1619 au début de 1623 ; « ce M. de Schomberg avoit les mains nettes. » (Tallemant : III, 110) ; c'est sans doute à lui, ainsi qu'au suivant, que font allusion les vers 31-34 ; 3^o Charles de LA VIEUVILLE (?-1653), de 1623 jusqu'en septembre 1624 ; il « pensa faire enrager tout le monde... Quand on luy demandoit de l'argent, il se mettoit à faire des bras comme s'il eust nagé, et disoit : Je nage, je nage, il n'y a plus de fonds. » (Tallemant : II, 238) ; 4^o Michel MARILLAC (*c*) (1563-1632), de septembre 1624 à juin 1626 ; d'une honnêteté rigoureuse, impitoyable aux quémandeurs, il doit être visé par le vers 35 et le premier hémistiche du vers 36 ; 5^o Antoine RUZÉ, marquis d'Effiat (1581?-1632), de juin 1626 à juillet 1632 ; Tallemant dit qu'à la surintendance des finances « il apprit à voler à ceux qui l'ont suivy (II, 130) ; 6^o Claude BULLION (*d*) et Claude BOUTHILLIER (*e*), d'août 1632 à la mort de Bullion (décembre 1640) ; « mais Bullion faisoit quasy tout. C'estoit un habile homme, et qui avoit plus d'ordre que tout ceux qui sont venus depuis. » (Tallemant : II, 146) ; Talle-

(*a*) Et non pas Janin (voy. Cab. des titres : *Pièces orig.* 1578 : 36199, f^{os} 2 à 11).

(*b*) Et non pas Schomberg (voy. Id. : *Pièces orig.* 2664 : 59186).

(*c*) Et non pas de Marillac,

(*d*) Et non pas de Bullion.

(*e*) Et non pas le Bouthillier (voy. Id. : *Pièces orig.* 479 : 10715).

Que, pour te divertir, j'aurois un beau dessein !
 Je n'aurois qu'à laisser sortir de mes pensees
 Le crotisque tableau des molleses passees, ¹

45 * *

* *

* *

* *

Je te ferois, Citoys, aisement avouer

50 Qu'il n'est qu'un seul Bailleul qu'on puisse bien louer.
 Mais, pour faire éclater une vertu si rare, [69]

Il n'est pas nécessaire ici qu'on la compare :

Seroit-elle plus belle, aux yeux des Successeurs,

En marquant les defauts de ses Predecesseurs ?

55 Non, Muse, taisons-nous ; il suffit que je die

Que Bailleul void le mal & qu'il y remedie ²,

Qu'il tasche de remplir nos coffres espusez,

Et cherche des moyens plus doux & plus aisez.

Si ce qu'il entreprend n'est pas en sa puissance,

mant prouve longuement l'honnêteté de Bullion (II, 149) ; 7° Claude BOUTHILLIER seul, de décembre 1640 à mai 1643 ; c'est lui le surintendant « tout plein de faiblesse » auquel fait allusion le second hémistiche du vers 36.

1. Les quatre vers suivants, que Bois-Robert, au moment de l'impression de ses épîtres, remplace par des astérisques, renfermaient sans doute quelques traits satiriques un peu trop forts contre un ancien surintendant des finances encore vivant : soit (voy. p. 108, n. 1) contre Charles de la Vieuville, soit, plus vraisemblablement, contre Claude Bouthillier dont la disgrâce ne semblait définitive à personne.

2. Le Bailleul est honnête, mais trop faible pour faire un bon surintendant des finances dans les circonstances difficiles dont j'ai parlé plus haut (p. 101, n. 2). Ménage dit de lui qu'il n'est bon qu'à peindre (*Œuvres du C^{al} de Retz* : V, 20). Aussi est-ce Michel Particelli, seigneur d'Emery, qui administre en réalité les finances (voy. p. 101, n. 2, et p. 209, n. 3). Le Bailleul lui-même, quelques jours après sa nomination, faisait part au maréchal de Guébriand de son peu d'aptitudes à ses nouvelles fonctions : « La Reyne ma obligé icy a un employ de la surintendance des finances auquel je vous advoue que je me trouve assés empesché, non seulement pour la nouveauté pour moy

- 60 Pour peu que de ses soins Jules ait connoissance
 Et que par sa presence il se sente animé,
 Il pense tout pouvoir lors qu'il en est aimé.
 De ce digne Heros il connoist les merveilles ;
 Il void les grands desseins que promettent ses veilles ;
- 65 Il sçait que, pour remplir ses genereux souhaits,
 Un peu de guerre encore emmenera ¹ la Paix,
 Et qu'infailiblement apres cette Campagne,
 La France ayant donné des bornes à l'Espagne,
 Nous jouyrans enfin de ce repos si doux
- 70 Dont son Ambition la prive plus que nous.
 Qu'il me tarde de voir un temps si desirable
 Sous le Regne éclatant d'une Reine adorable !
 Qu'il me tarde, Citoys, quand l'Estat restably
 Aura noyé nos maux dans le Fleuve d'oubly,
- 75 De voir ce Cardinal, de qui l'Ame Royale [70]
 Est toute magnifique & toute liberale,
 Verser à pleines mains les biens & les honneurs
 Sur ceux que son merite a fait ses Serviteurs !
 Esperons par luy seul que le Ciel nous envoie
- 80 Ce Regne glorieux d'Abondance & de Joye.

de la matiere, à laquelle je me suis peu addonné cydevant, mais aussy pour les infinies despenses que leurs majestés font de tous costés avec beaucoup de magnificence et de grandeur.... A Paris ce 16 juin 1643. » (*Lettres au maréchal de Guébriand* : IX, 171).

1. La confusion que fait Bois-Robert entre *amener* et *emmener* vient de ce que l'un et l'autre mot, à cette époque, se prononcent *amener*. Cf. Ep. xxiv, v. 1, 58, et 67.

A MONSIEUR L'ABBÉ DE CHANVALON.

EPISTRE XIV.

[écrite à Fontainebleau entre le 20 et le 26 septembre 1645] ²

Il luy escrit de Fontainebleau ³, dont il exagere les beautez, qu'il postpose ⁴ toute-fois à celles de Gaillon ⁵ qu'il depeint aussi, & touche quelque chose en passant du merite de Monseigneur l'Archevesque de Rouen ⁶.

Abbé, dont le sçavoir estonne
Les plus grands Maistres de Sorbonne,
Abbé, qui, sage avant le temps,
As fait merveilles sur les bancs,

1. François III DE HARLAY (1625-1695), neveu de l'archevêque de Rouen François II DE HARLAY (voir p. 113, n. 3), est fils d'Achille DE HARLAY, marquis de Bréval et seigneur de Champvallon (a). Il deviendra plus tard archevêque de Rouen sur la démission de son oncle (1651), puis archevêque de Paris (1671). Lorsqu'il reçoit cette épître de Bois-Robert, il n'a que vingt ans. Après des études très brillantes en philosophie puis en théologie, au cours desquelles il a acquis

(a) Et non pas *Chanvalon*.

5 Et qui, pour ta rare doctrine, [72]
 Tes bonnes mœurs, ta bonne mine,
 Ta courtoisie & tes douceurs,
 T'és acquis l'amour des neuf Sœurs,
 Permets que, dans ta solitude 7,
 10 J'aïlle interrompre ton estude ;
 Souffre qu'ostant pour un moment
 Ton Esprit de son element,
 Je donne à ce divin Genie
 Le doux repos qu'il se desnie.
 15 Quitte un peu ce champ espineux
 Tout plein d'embaras & de nœuds :
 Ton importune Scolastique
 N'a rien qui charme ny qui pique ;
 Laisse-là tes Livres ouvers
 20 Et te delasse dans mes Vers.
 N'as-tu pas assez d'avantage
 Sur tout les doctes de ton âge ?
 N'as-tu pas assez profité
 D'un bien qui nuit à la santé ?
 25 Veux-tu davantage parestre,
 Toy qui vainquis ton propre Maistre,
 Qui confondis tant de Docteurs,
 Et qui fis tant d'admirateurs

une célébrité précoce, il soutint l'année précédente (automne 1644) sa *thèse de tentative*, à l'issue de laquelle il fut reçu bachelier en théologie ([Pommeraye], *Hist. des archev. de Rouen...* : p. 664). Je reviendrai plus loin (p. 113, n. 1) sur cette thèse qui fit grand bruit.

2. Voy. p. 114, n. 2, et p. 117, n. 1.

3. Voy. p. 117, n. 1.

4. « POSTPOSER. v. act. Mettre une chose après une autre, ne lui donner pas la préférence. » (Furetière 1690).

5. Voy. p. 115, n. 1.

6. Voy. p. 113, n. 3.

7. Au château de Gaillon (voy. p. 115, n. 1).

30 Dans le coup d'essay magnifique
 De ta premiere Sorbonique¹ ?
 Pour moy, je fus certes ravi [73]
 De ce bel Acte² que je vy.
 Cent Prelats, pris par les oreilles,
 Furent tesmoins de tes merveilles ;
 35 Le bruiet qu'ils en firent, sonna
 Jusques à Rome, & l'estonna.
 Ton Oncle³, à qui les Destinées
 Ont promis plus de cent années,

1. Le 26 août 1643, le janséniste Antoine ARNAULD avait fait paraître son ouvrage intitulé *De la Frequenté Communion*. Malgré la précaution qu'il avait eue de faire imprimer en tête une *Approbatation* signée de quatre archevêques et de onze évêques, et une autre signée de vingt docteurs en théologie, les jésuites attaquèrent violemment l'ouvrage et l'auteur, et demandèrent qu'on obligeât celui-ci à aller à Rome rendre compte de sa doctrine. Les jésuites étaient soutenus par la cour ; mais Arnauld avait pour soi le parlement et l'université, qui intervinrent activement en sa faveur : la Sorbonne alla même en corps et en grand nombre trouver la reine régente (mars 1644) ; celle-ci, sans doute effrayée de la tournure que prenait cette affaire, finit par décider qu'Arnauld ne serait pas inquiété ([Larrière], *Vie de Messire Antoine Arnauld...* : I, 45-79).

Quelques mois plus tard (automne 1644), François III de Harlay passait sa thèse de tentative (voy. p. 111, n. 1). Apparemment pour s'attirer les faveurs de la famille royale, il choisit comme sujet la réfutation de la doctrine janséniste. Sur cette question brûlante, sa discussion avec le jury dut être vive et passionnée ; François de Harlay en sortit vainqueur, et sa jeune célébrité en fut considérablement accrue : « Les Docteurs de la Maison de Sorbonne qui s'estoient trouvez à cet Acte & qui avoient esté témoins des acclamations & des Eloges qu'une Assemblée si honorable, composée de plusieurs Evesques & autres personnes de qualité, avoit donné à ce nouveau Bachelier, en écrivirent à son Oncle [archevêque de Rouen (voy. la note 3 ci-dessous)] & lui rendirent par ce moyen un témoignage bien certain & bien glorieux de l'extraordinaire capacité de son Neveu. » ([Pommeraye], *Histoire des Archevesques de Rouen...* : p. 664).

2. « Au College, on appelle aussi *Actes* les Theses qu'on soutient en public pour acquérir quelque degré dans les Facultés, ou pour faire paroistre la capacité d'un écolier. » (Furetière 1690).

3. François II DE HARLAY (1586-1653) est archevêque de Rouen depuis 1615 ; c'est le frère d'Achille de Harlay, marquis de Bréval et

Lors que ce coup le vint saisir
 En pensa mourir de plaisir ;
 40 Dès que cet homme incomparable
 Apprit cet Acte memorable,
 Sa tendresse & son amitié
 Pour toy s'accrurent de moitié ;
 45 Comme, aux doux charmes de ta grace
 Naturels à ceux de ta race,
 Son Pere Illustre¹ il a connu,
 A cet air grave & retenu,
 A cette suffisance extremes
 50 Il s'est encor connu luy-mesme.
 Voy-le par le don qu'il t'a fait² ;
 Admire-toy dans ce bien-fait,

seigneur de Champvallon, lequel est le père du jeune François III de Harlay auquel est adressée la présente épître.

François II de Harlay est âgé de 60 ans ; c'est un homme très lettré, et en même temps très bon pour le peuple. En 1630, alors qu'il était abbé de S. Victor près de Paris, il institua dans cette abbaye « une Academie en faveur des personnes doctes ». Depuis qu'il est archevêque de Rouen, il a ouvert des écoles publiques dans son château de Gaillon et y a installé une imprimerie pour ses besoins personnels ; il a fondé des prix de poésie au palinod de Rouen ; enfin il a fait don à la cathédrale de Rouen de sa riche bibliothèque, à condition qu'elle soit ouverte au public : c'est la première bibliothèque publique qu'on ait eue en France. ([Pommeraye], *Hist. des Archevesques de Rouen* : p. 632-663).

L'archevêque de Rouen et son neveu, comme descendants du frère du célèbre Georges d'Amboise, archevêque de Rouen et ministre de Louis XII, ont pour ancêtre Thibaut IV, comte de Champagne. (*Id.* : p. 633).

1. Jacques DE HARLAY, seigneur de Champvallon (?-1630), « le plus célèbre galant de la reyne Marguerite » (Talleyrand : IV, 78), fut chambellan du duc de Lorraine et intendant de ses affaires en France (Moréri).

2. Le 13 février 1645, l'archevêque de Rouen écrivait à Mazarin pour lui demander, en raison « de l'applaudissement public et extraordinaire » qui avait accueilli la thèse de son neveu, de lui permettre de résigner, en faveur de celui-ci, sa riche abbaye de Jumièges près de Rouen, « pour en faire sans retardement une récompense publi-

Et croy qu'il n'est point de langage
 Qui vaille un si grand tesmoignage.
 Enfin, dés ce moment heureux,
 Ce Prelat bon & genereux
 T'apella, pour te mieux connestre, [74]
 Et te voulut servir de Maistre.
 Nous pouvons dire qu'aujourd'huy
 Tu t'és achevé prez de luy,
 Et qu'admirant en sa Personne
 Des traicts qu'ignore la Sorbonne,
 Tu pourrois à ses nourriçons
 Faire de plus doctes leçons.
 Gaillon ^r maintenant te possede ;
 Ce beau Palais à qui tout cede,
 Ce Paradis delicieux
 Remplit ton cœur comme tes yeux ;

que. » (Arch. des aff. étrang. : Mémoires et docum. : France 851, f^{os} 37 et 38). Trois mois après, le 8 mai 1645, « la Congregation ordonnée par sa Majesté pour les Affaires ecclesiastiques » émit l'avis « que la Reyne peut admettre la Resignation que M^r l'Archevesque de Rouen a faite de l'Abbaye de Jumieges au diocèse de Rouen, au profit de Mess^{rs} François de Harlay, son Neveu, Bachelier en Theologie, led^s s^r Archevesque se reservant neantmoins, sa vie durant, une pension qui ira jusqu'à la moitié des fruits de lad^e Abbaye et non davantage. » (*id.*, f^o 52).

La présente épître est donc postérieure, sinon au 8 mai, tout au moins au 13 février 1645.

1. Le « château archiépiscopal » de Gaillon, construit au xvi^e siècle par Georges d'AMBOISE, archevêque de Rouen et ministre de Louis XII, est la résidence de François II de Harlay, qui y a fait faire des travaux importants. Sur la construction et l'embellissement de ce château, ainsi que sur sa destinée ultérieure, voy. *Comptes de dépenses de la construction du château de Gaillon*, p. p. A. Deville : Introduction. Dans *Le Mercure de Gaillon*, imprimé au château de Gaillon en 1644, c'est-à-dire un an avant la présente épître de Bois-Robert, se trouve une description en vers latins du château de Gaillon, écrite par l'archevêque lui-même (Pièce XXI : *Solatium Musarum ad Academicos, Rotbomagensis pastoris GALLIO, Ecloga, sive Pastoralis descriptio insignis Archiepiscopalis Castellii Gallionensis*) ; le même recueil contient aussi un Sonnet de Bois-Robert à la louange de Gaillon et de l'archevêque.

Ce doux & favorable azile
 Te donne un degoust de la Ville ;
 Il te fait mespriser la Cour,
 Et je pardonne à ton amour :
 On languit là dans l'esperance,
 Et tu vis dans la jouissance.
 Pour moy, si jamais je gueris
 Du mal de Cour que je nourris
 Dans mon cœur depuis trente années ¹,
 Tu changeras mes destinées ;
 J'ay besoin, pour un si grand bien,
 D'un tel exemple que le tien ;
 Et, si mon Primat ² adorable
 Par tes soins m'est si favorable
 Qu'il me donne un appartement [75]
 Dedans un Palais si charmant,
 Je quitteray nos pompes vaines,
 Et, secouant toutes mes chaisnes,
 Comme un Esclave desgagé
 Je fuiray sans prendre congé.
 Il faut pourtant que je te die
 Que j'aime ici ma maladie :
 Ces forests, ces lieux enchantez,
 Pleins d'innocentes voluptez,
 Ce parc, & ces belles allees,
 Des Dieux tout freschement foulees,
 Ces Palais par eux habitez,
 Ces jardins par eux frequentez,
 Ces eaux où pour eux la Nature
 Conserve une beauté si pure,

1. Voy. p. 79, n. 1.

2. L'archevêque de Rouen a le titre de *primat de Normandie*.

100 Bref, ces canaux & ces rochers,
 Et ces bois qui leur sont si chers,
 Cher Abbé, me le sont de mesme ;
 Je confesse que je les aime,
 Et que cent divertissemens
 105 Jointes à de si beaux ornemens,
 Tant de beautez si bien parees
 Et des Dieux mesmes adorees
 Me font trouver Fontainebleau
 Le lieu du monde le plus beau¹.
 110 Mais, comme on passe en esclavage [76]
 Ici le plus beau de son âge,
 Que l'esprit, sans cesse agité,
 N'y sent repos ny liberté,
 Et que, dans leurs grandeurs supresmes,
 Les Dieux y sont captifs eux-mesmes,
 115 Je te confesse ingenuement
 Que ce n'est plus mon element.
 Le temps me fait voir des supplices
 Où je n'ay veu que des delices
 Et fait enfin que je te dis
 120 Que Gaillon est mon Paradis :
 C'est la demeure que j'approuve,
 C'est le seul endroit où je trouve,
 Avec mesme felicité,

1. Entre le 13 février 1645 (voy. p. 114, n. 2) et le moment où seront imprimées les *Epistres* de Bois-Robert, le seul séjour que fait la cour à Fontainebleau est du 12 septembre au 23 octobre 1645 (*Gazettes* : 1645, p. 888 et 992). C'est donc entre ces deux dernières dates qu'est écrite la présente épître. Mais Bois-Robert sera encore à la Ferté-sur-Aube après le 15 septembre (voy. Ep. xxx); d'autre part, il assistera, le 30 septembre, au chapitre des chanoines de la cathédrale de Rouen; il partira donc de Fontainebleau, au plus tard, le 26 septembre. La présente épître est donc écrite entre le 20 et le 26 septembre 1645.

Et mon Maistre & ma liberté.
 125 Cher Abbé, ce lieu desirable
 N'a rien qui ne soit admirable,
 Qui ne touche & ne plaise mieux
 Que tout ce qui brille en ces lieux ;
 Je croy que l'Art & la Nature,
 130 Sur son assiette & sa structure,
 Soit au dedans, soit au dehors,
 Ont desployé tous leurs thresors ;
 Soit que j'admire l'estendue
 De sa belle & diverse veue,
 135 Soit que je prenne mes esbats [77]
 Au Parc ou dans les jardins bas,
 Soit qu'en ses vastes galleries
 J'entretienne mes resveries,
 Que je contemple ses costeaux,
 140 Ses promenoirs, ses belles eaux,
 Ou la richesse de ses marbres,
 Ou la vieillesse de ses arbres,
 Je conclus que Fontainebleau
 N'est pas ce qu'on void de plus beau.
 145 Rien n'egale, quoy que l'on die,
 Ce petit coin de Normandie ¹.
 C'est là qu'esloigné de la Cour
 Je veux establir quelque jour
 Et mon repos & ma fortune
 150 Sans y rien voir qui m'importune ;
 C'est là que je veux, à plaisir,
 Dedans un honneste loisir,
 Rire des vanitez passees
 Qui s'offriront à mes pensees ;

1. Cf. *Epistres* de 1659 : Livre II, Ep. VII.

155 C'est là qu'à l'exemple du Dieu
Qui vit & regne en ce beau lieu,
Goustant sans nulle inquietude
Les fruicts acquis par mon estude,
Je diray, d'un ton de mespris :
160 Adieu, le Louvre ! Adieu, Paris !
Adieu, folles & vaines pompes !
Adieu, faux éclat qui nous trompes !
Si tu m'ordonnes, toutefois,
De vivre encore sous les loix
165 Qu'ici Fortune m'a prescrites,
Mets-y, pour le moins, des limites ;
La Cour me rit, il est certain ;
Mais qui peut dire que demain
La pension qui m'est payee
170 Ne pourra pas m'estre rayee ?
Tant que j'y seray bien traité,
J'y seray six mois arrêté ;
Mais souffre moy l'autre semestre
Dedans ton Paradis terrestre.

[78]

A MONSIEUR LE CHEVALIER DE MONTECLAIR.

EPISTRE XV.

[écrite à Paris, pendant l'hiver 1644-45 ou l'hiver 1645-46]

Il luy demande pourquoy il s'en est allé au
cœur de l'Hyver à son Gouvernement sans
dire Adieu à personne.

Chevalier de la vieille Roche,
Que je puis nommer « sans reproche »,
Ton départ m'a tout interdit.
Quel accident triste & maudit

I. LOUIS DE MONTÉCLER (1602-1650), chevalier de l'ordre de S. Jean de Jérusalem (*dit* ordre de Malte) depuis mai 1612 (Cab. des titres : *Carrés d'Hoxier* 445 : f° 286), prit part tout jeune, en cette qualité, à plusieurs combats contre les Turcs, au cours desquels il se signala par sa bravoure et fut blessé à la cuisse (*Gazettes* : 1650, p. 1387) ; il devint ensuite lieutenant-colonel du cardinal de Richelieu au régiment de la marine (Cab. des titres : *id.* : f°s 306 et 307) et se distingua au siège de la Rochelle (1627-1628) et à la bataille de S. Nicolas en Artois (1639) où il eut le bras gauche brisé (*Gazettes* : *id.*) ; il fut alors nommé successivement maître de camp d'un régiment d'infanterie le 24 août 1640 (Cab. des titres : *id.* : f° 309), gouverneur de Doullens le 10 janvier 1641 (*id.* : f° 310), et maréchal des camps et armées du roi le 15 janvier 1645 (*id.* : f° 315). C'est donc à Doullens, que Bois-Robert lui reproche d'être retourné précipitamment.

Louis de Montécler est le troisième fils du marquis Urbain DE

5 Te fait déloger sans trompette ?
 D'où vient cette prompte retraite ?
 Où vas-tu, par ce froid cuisant, [80]
 Par ce temps triste & mal plaisant ?
 D'où te vient cette maladie
 10 D'aller courir en Picardie
 Quand les douceurs que tu cheris
 Nous ramènent tous à Paris ?
 Certainement tu n'es pas sage
 D'affliger tout un voisinage
 15 Qui t'estimoit infiniment
 Et qui t'aimoit uniquement ;
 Avec raison ils sont en peine
 D'une retraite si soudaine ;

MONTÉCLER (1577- ?), conseiller d'Etat, et de Marie DE FROULLAY (a) (*Général. des maisons de France* : T. XVIII, f° 128). Il a donc pour oncle René DE FROULLAY, comte de Tessé, et, par suite, pour cousins germains (entre autres) : René II DE FROULLAY, comte de Tessé, lieutenant général des armées du roi ; le comte Charles DE FROULLAY, qui deviendra, en 1651, grand maréchal des logis de la maison du roi ; et Gabriel-Philippe DE FROULLAY, chanoine en l'église métropolitaine de Bordeaux, qui deviendra, en 1667, évêque d'Avranches, et qui, en 1645-46, est justement député à cette assemblée générale du clergé qui effraye tant Bois-Robert (voy. Ep. x, v. 63-64 ; Ep. XII, v. 39-40) (*Procès verbal de l'assemblée gen. du clergé de France*, 1645 : p. 5). D'autre part, la femme de son oncle René de Froullay, Marie D'ESCOUBLEAU, est la propre sœur de François D'ESCOUBLEAU (1572 ?-1628) et d'Henri D'ESCOUBLEAU (1594 ?-1645), tous deux successivement archevêques de Bordeaux (le second meurt étant président de l'assemblée générale du clergé) ; elle est également sœur de Charles D'ESCOUBLEAU, marquis de Sourdis, maréchal des camps et armées du roi, gouverneur de l'Orléanais ; et de Catherine-Marie D'ESCOUBLEAU, femme de Charles-Henri de Clermont, comte de Tonnerre (Moréri).

Louis de Montécler est âgé de 44 ou 45 ans ; il prendra encore part aux sièges de Furnes (septembre 1646) et de Dixmude (juillet 1647), et mourra à Mézières le 3 octobre 1650, des blessures qu'il aura reçues à la défaite de deux régiments espagnols près d'Aubenton (*Gazettes* : 1650, p. 1387).

(a) Et non pas Froullay (voy. Cab. des titres : *Pièces orig.* 1256 : 28111, f° 4).

Si le Siege estoit à Dourlens ¹
 20 Ils ne seroient pas plus dolens.
 Mande nous si l'on te menace
 D'une entreprise par la glace,
 Si quelque dessein descouvert
 De Galas ² ou de Jean de Vert ³
 25 Par un temps si froid & si rude
 T'a donné de l'inquietude.

1. Doullens.

2. Mattias GALLASSO (a) (1589-1647), célèbre général au service de l'Empire. n'est pas né à Trente comme on l'a toujours imprimé : « Galas estoit gentilhomme de bonne maison du pays de Trente, né pourtant à Mastreicht [(Maastricht)], son Pere y étant alors colonel au service d'Espagne... » (Abbé Mercy, *Hist. des principales actions de quelques grands hommes...* : p. 3) (cet ouvrage, qui fournit une peinture physique et morale très complète de Gallasso, ne donne pas de dates ; on en trouvera quelques-unes dans Moreri).

Qu'il s'agisse, dans la présente épître, de l'hiver 1644-45 ou de l'hiver 1645-46, Gallasso ne menace pas la Picardie : pendant tout l'hiver 1644-45 il est assiégé dans Magdebourg par les Hessiens (*Gazettes* : 1645, p. 42-43, etc...) ; pendant l'hiver 1645-46, il séjourne à Linz (*Gazettes* : 1645, p. 1209 ; 1646, p. 69-70). Il est âgé d'environ 56 ans.

3. Jan VAN WERT (b) (1594-1652), célèbre général, né dans le Limbourg, servit successivement l'Autriche et la Bavière. On trouvera l'histoire de sa vie dans tous les dictionnaires biographiques. En 1636 il avait envahi la Picardie avec 33.000 hommes et menacé quelque temps Paris ; « le seul nom de Jean de Vert y inspiroit l'effroi ; ce nom devint si terrible qu'il ne falloit que le prononcer pour épouvanter les enfans. » (*Mercur galant* : mai 1702, p. 72-82). Deux ans après, il fut fait prisonnier par Bernard de Saxe-Weimar ; il passa à Paris quatre années de captivité (1638-1642), pendant lesquelles les Parisiens firent sur lui de nombreuses chansons ; « la Cour & la Ville les chanterent, & Jean de Vert & ses chansons estoient si à la mode qu'on ne parloit plus d'autre chose. » (*Id.*).

Qu'il s'agisse, dans la présente épître, de l'hiver 1644-45 ou de l'hiver 1645-46, Jan van Wert ne menace pas la Picardie : à la fin de

(a) La seule signature autographe que j'aie trouvée de lui (Arch. des aff. étrang. : Corresp. polit. : *Autriche* 15 : f° 144 v°) est orthographiée *Gallasso*, et non *Galasso* comme on écrit d'habitude.

(b) C'est ainsi qu'est transcrite sa signature dans une copie de pièces qui datent de 1641 (*Mémoires du regne du Roy Louis 13* : f° 244).

Tu n'és pas homme à visions ;
 Je gage que tes Espions,
 Ou que tes Officiers, alertes
 30 Et prompts à faire descouvertes,
 T'ont fait partir en cet instant
 Pour un dessein tres-important ;
 Mais s'il n'y va bien de ta gloire [81]
 Je voudrais qu'ils eussent la foire.
 35 Enfin mande-nous ce que c'est,
 Afin que j'y prenne interest
 Et que je face ton excuse
 Au voisinage, qui t'accuse
 D'avoir quitté sans dire Adieu
 40 Ce beau quartier de Richelieu ¹.

novembre 1644, il opère en Hesse (*Gazettes* : 1644, p. 1028), puis, au début de janvier 1645, il se rend en Bohême (*Gazettes* : 1645, p. 63) en traversant la Bavière (*Id.* : p. 103) ; pendant l'hiver 1645-46, il masse son armée en Bohême pour coopérer à une attaque contre les Suédois (*Gazettes* : 1646, p. 70). Il a une cinquantaine d'années.

1. Louis de Montécler habite rue saint Côme, près de la porte de Montmartre (98^e vol. des *insin. du Chastelet* : f^o 347 v^o).

A MONSEIGNEUR
LE CARDINAL
MAZARIN¹.

EPISTRE XVI.

[écrite à Paris, au printemps de 1646]²

Il se plaint de la difficulté qu'il y a de le voir³.

Grand Cardinal, qui seul, sur tes espauls,
Plus fort qu'Atlas, soustiens le fais des Gaules,
Qui, regardé de cent Climats divers,
D'un cabinet fais trembler l'Univers,
5 Qui seul me plais, qui seul ris à ma Muse, [83]
Et qui fais seul qu'à Paris je m'amuse,

1. Sur Mazarin en 1646, voy. p. 17, n. 1.

2. Bois-Robert écrit cette épître au moment où il va partir en Normandie (voy. v. 6-7 et 122). Pendant les années qui nous intéressent (automne 1644 à été 1646), on constate la présence de Bois-Robert en Normandie : 1° en juin-juillet 1645 (voy. Ep. ix) : il a dû, par conséquent, s'y rendre à la fin du printemps ; 2° en avril 1646 (voy. Ep. xxiv). Or la présente épître est écrite à la fin d'un hiver ou tout au commencement d'un printemps, puisque les officiers n'ont pas encore rejoint leurs régiments (voy. v. 127-130). Cette épître date donc de 1646 : Bois-Robert l'écrit vers mars-avril, avant de partir en Normandie. Mais on a vu plus haut qu'il est encore à Paris vers le 25 mars 1646 (voy. Ep. vi) ; la présente épître date donc de la dernière semaine de mars ou du mois d'avril.

3. Cf. Ep. III et IX.

Ce m'est bien force enfin d'en desloger ;
 Si j'ay raison, tu le pourras juger.
 J'ay sur toy seul fondé toute ma joye,
 Et le Destin ne veut plus qu'on te voye :
 10 Tant d'importuns qui t'obsèdent souvent,
 Tant d'affamez qui se paissent de vent ¹,
 Et dont tu fuis justement la rencontre,
 Font que tres-peu ton visage se montre.
 15 Comme nos soins, nos vœux sont superflus ;
 Prince Eminent, on ne te verra plus.
 Il naist sans cesse obstacle sur obstacle,
 On ne peut plus t'aborder sans miracle,
 Et pour sçavoir le jour, l'heure, & le lieu,
 20 Il faut bien estre en la grace de Dieu.
 Depuis vingt jours, je n'ay peu d'une œillade
 Flatter l'ennuy de mon esprit malade.
 J'atteste Auvry ², Plessis ³, & Penacors ⁴
 Que pour cela j'ay fait tous mes efforts ;

1. Cf. Ep. VII, v. 12.

2. Voy. p. 56, n. 1.

3. Gilbert DE CHOISEUL (1611 ?-1689), dit l'abbé du Plessis-Praslin, est le quatrième fils de Frédéric II DE CHOISEUL, seigneur de Praslin et comte du Plessis (dit comte du Plessis-Praslin). Après de sérieuses études littéraires, il se tourna vers la religion et fut reçu docteur en théologie. Le 23 mai 1644, la reine régente, sous l'inspiration de Mazarin, le nomma évêque de Cominges ; mais il est resté à la cour, et ne prendra possession de son diocèse que le 9 août 1646, après la parution des *Epistres* de Bois-Robert. Il a 35 ans. Plus tard, il deviendra évêque de Tournai (1671) (*Gallia christ.* : I, IIII. — Moreri).

Il est frère de César DE CHOISEUL, futur duc de Choiseul, alors connu sous le nom de comte du Plessis-Praslin, lieutenant général de l'armée du roi en Italie (1639-1644) puis en Catalogne (1645), nommé maréchal de France le 14 juillet 1645 après la prise de Rosas (28 mai) (*Gazettes*).

Ces deux frères sont neveux de Charles DE CHOISEUL, marquis du Plessis-Praslin et maréchal de France (1563 ?-1626).

4. Gabriel DE VEILHAN, seigneur de Pénacord (1605 ?-?), est un familier de Mazarin. C'est lui que choisit celui-ci, le 7 mars 1644,

- 25 Dans mon dessein toujourn constant & ferme,
 Ils m'ont par tout veu planté comme un therme,
 Et n'est destroit¹ ny passage caché
 Où vainement mon œil ne t'ait cherché.
 Parmi ces soins & ces vœux chimeriques,
 30 J'ay consulté tes plus vieux domestiques,
 Qui m'ont marqué ton somme & ton rêveil, [84]
 Tes jours d'affaire & tes jours de Conseil,
 Et m'ont montré toutes les avenues,
 Sans moderer mes peines continues ;
 35 En un bon poste en vain on m'a planté :
 Il n'est plus bon que quand je l'ay quitté ;
 Aux plus heureux mesme je te dérobe ;
 Lors que je viens devers la garderobe,
 C'est un coup seur, dés que j'y suis placé,
 40 Que l'on nous dit : « Messieurs, il a passé » ;

pour remplir la mission délicate d'aller, muni d'instructions aussi précises que celles qu'on remet aux ambassadeurs, trouver le duc de Brézé qui, après sa victoire navale de Carthagène, restait prudemment à Toulon parce qu'on lui avait écrit qu'il se méfiât de Mazarin et qu'il « ne hazardast pas son voyage à la Court parce qu'il n'y faisoit pas seur pour luy... » (Arch. des aff. étrang. : Mémoires et docum. : France 849 : f^o 106).

Il a une quarantaine d'années. Le 7 juillet 1648, il mariera sa fille Marie avec Armand DE COSNAC, neveu d'Henri TALLEYRAND (c'est-à-dire de ce comte de Chalais qui fut décapité en 1626), et frère de Daniel DE COSNAC qui deviendra célèbre comme évêque de Valence, archevêque d'Aix, et auteur de *Mémoires* (Cab. des titres : Cab. d'Horzler 102 : 2730, f^o 7).

Pendant la Fronde, durant l'exil de Mazarin, il s'emploiera très activement à une tentative de rapprochement entre celui-ci et Paul de Gondi, coadjuteur de l'archevêque de Paris (1651-1652). Dix ans plus tard, en 1661, il sera envoyé auprès du même Paul de Gondi (cardinal de Retz), devenu archevêque de Paris et exilé en Hollande, pour obtenir de lui sa démission de l'archevêché de Paris (Jules de Cosnac, *Le baron de Pénacord et le cardinal de Retz*).

Pénacord sera encore vivant le 12 août 1663 (*Mélanges Colbert* : T. 116 bis, f^o 626-627).

1. « Destroit : m. *A strait; a narrow place or passage...* » (Cotgrave 1632), c'est-à-dire : place ou passage étroit.

Et je ne prens le soir une autre place
Que pour tomber dans la mesme disgrace.
Si j'avois l'Art de pouvoir deviner,
Je ne perdrois ny Messe ny disner
45 En te guettant, Ministre incomparable ;
Je te verrois, & ton œil favorable,
Où j'ay borné mon bien & mes plaisirs ¹,
Satisferoit quelquefois mes desirs.
Je suis reduit, tant la douleur me trouble,
50 A souhaitter que je peusse estre double,
Ou que mon corps fust un corps glorieux
Pour penetrer & passer en tous lieux :
Tu ne pourrois, quoy que tu peusses faire,
En esquivant, à mes yeux te soustraire,
55 Non plus qu'aux soins de ce Marquis adroit
Qui met chez toy son frere en un endroit
Tandis qu'ailleurs il prend un autre poste ² : [85]
Si l'un te manque, enfin l'autre t'accoste ;
Ou l'un ou l'autre, heureusement planté,
60 Obtient de toy ce qu'il a souhaitté.
Mais je ne puis imiter leur adresse ;
Un seul coup d'œil est ce qui m'interesse ;
Autre pour moy ne sçauroit recevoir
Ce que je veux, ne voulant que te voir.
65 Je veux sans doute une chose impossible,
Car à mes yeux tu serois invisible
Quand je serois heureux jusques au point,
En te cherchant, de ne te manquer point :
A tous momens, une foule importune
70 S'opposeroit à ma bonne fortune,

1. Voy. p. 50, n. 4.

2. Je n'ai pu identifier ces deux frères.

Et, retombant dans un mal impreveu,
 Je sortirois & ne t'aurois point veu.
 Si les souhaits donnoient quelque avantage,
 Je ne voudrois estre grand de courage,
 75 Grand de merite ou de biens ou d'honneurs
 Pour m'égalier à tous nos grands Seigneurs,
 Mais grand de corps, quand chez toy je me coule,
 Pour pouvoir estre apperceu dans la foule ;
 Là, bien souvent, mes efforts estans vains,
 80 Je porte envie à des Princes Lorrains,
 Non pour leurs biens qui me sont moins que paille,
 Mais seulement à cause de leur taille ;
 Je porte envie à Fontenè Mareuil¹ [86]
 Qui, veu de loin, peut avoir ce coup d'œil
 85 Sur qui ma gloire & mon espoir se fonde,

1. François DU VAL, marquis de Fontenay et seigneur de Marceil (a) (1596 ?-1665), lieutenant général des armées du roi, conseiller d'Etat, fut ambassadeur en Angleterre de 1630 à 1633, puis à Rome de 1641 à 1644. Il est de retour à la cour depuis une date comprise entre le 17 et le 23 avril 1644 (Arch. des aff. étrang. : Mém. et doc. : France 849 : f^{os} 169 et 177). C'est un homme de 50 ans, qui a « de l'expérience, du bon sens et de l'intention sincère et droite pour l'Etat... » (*Œuvres du cardinal de Retz...* : IV, 307).

En 1647, il sera de nouveau envoyé à Rome, comme ambassadeur extraordinaire. Il y restera jusqu'en 1649, et mourra à Paris en 1665 (*Gazettes* : 1665, p. 1089).

Il est fils de Germain DU VAL, seigneur de Mareil, capitaine des gardes de la porte et gouverneur du château du Louvre. Un de ses oncles, François DU VAL, seigneur de Fontenay, fut grand prévôt de France (Cab. des titres : *Cab. d'Hoziér* 326 : 9106, f^o 2).

(a) Les contemporains écrivent indifféremment Mareil ou Mareuil. Comme ce n'est pas un nom de famille mais un nom de terre, nous devons évidemment adopter l'orthographe actuelle. Or les lettres patentes de mai 1623 et du 5 avril 1637 érigeant en marquisat les terres de François du Val (Chambre des comptes. *Mémoriaux*, 1640-1641 : p. 415-426) montrent qu'il s'agit des localités que nous appelons aujourd'hui *Fontenay-en-Parisis* et *Mareil-en-France*. Il faut donc écrire *Fontenay-Mareil*, étant bien entendu que la diptongue *eil* se prononce comme dans *orgueil*.

Et qui me rend le plus jaloux du monde ¹.
 Seul je te suy sans nulle ambition ;
 L'un cherche un don, l'autre une pension,
 L'autre une charge, & l'autre un Benefice ;
 90 Seul je t'apporte un cœur sans artifice,
 Sans interest, franc, sincere, ingenu,
 Et je sçay bien que, s'il t'estoit connu,
 Pour seconder ses passions trop fortes
 Tu me ferois ouvrir toutes tes portes,
 95 Tu me lairrois jouyr libre d'un bien
 Le seul de tous qui ne te couste rien ;
 Tu me pleindrois, toy qui m'as veu parestre
 Au cabinet d'un grand & puissant Maistre ²,
 D'estre reduit à venir dès midi,
 100 Chaque Lundi comme chaque Jeudi,
 Retenir place en vain dans un passage
 Commode à ceux qui cherchent ton visage ;
 Je dis en vain car tu passes ailleurs.
 Mais tu rirois, en pleignant mes malheurs,
 105 Si tu voyois, dans ce poste où nous sommes,
 Certains valets qui discernent les hommes
 Et laissent-là bien souvent ennumer
 Maints grands Seigneurs qui ne s'osent nommer ;
 Là, de la Cour je voy la maladie, [87]
 110 Là, mieux qu'ailleurs, je voy la Comedie,
 Où les hardis, les sots, les mescontens
 Font bien passer une heure ou deux de temps ;
 Certes j'en ris quand je suis hors de doute
 Que ce jour-là tu prendras cette route,
 115 Mais quand tu vas par un autre costé,

1. Cf. Ep. III, v. 67-68.

2. Voy. p. 47, n. 7.

Rien ne me plaist : je sors tout depité,
 Presque aussi sot que celui qui s'emporte
 Quand à son nez on a fermé la porte.
 Enfin, confus d'estre si malheureux,
 120 Et rebuté d'un sort si rigoureux
 Quoy qu'il soit juste, ô grand & sage Prince,
 Je sors d'ici, je fuy dans ma Province ;
 Là, tous les jours, sans peine je te voy
 Dans ton Portrait que j'emporte avec moy,
 125 Et, reverant cette peinture aimée
 Qui par ma muse est souvent animée,
 Je me console, en attendant le jour
 Que les fascheux s'en aillent de la Cour :
 Dés que la honte, au bruit de la trompette,
 130 Ecartera cette troupe indiscrete
 De faineans meslez aux gens de bien
 Qui gastent tout & ne servent de rien,
 Non seulement tu te rendras visible,
 Mais obligeant, doux, humain, accessible,
 135 Et ta bonté, qui merite un Autel, [88]
 Nous paroistra dans son vray naturel.
 Nous attendrons l'heure & le temps commode :
 A ton loisir il faut qu'on s'accommode ;
 Certainement c'est faire un attentat
 140 Que t'arracher un moment à l'Estat.
 Nous te verrons, car c'est chose certaine
 Qu'en te cachant tu souffres plus de peine
 Que tu n'en as quand, par tout obsédé,
 De cent fascheux tu te vois regardé.

A MONSIEUR
L'ABBÉ DE
P A L E A U¹.

EPISTRE XVII.

[écrite en mars 1646]²

Il se resjouit avec luy d'avoir appris qu'il va
estre Maistre de chambre de son Eminence,
& luy donne des instructions pour cet
employ.

Paleau, j'apprens avec beaucoup de joye
Que te voila tantost dessus la voye
De remplacer Auvry³, qu'on a Mytré
Et qui bien-tost quitte l'Hostel d'Etré⁴.

1. Gilbert CLÉRAMBAULT (a) (?-1680), dit l'abbé de Palluau (et non Paleau, comme écrit Bois-Robert), est fils de Jacques CLÉRAMBAULT, baron de Palluau. Il vient d'être nommé maître de chambre de Mazarin en mars 1646, pour remplacer Claude Auvry nommé évêque de Saint-Flour (*Gazettes* : 1646, p. 760). Plus tard, l'abbé de Palluau deviendra évêque de Poitiers (1657) (*Gazettes* : 1657, p. 1007).

Il est frère de Philippe CLÉRAMBAULT, comte de Palluau (1606 ?-1665), maître de camp général de la cavalerie légère, lequel a passé toute sa vie aux armées, où il se distingua à mainte reprise, et devien-

(a) Et non pas Clérembault ni Clérambaut ni Clérembaut (Cab. des titres: *Pièces orig.* 774 : 17704, f^{es} 12 et 19).

5 J'apprens de plus, non sans quelque merveille, [90]
 Que ce bruit là ne blesse aucune oreille,
 Que tout le monde est content de ce choix,
 Que tous Estats t'auroient donné leur voix,
 Et qu'il n'est pas mesme jusqu'à l'Envie
 10 Qui n'applaudisse au bonheur de ta vie.
 Cette nouvelle est douce au dernier point,
 Elle me charme & ne me surprend point :
 Je connoissois & ton humeur égale,
 Et ton cœur franc, & ton ame loyale,
 15 Que le grand Jule a peû voir à loisir,
 Et jugeois bien qu'il te voudroit choisir.
 Il est constant que ce cœur magnanime
 Ne pouvoit faire un choix plus legitime,
 Et je m'assure aussi que par ce choix
 20 Il va gagner tous les cœurs des François.
 Tu vas si bien user de ta franchise,
 De ton adresse & de ton accortise,
 Que les fascheux qu'on aura rebutez
 Te beniront encor de tous costez ;
 25 C'est pour ceux-là, cher Abbé, qu'on te prie
 D'user par fois un peu de fourberie ;
 En certains temps elle te siera bien.
 Mais sois fidele & franc aux gens de bien.
 Garde sur tout que ton ame agitee
 30 Par tant de vents ne soit pas emportee ;
 Tu te verras entouré de flateurs, [91]

dra maréchal de France en 1653 et gouverneur de Berry en 1661 (Anselme : VII, 582).

2. Voy. la note précédente.

3. Voy. p. 56, n. 1.

4. L'hôtel d'Estrées est situé rue Barbette, au quartier du Marais (voy. *Plan* de Gomboust).

Et les discrets & les persecuteurs
 Se confondront pesle-mesle à ta porte :
 Discerne-les, & les traite de sorte
 35 Qu'ils pensent tous, servis differemment,
 Avoir receu le mesme traitement.
 Ceux que j'ay veus en pareille posture
 Ont presque tous agi par imposture,
 Et m'ont fait taire aussi-tost qu'ils m'ont dit
 40 Que c'est par là qu'on maintient son credit ;
 Car, comme il faut qu'à plusieurs on responde
 Et qu'on ne peut parler pour tout le monde,
 Il faut, Paleau, mais par necessité,
 Devenir fourbe en cette extremité ;
 45 Auvry tout seul s'en est voulu defendre :
 Toute sa vie, au vray je l'ay veu tendre,
 Je l'ay veu franc, juste, & bon en effet ;
 Mais tel dira qu'il n'en a pas mieux fait ;
 On picque au vif tel sot qu'on desabuse,
 50 On satisfait tel autre qu'on amuse,
 Et c'est pourquoy j'approuve aucunement
 Qu'on cherche ici quelque temperament :
 Mais plus j'y pense, & plus j'y voy d'obstacle,
 Et tu ne peux le trouver sans miracle.
 55 Pense apres tout que tu te trouveras,
 Par ta franchise, en un grand embarras :
 Tel importun, à qui tu voudras plaire,
 60 Voudra de toy ce que tu ne peux faire ;
 Et, si tu veux conserver ta vertu,
 Qu'obtiendra-t'il, & que luy diras-tu ?
 Pour moy, Paleau, si j'estois en ta place,
 Sans affecter ny fourbe ny grimace,
 J'irois si droit, que les vrais Courtisans,
 Aimans l'honneur, seroient mes Partisans.

65 Ceux qui verront que ta franchise est grande,
 A ton pouvoir borneront leur demande ;
 Car pour les sots, j'en fay si peu de cas,
 Qu'obligez-lés, ne les obligez pas,
 Paraissez-leur ou fourbe ou veritable,
 70 Soyez pour eux difficile ou traitable,
 Ayez pour eux ou froideur ou chaleur,
 Vous n'en serez ny pire ny meilleur.
 C'est donc aux bons que tu feras connestre
 Ce que tu peux & ce que peut ton Maistre ;
 75 Et si tu veux me mettre en ce beau rang,
 Moy qui t'honore & qui te voy si franc,
 Apprens qu'enfin j'ay borné ma fortune,
 Et ne crains rien de moy qui t'importune ;
 J'aime ton Maistre, & sçay que ton pouvoir
 80 Ira plus loin qu'à me le faire voir ;
 C'est là pourtant que mon desir s'arreste¹ :
 Tu n'auras point de moy d'autre Requeste ;
 Montre-le-moy par fois adroitement [93]
 Dans quelque coin de son appartement ;
 85 Il suffira si je le voy parestre
 Par cette porte en forme de fenestre
 Lors qu'il s'occupe au service de Dieu,
 Si je ne puis le voir par autre lieu.

1. Voy. p. 50, n. 4.

A MONSIEUR DE CHARLEVAL.

EPISTRE XVIII.

[écrite à Paris, entre le 27 novembre 1645 et la fin de mars 1646] ²

Il l'accuse d'estre venu à Paris sans l'en avoir
adverti, & le menace de le traiter de la mesme
sorte quand il ira en Normandie.

Charleval, t'ay-je veu parestre ?
Dy-moy, cela pourroit-il estre ?
Mon œil, sur les tiens arresté,
M'a-t'il bien dit la verité ?

1. Charles FAUCON (a) (1613 ?-1693), seigneur de Charleval, aime et cultive les belles lettres. Il a 33 ans. Les gens les plus polis chérissent sa personne et recherchent son entretien. Il a pour amis Bois-Robert, Sarasin, Scarron et sa femme, Ninon de Lenclos, la comtesse de la Suze, Chapelain, Conrart, Mainard, etc... Quoique peu riche, il est généreux ; c'est surtout aux gens de lettres qu'il rend service, et sa bourse s'ouvre volontiers pour eux. Il écrit avec beaucoup de finesse en vers et en prose. Ses poésies, éparses dans les recueils collectifs, seront réunies en un volume par Lefèvre, s' de Saint-Marc, en 1759 (Vigneul-Marville, *Mélanges d'hist. et de litt.* : I, 234. — *Poésies de Charleval* : p. 3, Avertissement).

Il fut, est, et sera successivement neveu, fils, frère et oncle du premier président au parlement de Normandie. Il est en effet neveu

(a) Et non pas de Faucon.

5 Ouy, je t'ay veu dans une loge. [95]
 Ah ! tu me traittes d'Allobroge.
 Dans ton cœur je suis surané.
 Ingrat ! tu m'as abandonné.
 Tu croirois faire une corvée
 10 De me mander ton arrivée.
 Ouy, cruel, ou tu pleins les pas
 Des Lacquais, ou tu n'en as pas ;
 Car comment seroit-il possible
 Qu'après t'avoir veu si sensible,
 15 Mon cœur, par tant de nœuds lié,
 Eust esté si tost oublié ?
 Tu m'as montré trop de tendresse ;
 Je ne puis croire qu'elle cesse.

d'Alexandre FAUCON, premier président au parlement de Normandie, qui mourut en 1628 ; et fils de Charles FAUCON, seigneur de Ris (a) (1572 ?-1647), qui succéda à Alexandre, et qui est encore vivant et en charge au moment où Bois-Robert écrit la présente épître. Charleval a deux frères : Alexandre FAUCON, seigneur de Mareuil, conseiller au parlement de Rouen (Cab. des titres : *Pièces orig.* 1103 : 25413, f^o 45), qui prendra plus tard le nom d'abbé de Ris ; et Jean-Louis FAUCON, seigneur de Ris, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, et intendant de la justice, police et finances dans la ville de Lyon et dans les provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais (Cab. des titres : *Carrés d'Hozier* 246 : f^o 308), lequel Jean-Louis deviendra, un an plus tard, premier président au parlement de Normandie à la mort de son père (4 août 1647) (*Gazettes* : 1647, p. 678). Enfin un fils de ce Jean-Louis (un neveu de Charleval), Charles II FAUCON, sera aussi premier président au parlement de Normandie à la mort de son père (1663) (Moréri. — *Gazettes* : 1663, p. 218).

2. Tout d'abord on verra plus loin (p. 137, n. 4, 3^e alinéa) que cette épître fut écrite entre le 27 novembre 1645 et le 27 avril 1646. En outre, puisque Bois-Robert parle de la neige et des frimas (v. 43), il écrit avant la fin de l'hiver ; d'ailleurs on a vu plus haut qu'au printemps de 1646 Bois-Robert quitte Paris pour aller en Normandie (p. 124, n. 2).

(a) Et non pas du Ris : cette localité forme aujourd'hui une partie de la commune de Ris-Orangis (Seine-et-Oise) (Cab. des titres : *Carrés d'Hozier* 246 : f^o 308).

Parle donc, fay-moy concevoir
 Pourquoi tu ne veux plus me voir.
 Prends-tu le parti * * 1 ?
 Crains-tu que ma juste colere
 Ne te le peigne tel qu'il est,
 Mieux que n'a fait certain arrest ?
 Enfin, dy-moy quel est mon crime.
 Le tien est le Hoc 2, ou la Prime 3,
 Ou le Trictrac, ou le Picquet,
 Ou quelque attachement cocquet,
 Car j'ay bien de la peine à croire
 Que je sois hors de ta memoire.
 Mais quoy ? serois-tu point allé
 Devers ce Climat reculé
 Où, si l'on peut parler sans crime,
 L'Honneur entrainsne une victime
 Que tu veux voir jusqu'à l'Autel
 Sacrifier au Dieu Mortel
 Qui la ravit à nos contrées 4 ?

[96]

1. D'après la rime, les mots qui manquent doivent être « de ton pere » ou « de ton frere ». Mais, étant donnée la force du respect filial au xvii^e siècle, on ne peut guère lire ici que : « de ton frere ». Je n'ai trouvé aucune trace d'un procès entre Bois-Robert et l'un des deux frères de Charleval.

Peut-être aussi ce vers se terminait-il par un nom propre.

2. « Jeu des cartes, meslé du Picquet, du Berlan & de la Sequence, qu'on appelle ainsi parce qu'il y a six cartes qui sont *hoc* ou assurées à celui qui les joue, & qui couppent toutes les autres cartes ; ce sont : les quatre as, la Dame de pique, & le Valet de carreau. » (Furetière 1690).

3. « Prime signifie, aux cartes, une espece de jeu qui a eu grande vogue. » (Furetière 1690).

4. Le 26 septembre 1645, un ambassadeur extraordinaire de Pologne signa, à Fontainebleau, le contrat de mariage du roi de Pologne Wladyslaw avec celle qu'on appelait la princesse Marie, c'est-à-dire Marie-Louise DE GONZAGUE (1612 ?-1667), fille de feu Charles DE

Cours-tu point pour voir ses entrées ¹,
 Sur l'abregé que je te fis
 40 De celle qu'on vit à Paris ² ?
 Ton esprit seroit bien malade,
 D'aller courir la Mascarade
 Parmi la neige & les frimats
 Jusques dans ces damnez Climats.
 45 Enfin, que veux-tu que l'on croye
 Si tu ne veux pas qu'on te voye ?
 Car je ne me suis point mespris :
 Je sçay qu'on t'a veu dans Paris.
 Dans ton cœur, tu te sens coupable ;
 50 Tu sçais que je suis veritable.
 Quoy ! sans m'en avoir adverti ?
 Plust à Dieu que j'eusse menti,
 Et qu'une bonne maladie
 Te tint encore en Normandie,

GONZAGUE, duc de Nevers, de Mayenne, de Mantoue et de Montferrat (*Gazettes* : 1645, p. 1041).

Le 29 octobre suivant, arrivait à Paris un autre ambassadeur du roi de Pologne, ayant procuration de celui-ci pour épouser en son nom la princesse Marie (*Gazettes* : 1645, p. 1001). La cérémonie du mariage eut lieu au palais royal le 5 novembre 1645 (*Id.* : p. 1049).

Enfin, le 27 novembre, la nouvelle reine quitta Paris pour se rendre en Pologne (*Id.* : p. 1135). La présente épître, qui parle de ce départ comme d'un fait accompli, est donc postérieure au 27 novembre 1645. D'autre part elle est antérieure au jour où l'on apprendra par la *Gazette* que la reine de Pologne est arrivée à Varsovie, c'est-à-dire antérieure au 27 avril 1646 (*Gazettes* : 1646, p. 277).

La sœur de cette princesse, Anne DE GONZAGUE (1616-1684), se maria secrètement, quelques mois plus tôt (24 avril 1645), avec Edouard de Bavière, prince palatin du Rhin, et deviendra célèbre sous le nom de « princesse palatine ».

Sur les deux sœurs, voy. Tallemant (III, 301 et 312).

1. On trouvera dans les *Gazettes* le récit des « entrées » de la reine de Pologne dans les différentes villes de son itinéraire (1645 : p. 1181 ; 1646 : p. 16, 49, 93, 169, 257, 277).

2. Voy. *La magnifique entree des Ambassadeurs Polonois dans la ville de Paris...* (*Gazettes* : 1645, p. 1001).

55 Car, tandis que tu guerirois,
 Dedans mon cœur je nourrirois
 Une vaine & folle esperance [97]
 D'estre encore en ta souvenance.
 Pardonne à mon juste courroux ;
 60 Avec raison je suis jaloux ;
 Je sçay tes amitez nouvelles
 Et connoy qu'elles sont plus belles ;
 Ouy, ouy, Sarrazin¹ & Mainard²
 En ton cœur ont meilleure part ;
 65 Tu reçois de ces belles Ames
 Des Sonnets & des Epigrames³ ;
 Leurs pointes me percent le cœur,
 Et tu te ris de ma langueur ;
 Ouy, cœur ingrat, car tu peux croire
 70 Que je sçay toute ton Histoire ;
 Tu crois aussi certainement
 Que j'en ay du ressentiment,
 Et c'est chose encor plus certaine
 Que tu ne t'en mets guere en peine.
 75 Dez que tu guignes le Marez⁴,
 Tu laisses-là mes interests ;
 Aussi-tost mon objet s'eslongne
 Comme si j'allois en Polongne ;

1. Sur Sarasin en 1646, voy. p. 22, n. 2.

2. Sur Mainard en 1646, voy. p. 26, n. 2.

3. Parmi les pièces de vers adressées par Sarasin à Charleval, le délicieux sonnet *Lors qu'Adam vit cette jeune beauté* est particulièrement célèbre (*Les Œuvres de Monsieur Sarasin* : p. 76 des Poésies).

4. Le quartier du Marais, construit depuis peu, est le quartier des plaisirs : c'est là que se trouvent le théâtre des Comédiens du Marais (Vieille rue du Temple), les traiteurs renommés, les maisons de jeu, etc... Voy. la note suivante ; voy. aussi l'*Adieu aux Marests* & à la *Place Royale*, à la p. 5 du *Recueil de quelques vers burlesques de Mr Scaron*.

Tu cours toujours au plus nouveau ;
 80 Floridor, Guille, & la Blondeau ¹,
 De mon amour mal secondee
 D'abord te raviroient l'Idée,
 Quand Sarrazin ou quand Mainart [98]
 Ne l'auroient pas mise à l'escart.
 85 Que te diray-je davantage ?
 Tu vois que tu n'es qu'un volage.
 Mais, avant la belle saison,
 Prime ² ou Flus ³ m'en feront raison ;
 Enfin mon unique ressource
 90 Ne gist plus qu'au flus de ta bourse ⁴ :
 Au moment qu'on t'aura rafflé,
 Le fonds du gousset desenflé,
 Nons te verrons dans la Province ⁵
 Où je te suis un petit Prince,
 95 Où, grace à mes trente ans de Cour,
 Je suis ta joye & ton amour.
 Que te servira, dans la ville,

1. C'est-à-dire le théâtre, la bonne chère, et le jeu.

Josias DE SOULAS, seigneur de Primefosse, dit Floridor (1607 ?-1671), un des plus célèbres acteurs de son temps, a remplacé depuis trois ans Bellerose au théâtre de l'hôtel de Bourgogne, après avoir été l'acteur principal de la troupe des comédiens du Marais (Voy. : Lema-zurier, *Galerie bist. des acteurs...*, I, 263 ; Tallemant, VII, 175 ; Jal, *Dictionn.* ; Maurice Cauchie, *Les origines du comédien Floridor*). Il a 38 ans.

GUILLE (a) doit être un traître : voy. Ep. xxv, v. 149-156.

Quant à la BLONDEAU (a), elle tient une maison de jeu à la place Royale (Tallemant : VII, 400).

2. Le jeu de prime (voy. p. 137, n. 3).

3. « FLUS se dit aussi, en plusieurs jeux de cartes, quand il y en a plusieurs de suite de même couleur. Jouer à la Belle, au flus, & au trente & un... » (Furetière 1690).

4. « On dit aussi... un flus de bourse en parlant d'une despense qui se fait avec profusion. » (Furetière 1690).

5. La Normandie, et, plus précisément, Rouen.

(a) Orthographe hypothétique.

De voir la belle Blossesville ¹
 Et la divine Franquetot ²,
 Si je ne suis de ton escot ?
 Nous n'aurons non plus de commerce
 Que si je vivois dans la Perse ;
 Tu me verras, à ton retour,
 Faire le cruel à mon tour ;
 Je te reduiray, par vengeance,
 Dans le foyer du vieux d'Argence ³,
 A humer les beaux mots dorez

1. Je ne sais s'il s'agit de la fille ou de la femme de Nicolas BOUCHART (a), vicomte de Blossesville (Cab. des titres : *Cab. d'Hozier* 55 : 1420). Le père de celui-ci, Alexandre BOUCHART, vicomte de Blossesville (?-1634), conseiller au parlement de Normandie, se maria le 14 février 1606 (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 114 : 2881, f^{os} 5, 8 et 9 v^o). Si donc Nicolas Bouchart, quoique étant le deuxième des enfants mâles, est né dès 1608, et s'il ne s'est pas marié plus tard qu'à 25 ans, il peut, en 1646, avoir une fille de 13 à 15 ans, qui serait la « belle Blossesville » de Bois-Robert. Mais si Nicolas Bouchart est né, par exemple, vers 1612, et s'il s'est marié vers 28 ans, il s'agit ici de sa femme, Marguerite DUJARDIN (b).

2. Peut-être une fille de Robert DE FRANQUETOT (c) (?-1651), seigneur de Coigny, premier président au parlement de Normandie, frère du grand-père du maréchal duc de Coigny, François DE FRANQUETOT. (Ms du *Fonds Duchesne* : vol. 23 : p. 309. — Cab. des titres : *Dossiers bleus* 291 : 7381, f^{os} 1 et 27).

3. Marc-Aurèle DE GIVERVILLE, seigneur d'Argences, doit avoir au moins 70 ans, ses parents s'étant mariés en 1565 (Cab. des titres : *Cab. d'Hozier* 164 : 4200, f^{os} 2, 3, et 11). Par sa femme, Madeleine BECDELIEVRE, il est beau-frère : 1^o de Pierre BECDELIEVRE, seigneur de Hocqueville, marquis de Quevilly, premier président en la cour des aides de Normandie et conseiller d'Etat ; 2^o de Catherine BECDELIEVRE, femme de Thomas DE FRANQUETOT, seigneur de Carquebut, cousin germain de Robert DE FRANQUETOT dont il vient d'être parlé dans la note précédente (Cab. des titres : *Carrés d'Hozier* 241 : f^{os} 201-202 ; *Cab. d'Hozier* 150 : 3854, f^{os} 2 et 3. — Ms. du *Fonds Duchesne* : vol. 23, p. 309).

(a) Et non pas Bouchard (voy. Cab. des titres : *Pièces orig.* 429 : 9763, f^{os} 2 et 3).

(b) Orthographe hypothétique.

(c) Et non pas Franquetot (voy. Cab. des titres : *Pièces orig.* 1238 : 27688, f^{os} 3 et suiv.).

Des ** & des **¹.
 J'en souffriray, mais il n'importe ; [99]
 110 Tu viendras en vain à ma porte :
 Nostre cher amy Caradas²
 Te dira que je n'y suis pas ;
 Mais, comme il verra qu'on t'honore,
 Tout volage, & qu'on t'aime encore,
 115 S'il me trouve un peu radouci
 Je sçay qu'il prendra le souci
 De renouer l'intelligence
 Apres quelque mois de vengeance,
 Car enfin, si cela duroit,
 120 Chacun de nous en patiroit.
 Mais, avant qu'il me puisse abatre,
 Je me feray tenir à quatre,
 Et te feray voir, cœur léger,
 Si c'est moy qu'on doit negliger.

1. J'ignore quel peut être le premier des deux noms propres supprimés. Quant au second, d'après la rime, ce doit être Dorés, pluriel de DORÉ. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, il existe en effet des DORÉ à Rouen et aux environs (voy. Arch. départ. de la Seine-Inférieure: C. 228, 653, 821, 1573, 1981, 2035, 2155, 2444, 2696), par exemple Edmond DORÉ qui, en 1669, est curé du Val-le-Roi (Id. : C. 2696). Peut-être, tenant compte de la note précédente, faut-il lire ce vers ainsi : *Des Quevillys et des Dorés*.

2. Je n'ai pu découvrir auquel des deux personnages suivants, qui sont frères, Bois-Robert fait ici allusion : 1^o Antoine IV CARADAS, seigneur de Vieux-Rouen et du Héron, ancien conseiller au parlement de Rouen qui a résigné sa charge l'année précédente (le 24 janvier 1644) en faveur de son fils, François CARADAS, seigneur du Héron, lequel aura plus tard pour fils ce marquis du Héron (Charles CARADAS) qui, étant envoyé extraordinaire de France en Pologne, sera, en 1702, enlevé par quatre compagnies de dragons saxons (*Gazettes* : 1702, p. 590) ; 2^o Robert CARADAS, seigneur de Rances, maître des comptes à Rouen, qui eut, d'une servante, une fille nommée Catherine CARADAS, laquelle, « accusée de divers crimes », sera décapitée à Paris en mai 1681 (Cab. des titres : *Cab. d'Hozier* 77 : 1991, f^{os} 4 et 3).

C'est apparemment au même Caradas qu'est adressée l'épître XXXVII.

A MONSIEUR DE VILLENES.

EPISTRE XIX.

[écrite au Bois-Robert, en juin-juillet 1645]²

Il se plaint de ce que les beaux Nains ³ qu'il
luy a donnez n'ont pas reüssi dans son
terroir ⁴, & qu'on ne les devoit pas oster de
Villennes, dont il décrit les beautez.

Bourdin, tes beaux presens ne me servent de rien ;
En vain tu t'appauvris pour me faire du bien
Et tasches d'enrichir un Climat froid & rude [101]
En qui nous ne trouvons que de l'ingratitude :

1. Nicolas BOURDIN (?-1676), marquis de Villennes, est un astrologue célèbre : il est consulté « par tout ce qu'il y a de Sçavans & de Curieux en cet Art dans l'Italie, l'Allemagne, & toute l'Europe. » (*Mercuré galant* : févr. 1678, p. 180). Il a déjà fait imprimer, en 1640, *L'Uranie de Messire Nicolas Bourdin, chevalier, seigneur de Villennes, ou la traduction des quatre livres des Jugemens des Astres de Claude Ptolemee, Prince des Sciences celestes*. Il en fera paraître une suite, en 1651, sous le titre de *Le Centilogue de Ptolemee, ou la seconde partie de l'Uranie de Messire Nicolas de Bourdin, Chevalier, Marquis de Villennes,...* Pendant la Fronde, le 25 mars 1652, le jour où M^{lle} de Montpensier quittera Paris, le marquis de Villennes lui prédira qu'elle fera, le 27, « des choses extraordinaires » ; et en effet, ce jour-là, elle entrera dans

- 5 J'ay beau cherir tes Nains, j'ay beau les cultiver,
 Ils m'ont paru, l'Esté, plus tristes que l'Hyver,
 Et j'ay pitié de voir ces malheureuses plantes,
 Qui conservoient chez toy des beautez florissantes,
 Pleurer l'esloignement de ce Climat heureux
 10 Où le flambeau du monde en estoit amoureux.
 Figure-toy de voir une fille chérie,
 Sous l'aisle d'une mere avecque soin nourrie,

Orléans par escalade (*Mém. de M^{le} de Montpensier...* : I, 359-362).

Le marquis de Villennes est aussi poète à ses moments perdus. comme en témoignent la belle épître qu'on lira plus loin (p. 147) et quelques pièces de vers disséminées dans des recueils de l'époque. Quelques années plus tard, lorsque sera fondée l'académie de l'abbé d'Aubignac, le marquis de Villennes en fera partie. Enfin, dans les dernières années de sa vie, il sera gouverneur de Vitry-le-François (Moreri).

Sur sa naissance, il y a deux versions :

1^o Suivant la version des généalogistes et des actes de l'état-civil, il est fils de Nicolas BOURDIN, seigneur de Villennes, qui fut, pendant les dernières années de sa vie, résident pour le roi à Raguse, et de Marie FAYET, fille d'Antoine FAYET, trésorier de l'extraordinaire des guerres. Il a ainsi pour grand-père Jacques BOURDIN, seigneur de Villennes, qui joua un rôle important comme secrétaire d'Etat, sous Henri II, François II, et Charles IX, et qui était frère de Gilles BOURDIN, procureur général au parlement de Paris, très lettré, commentateur d'Aristophane, et pour qui Ronsard et Baïf ont écrit des vers (Moreri).

2^o Suivant la version de Tallemant (IV, 160), la mère du marquis de Villennes, Marie FAYET, restée à Paris pendant que son mari était résident pour le roi à Raguse, y aurait eu de nombreux amants, parmi lesquels le maréchal DE L'HOSPITAL, et serait ainsi devenue enceinte. « Pour couvrir cela, elle fit le voyage [de Raguse], et ne revint qu'après estre accouchée. On ne disputa point l'estat de son filz; c'est ce fou de marquis de Vilaine que nous voyons partout. » Tout ce que je puis dire, c'est qu'en 1610 Nicolas Bourdin était à Raguse, et sa femme à Paris (Cab. des titres : *Pièces orig.* 463 : 10317, f^o 108).

2. Le titre de l'épître nous dit que Bois-Robert, est « dans son terroir », c'est-à-dire au Bois-Robert, en Haute-Normandie. Pendant les années qui nous intéressent (automne 1644 à été 1646), on constate la présence de Bois-Robert en Normandie : 1^o en juin-juillet 1645 (voy. Ep. IX); 2^o au printemps de 1646 (voy. Ep. XVI et XXIV). Comme la présente épître est écrite en été (voy. v. 6), elle date par conséquent de juin-juillet 1645.

3. Dans aucun dictionnaire du XVII^e siècle on ne trouve *nain* employé substantivement pour *arbre nain*.

4. Cf. *Epistres* de 1659 : Livre I^{er}, Ep. XI.

Qui se plaist auprez d'elle, & dans ses bras aimez
 Sent croistre ses appas dont les yeux sont charmez ;
 15 Un bel Amant descouvre une beauté si rare,
 Il s'embraze pour elle, elle pour luy se pare ;
 Mais, comme ce thresor ailleurs est destiné
 Et qu'il faut separer ce couple infortuné,
 La belle est releguee en un Climat sauvage
 20 Où l'Amant qui la suit void paslir son visage ;
 Il regrette sa perte, & ses ennuis divers
 Sont marquez par ses yeux, d'un nuage couvers ;
 Ainsi ce beau Soleil jette une triste œillade
 Sur ta plante cherie & qu'il void si malade ;
 25 Il la suit sans regret, la voyant sans vigueur,
 Et, declinant comme elle, il paroist en langueur ;
 Il n'a force en ce lieu que pour former la peste ¹ ;
 C'est un endroit maudit, c'est un sejour funeste.
 J'ay redoublé pour luy ma haine & mon mespris [102]
 30 Depuis que ton Villenne ² a charmé mes esprits :
 C'est le vray Paradis de la terre habitable,
 C'est un lieu fortuné, c'est un lieu delectable,
 Où les fleurs & les fructs & les bois & les eaux,
 Pour nos sens, chaque jour, ont des charmes nouveaux.
 35 Soit que je considere ou ta grande fonteine
 Que Ronsard & Bayf n'abandonnoient qu'à peine ³,
 Soit que je porte l'œil sur tes jardins divers
 Qui conservent leur grace au milieu des Hyvers,
 Soit que de ton chasteau j'admire la structure,
 40 Ou de son bon terroir l'assiette & la Nature,

1. Cf. *Epistres* de 1659 : Livre I^{er}, Ep. XI, v. 51 et 52.

2. Villennes, sur la rive gauche de la Seine, en aval de Poissy, sera encore, au XX^e siècle, un coin charmant, habité principalement par des artistes.

3. Voy. p. 148, n. 1 et 2.

Ou le cours de la Seine, ou ces riches costeaux
 D'où comme d'un theatre on contemple ses eaux,
 Soit qu'enfin je m'arreste à ton Isle enchantee
 Qui par tous nos Romans devoit estre chantee
 45 Ravi de tant d'objets dont je suis amoureux,
 Plus que tous les Mortels je te repute heureux,
 Et plus heureuse encor la mere trop aimable,
 Qui te sauva ces biens d'un prix inestimable¹.
 Mais, si tu vas songer aux biens de tes ayeux
 50 Qui vivoient sur la terre ainsi que petits Dieux,
 Et si d'ambition ton ame travaillee
 Est dans ce beau sejour par le sang réveillée,
 Je t'en reputeray moins heureux de moitié,
 Je ne t'envieray plus : tu me feras pitié.
 55 Garde que ce bourreau des ames genereuses [103]
 Ne t'oste un seul moment des heures precieuses
 Que tu mets à l'estude, & que tu vas passer
 Aux lieux où ton esprit cherche à se delasser.
 Bourdin, l'âge s'en va comme ces fleurs ecloses ;
 60 Nous avons le destin des œillets & des roses :
 Nous mourons en naissant, & n'avons pas loisir
 De connoistre les biens où tend nostre desir.
 Contemple donc, connoy, cherche, resve, estudie,
 Voy le Monde & la Cour comme une Comedie :
 65 Tu nous pleindras, enfin, comme de vrais badins,
 Tu croiras qu'il n'est rien qui vaille tes jardins,
 Que tu vas au solide, & qu'en ta solitude
 Consiste le vray bien acquis par ton estude.

1, Avant d'être envoyé à Raguse, le père du marquis de Villennes
 « dissipa la plus grande partie de ses biens » (Cab. des titres : *Dossiers
 bleus* 123 : 3036, f^o 4 v^o).

RESPONSE¹
A MONSIEUR
DE
BOISROBERT,
ABBÉ DE CHASTILLON.

EPISTRE XX.

[écrite à Villennes, en juin-juillet 1645]²

*Boisrobert, si nos Nains ne suivent ton desir,
S'ils languissent chez toy, s'ils n'ont pas à plaisir
Et le chaud du Soleil & l'humide de l'onde,
Ordinaires secours d'une terre infconde,
5 Cesse d'en accuser le Ciel & ton Climat ; [105]
Tu luy fais injustice en le nommant ingrat ;
Le nostre par ses fruicts a quelques avantages,
Mais le tien nous produit d'excellens personnages³,
Qui d'un logis commun savent, ainsi que toy,*

1. Réponse de Nicolas BOURDIN, marquis de Villennes (voy. p. 143, n. 1), à l'épître précédente.

2. Cette date résulte de celle de l'épître précédente.

3. « La Normandie est une excellente pepiniere de beaux esprits. » (d'Ouville, *Les Contes aux heures perdues...* : p. 408). Elle a produit en effet, plus que toute autre province de France, surtout au xvii^e siècle, un nombre immense de personnages qui se sont distingués dans les

- 10 *Faire à fort peu de frais la demeure d'un Roy.
 Tu serois malheureux d'envier ma fortune :
 La tienne est haute autant que la mienne est commune,
 Où tout ce que l'Esprit peut produire de beau
 Doit ceder en estime au fruit d'un arbrisseau.*
- 15 *Les Vœux, que fit Ronsard pour mon Ayeul Illustré
 Sur ce mesme jardin ¹, luy conservent du lustre :
 Si ses arbres sont morts, au moins ses Lauriers verts
 Ont, comme en son Hyver, surmonté cent Hyvers ;
 Et de mesme Baïf creût que nostre fontaine*
- 20 *De son stile poli meritoit bien la peine :
 Il peignit ses beautex ², & tu vois que son Eau
 Coule encor en ses Vers comme en nostre ruisseau.
 Ainsi ton beau Present, au Temple de Memoire*

lettres. Voici seulement les plus connus d'entre eux : Alain Chartier, Nicolas Oresme, Olivier Basselin, Pierre Gringoire, Jean le Houx, Jean Marot, Vauquelin de la Fresnaye, Bertaut, Malherbe, Vauquelin des Yveteaux, Gaultier Garguille, Antoine de Monchrestien, d'Ouille, Bardin, Bois-Robert, Saint-Amand, Samuel Bochart, Georges de Scudéry, Sarasin, Pierre Corneille, Madeleine de Scudéry, Mézeray, Benserade, Brébeuf, Saint-Evrémond, Henri Basnage, Segrais.

Et parmi ceux qui bientôt leur succéderont, on peut citer : Thomas Corneille, Huet, Pradon, Chaulieu, Fontenelle, Bernardin de Saint-Pierre, etc...

1. Le marquis de Villennes fait ici allusion à l'*Hymne de l'hyver*, dédié par Ronsard à Jacques Bourdin, seigneur de Villennes (? — 1567) (grand-père du marquis de Villennes), qui fut fait secrétaire des finances en 1549, eut ensuite le département des affaires d'Italie et dressa presque seul les mémoires pour le concile de Trente, puis accompagna Jean de Morvillier à Troyes, où tous deux conclurent la paix avec l'Angleterre (1554). Dans cet *Hymne de l'hyver* (*Œuvres complètes de P. de Ronsard...* : IV, 324), Ronsard parle en effet du jardin de Jacques Bourdin (p. 326), mais il ne fait de vœux que pour ses champs, ses vignes, ses blés, ses troupeaux (p. 336) et non pour son jardin.

2. J'ai cherché dans les *Œuvres en rime de Jan Antoine de Baïf* sans y trouver aucun passage sur la fontaine de Villennes. Il se peut que, trompé par les vers 35 et 36 de l'épître précédente (dans lesquels pourtant Bois-Robert se contente de dire que Baïf, comme Ronsard, vint à Villennes et s'y plut), le marquis de Villennes ait attribué à Baïf la longue pièce latine de Dorat intitulée *Villanis* qui lui revenait à la

25 *Conservera ces Nains à l'ombre de la Gloire ;
 Ils seront immortels, & leurs feuillages vers,
 Malgré les Aquillons, vivront en tes beaux Vers.
 C'est où nostre séjour tirera l'avantage
 De se voir ajusté par ton divin langage,
 Et de tenir de toy l'eclat & l'ornement*
 30 *Qu'il eust de nos Ayeux attendu vainement :
 Tesmoin tous ses Lambris sans or & sans Peinture, [106]
 Son modeste Portail, sa simple couverture ;
 Et, sans ces Marbres pris au bord Ligurien¹,
 Ce logis maintenant seroit conté pour rien.*
 35 *Si des eaux & de l'air il a quelque avantage,
 S'il a les fruicts, les fleurs, la fraischeur & l'ombrage,
 Il le doit à l'Assiette, & à nos Devanciers
 Qui, n'ayant pas esté ny fins ny Financiers,
 Ont vescu doucement, & pû sans arrogance*
 40 *Posseder des employes les premiers de la France,
 Le Secret de l'Estat par deux siecles avoir,
 Estre grands en estime, estre grands en pouvoir,
 Et, par leur bonne vie, en la Cour exemplaire,
 Sceu rendre à la Vertu Fortune tributaire.*
 45 *Ne pense pas de là que je veuille tirer
 Un plausible sujet de trop haut aspirer ;*

33 : je me permets de corriger ici l'édition de 1646, qui porte : au bord de Ligurien.

mémoire (Dorat, *Poëmata* : I, 173), et dans laquelle Dorat chante la fontaine en question. Ces vers de Dorat sont adressés à Jean BRINON seigneur de Villennes, conseiller au parlement de Paris, et cousin germain du grand-père de notre marquis de Villennes (Cab. des titres : Cab. d'Hozier 59 : 1504, f° 3 ; Dossiers bleus 123 : 3036, f° 4 v°).

1. Ce sont apparemment des marbres que la mère du marquis rapporta d'Italie en revenant du voyage qu'elle fit pour aller voir son mari à Raguse (voy. p. 143, n. 1, dernier alinéa).

*Ne crois pas que je veuille encor me mettre en peine
 De monter après eux à la grandeur mondaine :
 Au milieu des bonheurs ils les ont mesprizez ;
 50 Par leur seule candeur ils sont eternisez ;
 Et leur ambition ne fut pas de parestre,
 Mais d'estre reconnus fideles à leur Maistre,
 Tels que les Morvilliers ¹, Oliviers ², Robertés ³,
 Et tels que mes Bourdins, & tant dont je me tais,
 55 Honteux d'estre sorty de ces grands personnages
 Si relevez, si bons, si fameux & si sages,
 Et n'oser presumer de jamais parvenir [107]
 Au rang que leur Vertu leur avoit faict tenir.*

*Crois-moy, cher Boisrobert, je sçay quelle est ma force ;
 60 Si leur grandeur passee est une vive amorce
 Qui m'embraze le cœur de marcher sur leurs pas
 Et d'atteindre aux bonheurs où je ne me vois pas,
 Je connois mon Genie & le temps où nous sommes :
 J'ay besoin d'autre chose, & la Cour d'autres hommes ;*

1. JEAN DE MORVILLIER (a) (1507-1577) fut successivement maître des requêtes, ambassadeur à Venise, ambassadeur au concile de Trente, évêque d'Orléans, conseiller au parlement, conseiller d'Etat, et garde des sceaux. Il était cousin germain de la femme du célèbre médecin François MIRON, et frère de la belle-mère de ce Jacques BOURDIN dont j'ai parlé plus haut (p. 148, n. 1) (Moreri. — Cab. des titres : *Cab. d'Hozier* 59 : 1504, f^o 3).

2. François OLIVIER (1487-1560), seigneur de Leuville, successivement conseiller au parlement, maître des requêtes, président à mortier au parlement, garde des sceaux, et chancelier de France, fut « docte, éloquent, judicieux, sincere, bon ami, & doué d'un courage inflexible » (Moreri).

3. Florimond ROBERTET (1492-1522), trésorier de France sous Charles VII, accompagna ce roi à Naples, où il mena à bien les négociations les plus épineuses. Son neveu et son petit-fils, secrétaires d'Etat, se rendirent aussi célèbres par des négociations importantes ; ils s'appelaient aussi Florimond ROBERTET (Moreri).

(a) Et non pas *Morvilliers* (voy. Cab. des titres : *Pièces orig.* 2062 : 46910, f^{os} 47 et suiv.).

- 65 *Je suis trop moderé pour y sçavoir agir ;
Son port a trop d'escueils pour à l'aise y surgir ;
Ce temps n'est plus celui de nos vieux Secretaires
Qui songeoient à l'Estat & non à leurs affaires,
Ainsi que mon Ayeul sous trois Rois differens,*
- 70 *Qui par an, pour tout bien, amassa deux cens francs.
Cesse donc de me plaindre, ou ne me crois pas sage ;
J'ay faict, jeune, en la Cour un long apprentissage,
J'en connoy les beautez, j'en connoy les appas,
J'en descouvre le piege & ne m'y prendray pas.*
- 75 *Je ne dis pas, pourtant, que, si je pouvois croire
D'arriver quelque jour au faiste de la Gloire,
Le desir de me voir en estat d'obliger
Ne me fist pour autruy mon repos negliger,
Changeant mes jours heureux en heures malheureuses ;*
- 80 *« L'Ambition sied bien aux Ames genereuses ^{1.} »
Mais, puis que j'ay perdu la trace qu'autrefois
Je m'estois faite aupres des Princes & des Rois
Aux despens de mon bien, de mon aise & mon âge, [108]
Je m'empescheray bien, eschapé du naufrage,*
- 85 *De me commettre plus sur l'orageuse Mer
Où je vois chaque jour tant de gens s'abismer.
Et puis je ne sçay plus gourmander ma franchise,
Comment on se contraint, comment on se déguise ;
Je ne reconnois plus les estres de la Cour :*
- 90 *Elle a changé, depuis, d'hommes & de sejour ;
Je l'ay veue en ce Louvre où l'on voit croistre l'herbe,
Et, sur la mesme place où le Palais superbe
Fut basty par Armand pour demeure à nos Rois,*

1. Les guillemets semblent indiquer que ce beau vers, d'allure cornélienne, est une citation ; s'il en est ainsi, j'ignore qui en est l'auteur. Peut-être aussi servent-ils simplement à mettre en relief cette réponse directe aux vers 51-55 de l'épître précédente.

J'appris à manier un cheval autrefois ¹.

- 95 *Cela me fait prévoir que, si je m'y reuſſage,*
Soudain j'y paſſeray pour un nouveau viſage,
Je ne verray perſonne à qui m'associer,
Et ne ſeray connu de Garde ny d'Huiſſier.
J'aime mieux, ſans hazard de tant d'heures mauuiſes,
- 100 *Gouſter en ce ſejour mon plaisir & mes aiſes,*
Eſtre dans mon jardin, que je verray planter
Des fruicts les plus exquis que j'auray faict enter,
Reſver, auprez les bords de ſa grande Fontaine,
Si ſon eau paſſe ou cede à l'eau de noſtre Seine,
- 105 *Et juger ſi la veue eſt plus belle à noſ yeux*
Alors qu'elle a pour borne ou la terre ou les Cieux.
Là je pratiqueray cette innocente vie
Qu'un Cyrus eſtimoit & qui, digne d'envie,
Confond les plus heureux, brave les plus contens, [109]

1. A partir de 1624, Richelieu acheta ſucceſſivement, à l'extrémité occidentale de la rue ſaint Honoré, près des remparts, un certain nombre d'immeubles qu'il fit enſuite démolir, et ſur l'emplacement deſquels il ſe fit bâtir un ſomptueux hôtel, qui ſ'appela l'hôtel de Richelieu (Champier et Sandoz, *Le palais royal...* : I, p. 11 et ſuiv., et 463 et ſuiv.). C'eſt ainſi que Richelieu acheta, le 16 juin 1633, l'académie de Benjamin, manège appartenant à Pierre DE HANNICQUES (a), ſeigneur de Benjamin, et où venaient ſ'exercer à l'équitation les perſonnes de qualité (*Id.* : I, p. 464 et 18) ; c'eſt à ce manège que fait ici alluſion le marquis de Villennes : ſon ſouvenir date donc d'au moins douze ans.

Le 16 juin 1636, Richelieu fit don à Louis XIII de ſon hôtel, ſ'en réſervant ſeulement la jouiſſance ſa vie durant. Enfin, le 1^{er} février 1641, il lui donna le nom de *palais cardinal* (*Lettres au preſident Barillon* : II, 239 v^o).

Après la mort de Richelieu (4 déc. 1642), le palais cardinal devint donc la propriété du roi. Mais ce ne fut que le 7 octobre 1643, lors que la reine, devenue veuve, quitta Saint-Germain pour Paris, que la cour abandonna le Louvre et ſ'installa au palais cardinal, qui prit le nom de *palais royal* (*Gazettes* : 1643, p. 884).

(a) Et non pas Hannique (voy. Cab. des titres : *Pièces orig.* 1476 : 33434, f^o 2 et ſuiv.).

110

*Sans songer à l'Estat, sans m'ingerer du Temps,
Sans de la Seigneurie avoir ny soin ny cure,
Sans crainte d'un Impost sur mon Agriculture ;
Et, si dessus le Vin on en met un nouveau,
J'en boiray plutost moins, ou je boiray de l'eau.*

A
M O N S I E U R * * ,
CY-DEVANT PROCUREUR GENERAL AU PARLEMENT
DE BRETAGNE ¹.

EPISTRE XXI.

[écrite à Châtillon-sur-Seine, en 1644] ²

Tirsis, j'apprens avec plaisir
Que tout succede à ton desir,
Que tu gagnes toutes tes causes
Et viens à bout de toutes choses. ³
5 Cette haute prospérité
Me console, à la verité,
D'avoir passé par ton village ⁴
Et d'avoir perdu mon voyage.

1. Dans cette épître, certains noms ont été dénaturés à dessein par Bois-Robert au moment de faire imprimer ses épîtres. Comme on verra plus loin (vers 44) qu'il est question de son abbaye de Châtillon-sur-Seine, il faut lire ici *Bourgogne* au lieu de *Bretagne*, et l'expression « cy-devant » est aussi fantaisiste que le nom de la province.

Cette épître s'adresse au fameux Pierre LÉNÉ (a) (?-1671), seigneur du Meix et marquis de Larrey. Naguère conseiller au parlement de Bourgogne, il est procureur général au même parlement depuis 1641. C'est un ami du comte de Bussy et de madame de Sévigné ; celle-ci dira plus tard de lui qu'il « avoit de l'esprit comme douze ». Il sera bientôt nommé conseiller d'Etat (1647). Il prendra une part active à la Fronde, pendant laquelle la cour le chargera de plusieurs missions de confiance, et il écrira ensuite, sur cette période troublée, ses célèbres *Mémoires de M. L***, Conseiller d'Etat...* (b). Son fils aîné, Henri LÉNÉ, filleul du

(a) Et non pas *Lenet* (voy. *Manuscrits de P. Lenet* : II, f^{os} 15 et 33).

(b) Généralement appelés, de nos jours, *Mémoires de Lenet*.

Si pourtant je t'avois parlé, [111]
 J'aurois esté plus consolé ;
 J'ay besoin de toy, je l'avoue,
 Parce que je voy qu'on me joue.
 Ma presence a bien attrapé
 Ceux qui pensoient m'avoir duppé ;
 Mais, pour terminer mon affaire,
 La tienne encor m'est necessaire,
 Et puis nous mettrons au billon ;
 Certains Juges de Morillon ⁶.
 Ton Substitut de la Chassagne ⁷,
 Glorieux comme un grand d'Espagne,
 Qui pourtant est gueux comme un rat

père du grand Condé, succédera à Bois-Robert comme abbé de Châtillon (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 389 : 10489, f^o 4 v^o et 6. — *Lettres de Madame de Sévigné* : IX, 69. — *Gallia christ.* : IV, 776).

2. Pour le lieu, voy. la note précédente. En ce qui concerne la date, voy. p. 158, n. 1.

3. Léné est protégé par le prince de Condé ; c'est grâce à cette aide puissante qu'il vient « à bout de toutes choses ».

4. Par Larrey, dont Pierre Léné est seigneur, et qui est situé à quelques lieues à l'ouest de Châtillon-sur-Seine. Pour y passer en allant de Paris à Châtillon, Bois-Robert a fait un détour d'une lieue au nord de la route qu'il suivait.

5. « Billon, s. m... signifie aussi le lieu où l'on porte la monnoye décriée, legere, ou defectueuse, pour la refondre... » (Furetière 1690).

6. Il faut lire ici *Chastillon* au lieu de *Morillon*.

7. Au lieu de *la Chassagne*, il faut lire ici *la Montagne* : « On appelle ainsi le bailliage dont la ville de Châtillon-sur-Seine est le chef-lieu. » (Expilly). Bois-Robert parle donc ici de celui qui, auprès du siège présidial de Châtillon, est comme le substitut du procureur général du roi en Bourgogne. Cet officier est le *procureur du roi* : « PROCUREUR DU ROI est un substitut de Mr le Procureur General, qui exerce la même charge dans les Sieges Presidiaux ou Royaux & subalternes, & dans les Commissions particulieres. » (Furetière 1690). Or le procureur du roi à Châtillon est alors Joachim JOUARD (Arch. départ. de la Côte-d'Or : C. 2312 : f^o 183). C'est donc de ce dernier qu'il s'agit ici. Son nom de famille se substitue parfaitement, pour le nombre de syllabes et pour la rime, au pseudonyme de *Colart* sous lequel Bois-Robert l'a déguisé (aux vers 68, 97, 111 ; et, dans l'épître suivante, au vers 57).

Et de plus ignorant & fat,
 Parce que j'ay chassé son frere
 Qui fut jadis mon grand Vicaire ¹,
 25 Fait ce qu'il peut pour s'en vanger ;
 Mais je le veux faire enrager,
 N'ayant rien qui m'assujettisse,
 Fors mon logis, à son office.
 Il a mis les griffes dessus
 30 Pour les ouvrages non receus,
 Sans avoir permis qu'on l'acheve ² ;
 Il a saisi, ce qui me greve,
 Et plus que moy mes ouvriers,
 Ce qui restoit de nos deniers.
 35 Plusieurs me donnent assurance [112]
 Qu'il ne l'a pas fait par vengeance ;
 Que, son seul droict estant sa faim,
 Il craint que ce petit butin
 Qu'il a destiné pour sa table
 40 N'eschappe à la faim qui l'accable ;
 Que cet esprit malin & chaud,
 Pour quelques testons qu'il lui faut
 Auroit porté sa main hardie
 Sur tous les biens de l'Abbaye ;
 45 Bref que, sentant rouiller ses dents,

1. Je n'ai pu identifier ce personnage.

2. On verra dans l'épître suivante (v. 30-32) qu'il s'agit de certains bâtiments de son abbaye de Châtillon que Bois-Robert fait rebâtir ; d'une façon plus précise, ce sont le « manoir abatial et lieux réguliers d'icelle Abbaye » qui sont en reconstruction (*Livre des deliberations capitulaires de l'abbaye Notre Dame de Chastillon sur Seyne* : f° 79). Lorsque, l'année précédente, le 5 mai 1643, Bois-Robert vendit « tous les bois tant de haute futaye que taillis dependant de lad' Abbaye », il se réserva « dixsept arpens assis en la forest de Vilote, destinés pour la construction du manoir abatial et lieux réguliers d'icelle Abbaye. »

Il faut qu'il disne à mes despens.
 J'aurois bien de la complaisance
 Si je souffrois telle insolence.
 Ce trait rude & precipité
 Reclame ton autorité.
 J'aurois peû le prendre à partie :
 Je garde pour ma garantie
 Quelque lettre où, jettant son feu,
 Il a fait voir qu'il m'aimoit peu ;
 Mais, comme sa main subalterne
 Cede à la tienne qui gouverne,
 Et que je sçay que ton pouvoir
 Remet le monde en son devoir,
 J'ay creu que, malgré son caprice,
 Tu me ferois bonne justice.
 Outre qu'à sa confusion
 J'ay donné bonne caution,
 Mes ouvriers, pour le confondre,
 Ont comme moy dequoy respondre ;
 Les ouvrages sont fort bien fais,
 Nos Moines sont fort satisfaits,
 Toute la ville l'est de mesme ;
 Colart seroit content luy-mesme
 Et n'y verroit aucun defaut
 S'il avoit eu ce qu'il luy faut ;
 C'est le mal, voila l'enclouure ;
 Mais, si tu m'aides, je te jure
 Que ce visage de Pedent
 N'en tastera que d'une dent ;
 Il le faut punir par la bourse,
 Et, s'il n'a point d'autre ressource
 Que ce petit droict pour disner,
 Il le faut faire encor jeusner.

[113]

Binaut, surpris de ma venue
 80 Qui n'avoit point esté preveue,
 M'est venu voir apres le mal
 Comme Lieutenant General,
 Et m'a regalé comme Maire
 De brocs qui ne m'ont point fait taire ¹.
 85 D'abord il m'a touché ce poinct
 Et juré qu'il n'y trempoit point ;
 Mais, par de civiles paroles, [114]
 J'ay rendu les siennes frivoles ;
 Je sçavois qu'il avoit menti,
 90 Car enfin il a consenti ;
 Toutefois, te nommant son Maistre,
 J'ay dit qu'il en pourra connestre
 Si, lors que tu seras ici,
 Il te plaist l'ordonner ainsi ;
 95 Car à ta prudence exemplaire
 J'ay remis toute cette affaire,
 A tel si ², pourtant, que Colart
 N'y pretendra jamais de part.
 Voila que c'est que d'avoir place
 100 Et credit en ta bonne grace :
 On parle en toute liberté
 Où s'estend ton autorité,
 On fait la nicque à la malice,

1. Pendant les années qui nous intéressent, le seul maire de Châtillon qui soit en même temps lieutenant général est Claude RÉMOND (1600?-1684), qui, depuis 1630, est conseiller du roi et lieutenant général criminel au bailliage et chancellerie de la Montagne. Au vers 79, il faut par conséquent lire *Remond* au lieu de *Binaut*.

C'est en 1644 que Claude Rémond est maire de Châtillon ; c'est donc en cette année que Bois-Robert écrit la présente épître.

2. « Si est quelquefois subst. Je vous ay vendu ce cheval à tel *si*, à telle condition que je le reprendray si vous y trouvez quelque *si*, quelque défaut. » (Furetière 1690).

105 On ne craint aucune injustice ;
Quiconque est appuyé de toy
Est en Bretagne ¹ un petit Roy.
Fay donc recevoir nos ouvrages
Ou par les fous ou par les sages ;
Trenches-en comme il te plaira ;
110 Croy que l'Abbé l'approuvera,
Pourveu que Colart se dispense
D'en prendre aucune connoissance.

1. Il faut lire ici *Bourgenne*.

R E S P O N S E
DE MONSIEUR **,
CY-DEVANT PROCUREUR GENERAL DE BRETAGNE ¹.

EPISTRE XXII.

[écrite en 1644] ²

Un moment avant le souper,
Ne sachant à quoy m'occuper,
Mes gens m'ont donné ton Epistre,
Cber Boisrobert, grand Porte-Mytre,
5 Amy des cerveaux espurez,
Grand ennemy des esgarez,
Confident du Dieu de la Rime,
Premier Prevost de son escrime,
Chanteur insigne des hauts faits,
10 Fleau ³ des sots & des imparfaits,
Et qui sçais accorder ta lire
Aux tons de louer & mesdire.
Pour respondre à ton bel escrit,
Sçaches qu'il suspend mon esprit
15 Entre la joye & la cholere ;

[116]

1. Réponse de Pierre LÉNÉ à l'épître précédente.

2. Cette date résulte de celle de l'épître précédente.

3. *Fleau* est ici monosyllabique. D'autres poètes du xvii^e siècle l'ont ainsi employé : Malherbe (*Prédiction de la Meuse...*), Mainard (3^e ode), etc...

Je ris, & je me desespere
 Lors que je voy dedans tes Vers
 Que tout ton fait va de travers
 Par l'aigreur d'un de mes Gendarmes
 20 Qui sçait mal user de ses armes,
 Car, quand il se veut prendre à toy,
 Certes, il combat contre moy ;
 Quiconque à cela se hazarde,
 Risque de recevoir nazarde,
 25 Car, en ce cas, le desaveu
 Reduit un homme à triste jeu,
 Et tel, qui entrant est partie,
 Est defendeur à la sortie.
 Quoy qu'il en soit, il a mal fait ;
 30 Je tiens ton ouvrage parfait,
 Et ta demeure Abatiale
 Est une maison sans esgale,
 S'il est vray que les Reformez
 A cela se sont conformez,
 35 Car les bons Peres, d'ordinaire,
 Trouvent toûjours dequoy refaire,
 Et jamais rien n'est en bon poinct
 Oû telles gens ne payent point.
 Mais ma pauvre Muse est banie
 40 Par une sottie Compagnie
 Qui me vient forcer de finir
 Le charme de l'entretenir.
 Si faut-il encor que j'éclatte
 Contre cette indigente patte
 45 Qui veut saisir au nom du Roy
 Ce qui justement est à toy ;
 Que je luy chante un peu sa game.
 Mais quoy, le respect d'une Dame

[117]

50 *Qui luy touche de parenté* ¹
Garantit ce sot mal renté,
Et le couvre de la censure
Que merite sa procedure.
Il sçait que, l'ayant pour Amy,
Je ne l'aime pas à demy,
 55 *Que je te suis fort redevable,*
Et qu'enfin ta bonté m'accable ² ;
Et ce Colart mal-avisé
T'a cependant verbalisé.
Si ma bile est peu violente,
 60 *Qu'il rende grace à sa Parente,*
Car elle a des charmes si doux [118]
Qu'ils dissipent tout mon courroux.
Mais desormais je veux mettre ordre
Qu'il n'aura plus chez toy que mordre ;
 65 *Et croy que, s'il n'a d'aliment*
Que celui de ton bastiment,
Sa table sera la plus mince
Qui soit en toute la Province
Et sera pour l'eternité
 70 *Un portrait de frugalité ;*
Je te le dis, je te l'assure,
Je le proteste & je le jure
Par le beau feu de tes écrits,
Par ta faconde qui m'a pris,
 75 *Par le Burlesque de ta Lire,*
Par ton grand talent en Satire,

1. Je n'ai pu identifier cette femme.

2. Je n'ai pu découvrir la nature des services rendus par Bois-Robert à Pierre Léné. Sur l'inépuisable bienfaisance de Bois-Robert, voy. p. 23, n. 1.

*Enfin par le nom que j'auray,
Autant de temps que je vivray,
Du Serviteur le plus fidelle
Qui soit dedans ton escarcelle.*

A MONSIEUR DE CAMPAGNO¹.

EPISTRE XXIII.

[écrite à Paris, pendant l'hiver 1645-1646]²

Il s'estonne de ce qu'il a la hardiesse de nous
traitter apres Monsieur Lambert le riche³.

Quoy ! te mesler apres Lambert
De mettre chez toy le couvert ?
C'est un peu trop de hardiesse,
Campagno, je te le confesse,

1. Bernard PATRAS, seigneur de Campaigno : voy. p. 70, n. 1.

2. Voy. la note suivante.

3. Il ne s'agit pas de Jean-Baptiste LAMBERT (1607-1644), premier commis de Claude Bullion (surintendant des finances), puis de Gaspard de Fieubet (trésorier de l'épargne), et qui, ayant amassé une fortune considérable (Cab. des titres : *Cab. d'Hozier* 203 : 5238, f^{os} 2 et 3), se fit bâtir neuf maisons dans l'île Notre-Dame (a) (99^e volume des *insin. du Chastelet de Paris* : f^o 122 v^o et suiv.), dont une, l'hôtel Lambert, construite par l'architecte Louis LE VAU, deviendra le plus fastueux hôtel de Paris (b). Jean-Baptiste Lambert laissa, à sa mort, une fortune de 3 millions.

Il ne fut installé que le 27 mars 1644 et avait jusqu'alors vécu

(a) Aujourd'hui appelée île saint Louis.

(b) Cet hôtel fait encore aujourd'hui notre admiration, bien que les chefs-d'œuvre des peintres Eustache le Sueur et Charles le Brun, qui le décoraient, aient été stupidement transportés au musée du Louvre.

5 Et c'est justement que je crains [120]
 Que ce grand vin du mont de Rheims
 En trinquant ne t'ait fait promettre
 Ce qu'on ne doit plus te permettre
 A present qu'on a reconnu
 10 Que le sens froid t'est revenu.
 Dy-moi, veux-tu qu'on te delivre
 De ce dessein que tu fis yvre ?
 Car, je ne veux point te flater,
 Tu ne sçaurois l'executer ;
 15 Un qui seul donneroit bataille
 Ou forceroit une muraille
 Nous marqueroit, en verité,
 Moins que toy de temerité,
 Quand on te payeroit par avance
 20 Ce que te rend ta Lieutenance,
 Qui certes ne suffiroit pas
 Pour fournir un si grand repas,
 Au moins si tu veux qu'il égale
 Celuy de cette ame Royale.
 25 Avec ce prest des Financiers
 Où prendras-tu des Officiers ?

parcimonieusement (*Lettres de Gui Patin...* : I, 449). Comme il mourut
 phtisique le 22 décembre suivant, et qu'il était déjà très malade dans le cou-
 rant de l'été puisqu'il fit son testament le 19 août (99^e vol. *des insin. du*
Chastelet... : f^o 122 v^o), il n'eut guère le temps de donner beaucoup de
 grands diners. Ce ne doit donc pas être de lui qu'il s'agit ici, mais de
 son frère cadet, Nicolas LAMBERT, seigneur de Thorigny (? — 1692),
 conseiller du roi en ses conseils et grand maître des eaux et forêts en
 Normandie (*Id.*), qu'il fit son légataire universel, et qui fera achever la
 décoration de l'hôtel Lambert, devenu sien. Comme cette épître est
 écrite en hiver (voy. v. 41), on ne peut la dater que de l'hiver 1645-
 1646 ; on sait d'ailleurs que, pendant cet hiver, Campaigno se fait
 remarquer par « la grandeur de sa despense » et par « ses grands fest-
 ins » (Ep. VI, v. 124-131).

Nicolas LAMBERT deviendra plus tard maître, puis président à la
 chambre des comptes (Cab. des titres : *id.*).

Tu n'as chez toy qu'une escabelle ;
 Tu n'as ni meubles ni vaisselle ;
 A peine ton Hoste indigent
 30 A-t'il la saliere d'argent ;
 Et tu traittes le plus riche homme [121]
 Qui soit de Paris jusqu'à Romme ?
 Souvien-toy de son beau logis
 Fait par Urgande ¹ ou par Maugis ²,
 35 Cette Maison si bien plantee
 Ou'elle paroist estre enchantee ;
 Souvien-toy de ses mets divins,
 De l'excellence de ses vins,
 Des rares meubles de sa chambre,
 40 Où l'on sent, dans le Musc & l'Ambre,
 Malgré l'aspre froid de ce temps,
 Un air aussi doux qu'au Printemps.
 La tienne est froide & mal meublee ;
 Et ton Ame n'est point troublee ?
 45 Tremble de crainte, en cet endroit
 Où nous devons trembler de froid ;
 Va, repens-toy de ta folie,
 Forge une excuse si jolie
 Qu'elle vaille au moins le disné
 50 Par qui tu serois ruiné.
 Quand Lambert dessus ton assiette
 Se resoudroit à faire diette,
 Quand, complaisant à ses Amis,
 Il viendroit, comme il a promis,
 55 Chez toy jeusner & se morfondre,
 Seroit-il seul pour te confondre ?

1. Fée bienfaisante, dans *Amadis de Gaule*.

2. Enchanteur dans *Les quatre fils Aymon*.

Songez à ces autres délicats [122]
 Dont avec luy nous faisons cas,
 A ces deux qu'au siècle où nous sommes
 On tient les plus polis des hommes :
 Recevras-tu comme Allemands
 Les Esselins ¹ & les Talmans ² ?

60

1. Louis HESSELIN (?-1662), après avoir été avocat au parlement de Paris (Cab. des titres : *Pièces orig.* 1520 : 34553, f° 15), puis maître de la chambre du roi (*Id.*, f° 19), est devenu maître de la chambre aux deniers (87^e vol. des *iusin. du cblet de Paris* : f° 421 v°). Il conservera cette charge jusqu'à sa mort (*Estat de la France 1661* : p. 72), conjointement avec celle de surintendant des plaisirs du roi (Loret : II, 57, 166 ; III, 326, 536).

Une lettre imprimée qui lui est adressée (de Rangouze, *Lettres panegyriques aux Ministres d'Estat, Sur-Intendants,...* : p. 63) nous apprend qu'après de fortes études Louis Hesselin voyagea « dans les plus fameux Estats de la Chrestienté » ; et l'auteur ajoute : « Vous avez fait advouer au grand Duc de Toscane que l'Italie n'a jamais veu d'homme mieux versé que vous dans l'intelligence des Langues, de la Peinture, de la Carte generale, des Mathematiques, & de toutes sortes d'honestes exercices. »

De même que J.-B. Lambert (voy. p. 164, n. 3), il s'est fait bâtir, dans l'île Notre-Dame (a), par l'architecte Louis le Vau, une maison qu'il fit somptueusement décorer (b) ; elle est située au coin du quai Dauphin et de la rue Pouletterie (c) (voy. *Plan de Gomboust*). Il possède en outre, à Essonne, une maison et des jardins qui pourront soutenir la comparaison avec le domaine que Nicolas Foucquet se fera construire à Vaux. Ces deux maisons de Louis Hesselin sont assez magnifiques pour qu'il y reçoive fréquemment le roi et la reine, « les Princes & les Princesses du Sang, les Ministres d'Estat, & les premiers Officiers de la Couronne, mesmes, il n'y a pas long-temps, la Reyne & les Ambassadeurs de Pologne » (de Rangouze, *Lettres paneg. aux Min...* : p. 64. — *Gazettes* : 1646, p. 874 et 956 ; 1658, p. 952).

Plus tard, comme sa charge de surintendant des plaisirs du roi lui aura acquis une grande habileté dans l'organisation des fêtes royales (Loret : I, 573 ; II, 57, 166, 326), ce sera à lui que Foucquet confiera le soin d'organiser, en août 1661, sa fameuse fête de Vaux (Loret : III, 393). Un an après (août 1662), Hesselin mourra d'indigestion pour avoir mangé 294 cerneaux (Loret : III, 536).

2. Gédéon TALLEMANT (?-1668) est maître des requêtes depuis

(a) Aujourd'hui appelée île saint Louis.

(b) Pour la description détaillée de cette maison, voy. Sauval, *Hist. et rech. des antiq. de la v. de Paris* (III, 14).

(c) Aujourd'hui appelés quai de Béthune et rue Poullétier.

Car il n'est que trop véritable
 Qu'ils viendront tous deux à ta table ;
 65 Et ces vrais Amis genereux,
 Qui sont de petits Rois chez eux,
 Feroient trop rude penitence
 Sans t'avoir fait aucune offence.
 Voy que Gomberville ¹ & Mainard ²
 70 Doivent encore y prendre part,
 Et que, quand ces discrettes Ames
 Se tairoient dans leurs Epigrammes,
 Flotte ³, à jeun & plein de frissons,
 Murmurerait dans ses chansons ;
 75 Le bruit de ce desordre extremesme

1640 (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 623 : 16598, f^o 3). Sa fortune, à laquelle Bois-Robert fait allusion plus loin, lui vient de son mariage avec Marie PUGET, fille du riche partisan Pierre PUGET, seigneur de Montauron (Tallemant : VI, 229) ; pour faire ce mariage, il abjura le protestantisme (Id. : 248). Il a « des tableaux, des cristaux, des joyaux, des tailles-douces, des livres, des chevaux, des oiseaux, des chiens, des mignonnes, etc. ». Il joue, il fait grand chère, il est magnifiquement meublé. « Il acheta une maison cent mille livres pour la faire quasy toute rebastir,... tout au fond du Marais, sur le rempart. » (Id. : 250). C'est le cousin germain de Gédéon TALLEMANT, seigneur des Réaux, l'auteur des *Historiettes* (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 623 : 16598, f^o 5).

1. Marin LE ROY, seigneur de Gomberville (1600?-1674), fait partie de l'académie depuis la fondation de celle-ci. Il est surtout connu par ses romans (*La Caribée, Palexandre, Cythérée*). A l'époque qui nous occupe, il a 46 ans, et il y a quelques mois que, suivant l'expression de Tallemant, il s'est laissé « donner un coup de pié de crucifix » (VI, 74) : ayant eu l'occasion de faire connaissance avec les solitaires du Port-Royal-des-Champs, il a cessé d'écrire des romans et va bientôt embrasser une vie pénitente. Il vient de terminer *La Doctrine des Mœurs tirée de la Philosophie des Stoïques...*, qui va sortir de l'imprimerie le 14 mai 1646. Sa *Préface sur les Vers de Monsieur Maynard*, qui paraîtra le 15 juin suivant en tête des *Œuvres* de son ami Mainard, sera sa dernière œuvre profane (Voy. : Kerviler, *Marin Le Roy... — Tallemant : VI, 72*).

2. Voy. p. 26, n. 2.

3. Voy. p. 68, n. 2.

Pourroit passer en Angoulesme,
 Et ton oncle ¹, en gloire éclatant,
 Sans doute en seroit mescontent.
 Mais Dieux ! où m'emporte mon zele ?

80 Il me fait tourner la cervelle ;
 J'ay beu sans doute plus que toy,
 Campagno, je m'en aperçoy,
 Et je r'appelle ma memoire
 Accablee à force de boire.

[123]

85 Quoy ! je ne me souvenois pas
 De ce grand & friand repas
 Que tu nous fis l'autre semaine
 Au mesme lieu qui fait ma peine ?
 Rien n'y manquoit, en verité.

90 C'est aujourd'huy la qualité
 Des conviez qui me fait craindre ;
 Mais je sçay que, sans te contraindre,
 Et liberal & genereux,

95 Tu feras merveille pour eux ;
 Ton cœur est plus grand que ta bourse.
 Mais ton eternelle ressource

Me descouvre un fonds inconnu
 Qui vaut mieux que ton revenu ;
 Enfin, de quelque part qu'il vienne,
 100 Je sçay que Tellier ² ny Brienne ³

1. Balzac (voy. p. 62, n. 1).

2. Michel LE TELLIER, seigneur de Chaville (1603-1685), est, depuis près de trois ans (mai 1643), secrétaire d'Etat et secrétaire des commandemens du roi (*Gazettes* : 1643, p. 379. — Cab. des titres : *Pièces orig.* 2804 : 62373, f^s 49 et 50). Plus tard (1677), il deviendra chancelier et garde des sceaux. Son fils, François-Michel, sera célèbre sous le nom de marquis de Louvois.

3. Henri-Auguste DE LOMÉNIE, seigneur de la Ville-aux-Clercs et

Ne t'auront tantost rien signé
Et que nous aurons bien disné.

comte de Brienne (1596?-1666), est secrétaire d'Etat depuis près de huit ans (1638), avec une interruption de quelques mois en 1643 (Moréri).

A MONSIEUR
DE LA
ROCQUE,
CAPITAINE DES GARDES DE MONSEIGNEUR LE DUC.¹

EPISTRE XXIV.

[écrite à Rouen, vers le 20 avril 1646]²

Il luy parle d'un songe qu'il fit la nuict en suite d'une visite qu'il luy avoit rendue à Rouen où il estoit malade ; puis il luy tesmoigne l'aprehension qu'il a de le voir partir pour la Campagne³ avec son Maistre, dont il loue les hautes qualitez.

Quel sort t'emmene⁴, ô genereux la Rocque ?
Quel mouvement ta charité provoque ?
Qui te convie à voir un langoureux
Qui de ta gloire est vraiment amoureux ?

1. « Monseigneur le Duc », c'est Louis II DE BOURBON, duc d'Enghien (1621-1686), qui, quelques mois plus tard, à la mort de son père Henri II de Bourbon, prince de Condé (26 décembre 1646), deviendra à son tour prince de Condé. C'est lui que la postérité appellera « le grand Condé ». Il a 25 ans, et s'est déjà rendu célèbre par la victoire de Rocroy (1643), la prise de Thionville (1643), la victoire de Fribourg (1644, en collaboration avec le maréchal de Turenne) ; tout récemment,

5 Quoy ! je t'ay veu dedans nostre Province ? [125]
 Un seul moment tu peux quitter ton Prince ?
 Tu peux quitter Paris un seul moment,
 Qui des Heros est l'unique element ?
 C'est par ce nom que ma Muse distingue
 10 Ceux que Rocroy, Thionville, & Norlingue
 Ont veu sans crainte affronter les hazards,
 Suivans leur Duc parmi les champs de Mars.
 Je veux payer l'honneur de ta visite,

à 24 ans, il vient de remporter, avec Turenne, la victoire de Nordlingen (3 août 1645). Au moment où est écrite cette épître, le duc d'Enghien est à Paris (v. 6-7) ; comme il y est depuis le 22 octobre 1645 (*Gazettes* : 1645, p. 992), cette épître est postérieure à cette date.

Son capitaine des gardes, « Monsieur de la Rocque », à qui s'adresse ici Bois-Robert, fut blessé, en août 1644, à la bataille de Fribourg, où il se distingua aux côtés de son maître (*Gazettes* : 1644, p. 663 et 668). Quatre mois après la présente épître, en août 1646, il sera blessé au siège de Bergues (*Gazettes* : 1646, p. 740). Deux ans plus tard, en août 1648, toujours auprès du prince de Condé, il se distinguera à la bataille de Lens (*Gazettes* : 1648, p. 1131). Pendant la Fronde, il restera fidèle à Condé ; à l'extrême fin de cette guerre civile, en avril 1653, lorsque la soumission au roi sera générale, nous le verrons, à Sarlat, se rendre prisonnier avec tout le régiment d'Enghien (*Gazettes* : 1653, p. 347). Et comme je trouve qu'en ce même mois d'avril 1653 un Béarnais nommé Isaac DE LA ROQUE (a) sera anobli par le roi (Arch. nat. : O¹*5, f^o 169), j'en conclus qu'il se peut que tels soient le prénom et le nom patronymique de « Monsieur de la Rocque, capitaine des gardes de Monseigneur le Duc ».

C'est peut-être encore lui qui, en 1678, commandera une brigade de cavalerie à Rheinfelden (*Gazettes* : 1678, p. 620), puis le 12 août de la même année, en Alsace, exécutera une charge brillante près de Lauterburg (*Id.*, 747), et mourra en 1684 après avoir été réformé (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 580 : 15260, f^o 9).

2. Voy. p. 172, n. 5, p. 171, n. 1, et p. 175, n. 1.

3. C'est-à-dire « partir en campagne ».

4. Voy. p. 110, n. 1.

5. Ces trois batailles, où le duc d'Enghien fut vainqueur, eurent lieu aux dates suivantes : la première le 19 mai 1643, la deuxième le 10 août 1643, et la troisième le 3 août 1645. La présente épître est donc postérieure à cette dernière date.

(a) Orthographe hypothétique.

15 Puis que le mal dont je pense estre quitte
Me le permet, & que c'est ta boné
Qui restablit aujourd'huy ma santé.

20 La nuict du jour que ton soin charitable
A ma langueur parut si favorable,
Je ne songé que morts & que blessez,
Que corps gisans, l'un sur l'autre entassez.

25 De ta vertu mon ame possedee,
Et mon esprit rempli de ton idée
Et des perils qui suivent ton employ,
En sommeillant ne penserent qu'à toy.

30 Je crus te voir parmi les funerailles,
Je crus te suivre au milieu des batailles,
Où, jusqu'au point que je m'estois promis,
Je t'admiré devant les Ennemis.

35 Parmi l'horreur du glaive & du salpestre
Suivant par tout ton invincible Maistre,
Tu moissonnois les escadrons ployans [126]
Qui se sauvoient de ses bras foudroyans.

40 Mon cœur, ravi de ta haute prouesse,
Accompagna ta fortune sans cesse ;
35 Nous differions toutefois en ce point,
Que j'avois peur & tu n'en avois point.

45 Un gros boulet, grondant comme un tonnerre,
Presque à tes pieds me renversa par terre,
Dont toutefois tu n'avois point sillé ;

Et fus ravi de m'en voir éveillé,
Car je perdois patience & courage
Si la bataille eust duré davantage.
S'il me falloit accomplir tous mes vœux,
J'en ai plus fait que je n'ai de cheveux,
Et j'aurois veu, nonobstant ma paresse,

Et Monserrat ¹ & Lorette ² & Liesse ³ ;
 Si tout de bon je me fusse engagé,
 J'allois bien loin ; mais je n'ai que songé.
 Et cependant ta valeur indomptable
 50 N'est point un songe : elle est bien véritable ;
 Ton cœur en est abondamment pourvu,
 Et j'ay songé ce que d'autres ont veu.
 Mais dans Rouen t'auray-je veu parestre ?
 Et sous mon toict ? cela peut-il bien estre ?
 55 Est-ce en effet que tu m'as obligé,
 Ou s'il est vray qu'encor je l'ay songé ?
 Si je t'ay veu, si la chose est certaine, [127]
 Ne cele pas le sujet qui t'emmene ⁴ ;
 Qu'y viens-tu faire ? & quel commerce as-tu
 60 Dans un lieu triste, où tu crois la vertu
 Si peu connue & si peu reveree ?
 La tienne ici s'est sans doute esgaree,
 Si par hazard elle ne vient chercher
 Ceux que d'ennuy nous vismes tous secher
 65 Quand, de Rocroy portez en cette terre,
 Ils furent faits vos prisonniers de guerre.
 Enfin j'apprens ce qui t'emmene ⁴ ici ;
 Enfin, la Rocque, on m'oste de souci ;
 Mais de moitié, plutost, on le redouble :

1. Le Monserrat est une montagne située en Espagne dans la province de Barcelone. Son monastère est le pèlerinage le plus fréquenté de l'Espagne.

2. Lorette (Loreto), ville d'Italie, est située dans l'Etat de l'Eglise (marche d'Ancone). La fameuse *Casa santa* y attire continuellement des pèlerins de tous pays. (Bruzen de la Martinière, *Dict. géogr., hist., et crit.* : III, 191).

3. « Liesse, ... bourg dans le Laonnois, au gouvernement général de l'Isle-de-France, ... Il est célèbre par les pèlerinages presque continuels qui se font à son église (Expilly, *Dict.* : IV, 196).

4. Voy. p. 110, n. 1.

70 Tu vas partir, & c'est ce qui me trouble.
 Tes compagnons, que la belle saison
 Va tirer hors de cette garnison ¹
 Où depuis peu l'aise les accompagne,
 Par ta venue ont senti la Campagne ;
 75 Ils vont payer, en suivant ta vertu,
 Gros interest du repos qu'ils ont eu.
 Mais ce n'est pas pour eux que je doy craindre :
 Tu fais ma peur, c'est toy que je doy plaindre ;
 Et c'est ton Duc que je doy plaindre aussi,
 80 Car son grand cœur me tient en grand souci ;
 Certainement on diroit qu'il dispose
 De la Fortune, à voir comme il s'expose,
 Comme il agit, comme il s'ose engager, [128]
 Comme il est ferme au milieu du danger ;
 85 Ouy, l'on diroit, à voir comme il la brave,
 Qu'il est son Maistre & qu'elle est son Esclave,
 Et que la mort, qui le respecte aussi
 Et l'a toujours espargné jusqu'ici,
 Par sa valeur à tous momens surprise,
 90 Le craint par tout autant qu'il la mesprise.
 Tu vas enfin, sous la faveur des Cieux,
 Suivre aux combats ce Prince glorieux

1. On a vu plus haut (p. 171, n. 1) que cette épître est postérieure au 22 octobre 1645. Puisque *Les Epistres* seront achevées d'imprimer le 21 juillet 1646, le seul printemps qu'il y ait entre ces deux dates est celui de 1646. En 1646, c'est le 9 mai que le duc d'Enghien quittera Paris pour aller à Marle en Champagne où est le rendez-vous de son armée qui va de nouveau se mettre en campagne. (*Gazettes* : 1646, p. 328). D'après cette épître, une partie de ses troupes n'a pas encore quitté Rouen, où elles ont hiverné; or c'est entre le 14 et le 21 avril que le duc d'Enghien a commandé à tous ses capitaines de tenir leurs compagnies prêtes à partir (Arch. des aff. étrangères : Mém. et doc. : France 855 : f^os 85 et 97). Cette épître est donc écrite vers le 20 avril 1646.

Qui se dispose à conquestes nouvelles,
Et qui s'en va rongner toutes les aisles
95 De cet Oiseau, jadis si renommé,
Qu'en maints endroits il a desja plumé ¹ ;
Cette Campagne acheve ses Victoires,
Qui n'ont que trop embelli nos Histoires ;
Et puis, la Rocque, une solide Paix
100 Ecartera ses Bataillons espaix ;
Tu quitteras tes rudes exercices,
Tu changeras nos frayeurs en delices,
Tu jouiras, parmi nous, des douceurs
Que tu connois en nos sçavantes Sœurs,
105 Dont ton esprit a respecté les charmes
Dans le Camp mesme & parmi les alarmes.

1. L'aigle allemande, l'empire d'Allemagne.

A CELIDAMANT¹

EPISTRE XXV.

[écrite à Paris la première semaine d'octobre 1645]²

Il luy parle avec crainte des mauvaises nouvelles qu'il a apprises de sa blessure, & l'entretient de plusieurs choses agreables, sur l'advis qu'il a eu, par un Courier, qu'il ne sera point estropié.

On m'avoit dit qu'assez-pres de ton Maistre,
Celidamant, vingt livres de salpestre
T'avoient du corps fait sauter un quartier.
Mais, grace au Ciel, on t'a veu tout entier,

1. Qui désigne ce pseudonyme ? un Normand (v. 26), qui vient d'être très gravement blessé au genou à la bataille de Nordlingen (titre, v. 6 et 164), et qui, dans ses séjours à Paris, reste dans la même maison que César DE COSTENTIN, seigneur de Tourville, premier gentilhomme de la chambre du duc d'Enghien (v. 143-145). Or ce s^r de Tourville a précisément été blessé à la bataille de Nordlingen (*Gazettes* : 1645, p. 769). On pourrait donc croire que c'est lui « Célidamant ». Mais ce dernier est un homme assez jeune, encore vers le début de sa carrière militaire (v. 27-32), tandis que le s^r de Tourville est déjà d'un certain âge : il mourra dans dix-huit mois, laissant six enfants dont une fille de 15 ans (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 213 : 5463, f^o 2 v^o).

Il me paraît évident qu'il s'agit ici de Charles DE SAINT-DENIS (1616-1713), seigneur de Saint-Evrémond, qui plus tard se rendra si

5 Non sans miracle, & la mort te distingue [130]
 D'avecques ceux qu'elle a pris à Norlingue ³.
 Ce coup de foudre, à ce qu'on dit, est tel
 Qu'a tout autre homme il eust esté mortel ;
 On n'a jamais parlé d'un coup si rude ;
 10 Encor dit-on, avec incertitude,
 Que, si tu peux te sauver du trespas,
 L'estropiment ne te manquera pas.
 Quoy qu'en ton corps mutilé je te voye,
 J'embrasseray certes avecque joye
 15 Ce que de toy le Ciel m'aura rendu,
 Car tout entier je te croyois perdu ;

célèbre comme écrivain et philosophe. On sait en effet que Saint-Evrémond est Normand, qu'il a servi à l'armée depuis l'âge de 16 ans, qu'il fut choisi par le duc d'Enghien, en 1642, pour être lieutenant de ses gardes, et qu'après avoir pris part, en cette qualité, à la campagne de Rocroy (1643) et à celle de Fribourg (1644) il fut gravement blessé au genou à cette bataille de Nordlingen dont il est question dans cette épître : « Ayant eû ordre de se mettre à la tête d'un Escadron & de se porter au-dessous d'une petite Hauteur qui étoit occupée par les Ennemis, il y essuya pendant trois heures tout le feu de leur Mousqueterie & d'une Batterie de quatre pièces de Campagne, de sorte qu'il y perdit presque tout son Monde & fut blessé lui même au genou gauche d'un coup de Fauconneau (a). Sa Blessure fut trouvée si dangereuse que pendant près de six Semaines on ne croyoit pas qu'il en pût guerir ». C'est tout à fait le cas de « Célidamant ». L'habileté des chirurgiens sauvera Saint-Evrémond, mais il demeurera longtemps sans pouvoir marcher (des Maizeaux, *La vie de M^{re} Charles de Saint-Denis, sieur de S^t-Evrémond* : p. 9 à 24). Saint-Evrémond est âgé de 29 ans.

Je n'ai pu vérifier s'il demeure dans la même maison que les de Costentin, c'est-à-dire sur le quai Malaquais (100^e volume des *insinuations du chastelet de Paris* : f^o 58) ; mais il n'y a rien d'étonnant à cela : Bois-Robert habite bien, lui et ses gens, dans une partie de l'hôtel qu'il a vendu au marquis de Villarceaux (Tallemant : II, 413).

Pour le nombre de syllabes, *Saint-Evremond* se substitue parfaitement à *Celidamant*.

2. Le lieu est indiqué par les vers 68 et 101. Pour la date, voy. la note suivante et p. 180, n. 1.

3. La bataille de Nordlingen eut lieu le 3 août 1645. La nouvelle en fut connue à Paris le 16 août (*Gazettes* : 1645, p. 754). La présente épître est donc postérieure à cette dernière date.

(a) Petit caanon.

J'en ay maudit & la guerre & les armes,
 On m'en a veu pleurer à chaudes larmes,
 Et tous les preux qui sont là demeurez
 20 N'ont pas esté de moytié tant pleurez.
 Toute la Cour, triste & melancholique,
 Croyoit ta perte une perte publicque ;
 On regretoit un amy genereux,
 Un esprit noble en un corps vigoureux,
 25 Qui meritoit l'estime de son Prince
 Et qui faisoit honneur à ma Province ;
 Chacun disoit qu'on n'avoit jamais veu
 De tels talens un tel âge pourveu ;
 L'un exaltoit ta rare suffisance,
 30 L'autre asseuroit, en louant ta vaillance,
 Que, tout au plus dans le cinquiesme esté, [131]
 Par les degrez ¹ tu serois hault monté ;
 Enfin chacun en dit sa rattelée,
 Et ces causeurs parloient à la volée.
 35 Mais, apres tout, ez-tu bien garanti ?
 Pars-tu du Camp ? ne m'a-t'on point menti ?
 Non, le Bocquet ² m'en a dit la nouvelle ;
 On le doit croire, il est homme fidelle ;

1. Par degrés.

2. Je n'ai pu identifier avec certitude ce personnage, dont la *Gazette* parle à plusieurs reprises sous le nom de sieur du Bocquet. Il est aide de camp du duc d'Enghien ; c'est en cette qualité qu'il prit part, les 3 et 5 août 1644, à la bataille de Fribourg où il fut blessé « fort périlleusement » (*Gazettes* : 1644, p. 669), et, tout récemment, à la bataille de Nordlingen dont parle cette épître et où il a « tres-bien servi » (*Id.* : 1645, p. 769). Comme le laisse à supposer Bois-Robert, c'est bien en effet le s^r du Bocquet qui, le 16 août 1645, apporta au roi, de la part du duc d'Enghien, la nouvelle de cette grande victoire (*Id.* : 1645, p. 754).

Un an plus tard, en octobre 1646, on le retrouvera, maréchal de bataille, chargé par le duc d'Enghien de la défense de Furnes (*Id.* : 1646, p. 908).

Il a suivi ton Duc au champ de Mars,
 10 Il a couru tous les mesmes hazards,
 Il t'a veu faire, & la valeur extremes
 Qu'il prise en toy se rencontre en luy-mesme ;
 Il t'a peu voir apres ce grand conflict,
 Mais je ne sçay s'il t'a veu dans ton lit.
 45 Tu n'ez point mort, puis qu'il nous en assure ;
 Mais, quand je pense à ta grande blesseure,
 Je ne croy pas, de frayeur tout transy,
 Que sain & sauf nous te voyons icy.
 Ah ! cher Amy, je crains qu'on ne me flatte ;
 50 Je crois desja te voir en cul de jatte ;
 Si tu reviens accoursy de moytié,
 Certainement je mourray de pitié ;
 Si je te trouve, avec ta bonne mine,
 Sur un billot planté dans ta machine
 55 Pour nous pouvoir bouche à bouche parler,
 Je ne pourray jamais m'en consoler.
 Je fay par tout une recherche vaine [132]
 Pour en sçavoir la nouvelle certaine ;
 J'ay tant de peur, que des-ja je voudrois
 60 Te voir traisner une jambe de bois,
 Et que, gueri dans la fin de Decembre,
 Le sort cruel t'eust quitté pour un membre.
 Je ne croy pas te voir de tout l'hyver.
 Mais un courrier qui nous vient d'arriver ¹,
 65 Par sa nouvelle a mon ame ravie :
 Non seulement il t'a veu plain de vie,

1. C'est dans la première semaine d'octobre 1645 qu'un courrier du duc d'Enghien passe par Paris, allant à Fontainebleau rapporter au roi « le bon estat de la santé de ce Prince & celuy de son armée... » (*Gazettes*: 1645, p. 948).

La présente épître date donc de la première semaine d'octobre 1645.

Mais il m'assure encor que tu gueris
 Et que dans peu tu seras à Paris.
 Il dit pourtant qu'on aura quelque peine
 A t'affermir une jambe qui traisne,
 70 Quoy que les nerfs n'en soient pas retirez ¹ ;
 Que pour l'hiver tout au plus demeurez ²
 Ils marqueront ta blesseure funeste,
 Et qu'au Printemps les bains feront le reste.
 75 Je me console en ce que, tout l'esté,
 Bien loin du Rhin tu seras arrêté :
 Ce coup maudit, qui nous a mis en peine,
 Te peut sauver la Campagne prochaine ;
 Si tu la vas passer aux deux Bourbons ³,
 80 Ce sont pour nous des jours revenans bons.
 Car, quand tu pars pour aller à la guerre,
 Je croy des-ja qu'on te va mettre en terre.
 Ton Duc luy mesme, admirable en valeur, [133]
 Qui trois Estez a charmé le malheur ⁴,
 85 Nous fait trembler aussitost qu'il s'appreste
 Et part d'icy pour nouvelle conquête,
 Car il s'expose au plus rude danger,

1. De nos jours on dit encore, dans le langage populaire, que les nerfs se sont retirés d'un membre pour dire que celui-ci est paralysé.

2. « Demeurer » a encore ici le sens de « rester mort » que j'ai signalé plus haut (p. 91, n. 2) : les nerfs de la jambe « qui traisne » resteront comme morts jusqu'à la fin de l'hiver tout au plus, et, au printemps, les bains de Bourbon-Lancy et de Bourbon-l'Archambault (voy. v. 79) achèveront la guérison.

3. Bourbon-Lancy (en Bourgogne) et Bourbon-l'Archambault (en Bourbonnais).

« Il y a, à Bourbon-l'Ancy, des eaux minérales qui sont très-renommées... » (Expilly : I, 729). « Les eaux minérales de Bourbon-l'Archambault ont beaucoup de réputation, & elles sont très-fréquentées. » (*Id.* : 731).

4. Pendant les trois campagnes de 1643 (victoire de Rocroy), 1644 (victoire de Fribourg), et 1645 (victoire de Nordlingen).

Et la fortune est sujette à changer ;
 A tous momens, nous sommes à la veille
 90 De voir finir cette grande Merveille ;
 Je voy ses jours comme jours précieux
 Qui sont commis à la garde des Cieux ;
 Je lis assez, dans les choses futures,
 Qu'on le destine à grandes aventures,
 95 Et toutefois je ne puis m'empescher,
 Des que je voy la Campagne approcher,
 De m'escrier : Adieu, nostre esperance !
 Adieu, l'honneur & l'appuy de la France !
 Enfin, Amy trop tendrement aymé,
 100 Ce coup fatal, qui m'a tant allarmé,
 Permet encor qu'icy je te revoye
 Si je ne meurs de l'excez de ma joye.
 Que nous allons bien passer nostre temps !
 Que nous rirons ! que nous vivrons contens !
 105 N'estime pas qu'avecques tes bequilles
 Tu sois mal propre à l'entretien des filles :
 Je te respons que, si tu veux parler,
 Quoy qu'impotent, par tout tu peux aller.
 Mais, si tu veux attendre à te produire [134]
 110 Que sans baston tu te puisses conduire,
 Et si tu veux pour cela te priver
 Du plus doux bien que promette l'Hyver,
 Il t'en faudra chercher de plus solides.
 Quand nous verrons de vilains jours humides,
 115 La Comedie, apres un bon repas,
 A mon advis ne te déplaira pas.
 Comme je sçay que nostre Accademie
 A, de tout temps, esté ta bonne amie ¹,

1. Allusion ironique à *La Comedie des Academistes*, écrite par Saint-Evrémond en 1643, et qui est une spirituelle parodie des séances

Et que tu sçais distinguer le bel Art
 Et de Gombaut ¹ & du divin Menard ²
 Et de celui qui chante la Pucelle ³,
 Car ces trois-là sont hors de Parallele,
 Nous choisirons les plus beaux de leurs fruits
 Que fraîchement l'Automne aura produits ;
 Nous en aurons de ces autres Genies
 Dont tu cheris les douceurs infinies ;
 Nous lirons tout aupres de ton grand feu,
 Nous y jourrons quelque fois petit jeu,
 Nous y boirons, nous y dirons des fables,
 Nous y ferons cent contes agreables.
 Là, sans peril ny pour toy ny pour moy,
 Nous entrerons dans les champs de Rocroy,
 De Thionville & de Norlingue encore ;
 A nos plaisirs, nous joindrons Castelmores ⁴,
 Qui, de l'honneur de son Maistre amoureux, [135]
 Nous narrera ses exploits genereux ;
 Il nous dira de cet homme adorable
 Le sort contraire & le sort favorable,
 Et, seul des siens estant resté vivant,

de l'académie française. Cette parodie circule en copies manuscrites depuis deux ans ; elle sera imprimée pour la première fois en 1650.

1. Voy. p. 24, n. 1.

2. Voy. p. 26, n. 2.

3. Jean CHAPELAIN : voy. p. 40, n. 1.

4. Charles DE BAATZ (?-1673), seigneur de Castelmores, sert probablement dans les mousquetaires du roi (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 63 : 1508, f° 2). Je n'ai pas trouvé quel est le « maistre » dont il s'agit ici, c'est-à-dire sous les ordres de qui il sert.

Quelques années plus tard, Louis XIV lui fera prendre le surnom de *d'Artagnan*, parce que l'oncle maternel de Castelmores (Henri DE MONTESQUIOU, seigneur d'Artagnan) a rendu ce nom honorable « par sa bravoure dans le régiment des Gardes » (Cab. des titres : Chérin 17 : f° 13). C'est ce pseudo-d'Artagnan que rendra populaire Alexandre Dumas dans *Les trois mousquetaires*, d'après des *Mémoires* apocryphes.

140 Il en pourra parler comme sçavant ;
 Bref, au foyer rostissant la chastaigne,
 Nous bastirons cent chasteaux en Espagne.
 Si de sortir, par fois, on te deffend,
 Nous descendrons pour voir ce bel enfant,
 145 Cette charmante & mignonne Tourville ¹
 Qui fait desja tant de bruit dans la ville,
 Et convirons nos Muses, en passant,
 De rendre hommage à cét Astre naissant.
 Si quelquefois ton Medecin severe
 150 Te veut permettre un peu de bonne chere,
 Nous chercherons un lieu de liberté
 Oû, sans contrainte, on boira ta santé ;
 En certains temps, Guille vaut bien Riolo :
 C'est un friand instruit en bonne eschole ;
 155 Et, bien souvent, ce n'est pas chez Berné
 Ny chez Martin qu'on a le mieux disné ².

1. LUCIE DE COSTENTIN (1632 ?- ?), l'aînée des enfants de CÉSAR DE COSTENTIN, seigneur de Tourville (a), est âgée de 13 ans (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 213 : 5463, f° 2 v°); malgré son jeune âge, on la mariera dans quatre mois avec Michel DARGOUGES, baron de Gouville (100° vol. des *insin. du chlet de Paris* : f° 58). Parmi les *Autres œuvres poetiques de Monsieur de Boisrobert*, publiées par celui-ci dans le même volume que cette épître, on trouve (p. 35) une *Chanson pour Mademoiselle de Tourville*, qui a pour refrain : « Helas ! tu ne fais que de naistre | Et tu nous fais desja mourir. »

Son plus jeune frère, Anne-Hilarion DE COSTENTIN (1642-1701), qui n'a encore que trois ans, deviendra célèbre sous le nom de vice-amiral de Tourville.

2. GUILLE (b) est un traiteur ou un cuisinier (cf. Ep. XVIII, v. 80). Nous connaissons par Tallemant « le célèbre RIOLLE (b), le cuisinier de M. Martin ».

BERNÉ (b) est un traiteur (voy. Ep. XI, v. 41-42).

Quant à MARTIN (b), c'est un traiteur qui demeure au cimetière

(a) Et non pas *comte* de Tourville (voy. Cab. des titres : *Pièces orig.* 871 : 19546, f°s 37 et 38).

(b) Orthographe hypothétique.

160 Quand pour le goust nous aurons fait merveilles,
Nous passerons au plaisir des oreilles :
Nous entendrons des voix et des concerts
Qui te plairont autant que les beaux vers.
Bref, nous prendrons, avec juste licence, [136]
Tous les plaisirs que permet l'innocence,
Et nous sçaurons les regler à tel point
Que ton genouil n'en empirera point.

saint Jean (Du Pradel, *Le Livre commode...* : I, 314). Sa boutique, qui a pour enseigne *Aux torches*, était déjà renommée en 1635 (*Les Visions admirables du Pelerin du Parnasse* : p. 211-212).

A
MONSIEUR
DUPIN.

EPISTRE XXVI.

[écrite au milieu de l'été de 1644
ou de celui de 1645]²

Du Pin, qui m'as canonisé
Mais bien plustost ironisé
Dedans ton bel *Adieu de Forge* 3,
Tu n'as pas menty par ta gorge
5 Mais par ta main, en ce seul mot
Où tu m'as traité de devot.
Je ne conteste point les autres ; [138]
Je m'arreste aux faits qui sont nostres ;
Je veux qu'à toutes ces beautez
10 Ta Muse ait dit des veritez ;

1. Jean DUPIN (?-vers 1676) est un Normand qui naguère écrit des vers pour les ballets de cour. Des stances de lui paraîtront, en mars 1648, en tête du *Virgile travesty* de Scarron. A une date que je ne puis préciser, mais qui est antérieure à 1654, il deviendra trésorier des menus plaisirs du roi. A partir de novembre 1656, il rédigera une gazette rimée, *La Muse de la Cour*, qui paraîtra pendant deux ans. Après s'être ruiné dans l'office de trésorier des menus plaisirs du roi, il l'échangera, le 3 avril 1657, contre celui d'aide des cérémonies ; néanmoins, il conservera le titre de trésorier des menus plaisirs jusqu'à ce que tous ses comptes soient en règle.

Sur sa vie (complètement inconnue jusqu'à ce jour), ses intéressants projets (clôture et décoration du terre-plein du pont neuf, transformation du quartier du pré aux clercs, construction d'une halle sur la

Je ne suis revesche ny rude :
 Celle que tu traittes de Prude,
 A mon esprit est Prude aussi ;
 Enfin ce n'est point mon soucy ;
 15 Mais je suis obligé de dire
 Que tu m'as fait une Satyre,
 Et que toutes fois je pretends
 La rendre Eloge avec le temps,
 Car tu ne m'as pas fait connestre
 20 Qui je suis, mais qui je dois estre.

butte saint Roch, etc...), ses poésies inédites (épître à Foucquet, placet au roi), voy. Maurice Cauchie, *Jean Dupin, émule et continuateur de Loret*.

Bois-Robert lui adressera une seconde épître, qui paraîtra en 1659 dans *Les Epistres* (Livre I^{er}, Ep. VIII).

2. Cela résulte de la date de composition de *L'Adieu de Forges*.

3. *L'Adieu de Forges à Mademoiselle de l'Orme* forme une plaquette in-4^o de 28 pages (a). On trouvera plus loin (p. 265), réimprimée pour la première fois, cette longue pièce de vers, qui donne de précieux renseignements sur la société fréquentant les eaux de Forges vers 1645. Sur Forges et la fontaine de jouvence, voy. p. 87, n. 3.

(a) Le seul exemplaire connu de cette plaquette, mentionné au catalogue de la vente Rochebilière en 1884, était depuis lors demeuré introuvable. Son existence au château de Chantilly m'a été révélée par M. Georges Vicaire, de Chantilly, à qui j'avais demandé de bien vouloir le rechercher.

A MONSIEUR
DE LA
CHAMBRE

EPISTRE XXVII.

[écrite en août ou en septembre 1645]²

Il le remercie de son Livre, & luy parle de
Monseigneur le Chancelier & des grands
hommes qu'il a pour ses domestiques.

La Chambre, que tes *Caracteres*,
Pleins de doctrine & de mysteres,
S'impriment par des traits puissans
Dans nos esprits et dans nos sens !

1. Marin CUREAU (1595 ?-1669), seigneur de la Chambre, est médecin ordinaire du roi et médecin du chancelier Séguier ; il vit chez celui-ci. C'est en outre un écrivain remarquable, qui fait partie de l'académie française depuis 1635. Plus tard, Chapelain, dans son *Mémoire* à Colbert, dira de lui : « C'est un excellent Philosophe, & dont les Ecrits sont purs dans le langage, justes dans le dessein, soutenus par les ornemens, & subtils dans les raisonnemens... » ([Camusat], *Melanges de littér...* : p. 227). A la date qui nous occupe, il a 50 ans ; il a déjà publié quatre volumes, parmi lesquels, en 1640, *Les Caracteres des Passions* (Tome I^{er}), et, tout récemment, le 31 juillet 1645, le tome II du même ouvrage. C'est de ce dernier volume que le remercie Bois-Robert, dont l'épître date, par conséquent, du mois d'août ou du mois de septembre 1645 ; pendant cette période, Bois-Robert est successivement à Paris (voy. Ép. x), à la Ferté-sur-Aube (voy. Ep. XII et xxx), à Fontainebleau (voy. Ep. XIV), à Rouen (voy. p. 117, n. 1).

5 O Dieu ! que ton livre me semble
 Sçavant & poli tout ensemble ! [140]
 Que tu m'as fait un beau present !
 Je dy, sans estre complaisant,
 Qu'avec plus d'art que dans nos Odes
 10 Tu mesures tes periodes,
 Et que leurs ornemens divers
 L'encherissent dessus nos vers.
 Les fleurs qui parent ta doctrine
 N'y laissent voir aucune espine ;
 15 Bref, ton stile a tant de douceurs
 Qu'il fait quasi honte aux Neuf Sœurs ;
 Ces Deitez, que tu surpasses,
 Ont moins de force & moins de graces ;
 A voir jusqu'où tu peux aller,
 20 Je croy que tu peux esgaler
 Apollon luy mesme en doctrine,
 Comme Esculape en Medecine,
 Et faire de justes deffis
 Au pere aussi bien comme au fils.
 25 Seguier 3, ce Ministre admirable
 A qui pas un n'est comparable
 De tous ceux que nos Rois ont mis
 Dedans le Trosne de Themis,

et à Paris (voy. Ep. xxv). Sur Marin Cureau, voy. Kerviler, *Le chancelier Pierre Séguier* : p. 417-462 ; en particulier sur *Les Caractères des Passions*, voy. *Id.* : p. 428-438.

Plus tard, Bois-Robert lui adressera une autre épître, pour lui demander « des remedes contre sa Bile. » (*Epistres* de 1659 : Livre I^{er} : Ep. ix). Et dans le *Recueil des Epistres, Lettres et Prefaces de Monsieur de la Chambre*, figurera (p. 162) une lettre *A Monsieur l'Abbé de Bois-Robert*, lettre amicale non datée.

2. Voy. la note précédente.

3. Sur le chancelier Séguier, voy. p. 64, n. 1 (note qui se rapporte à l'année 1646), et Kerviler, *Le chancelier Pierre Séguier*.

30 Doit avoir l'oreille charmée
 Du bruit que fait ta Renommée.
 Qu'il doit estre content, d'avoir
 Un si rare homme en son pouvoir, [141]
 Avec d'autres puissans Genies
 Dont les vertus sont infinies ¹ !
 35 Il peut dans son appartement
 Borner son divertissement ;
 Il se le peut donner extrême
 S'il le veut borner en soy mesme ;
 Mais, comme il cherit en autruy
 40 La vertu qu'il mesprise en luy,
 C'est avec raison que je doute,
 Moy qui connoy ceux qu'il écoute,
 Si ces illustres anciens,
 Ces grands & fameux Citoyens
 45 De tant de nobles Republicques,
 Qui sont encor ses domestiques,
 Sont plus polis & plus sçavans
 Que ceux qu'il possede vivans.
 Te souvient-il, docte la Chambre,
 50 Du temps qu'avec eux dans sa chambre
 J'estois tous les soirs caressé ?
 Helas ! ce doux temps est passé,
 Et je ne pense à cette gloire
 Que pour affliger ma memoire

1. Outre Marin Cureau, le chancelier Séguier entretient le poète académicien Germain HABERT, abbé de Cerisy, l'avocat Daniel GUINY, seigneur de Priézac, l'avocat Jean BALESDENS (a), etc... Jusqu'à l'année précédente, il a eu également chez soi l'académicien Jacques ESPRIT (Kerviler, *Le chancelier...* : p. 415-602).

(a) Et non pas *Ballesdens* (voy. Cab. des titres : *Pièces orig.* 176 : 3718, f^o 3).

55 De ce doux bien, que j'ay perdu
 Parce qu'il ne m'estoit pas deu.
 On me consideroit, peut estre,
 Pour le seul respect de mon Maistre¹; [142]
 Car, si j'avois lors merité
 60 D'estre en domestique traité
 Par ce grand homme que j'adore,
 Je le meriterois encore :
 Je vaux mieux que je ne valois,
 Tu me l'as dit & tu le crois ;
 65 Segurier, d'ailleurs, je le confesse,
 Est incapable de foiblesse ;
 Il est du merite amoureux,
 Il est ferme, il est genereux.
 Qui donc a troublé mes delices ?
 70 Qui m'a fait ces mauvais offices ?
 Ah ! plus j'y pense, & plus je croy
 Qu'on n'en doit accuser que moy :
 Ma bonté m'a fait miserable ;
 J'ay pressé cet homme adorable ;
 75 Le desordre où je me suis mis
 Pour l'interest de mes amis
 A fait cet accident sinistre
 Et rebuté ce grand Ministre.²
 Ouy, par mon importunité
 80 Je l'ay justement rebutté ;
 Il sçait bien, ce cœur magnanime,
 Que trop aimer est tout mon crime ;
 Mais je suis devenu suspect
 Dés que j'ay blessé le respect ; [143]

1. Richelieu.

2. Cf. Ep. III, v. 55-56.

85 Et ce mauvais effet, que j'ose
 Tirer d'une si bonne cause,
 Devant ce divin jugement
 N'a pû passer legerement.
 Cependant tu veux que je croye,
 90 Et pour ma gloire & pour ma joye,
 Qu'en son cœur je suis restabli
 Et qu'il a mis tout en oubli :
 Tu dis qu'une legere faute
 Ne peut blesser une ame haute ;
 95 Que, s'il ne m'a point accordé
 Ce que depuis j'ay demandé ¹
 Quoy qu'il le peust en conscience,
 Je devois prendre patience,
 Et qu'il revenoit aisement
 100 Pour ceux qu'il aimoit tendrement.
 Cher amy, si j'ose te croire,
 Si je puis rentrer dans ma gloire,
 Redy luy ce que je t'ay dit :
 Que je renonce à son credit,
 105 Que je renonce à la fortune,
 Que je n'ay plus l'ame importune,
 Que je ne suis plus dans le temps
 Des dons & des acquits patens ²,
 Que je n'ay procez ny querelle,
 110 Que je suis exempt de tutelle,

[144]

1. Sans doute un brevet de conseiller d'Etat : cf. *Epistres* de 1659 : Livre II, Ep. vi ; Livre III, Ep. iii.

2. « ACQUITPATENT est un ordre ou mandement du Roy pour faire payer comptant par ses Tresoriers une certaine somme. L'Ordonnance de 1557 deffend aux Tresoriers & Receveurs de payer aucunes sommes en vertu d'*acquitspatents* ; toutefois ils ont encore lieu quand ils sont en bonne forme... » (Furetière 1690).

Que je n'ay pour mes interests
Besoin de cire ny d'arrests,
Et que, s'il me fait bôn visage,
Je n'en veux point d'autre advantage.

A MONSIEUR
LE BARON
DE BAUME¹.

EPISTRE XXVIII.

[écrite à Paris, en janvier 1646]²

Il se plaint à luy de ce qu'il est allé passer
l'Hyver en Provence, qu'il avoit accous-
tumé de passer à Paris au retour de la
Campagne.

Cœur genereux, de qui la haute estime
Passe bien loin les bornes de ma rime,
Amy commun d'Apollon & de Mars,
Qui, t'exposant aux plus rudes hazards, [146]

1. Ludovic DE FORTIA (16.-1646), baron de Beaumes (a), capitaine au régiment de la marine (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 276 : 7221, f° 6), s'est déjà signalé par sa bravoure en plusieurs occasions : le 24 février 1637, il fut blessé près du comte d'Harcourt, lors de la descente de l'armée navale en Sardaigne (*Gazettes* : 1637, p. 164) ; en 1644, chargé de commander dix galères qui devaient prendre part au siège de Rosas en Catalogne (*Gazettes* : 1644, p. 331), il mit pied à terre et combattit sur la brèche comme volontaire (*Id.* : p. 468).

Au moment où Bois-Robert lui écrit cette épître, le baron de Beaumes est en Provence (voy. sous-titre et v. 14 et 81-84), où, vraisemblablement, il tient prête une armée navale destinée à intimider le

(a) Et non pas *Baume*.

5 Ne laisses pas de voir encor des charmes
 Dedans nos vers au beau milieu des armes,
 Puis que le sort rigoureux a permis
 Que la Province arrache à tes amis
 Ton entretien si charmant & si sage
 10 Qui consoloit tout nostre voisinage,
 Puis que je voy qu'il nous en veut priver
 Tout le printemps ainsi que tout l'hyver,
 Souffre qu'en vers je pleure ton absence,
 Et qu'avec eux je te cherche en Provence
 15 Pour te conter de tristes veritez
 Depuis le jour que tu nous as quitez.
 Pour tes amis je connoy ta tendresse,
 Qu'en autre cœur on nommeroit foiblesse,
 Et je prevoy qu'en narrant leurs douleurs,
 20 A ce grand cœur j'aracheray des pleurs ;
 Mais je ne puis en supprimer l'histoire,
 Car, apres tout, il y va de ta gloire,
 Et faut qu'un homme en tous lieux estimé

pape, qui persécute alors les Barberini ; c'est du moins le bruit qui court à Paris (v. 57-60). A la fin de l'hiver, il transportera cette armée sur les côtes du Languedoc, mais on ne saura toujours pas « pour quel lieu elle est destinée » (*Lettres de Gui Patin...* : I, 499). Enfin, au printemps, la flotte en question ira mettre le siège devant Porto-Longone ; c'est là que le baron de Beaumes trouvera la mort (nuit du 27 au 28 octobre 1646), en prenant d'assaut les bastions ennemis (*Gazettes* : 1646, p. 1062).

C'est le deuxième fils de Paul DE FORTIA (?-1621), seigneur de Pilles (a) et baron de Beaumes, gouverneur de Berre et du château d'If, et conseiller d'Etat.

Son frère aîné, Pierre-Paul DE FORTIA (1600 ?-1682), seigneur de Pilles, tua jadis, le 13 juillet 1627, Marc-Antoine MALHERBE, fils du poète (*Œuvres de Malherbe...* : I, 349) ; en 1646, il est colonel du régiment de Pilles ; il deviendra plus tard maréchal des camps et armées du roi (1649), puis gouverneur et viguier de Marseille (1660).

2. Voy. la note précédente et, plus loin, le vers 26.

(a) Et non pas *Piles*.

Vaille beaucoup quand il est tant aymé.
 25 Chez Rossignol ¹, nos douces assemblées,
 Comme en Novembre, en Janvier sont troublées ;
 Nous y marquons, ainsi qu'au premier jour,
 Des sentimens de regret et d'amour,
 Et ne pouvons, mesme à force de boire,
 30 De ton objet détourner la memoire : [147]
 J'ay veu pour toy prendre un verre tout plein,
 Qui, de douleur, nous tomboit de la main.
 Pour ces airs guays, si bien mis en musique,
 Nous n'entonnons qu'un chant melancholique,
 35 Dedans l'enuy dont nous somme pressez,
 Qui sent encor le jour des trespassez.
 L'illustre Abbé de Jassinte ² s'emporte
 Dans sa douleur qui paroist la plus forte.
 Mais, quand j'entens une suite d'he las
 Du cher Faret ³ & du bon Vaugelas ⁴,
 40 Leur desespoir me paroist manifeste,

1. Voy. p. 82, n. 1.

2. Cyrus DE VILLERS-LA-FAYE (1617 ?-1665), dit l'abbé de Jassin (et non pas Jassinte comme dit Bois-Robert), est grand-maître de la chapelle du roi depuis un an (janvier 1645) (*Gazettes* : 1645, p. 32), et directeur de la congrégation *De propagandâ fide* depuis deux ans (janvier ou février 1644) (*Gazettes* : 1644, p. 100). Il est âgé de 29 ans. Quelques années plus tard, il deviendra abbé de Chaumont-la-Piscine (*Gallia crist.* : IX, 329), puis évêque de Périgueux (1653) (*Gazettes* : 1653, p. 912).

Son frère aîné, Claude DE VILLERS-LA-FAYE (?-1644), baron de Mauvilly, maréchal des camps et armées du roi, est mort à la bataille de Fribourg (5 août 1644) (Cab. des titres : *Pièces orig.* 3016 : 66865, f^o 37).

3. Nicolas FARET (1600-1646), académicien, est intendant de la maison et des affaires du comte d'Harcourt, ainsi que conseiller et secrétaire du roi. Son œuvre principale, *L'Honneste-Homme, ou l'Art de plaire à la Court*, parue en 1630, a eu un immense succès, qui se maintiendra jusqu'à la fin du XVII^e siècle : à la date qui nous occupe, elle en est déjà à sa 6^e édition ; elle se distingue par une grande

Comme celuy du fidelle Gineste 5
 Qui, tout outré, s'enfuit chez nos voisins
 Et de ses pleurs arrose leurs jardins 6.
 45 Mais Rossignol sur tout se desespere,
 Et sa moitié 7, qui seule veut luy plaire
 Et, approuvant cette juste amitié,
 Se laisse encore aller à la pitié :
 « He ! quoy, dit-elle, est-il hors du Royaume,
 50 « Ce brave amy, ce cher Baron de Baume ?
 « Et ce pays qu'on nomme Venessy 8,
 « Qui le retient, est-il si loing d'icy ?
 « Nous l'avons veu passer jusqu'en Espagne,
 « Nous l'avons veu partir chèque Campagne
 55 « Cherchant la mort comme un desespéré,
 « Et n'avons pas de moitié tant pleuré. [148]
 « S'il estoit là pour declarer la guerre

pureté de style. On sait qu'il est très lié avec Saint-Amand, qui aime faire rimer son nom avec *cabaret*, bien que Faret soit très sobre (Faret, *L'Honneste-Homme...* : p. 145). Il est âgé de 46 ans.

Huit mois après la présente épître (septembre 1646), Nicolas Faret mourra à Paris (Guichenon, *Histoire de Bresse et de Bugey...* : p. 38).

4. Claude FAVRE (1585-1650), seigneur de Vaugelas et baron de Pérourges, académicien, est âgé de 61 ans ; il est en train de travailler à ses *Remarques sur la langue françoise...*, pour lesquelles, cinq mois plus tard, il obtiendra un privilège (26 juin 1646), mais qui ne paraîtront que le 8 octobre 1647.

C'est le deuxième fils du célèbre Antoine FAVRE, successivement sénateur de Savoie, président du conseil du Genevois (1596), président du sénat de Chambéry (1610), gouverneur de la Savoie (1617), et qui, très lettré, fut un des fondateurs de l'Académie florimontane d'Annecy (Révérend, *Le président Favre, Vaugelas et leur famille...*).

5. A cette époque, il y a des GINESTE en Provence, en Languedoc, et à Paris (Cab. des titres : *Pièces orig.* 1327 : 30037, 30038, 30039). Je n'ai pu découvrir auquel fait allusion Bois-Robert ; c'est vraisemblablement au même personnage que s'adresse l'épître xxx.

6. Sans doute les jardins de THÉVENIN, où tout le voisinage vient se promener (voy. p. 235, n. 1, et p. 43, n. 2).

7. Voy. p. 83, n. 4.

8. Le comtat venaisin, où se trouve la baronnie de Beaumes.

« Au successeur de l'Apostre saint Pierre
 « Sur tant de bruits qu'on fait icy courir,
 60 « Je suis d'accord qu'il y pourroit mourir ;
 « Et sçay de plus qu'il ne fait pas la nicque,
 « En libertin, au foudre Evangelique ;
 « Mais, au contraire, il attend dans ce lieu,
 « En grand repos, les promesses d'un Dieu ;
 65 « Et ne voi pas que l'on doive rien craindre
 « Ny que pas un ait sujet de se plaindre. »
 Je lui respons que, t'ayant veu parti
 Pour la Campagne, où Dieu t'a garanti,
 Nous avons tous esperé qu'en Automne
 70 Nous reverrions ton Illustre personne ;
 Et, maintenant qu'on en pense jouir
 Et qu'avec toy l'on croid se resjouir,
 Une bizarre et facheuse aventure
 T'enleve au loin ; c'est de quoy l'on murmure.
 75 Pour toy, cher Baume, estant aimé par tout,
 De ton chagrin tu viendras bien à bout :
 En possedant des qualitez si belles,
 Tu feras là des amitiés nouvelles,
 Qui te pourront consoler aisement
 80 D'avoir quitté ce Climat si charmant.
 Comme Paris, je sçay que la Provence
 A ses plaisirs, & mesme en abondance ; [149]
 J'ayrens des-ja que le vray Scuderi ¹

1. Georges DE SCUDÉRY (1601-1667) est à Marseille depuis 13 mois (décembre 1644), en qualité de gouverneur du fort de Notre-Dame-de-la-Garde ; il y est avec sa sœur Madeleine ; tous deux y resteront encore un an et demi, jusqu'au 21 août 1647 (Perrier, *Scudéry et sa sœur à Marseille...* : p. 31 et 83). Depuis deux ans, il a cessé définitivement d'écrire des pièces de théâtre, après en avoir composé seize. Il a 45 ans. Il s'occupe de l'impression de son recueil de poésies

Et Mascaron t'ont à demy gueri ;
 85 Certainement ce sont deux hommes rares,
 Qu'en un desert & parmy des barbares
 Sans nul ennuy tu pourrois frequenter ;
 Je croy pour eux que tu nous vas quitter.
 Excuse, amy, la douleur qui m'emporte,
 90 Et la modere en la voyant si forte ;
 Tu le pourras si tu veux t'obliger,
 Avant que Mars te fasse desloger
 Ou pour l'Espagne ou bien pour l'Italie,
 De venir voir cette trouppe jolie.
 95 Je tacheray d'adoucir cependant
 Ce qu'elle aura d'ennuis en t'attendant.
 Si tu ne peux à nos vœux satisfaire,
 Qu'on sçache au moins quand tu le pourras faire,
 Car nous serions sans doute au desespoir
 100 Si tu partois sans qu'on te peust revoir.

intitulé *Le Cabinet de M^r de Scudery, gouverneur de Nostre Dame de la Garde*, qui paraîtra dans quatre mois (2 mai 1646).

Quant à l'adjectif *vray*, appliqué ici à Scudéry, il a sans doute le sens suivant, qu'on trouvera quatrevingts ans plus tard dans le *Dictionnaire* de Furetière : « On dit qu'un homme est vrai, pour dire qu'il parle & qu'il agit sans déguisement. » (Furetière 1727). Cette définition s'accorde parfaitement avec ce qu'on sait du caractère de Scudéry.

1. Voy. p. 29, n. 1.

A
MONSIEUR
ROSSIGNOL.

EPISTRE XXIX.

[écrite en un lieu et à une date inconnus]

Il luy parle avec estonnement du grand
Talent qu'il a pour les Chiffres ².

Rossignol, qui souvent t'amuses
Au doux entretien de nos Muses,
Et qui, de ces neuf Doctes Sœurs,
Connois la force & les douceurs,
5 Souffre qu'un moment je delasse
Ton esprit, qu'un Chiffre embarrasse ;
C'est trop sué, c'est trop resvé. [151]
Mais c'en est fait : tu l'as trouvé ;
J'en suis ravy, je te l'advoue,
10 Par-ce qu'il faut que je me joue,
Et tu semblois trop serieux
Quoy que tu sousrisses des yeux.
Dy moy, cher amy, je te prie,

1. Voy. p. 82, n. 1.

2. Cf. Ep. xxx : v. 103-110.

Par quelle admirable industrie
 Tu t'es fait sçavant en ce point
 Que le sçavant ne comprend point.
 Par quel Art, s'il n'est pas magique,
 Mets-tu ce secret en pratique,
 Qui fait qu'on t'admire & te crainct
 Et qu'on te croid ou diable ou saint ?
 Quelle adresse incomprehensible
 Sans l'aide d'un maistre invisible
 T'a peu faire ainsi penetrer
 Où nul que toy ne peut entrer ?
 Tu connois tous les caracteres,
 Tu confonds tous les secretaires,
 Tu desbrouilles esgalement
 Et le François et l'Allemand ;
 En fin tout cede à ta science,
 Tout cede à ton experience ;
 Il n'est plus rien dessous les Cieux
 Qu'on puisse cacher à tes yeux ;
 Et croi que ces yeux de Lyncée ¹ [152]
 Lisent mesme dans la pensée.
 Que ton service est eclatant
 Et que ton Art est important !
 On gagne par luy des Provinces,
 On sçait tous les secrets des Princes,
 Et par luy, sans beaucoup d'efforts,
 On prend les villes & les forts.
 Vraiment cét art est bien commode ;
 De grace, apprens moy ta methode,

1. LUNKEUS, argonaute ; ses regards étaient si perçants qu'ils pénétraient jusque dans les entrailles de la terre (Apollónios de Rhodes, *Argonautika* : I, 151-155).

Et justifie, en m'instruisant,
 Les temps passez & le present ;
 45 Car ceux qu'on bat & met en fuite
 Jurent qu'un Diable est à ta suite,
 Et que d'invisibles laquais
 D'enfer rapportent leurs paquets ;
 Mais, amy, cét art qu'on admire
 50 Vient de Dieu seul qui te l'inspire ;
 Ce fut de luy que tu l'appris,
 Luy seul éclaira tes esprits,
 Et, pour ta bonté singuliere,
 Il te donna cette lumiere,
 55 Dont Armand, Jules, et Louis ¹
 Ont paru mesmes esblouis.
 Certes j'ignore ton adresse,
 Je ne comprends point la finesse
 De ton secret ; mais je sçay bien
 60 Qu'il t'a donné beaucoup de bien ;
 Tu le merites, & je gage
 Qu'il t'en donnera davantage :
 Tousjours fortune te rira,
 Et, tant que guerre durera,
 65 Bellonne exaltera tes Chiffres
 Parny les tambours & les fifres.

[153]

1. Richelieu, Mazarin, et Louis XIV.

A
MONSIEUR
GINESTE.¹

EPISTRE XXX.

[écrite à la Ferté sur Aube, au début de la seconde quinzaine
de septembre 1645]²

Il luy parle advantageusement des belles lettres
qu'il a receues de luy, & luy demande des
nouvelles de Paris & de ses amis.

Amy franc, aymable Gineste,
Dont l'esprit habile & modeste
Seroit du grand monde connu
S'il n'estoit pas si retenu,
Puis-que ta propre modestie
De ton los t'oste une partie,
Souffre que par bonne amitié
Je te sauve l'autre moitié,
Que je rende à celuy que j'aime
Ce qu'il se derobe à luy mesme.
Seul tu feins d'ignorer le prix
Des Epistres que tu m'escris,

[155]

1. Voy. p. 197, n. 5.

2. Voy. p. 206, n. 1 et 2, et p. 205, n. 1.

De ces excellentes Epistres
 Qui n'ont rien de bas que les titres,
 15 Car ton stile est digne d'un Roy,
 Et tu l'as prodigué pour moy ;
 Souffre, apres tout, que je te die
 Qu'en Bourgongne et qu'en Normandie
 Sommeze ¹ & Corneille ² ont trouvé
 20 Ce stille fort et relevé,
 Et ce seroit n'estre pas sage
 Que chercher meilleur tesmoignage.
 Si tu veux y joindre le mien,
 Prens-le encore, il ne tient à rien ;
 25 Je m'y connoy, je te l'advoue,
 Et c'est par là que je te loue ;
 On dit (mais peut-estre qu'on ment)
 Que j'ay l'art d'escrire aisément,
 Que ma plume est des moins forcées
 30 Lors qu'elle exprime mes pensées ³,
 Et que mon esprit pur & net
 Se sent un peu du Cabinet ⁴ ;

[156]

1. Claude SAUMAISE (1588-1653), le célèbre érudit bourguignon, professe depuis 1631 à l'académie de Leyde. Il a 57 ans (Moréri). A la mort de son père, il vint en France, où il fit un séjour de trois ans : arrivé en décembre 1640 (*Lettres de Gui Patin...* : I, 178), il repartit en Hollande le 4 novembre 1643 (*Id.* : I, 342), malgré les efforts de Richelieu puis de Mazarin pour le retenir. Bois-Robert parle donc ici d'un souvenir qui date d'au moins deux ans ; à moins que les vers 18-20 ne veuillent simplement dire : Saumaise le Bourguignon et Corneille le Normand ont trouvé ce style... etc.

2. Pierre CORNEILLE (1606-1684), à cette date, s'occupe de l'impression de *La Suite du Menteur*, qui va paraître le 30 septembre ; en même temps, vraisemblablement, il achève *Héraclius*. Il a 39 ans.

3. Cf. la *Préface* de Mascaron (p. 29), les Ep. xxxv (v. 1-6), xxxviii (v. 17-20, 40-41), et xxxix (v. 90-98) ; et, dans les *Epistres* de 1659 : Ep. dedic. ; Livre I^{er}, Ep. x, Ep. xii (v. 19 et suiv.) ; Livre III, Ep. viii (v. 10-18) ; Livre IV, Ep. iii (v. 44-46), Ep. ix.

4. « Cabinet signifie aussi un petit lieu retiré, dans les maisons

Mais comme, dans sa connoissance,
 Il juge et void mieux qu'il ne pense,
 35 Trouve bon que sur son credit
 J'ose appuyer ce que j'ay dit.
 C'est assez parlé de ta prose ;
 Discourons en vers d'autre chose,
 Car je craindrois de te blesser
 40 Et je l'ay fait sans y penser.
 Dy moy quels sont tes exercices,
 Tes passetans & tes delices
 Dans Paris, depuis que la Cour
 A quitté ce Divin sejour ¹.
 45 Fay moy sçavoir ce qui se passe
 Dans le Palais & dans la place. ²
 Puis-que ny le Palais Royal
 Ny l'Hostel du Grand Cardinal ³
 Ne fournissent plus ces gazettes
 50 Et ces doux mets dont tu me traites,
 Fay si bien avec Renaudot ⁴
 Qu'il t'ayde à payer ton escot ;

ordinaires, qui n'est souvent fermé que d'une cloison : c'est où l'on estude, & où l'on serre ce qu'on a de plus precieux. » (Furetière 1690).

1. On verra plus loin (p. 206, n. 2) que cette épître est écrite en 1645 après le 1^{er} août. Cette année, le départ du roi et de la cour pour Fontainebleau eut lieu le 11 septembre (*Gazettes* : 1645, p. 888). Ils y séjournèrent jusqu'au 23 octobre (*Id.* : 992). La présente épître est donc écrite entre le 15 septembre et le 26 octobre 1645 ; mais elle date sûrement des quelques jours qui suivent le 15 septembre, car Bois-Robert ira ensuite à Fontainebleau (voy. Ep. xiv), puis rentrera à Paris avant le 7 octobre (voy. Ep. xxv) après avoir passé un ou deux jours à Rouen.

2. La place royale.

3. L'hôtel de Mazarin, rue Vivien ; il occupe une partie de l'emplacement où se trouvera, au xx^e siècle, la bibliothèque nationale (*Plan de Gomboust*).

4. Théophraste RENAUDOT (1584-1653), docteur en médecine, est directeur de la *Gazette*, qu'il fonda en 1631 ; il est en outre intendant dnéral des bureaux d'adresses (bureaux de placement et agences de

Consulte nos amis fidelles,
 Car je ne vy que des nouvelles
 55 Dans ce lieu sauvage et desert
 Où nul passant n'est descouvert ¹.
 Sur tout, mon ame estant troublée
 Des menaces de l'assemblée ², [157]
 Di moy ce que fait le Clergé
 60 Et quand il aura son congé,
 Car il ne fait ses exercices,
 Qu'aux despens de nos Benefices ;
 Conte moy tous les accidens
 Et du dehors & du dedans.
 65 Dy moy si nostre Accademie,
 Qui fut tousjours ta bonne amie,
 Acheve l'F, & si le G
 En son lieu se void subrogé ³ :
 Favre ⁴, que ce beau corps inspire,
 70 Te fournira dequoy m'instruire.
 Parle moy des nouveaux apprests
 Et de l'Hostel ⁵ & du Marets ⁶,
 Et me dy si la Comedie
 Est morte, ou n'est que refroidie.
 75 Songe au moins que tu m'as promis

renseignements), dont il est le créateur. Il avait aussi, malgré les protestations des médecins et apothicaires de Paris, organisé des consultations médicales gratuites pour les pauvres. Mais, après la mort de Richelieu, lorsque l'appui de celui-ci lui manqua, ses ennemis l'attaquèrent et eurent gain de cause : depuis le 1^{er} mars 1644, il n'a plus le droit d'exercer la médecine à Paris (*Lettres de Gui Patin... : I, 197, 327, 340, 375*). Il est âgé de 61 ans.

1. Son prieuré de la Ferté-sur-Aube (voy. Ep. x et xii).

2. Voy. p. 91, n. 3.

3. Six mois plus tard, à la fin de mars 1646, l'académie sera encore loin d'avoir terminé la lettre F (Ep. vi : v. 38-40).

4. Claude FAVRE, seigneur de Vaugelas (voy. p. 197, n. 4).

5. Le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne (rue Mauconseil).

6. Le théâtre du Marais (vieille rue du Temple).

De me parler de nos amis,
 Et sur tout de ces deux que j'ayme,
 Comme tu sçais, plus que moy-mesme.
 Dy donc si nostre cher Faret ¹,
 Qui de vice *omnino caret*,
 Qu'en tous lieux sa vertu renomme,
 Et qui vaut bien son *Honneste homme*,
 N'est pas encore demeuré
 Au quartier neuf Saint Honoré ², [158]
 Si son Adorable Princesse
 Va bien-tost prendre de l'Altesse ³,
 Si sa moitié ⁴ se porte bien,
 Enfin s'il ne luy manque rien.
 Dy moy si Rossignol ⁵ encore,
 Qu'à l'égal de l'autre j'honnore,
 Doit enfiler le long boiau
 Pour aller à Fontaine-bleau ;

1. Voy. p. 196, n. 3.

2. Chez le comte d'Harcourt, dont l'hôtel est aux Tuileries. C'est là qu'il mourra un an plus tard (le 8 ou le 9 septembre 1646, d'après Jal) : en effet, dans le 101^e vol. des *insin. du chlet de Paris* (f^o 13 v^o), je trouve un acte de donation passé, le 27 août 1646, par « Nicolas Faret, con^{sr} et secre^{re} du roy, maison et couronne de France et de ses finances, et intendant de la maison et affaires de monseig^r le Comte d'Harcourt, grand esc^{er} de France, estant logé en l'hostel de mond' seig^r au palais des Thuilleries, de présent estant au lict malade... »

3. Sans doute la fille du comte d'Harcourt, Armande-Henriette DE LORRAINE, âgée de 5 ans et demi (Moreri).

4. Devenu veuf d'une première femme, Nicolas FARET s'est remarié, au plus tard le 28 septembre 1643 (a) (Cabinet des titres : *Pièces orig.* 1099 : 25299, f^o 8), avec Marthe PAVILLON, sœur de Nicolas PAVILLON, évêque d'Alet, et tante de la femme de ROSSIGNOL (voy. p. 83, n. 4).

Si Bois-Robert demande des nouvelles de la femme de Faret, c'est peut-être parce qu'il sait qu'elle est enceinte de quatre mois (voy. Jal).

5. Voy. p. 82, n. 1.

(a) Et non pas à la fin de 1644 ou au début de 1645 comme le dit Jal.

Dy moy comme va la grossesse
 De cette Nymphé, qu'il ne cesse
 95 De mignotter & de baiser
 Comme s'il venoit de l'espouser ¹ :
 Il faut confesser, à leur gloire,
 Qu'il ne s'est rien veu dans l'histoire
 Ny dans les fables de jadis,
 100 Sans excepter les Amadis,
 Qui d'amitié puisse debattre
 Avec un couple si folatre.
 Cependant, qu'il est serieux
 Alors qu'il traite avec les Dieux !
 105 Son adresse est incomparable,
 Son secret est inimitable :
 Il semble faire, en deschiffrant,
 Un miracle presque aussi grand
 Que s'il desbrouilloit la lumiere
 110 D'avecque la masse premiere ². [159]
 Mais cessons ; un mieux avisé
 L'auroit ailleurs canonisé ;
 Bien-tost, en prose, cher Gineste,
 Je te pourray dire le reste ;
 115 Je veux, sans l'aide de mes vers,
 Respondre à ses bien-faits divers ³ ;
 En rimant je leur faits injure ;
 Comme ils sont pour moy sans mesure,
 Je n'en veux pas avoir aussi
 120 Quand je luy diray grammercy.

1. Voy. p. 83, n. 4. Ce vers a une syllabe de trop.

2. Cf. Ep. XXIX.

3. Cf. Ep. IX et X.

A
MONSIEUR
ANGOT.

EPISTRE XXXI.

[écrite à Paris, à une date inconnue]

Il le prie d'adviser M. le President Tubœuf ²
qu'il a veu Monsieur d'Emery ³, suivant
son ordre.

Angot, ce matin que ma Bille ⁴
Me deffend d'aller par la ville
Parce que je me suis purgé
Pour en estre un peu soulagé ⁵,
Souffre que ce billet en rime,

Titre : au lieu d'adviser, le texte porte ailleurs. Je me permets cette indispensable correction d'une faute d'impression.

1. Nicolas ANGO (a) (vers 1585-1651) est un Rouennais ; il est « conseiller et secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances » depuis le 26 février 1644 (Cab. des titres : *Carrés d'Hoxier* 27 : f^{os} 206, 207, 209).

2. Jacques TUBEUF (1607?-1670) est président à la chambre des comptes depuis le 17 novembre 1643 (*Gazettes* : 1643, p. 1024). Il est en outre intendant des finances de France, et surintendant de la maison de la reine régente. Il a près de 40 ans. Par sa mère, Marie TALON, il est cousin germain du célèbre Omer TALON, II^e du nom (1595-1652),

(a) Et non pas *Angot* (voy. Cab. des titres : *Pièces orig.* 68 : 1388, f^o 20 : signature du fils de Nicolas ANGO).

Où j'ay tres-peu passé la lime, [161]
 Pour moy demande à ta bonté
 Un office plain d'équité.
 J'apprends que Messieurs des Finances
 Signent demain les Ordonnances⁶;
 Et, d'autant que ton President,
 Ce digne & fameux Intendant,
 M'a dit que si je voulois faire
 Assigner celle de mon frere⁷
 Il falloit qu'il fust controllé
 Par le bon seigneur de Tanlé,
 Je te conjure de luy dire,

avocat général au parlement de Paris, l'un des plus grands magistrats du XVII^e siècle (Cab. des titres : *Cab. d'Hozier* 325 : 9057, f^o 2. — Moreri : X, 28).

3. Michel PARTICELLI (1597 ?-1650), seigneur d'Emery et de Tanlay, naguère intendant des finances, est, depuis juin 1643, contrôleur général des finances (*Gazettes* : 1643, p. 498). Il a près de 50 ans. Bien qu'il soit théoriquement sous les ordres de Nicolas le Bailleul, surintendant des finances, c'est lui qui, en réalité, administre les finances de France (voy. p. 101, note 2, et p. 109, note 2). Il restera célèbre par la *taxe des aisés* et la remise en vigueur de l'*édit du toisé*, qui l'ont rendu impopulaire et seront une des causes premières de la Fronde. Il a « l'esprit assez fin », dit Tallemant (IV, 24).

L'un de ses frères, Jean PARTICELLI (et non pas son père, comme le prétend Tallemant : IV, 23), fut autrefois condamné à Lyon, le 9 avril 1620, comme banqueroutier et faussaire (*Recueil de plusieurs procez criminels qui ne sont point imprimés* : p. 589. — Cab. des titres : *Carrés d'Hozier* 481 : f^o 334).

4. Bile.

5. Voy. p. 5, n. 1.

6. Voy. p. 96, n. 5.

7. Antoine LE MÉTEL (?-vers 1656), seigneur d'Ouville, frère aîné de Bois-Robert, est géographe et ingénieur-hydrographe. Depuis quelques années il écrit des comédies; en cette année 1646, il en publie quatre : *Les Morts vivants* (18 mai), *Jodelet astrologue* (22 juin), *Aymer sans sçavoir qui* (automne), et *La Coiffeuse à la mode* (6 novembre); les trois premières sont dédiées à des amis de Bois-Robert : l'archevêque de Rouen, le marquis de Villennes, et la marquise de Saint-Germain. Ses sept ans de service aux armées ne l'ont pas enrichi, et Bois-Robert sera bientôt obligé de l'entretenir. Sur le payement de sa pension, cf. les *Epistres* de 1659 : Livre IV, Ep. III.

20 Quand tu devrois l'en faire rire,
Que j'ay donné bien des combas
Et que j'ay perdu bien des pas
Avant qu'oser en assurance
Luy parler de cette ordonnance ;
Car ce visage, que je crains,
25 Renversoit toujours mes desseins ;
Chez luy ma voix restoit muette
Et n'osoit passer la lulette.
A la fin, j'ay fait un effort,
Voyant que je me faisais tort ;
30 Mais j'offençois bien davantage
Ce franc & genereux courage,
Qui, n'estant pas tel qu'on le peint,
Doit bien plus estre aymé que craint, [162]
Par-ce qu'il est toujours propice
A qui demande avec justice.
35 ANGOT, qu'il m'a veu de bon œil !
Je te jure que son accœuil
Vaut mieux que toute la finance
Que j'attens de cette Ordonnance.
Conte l'histoire au President ;
40 Rends luy mon bon-heur evident,
Affin que rien ne l'embarasse
S'il veut demain nous faire grace
Et donner à la pension
Une bonne assignation ¹.

1. Voy. p. 96, n. 3.

A
M A D A M E
R O S S I G N O L.

EPISTRE XXXII.

[écrite à Forges, en juin-juillet 1645 ou en avril-mai 1646] ²

Il luy écrit de Forge le triste estat où l'a mis
la bile ³.

Un buveur d'eau, qui fait pitié,
Plus confisqué que Sabatié ⁴,
Plus embilé que Nicodeme ⁵
Avec sa face de Caresme

1. Voy. p. 83, n. 4.

2. Durant les années qui nous intéressent (automne 1644 à été 1646), c'est pendant ces deux périodes que Bois-Robert séjourne en Normandie (voy. Ep. ix et xxiv).

3. Voy. p. 5, n. 1.

4. François SABATHIER (?-avant 1674), seigneur d'Angerville-la-Rivière, était, depuis le 12 décembre 1640, trésorier général des parties casuelles. Le croyant fort riche, Richelieu lui fit épouser, le 14 décembre 1640, Marie-Lucie CHASTEIGNER, « qui estoit un peu sa parente » (Tallemand : II, 227), et qui était sœur de Charles CHASTEIGNER, marquis de la Roche-Posay, et nièce d'Henri-Louis CHASTEIGNER, évêque de Poitiers, ainsi que d'Isaac de LA ROCHEFOUCAULD, baron de Montendre (*Gazettes* : 1640, p. 840. — 96^e vol. des *insin. du chlet de Paris* : f^o 102. — Du Chesne, *Hist. général. de la maison des Chasteigner* : p. 419, 439, 445). « Mais elle mourut bientôt. Sans cela, le Cardinal eust soutenu cet homme, qui, faute de conduite et d'appuy, donna du nez en

5 Et son œil jaune & son teint blesme,
 Peut-il, sans commettre un blasphème
 Et sans redouter l'Anatème, [164]
 Vous dire en rime qu'il vous ayme
 Et qu'estant l'aimable moitié

terre et fit banqueroute. » (Talleyrand : II, 227). Sa femme dut, en effet, mourir très peu de temps après leur mariage, car cinq mois plus tard, le 25 mai 1641, son office de trésorier général des parties casuelles fut saisi, et adjugé à un autre, « faute de paiement des sommes dont il estoit demeuré redevable » au roi. (Chambre des comptes. *Mémoriaux*. 1640-1641 : p. 1073). Ses biens furent mis « en direction » (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 593 : 15592, f° 2). « De peur de ses créanciers,... il se retira en Bretagne chez M. le duc de Brissac (a), et il se mit aux bonnes grâces du Duc et de la Duchesse. Ce fut là que M^{me} de Brissac (b), qui jusques alors s'estoit picquée d'une grande prudence, trouva cet homme à son goût, et l'aima si esperduement qu'on a dit qu'elle luy tiroit ses bottes. Elle l'espousa en cachette. » (Talleyrand : II, 227). Le 23 janvier 1642, l'office de trésorier général des ponts et chaussées de France, qu'il possédait également, fut aussi saisi et adjugé à un autre (Chambre des comptes. *Mémoriaux*. 1642 : p. 117).

L'épithète de « confisqué » s'applique parfaitement à Sabathier, car elle signifie *ruiné* : « CONFISQUÉ se dit aussi d'une chose qui apparemment est perdue ou ruinée... Il a déplû à son Maistre, il est *confisqué*. Cet habit est *confisqué*, je ne le puis plus mettre... » *Confisqué* convient bien aussi à Bois-Robert, qui a le corps *ruiné* : « On dit, en parlant des qualités d'un corps, qu'un homme a un corps flouet, un corps confisqué, pour dire qu'il est en mauvaise santé. » (Furetière 1690 : articles CONFISQUÉ et CORPS).

5. Je n'ai trouvé l'adjectif « embilé » dans aucun dictionnaire de l'époque ; il est probable que c'est Bois-Robert qui le forge pour la circonstance.

Au XVII^e siècle, la bile, au sens figuré, c'est la tristesse mêlée de colère (« melancholy intermixed with choller », dit Cotgrave en 1632). Or il n'y a, ni dans les évangiles dits canoniques ni dans les évangiles dits apocryphes, aucun passage qui fasse voir Nicodème « embilé ». J'ai pensé qu'il s'agissait là d'une tradition populaire ayant son origine dans le caractère de Nicodème tel que l'avaient peu à peu créé les auteurs de « mystères » du moyen âge. J'ai soumis cette hypothèse à M. Gustave Cohen, à qui la littérature du moyen âge est particulièrement familière. M. Cohen s'y est rallié complète-

(a) François DE COSSÉ, pair et grand pannetier de France, lieutenant général au gouvernement de Bretagne.

(b) Anne DE COSSÉ, deuxième fille du précédent, alors âgée de 18 ans (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 212 : 5450, f° 39).

10

D'un qui fut un autre soy-mesme,
 Il pretend, d'une ardeur extresme,
 Un bon tiers dans vostre amitié
 Plus douce que succe à la creime ¹ ?

ment, et a eu l'obligeance de me signaler : 1° comme preuves de la grande popularité de Nicodème au moyen âge, les *Trois versions rimées de l'évangile de Nicodème*, par Chrétien, André de Coutances, et un anonyme ; 2° comme textes de mystères mettant en scène un Nicodème « embilé », des passages de *La Résurrection du Sauveur* (xii^e siècle) (*Théâtre français du moyen âge* : p. 18) et de *La Passion Nostre Seigneur* (xv^e siècle) (*Mystères inédits du quinzième siècle* : II, 268).

Quant à Bois-Robert, il est « embilé » non pas au sens figuré mais au sens propre : toute sa vie, en effet, il attribuera à un excès de bile ses malaises physiques (voy. p. 5, n. 1).

1. Le ménage Rossignol n'a donc encore qu'un enfant.

A MADAME
LA MARQUISE
DE SAINT
GERMAIN¹.

EPISTRE XXXIII.

[écrite à Paris, entre le 16 juin et le 9 juillet 1646]²

Il se plaint à elle de sa longue absence, & la conjure de revenir à Paris.

Quoy donc ! adorable Marquise,
La Cour, que vostre cœur mesprise,
Doit-elle perdre tout l'esté
L'ornement de vostre beauté³ ?
Luy voulez-vous ravir les graces

1. Agnès LE BAILLEUL (?-1706), fille de Nicolas LE BAILLEUL, surintendant des finances (voy. p. 106, n. 3), est mariée depuis deux ans (mars 1644) avec Henri FOUCAULT (1608 ?-1678), marquis de Saint-Germain-Beaupré, gouverneur de la Marche et conseiller d'État, qui deviendra en 1649 maréchal des camps et armées du roi (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 277 : 7242, f° 2 v°). Sur les rapports intimes des deux époux, voy. Tallemant (V, 399 ; IV, 532).

Elle est donc la belle-sœur de Louis FOUCAULT (1616 ?-1659), comte du Dognon, vice-amiral, qui vient de prendre part au combat naval d'Orbitello (14 juin).

Elle a deux sœurs : Elisabeth, dont il sera question plus loin

Qui par tout marchent sur vos traces ? [166]
 Pensez vous que l'amour aussi,
 Qui prend pour vous tant de soucy
 Et qui par tout vous accompagne,
 10 Se plaise tant à la campagne ?
 Depuis que cet enfant aillé
 Avecque vous s'est envolé,
 Les yeux qu'il fournissoit d'amorce
 N'ont plus de pouvoir ny de force ;
 15 Tous leurs charmes sont superflus,
 Et je voy qu'on ne les craint plus.
 Ouy, des la premiere desmarche
 Qu'il fit pour aller à la Marche ⁴,
 Par tout on fit trefve d'amour ;
 20 Et, dans Paris & dans la Cour,
 Nos beautez furent negligées,
 Et je les vy fort affligées.
 « On nous punit de nostre orgueil,
 « Dirent-elles (la larme à l'œil).
 25 « Par-ce qu'en tous lieux nos visages
 « Recevoient mille vains hommages,
 « Nous crusmes que rien icy bas
 « N'estoit esgal à nos appas ;
 « Les fous qui nous ont adorées
 30 « Nous ont faussement comparées

(p. 290, n. 1), et Marie (1626 ?-1712), mariée depuis neuf mois au marquis d'Uxelles (Moreri).

2. Cette épître est écrite à Paris (voy. sous-titre et v. 71-74) pendant un été (v. 3). Pendant l'été de 1645, Bois-Robert séjourne en Normandie jusqu'au début du mois d'août ; puis, ne faisant que passer par Paris, il s'en va à la Ferté-sur-Aube, où il reste jusqu'en septembre (voy. Ep. x, XII et xxx). Ce n'est donc que pendant l'été de 1646 qu'il peut écrire cette épître. Mais il l'écrit pendant que la cour est à Paris (v. 2-4, 69-74) ; or la cour rentre de son voyage en Picardie les 14 et

« A la divine saint Germain,
 « Et nostre cœur, superbe & vain [167]
 « Comme celui du premier Ange,
 « S'est perdu dans cette louange ;
 35 « Ce pendant nous voyons trop bien
 « Que sans elle on n'avance rien,
 « Et que nos yeux, en son absence,
 « N'ont plus ny force ny puissance.
 « Que nous sert d'estre en ces beaux lieux,
 40 « Le charme & le plaisir des yeux,
 « Si pas une Ame ne soupire
 « Et ne reconnoit nostre Empire,
 « Si l'amour se va promener
 « Affin de nous abandonner,
 45 « Et si ce petit Dieu volage
 « N'aime & ne suit qu'un seul visage ? »
 Voyla comme elles murmuroient,
 Dans le mal qu'elles enduroient ;
 Et ces beautez inconsolables
 50 D'aucun plaisir n'estoient capables.
 D'un costé, leur esprit jaloux
 Pestoit jour & nuit contre vous ;
 Mais, sentans que leur impuissance
 Duroit autant que vostre absence,
 55 Et que vous les aliez priver
 De leurs droits jusques à l'hyver,
 J'ay pris plaisir de voir ces belles

15 juin (*Gazettes* : 1646, p. 456 et 491), et part à Fontainebleau le 9 juillet (*Id.*, p. 603). Cette épître date donc de la période comprise entre le 16 juin et le 9 juillet 1646.

3. La marquise de Saint-Germain-Beaupré est « une fort jolie personne » (Talleyrand : V, 399).

4. Au château de Saint-Germain-Beaupré, dans la Marche, où la marquise est en train de passer l'été.

Faire des vœux, en depit d'elles, [168]
 Pour avancer vostre retour
 60 Qui restablit icy l'amour.
 Revenez, Marquise adorable,
 Non tant pour estre favorable
 A toutes ces tristes beautez,
 Dont les esprits inquietez
 65 Contre vostre beauté conspirent
 A mesme temps qu'ils la desirent,
 Que pour rendre à ce lieu charmant
 Et sa grace & son ornement.
 La Cour me paroist languissante,
 70 Depuis que vous estes absente :
 Avec vous, les jeux et les ris
 Se sont esloignez de Paris ;
 Le Cercle ¹ est sans galanteries,
 Aussi bien que les Tuilleries ² ;
 75 Bref je ne trouve aucuns appas
 Dans les lieux où vous n'estes pas.
 Faut-il donc qu'avec injustice
 La Marche aujourd'huy nous ravisse
 Ce que la demeure des dieux
 80 Possedoit de plus precieux ?
 Faut-il qu'un desert si sauvage
 Nous derobe un si beau visage,
 Et que là ce tresor exquis
 Perde son eclat & son prix ? [169]
 85 Marquise, voyez où vous estes,

1. « CERCLE se dit aussi d'une assemblée qui se fait chez la Reine, où les Dames se tiennent en rond autour d'elle, où les Duchesses ont le privilège d'estre assises sur un tabouret. » (Furetière 1690).

2. Le jardin des Tuileries, qui s'étend le long de la rive droite de la Seine, à l'ouest du palais des Tuileries.

90 Considerez ce que vous faites ;
Les lieux que vous embellissez
Valent-ils ceux que vous laissez ?
Pouvez vous, sans ingratitude,
Vous cacher dans la solitude,
Quand ce climat qui vous est doux
Languit & soupire apres vous ?
Que l'amour, qui vous accompagne,
Va faire une rude campagne !
95 Car c'est la pure verité,
Qu'il souffrira de son costé ;
Ce n'est pas qu'il n'aime vos charmes,
Qui par tout luy fournissent d'armes ;
Mais Paris est un lieu charmant
100 Qui sans doute est son Elemant ;
Ce Dieu vous estant inutile
Loin de la Cour et de la ville,
Il vous seroit bien obligé
S'il avoit deux mois de congé :
105 Il feroit cesser mille plaintes,
Rallumant des mesches esteintes
En des yeux qu'il rend nos vainqueurs
Et qui n'en veulent qu'à nos cœurs.
Mais, ô Marquise sans pareille,
110 Vous nous faites la sourde oreille, [170]
Car en fin vous ne voulez pas
Que ce dieu quitte vos appas ;
Vous sçavez bien, en conscience,
Qu'il n'aura nulle impatience
115 Tant qu'il aura la liberté
D'accompagner vostre Beauté.

A
MONSIEUR
ESPRIT.

EPISTRE XXXIV.

[écrite à Paris, au printemps de 1646]²

Il luy parle du voyage de Munster qu'il va faire avec Madame de Longueville³, dont il loue les hautes & rares qualitez.

Mon cher Esprit, ah ! quel heur & quel bien
Si tel Esprit pouvoit estre le mien !
Tu peux souffrir cette Turlupinade ;
Je gage, et prens pour juge Benserade⁴,

1. Jacques ESPRIT (1611-1678), après avoir passé, de 18 à 23 ans, quelques années dans la congrégation de l'Oratoire où il étudia les lettres et la théologie, est rentré dans la vie mondaine. Fêté partout, et en particulier à l'hôtel de Rambouillet, pour sa délicatesse d'esprit, son enjouement, sa facilité d'élocution, il devint, vers 1636, le commensal du chancelier SÉGUIER qui, on l'a vu plus haut, entretient toute une pléiade d'hommes de lettres (voy. p. 190, n. 1).

Au moment où Bois-Robert écrit cette épître, Jacques Esprit a 35 ans ; il est académicien depuis 1639 ; il a quitté le chancelier Séguier depuis plus de deux ans, à la suite du mariage secret de la fille de celui-ci, Madeleine SÉGUIER, avec Guy DE LAVAL, dit le chevalier de Bois-Dauphin (nuit du 28 au 29 janvier 1644) (Arch. des Aff. étrang. : Mémoires et docum. : France 849 : f° 48), mariage dont Pierre Séguier reprocha à Esprit de ne l'avoir pas averti.

Depuis lors, Jacques Esprit est attaché à M^{me} de Longueville, avec

5 Que, si Mommor s't'avoit complimenté, [172]
 Par cette pointe il auroit debutté.
 Donc, cher Esprit, dy moi ce qui t'engage
 A ce cruel & penible voyage ;
 Quel est ton but ? parle moy franchement ;
 10 Fais-tu dessein de te rendre Allemand ?
 Ah ! ce depart bizarre m'assassine ;
 Delà le Rhin tu vas prendre racine ;
 Si le Destin tourne une fois tes pas

laquelle il va faire le voyage dont il est question dans cette épître. Quelques années plus tard, il rentrera à l'Oratoire où il s'infligera force pénitences. Puis, rentrant de nouveau dans le « monde », il deviendra, à Pézenas, l'intendant du prince de Conty, et se mariera (Kerviler, *Le chancelier Pierre Séguier...* : p. 511-537).

2. Voy. p. 224, n. 1.

3. Anne-Geneviève DE BOURBON (1620-1679), fille d'Henri II DE BOURBON, prince de Condé, et sœur du duc d'Enghien (futur grand Condé) et du prince de Conty, est la seconde femme d'Henri II D'ORLÉANS, duc de Longueville. Celui-ci est alors à Münster, en Westphalie, en qualité de plénipotentiaire pour la conclusion de la paix générale (Moreri).

La duchesse de Longueville est âgée de 26 ans ; elle va partir le 21 juin 1646 pour aller rejoindre son mari à Münster (*Gazettes* : 1646, p. 492).

4. Isaac DE BENSSE RADDE (a) (1613-1691) a déjà publié plusieurs pièces de théâtre, et les recueils collectifs contiennent de très nombreuses poésies de lui. Il a 33 ans. Bientôt il deviendra le poète attitré des ballets de la cour, et en 1674 il sera reçu à l'académie française à la place de Chapelain (Moreri. — Voy. aussi Tallemant : VI, 125).

5. Henri-Louis HABERT (?-1679), seigneur de Montmort, académicien et maître des requêtes, est réputé pour son intégrité et son amour des lettres et des sciences ; sept ans plus tard (1653), il prendra chez soi le célèbre GASSENDI, et, après la mort de celui-ci, il en publiera les œuvres, en les faisant précéder d'une préface latine (Moreri. — Bougerel, *Vie de Gassendi* : p. 372).

Chapelain dira de lui : « Il a beaucoup d'esprit... » ([Camusat], *Mélanges de litt...* : p. 259).

(a) C'est ainsi que signent les membres de sa famille qui l'ont précédé ; c'est ainsi qu'il signe lui-même, quelques mois après la présente épître (Cab. des titres : *Pièces orig.* 291 : 6302, f^o 4, 6, 11).

Vers ce climat, tu n'en reviendras pas.
 15 Est-ce cholere ou chagrin qui te chasse ?
 Qu'a fait Paris pour estre en ta disgrace ?
 Ce lieu Divin ¹, ce lieu delicieux,
 Ce Paradis des ames & des yeux,
 Cet Abregé des Miracles du Monde,
 20 Ce grand Paris, enfin, où tout abonde,
 Où, pour les doux & les nobles desirs,
 On void germer tous genres de plaisirs,
 Où se delecte une ame vertueuse
 Tout aussi bien qu'une voluptueuse,
 25 Car en la tienne, & soit dit en passant,
 On peut trouver ce meslange innocent ²,
 Ce beau lieu, di-je, à toy seul est funeste.
 Quoy ! tu le vois comme un sejour de peste ?
 Quoy ! tu le fuis ? quoy ! tu le veux quitter ?
 30 Vaut-il pas bien Osnabrug & Munster ?
 T'a-t'on marqué, vers ce climat sauvage, [173]!
 Quelques douceurs qui soient à ton usage ?
 T'a-t'on promis de t'y monstrier un Cours ³
 Tel que celuy que tu vois tous les jours ?
 35 T'asseure-t'on que les galanteries
 Y vallent bien celles des Tuilleries ⁴,

1. Sur l'amour de Bois-Robert pour Paris, cf. Ep. xxxvii, v. 35-54 ; et, dans les *Epistres* de 1659 : Livre IV, Ep. vi, v. 55-60.

2. Chapelain dira d'Esprit : « L'inégalité de sa vie, quoique toujours innocente, le fait connoître pour un homme de peu de tête, & n'a pas empêché qu'on ne l'ait aimé à cause de sa bonté. De Prédicateur il est devenu Courtisan, & de Courtisan pere de famille... » ([Camusat], *Mélanges de litt...* : p. 258).

3. Le cours la reine, que Marie DE' MEDICI fit planter en 1616 le long de la Seine, au dessous de la porte de la conférence ; il est alors formé de quatre rangs de beaux ormes (Félibien, *Hist. de la ville de Paris...* : II, 1378).

4. Voy. p. 218, n. 2.

Et que les jeux, les graces, et les Ris
 Y sont en foule ainsi que dans Paris ?
 Posons ce fait comme un fait veritable,
 40 Quoy que d'Avaux ¹, Oracle indubitable,
 En ait parlé comme d'un lieu maudit ²,
 Et qu'on ait cru tout ce qu'il en a dit.
 Pourquoi chercher en terre si lointaine
 Ce que chez toy tu possedes sans peine ?
 45 Je dy chez toy, car tu t'en ez fait un
 Sans courtiser & sans estre importun,
 Grace aux bontez d'une Illustre Princesse,
 Grande en vertus aussi bien qu'en noblesse,
 Qui du merite est l'arbitre aujourd'huy
 50 Et qui t'a cru digne de son appuy.
 Il n'est ny voix ny louange publique
 Qui dignement de cette Ame heroïque
 Puisse exprimer les honneurs immortels,
 Dignes de vœux & d'encens et d'Autels.
 55 Mais, à propos, on dit qu'elle nous quitte,
 Qu'à ce depart Amour la sollicite,
 Et qu'elle va dans ces lieux detestez [174]

1. Claude DE MESMES, comte d'Avaux (1595 ?-1650), est conseiller d'Etat depuis 1632, et surintendant des finances (avec Nicolas LE BAILLEUL) depuis juin 1643. Après avoir été successivement conseiller au grand conseil, maitre des requêtes, ambassadeur à Venise, à Rome, à Mantoue, à Florence, à Turin, au Danemark, en Suède, en Pologne, à Hambourg, il est, depuis deux ans (16 mars 1644), en Westphalie (tantôt à Münster, tantôt à Osnabrück), en qualité de plénipotentiaire pour la conclusion de la paix générale (*Gazettes* : 1643, p. 499 ; 1644, p. 211. — Moreri. — Tallemant : IV, 413). Il a 51 ans.

2. Le 15 octobre 1644, le comte d'Avaux écrit à Voiture : « Vrayment il vous sied bien d'exiger d'un homme confiné dans la Westphalie, qui est une vive image de la barbarie de l'ancienne Allemagne, de répondre aux inspirations qui vous viennent à la ruelle du lit de Madame la Marquise... J'ay non seulement oublié toutes les gentilleses de France, mais j'en ay presque oublié la langue. » (*Lettres du comte d'Avaux à Voiture*... : p. 10).

Porter l'éclat de ses rares beautez ¹.
 Ah ! s'il est vray, je t'ay fait injustice,
 60 Car, en suivant l'Astre qui t'est propice,
 Tu vois Paris, tu vois toute la Cour,
 Tu vois les Ris, les graces & l'Amour,
 Puisqu'on peut voir en cet Astre adorable
 Ce que le monde a de plus admirable.
 65 Que je te trouve heureux & glorieux,
 De suivre ainsi ce chef-d'œuvre des cieux !
 Qu'à ton retour tu nous diras de choses !
 Tu la vas suivre en la saison des roses,
 Et, même aux lieux qui n'en produisent pas,
 70 Tu les verras fleurir dessous ses pas ;
 Zephire & Flore, amoureux de ses graces,
 Contre tout ordre iront dessus ses traces
 Vers l'Ourse froide, & par eux ses chemins
 Seront bordez d'œilletts et de jasmins.
 75 Une beauté si parfaite & si pure
 Sera l'objet ² de toute la nature,
 Quy vaincra tout, qui voudra tout forcer
 Pour luy complaire et pour la carresser.
 Le seul Soleil, poussé de mesme zelle,
 80 Par pur respect craindra d'approcher d'elle :
 Il pourroit nuire, échauffant sans besoin
 Ce froid Climat qu'il ne void que de loin ;
 Il voudra donc, de peur de luy déplaire, [175]
 Se contenir dans sa route ordinaire,
 85 Si cet object, des dieux mesme adoré,

1. La duchesse de Longueville partira de Paris le 21 juin 1646 (*Gazettes* : 1646, p. 492), et arrivera à Münster le 26 juillet (*id.*, p. 690). Cette épître est donc écrite avant le 21 juin 1646.

2. *Objet*, au sens amoureux qu'il a si fréquemment à cette époque.

Luy peut souffrir d'estre si temperé.
 Tu ne verras aucun peuple sauvage :
 On ne l'est plus dés qu'on void ce visage,
 Qui peut en l'ame imprimer aisement
 Et la raison & le sain jugement,
 Et qui pourroit, d'un seul mot de sa bouche,
 Apprivoiser l'esprit le plus farouche.
 Ah ! cher Esprit, que son illustre Espoux,
 Qui, separé d'un visage si doux,
 Pour se donner à la France qu'il aime
 A bien voulu se priver de soy-mesme,
 S'impatiente, en sa tendre amitié,
 D'estre rejoint à si belle moitié !
 Il connoist bien, ce Heros Magnanime,
 En procurant une paix legitime,
 Que, tout prudent & tout puissant qu'il est,
 Pour desmeller un si grand interest,
 Avec ses soins, sa force et son adresse
 Il a besoin de sa belle Princesse.
 Il veut remplir nos vœux & nos souhaits ;
 Et, s'il veut faire une solide paix,
 Une vertu, qu'aucun peuple n'ignore,
 Que le Danube & que le Tage adore,
 Que l'on respecte en cent climats divers, [176]
 Qu'on peut nommer l'Amour de l'Univers,
 Qui ne void rien qui ne cherche à luy plaire,
 Bref qui ne trouve aucun party contraire,
 Devoit agir & parestre à Munster
 Pour tout unir & pour tout ajuster.
 Cette vertu dont elle est possedée
 Sera encor d'une autre secondée ¹,

1. La duchesse de Longueville emmènera avec soi sa belle-fille,

En qui l'on void les mesmes qualitez,
Et qu'on adore aussi de tous costez.
Dés que Munster verra ces deux Princesses,
120 Dés qu'il aura ces deux belles Hostesses,
Tous Deputez, par leurs yeux abbatus,
Rendront d'abord hommage à leurs vertus ;
Et ces beaux yeux, qui n'ont point d'adversaires,
Seront là seuls Plenipotentiaires,
125 Pour establir, comme absolus vainqueurs,
La Paix par tout, excepté dans les cœurs ¹.

Marie D'ORLÉANS, dite la demoiselle de Longueville (1625-1707), fille de la première femme du duc de Longueville. La demoiselle de Longueville a 21 ans et sa belle-mère en a 26.

1. Lorsque Jacques Esprit sera en Westphalie, Bois-Robert lui adressera une autre épître (*Epistres* de 1659 : Livre I^{er}, Ep. III).

A
M O N S I E U R
M E N A R D.¹

EPISTRE XXXV.

[écrite au printemps de 1646, avant le 15 juin]²

Il loue le dessein qu'il a de faire imprimer ses
œuvres.

Menard, grand Maistre du Parnasse,
Puis que tu veux m'y donner place,
Et que, dans mes naïfvetez,
Tu vois de certaines beautez
Par qui tu dis que je surmonte
Ceux dont tu faits le plus de conte³ [178]
Avec ce stile tel qu'il est,
Qu'on prise à cause qu'il te plaist,

1 : Maynard.

2 : puisque.

6 : fais.

1. Sur François MAINARD en 1646, voy. p. 26, n. 2.

2. J'ai déjà mentionné cette épître à propos de sa 1^{re} édition (voy. p. 7), qui m'a fourni les variantes que j'indique ici au bas du texte.

3. Voy. p. 204, n. 3.

Souffre que de tes doctes veilles
 10 J'exagere icy les merveilles.
 Ton Genie, & puissant & net,
 Sent l'Escole & le Cabinet¹ ;
 Ta Muse, en sa gloire affermie,
 Fait l'honneur de l'Accademie ;
 15 Soit qu'elle esleve jusqu'aux Cieux
 Les noms des hommes glorieux,
 Soit qu'elle renverse aux abimes
 Ceux dont elle abhorre les crimes,
 Soit qu'elle estalle devant nous
 20 Ou sa douceur ou son courroux,
 Qu'elle exalte ou qu'elle ravalle,
 Je soustiens qu'elle est sans esgalle ;
 Et tes vers, qui n'ont point de prix,
 Marquants l'estime ou le mespris,
 25 La haine, ou l'amour, ou la guerre,
 Font plus de bruit que le Tonnerre.
 On dit que tu vas mettre au jour
 Ce tresor des grands de la Cour,
 Ces Sonnets & ces Epigrammes
 30 Qui font tant d'efforts sur nos ames,
 Bref, que de tes œuvres on fait
 Un volume entier & parfait,

[179]

11 : est puissant. *Le vers commence en retrait.*

12 : Ecolle.

14 : Academie.

17 : abyssmes.

20 : douleur.

23 : pris.

24 : Marquans.

25 : hayne.

27 : *Le vers commence en retrait.*

Et que ces merveilles publiques
 Vont enrichir mille boutiques.
 35 Tu fais bien : instruy l'univers
 En l'Art de faire de beaux vers ;
 Si le Parnasse s'accommode
 A ton excellente methode,
 Si ton stile, en sa majesté,
 40 Peut estre une fois imité,
 Les Muses, qu'on traite en esclaves,
 Reprendront leurs visages graves,
 Et ces molles & fades Sœurs,
 Dont on mesprise les douceurs,
 45 D'éclat & de majesté pleines
 Seront de veritables Reines :
 Tous les grands leur feront la cour
 Et, pleins de respect & d'amour,
 Suivront ces belles affligées
 50 Qu'on a si long-temps negligées.
 Il nous parest, depuis vingt ans,
 Fort peu de livres éclattans ;
 On n'a veu, de leurs mains brillantes,
 Tomber que des feuilles volantes,
 55 Que petits ouvrages traduits,
 Que fleurettes au lieu de fruits,
 Et leur beauté si peu feconde
 Estoit en mespris dans le monde. [180]
 Seul tu restablis leur credit ;
 60 Et quiconque en aura mesdit,
 Devant ton Volume adorable

38 : metode.

41 : traite.

47 : leurs

51 : paroist depuis long-temps.

60 : médit.

Doit faire une amende honorable.
 Les Gombaux ¹ & les Chapelains ²
 Ont, dit-on, les mesmes desseins ;
 65 S'il nous est permis de le croire,
 Ces beautez auront trop de gloire
 Et passeront en liberté
 De l'une à l'autre extremité.
 70 Sus donc ! grand appuy du Parnasse,
 Vray chef de sa premiere classe,
 Poursuy ta pointe, & nous fais voir
 Jusqu'où peut aller son pouvoir ;
 Remply nous du Dieu qui t'inspire ;
 Monstre nous comme il faut écrire.
 75 Tes beaux vers vont estre encensez :
 Balzac ³ l'a dit, & c'est assez,
 Car c'est l'Oracle de nostre âge ⁴ ;
 S'il t'a rendu ce grand hommage,
 Tu dois estre adoré de nous :
 80 Il faudra te lire à genoux.

69 : apuy de.

71 : fay.

73 : Remply-nous.

74 : Monstre-nous.

76 : et.

80 : genous.

après le dernier vers : BOISROBERT, Abbé | de Chastillon.

1. Sur Gombauld au printemps de 1646, voy. p. 24, n. 1.

2. Sur Chapelain au printemps de 1646, voy. p. 40, n. 1.

3. Sur Balzac au printemps de 1646, voy. p. 62, n. 1.

4. Cf. Ep. VI, vers 74-80 ; et p. 67, n. 1.

A MADAME DE MOTTEVILLE.

EPISTRE XXXVI.

[écrite à Paris, entre le 15 juin et le 9 juillet 1646]²

Il la convie, de la part de tout son voysinage,
de venir habiter son nouveau logis, & luy
parle avec admiration des grandes & rares
qualitez de la Reine.

Illustre vefve, à qui mon voysinage
Rend par avance un veritable hommage,
Qui vous retient ? pourquoy ne venez vous
Dans un quartier si plaisant & si doux ?

Le mur est fait, la court est repavée, [182]
Et la cloison tout à fait achevée ;

1. Françoise BERTAUT (1615 ?-1689), nièce du poète Jean BERTAUT (1554 ?-1611) qui fut évêque de Sées, est veuve, depuis cinq ans (10 avril 1641), de Nicolas LANGLOIS, seigneur de Motteville, premier président de la chambre des comptes de Normandie. Elle a repris depuis 1643, auprès de la reine régente, les fonctions de « femme de chambre » qu'elle exerçait avant son mariage (de Beaurepaire, *Recherches sur Madame de Motteville...*). Elle a environ 31 ans.

2. Voy. p. 234, n. 3.

3. Le quartier de Richelieu : voy. p. 43, n. 2.

Bref tout est net, tout est hors d'embaras,
 Et tout le monde icy vous tend les bras.
 Buhy la vefve ¹ & sa riche heritiere ²,
 10 Les Tevenins ³, Paget ⁴, et la Bidiere ⁵,

1. Catherine DE SAVEUSES (a) (?-?) est veuve depuis neuf ans (3 février 1637) de Pierre de MORNAY, seigneur de Buhy, maréchal des camps et armées du roi. Ce Pierre de Mornay était neveu du célèbre Philippe DE MORNAY, seigneur du Plessis-Marly, dit « le pape des huguenots », et qu'on appelle souvent Duplessis-Mornay (Anselme : VI, 283). Le s^r de Buhy était par conséquent cousin germain d'Anne DE MORNAY, femme du duc de Laforce, pair et maréchal de France (Anselme : IV, 473).

2. Marie DE MORNAY (1616-1664), fille de la précédente et de Pierre de Mornay, a étudié le latin, l'italien, l'espagnol, la philosophie, l'histoire, le dessin. Elle a trente ans. Dans quelques mois, lorsque les BARBERINI, neveux du feu pape Urbain VIII, qui ont fui Rome où les persécutait le pape Innocent X, arriveront à Paris, Marie de Mornay et sa mère seront chargées, par Anne d'Autriche, d'introduire à la cour la princesse de Palestrina, fille de Taddeo BARBERINI, préfet de Rome. Un an plus tard (novembre 1647), lorsque ce dernier mourra à Paris, ce seront encore ces deux femmes qui mèneront le deuil à ses funérailles, après quoi elles donneront à dîner, avec somptuosité, aux deux frères du défunt, les cardinaux Barberini, et à sa fille, la princesse de Palestrina.

Mais Marie de Mornay est extrêmement pieuse ; elle repousse tout mariage, malgré les efforts de sa mère qui, pour la marier, la produit de tous côtés dans les réunions mondaines. Elle finira même par s'échapper de la maison maternelle et se réfugier dans un couvent (René de Mornay, *La Vie de Mademoiselle de Buhy...*).

3. François THÉVENIN (vers 1575-?), conseiller et chirurgien ordinaire du roi et son opérateur pour l'extraction de la pierre, et chirurgien juré en l'université de Paris (Cab. des titres : *Pièces orig.* 2819 : 62716, f^o 7. — 80^e vol. *des insin. du chlet de Paris* : f^o 149. — 100^e vol. *id.* : f^o 354), a autrefois, en sa qualité de chirurgien, opéré trois aveugles atteints de cataracte : il lui en est resté la réputation d'être le plus grand oculiste de l'Europe ([de Châtres], *Jeux d'esprit et de mémoire...* : p. 189). Il a environ 70 ans.

4. Jacques PAGET (?-1695), seigneur de Villecomble, est maître des requêtes. Par sa mère, Nicole LESAGE, il est neveu de Marguerite LESAGE, femme de François THÉVENIN dont il est question dans la note précédente (Cab. des titres : *Cab. d'Hoziér* 260 : 6936, corrigé et complété par : *Id.* : *Pièces orig.* 2180 : 49249, f^o 6, ainsi que par :

(a) Et non pas *Saveuse* (voy. Cab. des titres : *Pièces orig.* 2653 : 58930).

Et Rossignol ⁶, & sa tendre moitié ⁷
 Qui vous chérit d'une étroite amitié,
 Et Benserade ⁸, & le sage Derville ⁹,
 Et l'héritier du brave Bouteville ¹⁰,

80^e vol. des *insin. du cblet de Paris*, f^o 149, et par : Tallemant : VI, 8) (a).

5. Guillaume BIDÉ (?-1651 ?), seigneur de la Bidière, fut autrefois sénéchal de Vannes (1615), puis conseiller au parlement de Paris, et enfin maître des requêtes (Cab. des titres : *Chérin* 26 : 527, f^o 3 ; *Pièces orig.* 337 : 7363, f^o 15). C'est en cette année 1646, où Bois-Robert parle de lui, que Guillaume Bidé résigne son office de maître des requêtes, qu'il exerce depuis juillet 1638 (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 95 : 2264, f^o 2).

6. Voy. p. 82, n. 1.

7. Voy. p. 83, n. 4.

8. Voy. p. 221, n. 4.

9. Philippe DE BROULLY (b), (vers 1593-1668 ou 1669), seigneur d'Herleville (c), capitaine du château de Compiègne, est cousin au 10^e degré avec Antoine DE BROULLY, marquis de Piennes, qui, une trentaine d'années plus tard, cédera son office de gouverneur de Pignerol à Antoine DE BROULLY (?-1713), seigneur d'Herleville, fils de celui dont je m'occupe (Cab. des titres : *Cab. d'Hoxier* 68 : 1768, f^o 6, corrigé et complété par : Id. : *Pièces orig.* 530 : 11959, f^{os} 91, 9, 20, 21, 23, 28, 29). Peu fortuné, Philippe de Brouilly a vendu des rentes à la mère de Paget dont il est question trois vers plus haut. (Id. : *Pièces orig.* 2180 : 49249, f^o 6). Le 10 mars de la présente année 1646, il demeure encore près de la place royale (Id. : *Pièces orig.* 530 : 11959, f^o 96) ; mais il déménage dans le courant de l'année pour venir rue neuve saint Augustin (Id., f^o 97), c'est-à-dire dans ce quartier de Richelieu où demeurent Bois-Robert et tous les gens qu'il nomme dans cette épître. Il a environ 53 ans.

10. François-Henri DE MONTMORENCY (1628-1695), fils posthume de François DE MONTMORENCY, seigneur de Bouteville, que Richelieu fit décapiter en 1627, fait partie de l'armée du duc d'Enghien. Il a

(a) L'ensemble de ces documents prouve en outre que, comme je l'indique pour la première fois, le fameux oculiste Thévenin est bien le François Thévenin dont la fonction principale, auprès du roi, était celle d'« opérateur en l'extraction de la pierre ».

(b) La graphie de ce nom a varié au cours des siècles (Cab. des titres : *Pièces orig.* 530 : 11959). J'adopte la forme du xvii^e siècle.

(c) Bien d'autres que Bois-Robert devaient alors dire *Herville* au lieu d'*Herleville*, car les pièces manuscrites du cabinet des titres hésitent entre ces deux formes. Mais le nom de la terre dont il s'agit est bien Herleville, ainsi d'ailleurs qu'en témoignent les signatures de Philippe de Brouilly et de son fils.

- 15 Et la Boulaye ¹, & les Beuvrons encor,
 Qui de la Cour ont le plus beau tresor ²,
 A tous momens ne cessent de me dire
 Que vous fuyez parce qu'on vous desire.
 Je leur respons que, sur le bruit qui court
 20 Par tout Paris du depart de la Cour ³,
 Vous attendrez qu'elle soit revenue
 Pour honorer ces lieux de vostre veue ;
 Que le tracas du desmenagement
 Vous donneroit un peu trop de tourment ;
 25 Que l'on pourra, pendant vostre voyage,
 Commodement ranger vostre mesnage,

18 ans. Plus tard, François-Henri de Montmorency, devenu duc et pair (1662) puis maréchal de France (1675), se rendra célèbre sous le nom de maréchal de Luxembourg (Moreri).

1. Maximilien ESCHALLART (a) (1610-?), marquis de la Boulaye, maître des camps et armées du roi, et gouverneur de Fontenay-le-Comte. Il a 36 ans. Il a épousé en 1633 Louise DE LA MARK (1612 ?-1668), fille de Henri DE LA MARK (1575-1652), comte de Braisne (Cab. des titres : *Pièces orig.* 1058 : 24470, f° 124) ; celle-ci recevra plus tard une épître de Bois-Robert (voy. *Epistres* de 1659 : Livre III, Ep. XII).

2. François II DE HARCOURT (1598-1658), marquis de Beuvron, est gouverneur du vieux palais de Rouen. Il est veuf depuis 1639 et est âgé de 48 ans. Son fils aîné, François III DE HARCOURT (1627 ?-1705), est marquis de la Mailleraye. Sa fille Catherine-Henriette (1631 ?-1701), le « trésor » dont parle Bois-Robert, a une quinzaine d'années ; « sage et vertueuse », c'est « une des plus belles personnes de la cour » (Tallemant : VI, 497, 495) ; elle est nièce du comte d'Etelan, poète. Quelques semaines plus tard, elle sera à Rouen (voy. *Epistres* de 1659 : Livre II : Ep. II). En 1659, elle se mariera avec le duc Louis D'ARPAJON.

3. Puisque cette épître parle de causeries au jardin (v. 29-31), causeries qui ont même lieu le soir, il faut qu'elle ait été écrite pendant la belle saison. Cela étant, et pour les raisons exposées à la page 215 (au début de la note 2), cette épître ne peut être écrite qu'en 1646. Le prochain départ auquel Bois-Robert fait allusion est un départ pour Fontainebleau (v. 95). Ce départ aura lieu le 9 juillet, mais on en parle depuis le 15 juin (Arch. des aff. étr. : Mém. et doc. : *France* 855 : f° 186). Bois-Robert écrit donc cette épître entre le 15 juin et le 9 juillet 1646.

(a) Et non pas *Eschallard* (voy. Cab. des titres : *Pièces orig.* 1058 : 24470, f°s 66, 67, 77).

Et qu'au retour, secondant nos desirs,
 Vous goutez nos innocens plaisirs
 Dans ce jardin qui, sans galanteries,
 30 Fait toutefois la nicque aux Tuilleries ¹,
 Où chaque soir nous nous rassemblons tous, [183]
 Et dans lequel on n'attend plus que vous.
 Je leur dy plus, Illustre Motteville :
 Que ce quartier, le plus beau de la ville,
 35 Vous plaist autant qu'on l'eust peu desirer ;
 Que vous bruslez enfin d'y demeurer.
 « La passion que vous avez pour elle,
 « Repliquent-ils, vous brouille la cervelle.
 « Nous voulons croire, & c'est la verité,
 40 « Que cette Dame a beaucoup de bonté ;
 « Mais vouloir faire avec nous connoissance,
 « Pensez-y bien, est-il en sa puissance ?
 « Quoy ! pourroit-elle, estant si bien en Cour,
 « Perdre avec nous un seul moment du jour,
 45 « Et nous chercher, apres s'estre trouvée
 « Dedans l'Alcove en la chambre privée ? »
 Je me resveille, au discours qu'ils me font,
 Comme sortant d'un sommeil bien profond ;
 Et malgré moy j'entre dans leur pensée,
 50 Quand je repense à ma faveur passée ² :
 J'estois chery d'un homme glorieux
 Qui de puissance estoit égal aux dieux ;
 Aupres de luy je bornois mes delices ;

1. Dans le jardin de François THÉVENIN (voy. v. 101-102). Ce chirurgien, dont je viens de parler (p. 232, n. 3), demeure rue de Richelieu, tout près de la porte de Richelieu (*Plan de Gomboust*) ; derrière son hôtel, il possède un grand jardin où tout le voisinage va se promener (Talleyrand : VI, 8).

2. Voy. p. 47, n. 7.

Tous passe-temps, tous jeux, tous exercices,
 55 Balets, festins me donnoient de l'ennuy,
 Excepté ceux qui se faisoient chez luy ;
 Quand on m'eust fait resusciter Heleine, [184]
 Pour moy de grace & d'attraits toute pleine,
 Hors de Ruel ¹ qui fut mon Element,
 60 J'aurois baillé pres d'elle asseurement.
 Jugez par là ce qu'on a lieu de croire
 D'une plus belle et plus solide gloire :
 ANNE ², l'Amour de la terre & des Cieux,
 Dont la splendeur esblouit tous les yeux,
 65 Cette Princesse, en miracles feconde,
 Dont les vertus ont charmé tout le monde,
 Qui regne plus icy par sa bonté
 Que par l'éclat de son autorité,
 Cette Adorable & merveilleuse Reine,
 70 Qui sur les cœurs est par tout souveraine,
 Qu'on void benir par ceux qu'elle a sousmis,
 Qui fait la guerre & n'a point d'ennemis,
 Bref qui, d'un mot, d'un sousris, d'une œillade,
 Pourroit guerir l'esprit le plus malade,
 75 Non seulement vous souffre au cabinet,
 Mais, pour ce cœur, pour cet esprit si net
 Que justement cette Reine divine
 Estime en vous ainsi qu'en Socratine ³,

1. A Rueil, près de Paris, Richelieu avait une maison de plaisance. Bois-Robert en fit autrefois une longue description en vers, qui parut en 1627 dans le *Recueil des plus beaux vers...* (p. 557). Cf. *Epistres* de 1659 : Livre I^{er}, Ep. VII.

2. Voy. p. 76, n. 2.

3. Madeleine-Eugénie BERTAUT (? - ?), sœur cadette de M^{me} de Motteville, a la réputation d'être très spirituelle, mais insensible aux propos galants : « on l'appelle Socratine à cause de sa sévérité. » (Tallemant : IV, 119). C'est SARASIN qui lui donna ce surnom (*Les*

Elle vous ayme, elle fait cas de vous,
 Et vous pourriez vous plaire parmy nous ?
 C'est un abus ; je ne le sçaurois croire ;
 Et qui sera jaloux de vostre gloire
 Doit s'efforcer de vous en divertir [185]
 Quand vostre cœur y voudra consentir.
 C'est bien assez que cet aymable frere ¹,
 Qui, comme vous, a trouvé l'Art de plaire
 Par son esprit & solide & charmant,
 Prenne sa part au divertissement ;
 C'est bien assez que Villeneuve ² encore,
 Qui, sans mentir, merite qu'on l'honore,
 Vienne au jardin, puis-qu'elle ne peut pas
 Jusqu'en l'Alcove accompagner vos pas.
 Mais ces plaisirs qui nous touchent, nous autres,
 Ne sont pas nez pour vous ny pour les vostres ;
 Vous les fuyez, & dans Fontainebleau
 Vous allez voir un jardin bien plus beau,

Cœuvres de Monsieur Sarasin : p. 34 des Poésies). Dans quatre ans, elle renoncera au monde et entrera au couvent de la Visitation de sainte Marle, à Chaillot (Loret, *Muze histor.* : 25 août 1650. — De Beaurepaire, *Recherches sur M^{me} de Motteville...* : p. 25). Sur sa « sagesse » et son esprit, voy. les Poésies de J. de la Mesnardière : p. 34.

1. François BERTAUT (1621-1704), frère cadet de Mme de Motteville, a été, grâce à Bois-Robert, élevé aux frais de Richelieu (Talleyrand : IV, 128. — *Correspondance des génovéfains* : XI, f° 419). Agé de 25 ans, il est, depuis deux ans (mars 1644), prieur du Mont-aux-Malades près de Rouen (Arch. des aff. étr. : Mém. et docum. : France 853 : f° 27). Dans quelques années, il deviendra lecteur ordinaire de la chambre du roi (1651), puis, plus tard, conseiller au parlement de Rouen (1657), et enfin conseiller au parlement de Paris (1666).

2. « Mademoiselle de Villeneuve, cette amie qui demouroit avec moi », dira Mme de Motteville dans ses *Mémoires* (II, 299). En 1649, pendant la Fronde, elle risquera d'être assommée d'un coup de pavé par un homme du peuple ; mais son intrépidité la sauvera (*Id.* : II, 299). Je ne suis pas parvenu à l'identifier.

Parmi les *Poésies choisies de Messieurs Corneille, Bensserade...* (*Deuxiesme partie*) (1653), figurera une *Epigramme* de Louis Petit adressée *A Mademoiselle de Villeneuve, qui avoit la fièvre tierce* (p. 272).

Vous allez voir de superbes allées,
Des pas divins de ma Reine foulées ;
Et sans cela vous ne les verriez pas :
100 Elles auroient pour vous trop peu d'appas.
C'est donc en vain que Tevenin espere
Que son jardin puisse jamais vous plaire,
Si ce n'estoit qu'un jour ANNE eust desir
D'y venir prendre une heure de plaisir.

A MONSIEUR
DE
CARADAS¹.

EPISTRE XXXVII.

[écrite à la Ferté-sur-Aube, à la fin de juin ou au début
de juillet 1646]²

Il luy tesmoigne le déplaisir qu'il a d'avoir esté
duppé par son fermier qu'il a deschargé, &
de ce qu'il est obligé de quitter Paris pour
aller consommer en Champagne les denrées
qu'il ne peut vendre.

Cher Caradas, tu l'avois bien jugé,
Lors que de toy je fus prendre congé,
Que j'allois faire un voyage inutile
Qui serviroit d'entretien à ma bile.

1. Voy. p. 142, n. 2.

2. Le sous-titre de l'épître parle d'un fermier en Champagne; Bois-Robert fait donc allusion au fermier de son prieuré de la Ferté-sur-Aube. En outre, comme il ne dit nullement que les bâtiments du prieuré viennent d'être en grande partie démolis par la tempête, il ne s'agit pas ici du voyage qu'il fit à la Ferté à la fin de l'été de 1645 (voy. Ep. x et xii). Le voyage dont il parle dans la présente épître a donc lieu en 1646, après l'épître précédente, c'est-à-dire après le 15 juin, et avant que *Les Epistres* ne soient achevées d'imprimer, c'est-à-dire avant le 21 juillet.

5 Qu'avoï-je à faire en ce pays maudit ?
 J'ay fait le sot, tu me l'avois bien dit. [187]
 Quand mon Fermier, qui n'estoit pas à terme,
 M'a pris au mot & m'a rendu ma ferme,
 Il s'est défait d'un fardeau bien pesant,
 10 Que sur mon dos je sens rude & cuisant.
 D'un vil Paisan ¹ je suis icy la duppe ;
 Ce seul maraut m'embarrasse & m'occupe,
 Car je travaille à luy faire un procez
 Et n'en puis pas esperer bon succez.
 15 Ah ! cher amy, tiens ma perte assurée :
 Dessus mes bras ma ferme demeurée
 Va dans mon cœur arrester mes desirs
 Et va destruire enfin tous mes plaisirs.
 En vain Ceres flatte ma destinée
 20 Du grand espoir de cette riche année ;
 Je sçay fort bien qu'en l'arriere saison
 J'auray des bleds & des vins à foison,
 Mais tous ces biens ne rendront pas un double
 Dedans Paris, & c'est ce qui me trouble :
 25 Ce sot climat, qui me rend indigent,
 Produit de tout excepté de l'argent ;
 On n'y vend pas : on y donne, on y jette.
 O la cruelle, ô la dure retraite !
 Je ne crois pas d'un an en deloger,
 30 Car je prevoy qu'il faudra tout manger.
 Voy, Caradas, que le bon Dieu, qui m'aime,
 M'a chastié par l'abondance mesme, [188]
 Qui va m'oster tout ce que je chers
 S'il faut par force abandonner Paris,

1. Voy. p. 104, n. 1.

35 Ce doux Paris, ce Paris adorable,
 Ce seul séjour de l'homme raisonnable ¹,
 Car, sans mentir, je ne voy ny ne sens
 Par tout ailleurs ny raison ny bon sens.
 Quoy que Rouen, ville en peuple feconde,
 40 Soit la premiere apres ce petit Monde
 (Car c'est trop peu, que de nommer Cité
 Ce grand Païs, par nos dieux habité),
 Tu sçais assez, amy franc & fidelle,
 Quand dans ce lieu ma prebende m'appelle, ²
 45 Que j'ay la fievre alors qu'il faut partir,
 Bien qu'on ait là dequoy se divertir ;
 Certes j'y voy de genereuses Ames,
 De grands esprits, et de fort belles Dames ;
 Mais, sur la teste ayant trente ans de cour,
 50 Pourroi-je ailleurs establir mon séjour ?
 Chere Cité, ne sois donc pas jalouse :
 J'en dis autant de Lion, de Toulouse ;
 Hors de Paris je mets tout au billon ³,
 Sans éxcepter mon joly Chastillon ⁴ :
 55 J'y suis aymé, j'y passe pour habile,
 J'y suis enfin le premier de la ville,
 Et, sans mentir, je serois consolé
 Si j'estois là pour un an exilé, [189]
 Puisque Paris, pour qui je meurs d'envie,
 60 Ne me peut pas d'un an donner la vie.
 Mais, cher amy, je n'ay pas à choisir ;
 Mon petit bien doit regler mon desir ;

1. Cf. Ep. xxxiv, v. 16-24, et p. 222, n. 1.

2. Depuis 1634, Bois-Robert est chanoine à la cathédrale de Rouen.

3. Voy. p. 155, n. 5.

4. Châtillon-sur-Seine, où se trouve l'abbaye dont Bois-Robert est l'abbé sous le nom de François II.

Il faut par force aller vivre en Champagne,
Où je vay faire une rude campagne,
65 OÙ, pour charmer la rigueur du destin,
Je t'escriray des vers soir & matin
Si ce climat, où ma veine est glacée,
Peut m'inspirer une douce pensée.

A
MONSIEUR
CONRART,
SECRETAIRE DÛ ROY.¹

EPISTRE XXXVIII.

[écrite à Paris, quelques jours après le 4 juin 1646]²

Il se plaint de ce qu'il le presse, plus que pas un autre de ses amis, de faire imprimer ses Epistres, & de ce que, pour cet effect, il luy a signé par avance un Privilege d'imprimer³.

Hé ! quoy, Conrart, tu t'es donc aussi mis
Dedans le rang de mes cruels amis,
Puis que comme eux tu veux que je publie,
Avec mes vers, ma honte & ma folie⁴ ?

Jusques icy je m'estois defendu ; [191]
C'est à toy seul que je me suis rendu.

1. Valentin CONRART (1603-1675), conseiller et secrétaire du roi, est chargé de signer les privilèges accordés aux libraires pour l'impression des ouvrages qu'ils éditent. Il est en outre secrétaire perpétuel de l'académie française. Il a 43 ans.

2. Voy. la note suivante.

3. Ce privilège vient d'être signé par Conrart le 4 juin 1646 (voy. p. 254).

4. Cf. Ép. 1.

Mais prends-y garde, & fais icy ton compte
 Que tes conseils auront part à ma honte,
 Et que le blame est fort indifferent
 10 A qui te peut appeller à garent :
 Tous les Causeurs qui liront cette Epistre
 S'estonneront au seul aspect du titre,
 Et leur venin, qui n'eust visé qu'à moy,
 Rejaillira peut-estre contre toy,
 15 S'imaginans que tu m'as laissé faire
 Ce pas-de-clerc de peur de me déplaire.
 Il est constant que d'autres grands esprits
 Ont, comme toy, pris goust à mes escrits,
 Et qu'on y trouve une certaine aizance
 20 Qu'on peut louer sans trop de complaisance ^{1.}
 Mais, cher Conrart, il est constant aussi
 Que le public n'a rien à faire icy ;
 Une beauté qui devient trop commune
 Degouste enfin & devient importune :
 25 Tel trouvera mon stile pur et net
 Et prisera mes vers au cabinet ^{2.}
 Qui, par caprice ou plustost par foiblesse,
 Y sentira des deffauts sur la Presse.
 Là maints Autheurs, & qui sont nos amis,
 30 N'ont pas tenu ce qu'ils avoient promis ;
 Tu sçais, Conrart, que leur Muse feconde [192]
 Dedans leur bouche a surpris tout le monde,
 Et que leurs vers, de pres examinez,
 Sur le papier ont esté condamnez :
 35 On embellit la cadence & la frase

1. Voy. p. 204, n. 3,

2. Voy. p. 204, n. 4.

Quand on prononce un vers avec Amphase
 Qui, sans justice honorant son Auteur,
 Duppe l'oreille & corrompt l'auditeur.
 Quelqu'un dira de moy la mesme chose,
 Et que mes vers, qui semblent de la prose
 Pour leur naïfve & nette liberté,
 De mon recit prenoient force & beauté ;
 En recitant, de vrai, je fay merveilles ;
 Je suis, Conrart, un grand duppeur d'oreilles ¹ ;
 Par ce Talent, j'aurois de Mondori ²
 Comme d'Armand esté le favori,
 S'il eust gardé cette autorité pleine
 Que dans un trosne il avoit sur la Scene.
 Avec cela, je ne presume pas
 Que le papier affoiblist mes appas
 Si, comme toy, le Lecteur, sans caprice,

1. Ménage dira de lui : « M. de Boisrobert avoit de très-beaux talens pour la déclamation. Le ton de sa voix étoit agréable ; il avoit le geste beau, beaucoup de feu, & il entroit si bien dans la passion qu'il vouloit représenter, qu'on en étoit charmé... Mondori étoit un des plus habiles Commediens de son tems... ; le Cardinal de Richelieu le fit venir [(Bois-Robert)] pour être témoin lui-même de tout le bien qu'on lui en avoit dit. Mondori joua son rôle devant ce Ministre, où il se surpassa de telle sorte que le Cardinal ne put s'empêcher de verser des larmes... Boisrobert, qui y étoit présent, dit à M. le Cardinal qu'il feroit encore mieux, & même en présence de Mondori. Le jour pris, Mondori s'étant trouvé chez M. le Cardinal, l'Abbé de Boisrobert déclama avec tant de force & entra si bien dans la passion qu'il représentoit, que Mondori lui-même, tout bon Comedien qu'il étoit, ne put lui refuser des larmes en entendant déclamer le même rôle devant lui. » (*Ménagiana*... : I, 23).

2. Guillaume GILBERT (a), dit Mondori (1580 ?-1651), fils d'un juge ou d'un procureur fiscal de Thiers en Auvergne, s'était fait comédien et était devenu le principal sujet de la troupe du Marais. Une paralysie de la langue le força de se retirer de la scène après la *Mariane* de Tristan (1636) (Jal, *Dict*... — Tallemant : VII, 171). Tous les écrivains des XVII^e et XVIII^e siècles sont unanimes à reconnaître son très grand talent.

(a) Orthographe hypothétique.

Avoit l'esprit enclin à la Justice ;
 Tel jugera des vers absolument,
 Qui s'y connoist comme au haut Allemand ;
 55 Souvent on tire une injuste licence
 De la faveur comme de la naissance
 Pour condamner les plus dignes auteurs, [193]
 Tristes jouets des sots & des flatteurs.
 Tu sçais, Conrart, que ma raison est bonne,
 60 Et c'est en vain, pourtant, que je raisonne ;
 Je me deffens en homme condamné :
 Mon dur arrest de ta main est signé ;
 Ton parchemin, qui n'attend que la cire,
 Contient ma mort, & je l'y viens de lire,
 65 Quoy que ton Clerc, en l'apportant chez moy,
 Me l'ait nommé privilege du Roy.
 Mais, cher amy, parlons avec franchise :
 Ne puis-je faire au monde une sottise
 Sans privilege, et si sa Majesté
 70 Ne m'en accorde au sceau la liberté ?
 Puisque la chose estoit en ma puissance,
 Je pouvois bien estre fou sans licence.
 Mais c'est ton ordre, & je replique en vain.
 Si, pour ton pié, la goutte¹ eust pris ta main,
 75 Je serois libre où je tombe en ton piege,
 Car, n'ayant peu signer ce privilege
 A qui tu vois que je me suis rendu,
 Je me serois encor bien deffendu.

1. Depuis quatre ans environ ([Camusat], *Mélanges de litt...* : p. 231), Conrart souffre de la goutte. On connaît l'agréable *Balade du Gouteux sans pareil* adressée à Conrart par Sarasin (*Les Œuvres de M^r Sarasin* : p. 63 des Poésies), et la *Response de M^r Courart : Balade de la misère des goutteux* (*Id.* : p. 67). Plus tard, vers 1662, la goutte l'aura tellement estropié qu'il ne pourra tenir la plume.

Enfin, Conrart, la chose est resolue ;
80 Tu l'as voulu de puissance absolue,
Tu m'as pressé, mais avec tant d'ardeur
Que j'ay par toy perdu toute pudeur,
Comme une fille au mal abandonnée [194]
Par les conseils d'une Mere obstinée.
85 Il te prend bien que je suis né Normand,
Car je me suis engagé par serment ;
Je l'ay promis, je ne m'en puis dedire,
Deussai-je en presse endurer le Martyre ;
Asseure toy que je ne t'obeis
90 Que pour sauver l'honneur de mon païs.

RESPONCE DE MONSIEUR CONRART.

EPISTRE XXXIX.

[écrite à Paris, entre le 4 juin et le 21 juillet 1646] ¹

*Cher & genereux Bois-Robert,
Qu'on ne sçauroit prendre sans vert
De quelque chose qu'il s'agisse,
Soit de rendre quelque service,
5 Soit de renger à la raison
Des moines qui dans ta maison
Pretendent regenter sans titre,
Soit de composer une Epistre
Où tu faces voir en leur jour
10 La vieille et la nouvelle Cour
Ou quelqu'autre sujet semblable
Que tu rens tousjours agreable,
Sçaches que tes vers m'ont charmé,
Que par eux je suis animé
15 Mieux que par toutes les neuf Muses,
Qui pour moy ne sont que des buses,
Ou que par ce bon Violon*

[195]

1. Cette épître est postérieure à la signature du privilège (voy. l'Ep. précédente) et antérieure à la date à laquelle *Les Epistres* seront achevées d'imprimer (voy. p. 254).

Qui presida dans leur Vallon,
 Et qui fuit lors que je l'appelle,
 Comme un chien de Jean de Nivelles.

Ne l' imagine pourtant pas
 Que, quand je doublerois le pas,
 Je te pusse suivre à la course.
 Mais, comme un marinier suit l'Ourse,
 Attachant sur elle ses yeux,
 Bien qu'elle soit dedans les cieux,
 De mesme sorte je contemple
 Ta lettre, qui me sert d'exemple,
 Et que j'imite en mon besoin
 Quoy que foiblement & de loin.

Tes Vers vont tousjours en cadence ;
 Mais les miens ne vont qu'à potence,
 Sont gouteux aussi bien que moy ¹,
 Et je sens fort bien, sur ma foy,
 Que des-ja les jambes leur faillent.
 Toutesfois, quelque mal qu'ils aillent,
 Si veullent-ils t'aller chercher,
 A dessein de te reprocher
 Le vacarme que ta responce
 M'a fait, sur ma juste semonce.

Ouy, Bois-Robert, je reconois
 Que je t'ay conseillé cent fois
 De rendre tes lettres publiques,
 Et qu'en patentes autentiques
 Je t'ay signé, de par le Roy,
 Un privilege malgré toy :
 Mais crois-tu que ce privilege
 M'ayt fait meschant & sacrilege ?

[196]

1. Voy. p. 246, n. 1.

M'a-t'il mis au rang des bandis ?
 T'offence-t'il comme tu dis ?
 Non, non, quoy que ta bouche die,
 Ton langage est de Normandie,
 Bien que tu parles bon françois ;
 Tu le dis, mais tu ne le crois
 Non plus que moy, je l'en asseure,
 Et tu ne me dis point d'injure
 Que ton cœur ne die en secret :
 « Conrart, je le dis à regret. » [197]
 Pourquoi donc ainsi tant combatre
 Et te faire tenir à quatre ?
 Fay venir dans ton cabinet
 Courbé, Sommaville et Quinet ¹,
 Et, sans barguigner, leur delivre
 Tes lettres, pour en faire un livre
 Qu'ils clabauderont au Palais
 Tous les jours, au sortir des plaids ².
 Tu fais à tort le difficile.
 Ne connoist-on pas bien ton stile ?
 Et, dans ce Recueil Renommé
 Qui par du Bray fut imprimé,
 Où les plus celebres Poëtes
 Ont fait raisonner leurs Musettes ³,
 Te voit-on pas, en rang d'oignon,
 Aller de pair à compagnon
 Avec Mont-Furon ⁴ & Lingendes ⁵,
 Et les Muses nobles & grandes

1. Editeurs.

2. Cf. Ep. I, v. 77-86.

3. Il s'agit du *Recueil des plus beaux vers de Messieurs de Malherbe, Racan, Monfuron, Maynard, Bois-Robert, L'Estoille, Lingendes, Touvant, Motin, Mareschal, et autres des plus fameux Esprits de la Cour*, paru en 1626 chez Toussaint du Bray.

Du grand Malherbe ⁶ & de Racan ⁷,
 Dont on fait un si grand cancan ⁸ ?
 Faut-il encor que je te die
 Qu'on a veu mainte Comedie
 Où cet air aimable & charmant,
 Qui plaisoit tant au grand Armand,
 A fait retentir sur la Scene
 Cent fois les efforts de ta veine ⁹ ? [198]
 Amy, ne differe donc plus :
 Tes scrupules sont superflus ;
 La raison veut que tu publishes
 Non, comme tu dis, tes folies,
 Mais ces beaux jeux de ton esprit,
 Où ta plume a si bien décrit
 La nature de chasque chose,
 Que la liberté de la prose
 Ne le sçauroit pas faire mieux,

4. JEAN-NICOLAS GARNIER (?-1640), seigneur de Montfuron (a), né et mort à Aix en Provence, avait été abbé de Valsaintes. Les recueils collectifs de poésie du XVII^e siècle contiennent un grand nombre de pièces de vers de lui ; celui dont il s'agit ici en renferme 33. Les « beaux esprits de son tems... le regardoient comme le digne Disciple de Malherbe. » (Goujet, *Bibl. franç.* : XV, 291). Il fit imprimer ses vers à Aix en 1632 sous le titre de : *Recueil des vers de Monsieur de Monfuron, Abbé de Valsainte...*

5. JEAN DE LINGENDES (1580 ?-1616 ?) figure dans ce *Recueil* avec 12 pièces de vers. Sur ce poète, dont la vie est presque inconnue, voy. l'*Introduction* de M. E.-T. Griffiths en tête de son édition des *Œuvres poétiques* de Jean de Lingendes.

6. FRANÇOIS MALHERBE (1555-1628) figure dans ce *Recueil* avec 62 pièces de vers.

7. HONORAT DE BUEIL (1589-1670), seigneur de Racan, académicien, vit retiré à la Roche-Racan, en Touraine (Arnould, *Un gentilhomme...*). Il est âgé de 57 ans. Le *Recueil* de 1626 contient 61 pièces de lui.

8. Le *Recueil* contient 95 pièces de Bois-Robert ; seul, Mainard y figure avec un plus grand nombre de pièces (140).

9. Bois-Robert n'a encore fait jouer aucune comédie, mais seulement cinq tragi-comédies et une tragédie.

(a) Et non pas Monfuron.

95 *Car ton stile facétieux,
 Malgré les rigueurs de la rime,
 Si naturellement exprime
 Tout ce que tu veux exprimer,
 Que tu devrois tousjours rimer ¹.*

100 *J'en prens à témoin trente Epîtres
 Que, sous trente differents titres,
 Tu fis en moins de trente jours,
 Où tous les tours et les destours,
 Les artifices, les finesses,
 Les bricolles ² & les souplesses*

105 *(Les plus ordinaires presents
 Que se fassent les Courtisans,
 Et la plus commune monnoye
 Qu'en la Cour aujourd'huy l'on voye)
 Paroissent si distinctement,*

110 *Qu'il faut confesser franchement* [199]
*Que ta Poësie excellente
 Est une peinture parlante,
 Car elle nous monstre en effet
 Non la figure de l'objet,*

115 *Mais, en verité, l'objet mesme.*
*Or, puis que ton adresse extrême,
 Avec tant de naïfveté,
 De grace & de facilité
 Peut rendre ces Lettres galantes*

1. Voy. p. 204, n. 3.

2. « BRICOLE, s. f. Reflection d'un corps solide qui se fait à la rencontre de quelque autre corps dur. On le dit des balles dans un jeu de paume, des billes en un billard, & des boulets de canon qui battent obliquement, comme il arrive dans les batteries qu'on appelle en escharpe. »

« BRICOLE signifie aussi une tromperie qu'on fait à quelqu'un, quand on agit avec luy par des voyes obliques & indirectes. » (Furetière 1690).

120 *Si parfaites & si plaisantes,*
Amy, que n'en fais tu tousjours,
Et que n'en permets-tu le cours
Parmy tous ceux qui les desirent ?
Quoy ! crains-tu qu'elles n'en empirent ?
 125 *Elles en vaudront beaucoup mieux ;*
Et je suis seur qu'en mille lieux
Plusieurs, en les voyant si belles,
Les voudront prendre pour modelles,
Bien qu'aucun ne puisse jamais
 130 *Les faire comme tu les fais ;*
Les tiennes, comme originalles,
Ne trouveront point de rivalles
Capables de les surmonter,
Ni mesme de leur disputer
 135 *Non seulement le droit d'aisnesse,*
Mais celuy de delicatesse. [200]

Je le dis à la bonne foy,
Et juge des autres par moy,
Car mon pauvre esprit s'estropie
 140 *Pour faire une foible copie*
De celle où, pour me regaller,
Il t'a plén de me cajoller.
Tu vois pourtant que, quelque peine
Qu'à l'imiter ma plume preenne,
 145 *Tous ses efforts sont superflus ;*
De sorte que, n'en pouvant plus,
Elle met fin à son ouvrage
Sans t'importuner davantage.

Extrait du Privilège du Roy.

Par grace & Privilège du Roy, donné à Paris le quatriesme jour de Juin 1646, Signé : Par le Roy en son Conseil, CONRARD, Il est permis à M. DE BOISROBERT, Abbé de Chastillon sur Seine, imprimer ou faire imprimer, vendre & debiter plusieurs Epistres en Vers sur differends sujets, par luy composées, durant le temps de dix ans à compter du jour qu'elles seront achevées d'imprimer. Et defenses sont faites à tous Imprimeurs, Libraires, & autres, de contrefaire ledit Livre, ny en exposer en vente d'autres que de l'impression dudit Boisrobert, à peine de deux mil livres d'amende & de tous despens, dommages & interests, ainsi qu'il est plus amplement porté par lesdites Lettres, qui sont, en vertu dudit Extrait, tenues pour bien & deuement signifiées, à ce qu'aucun n'en pretende cause d'ignorance.

*Achevé d'imprimer le vingt-&-uniesme Juillet 1646.
Les Exemplaires ont esté fournis à la Bibliotheque du Roy.*

*Et ledit sieur DE BOISROBERT a cédé son droict de Privilège à CARDIN BESONGNE, Marchand Libraire, pour le premier
Volume desdites Epistres.*

TROISIÈME PARTIE.

ÉPITRES

PARUES ENTRE LE 21 JUILLET 1646

ET LE 10 MAI 1659.

A
M O N S I E U R
M A S C A R O N.

Sur sa Rome delivrée.¹

EPISTRE.

[écrite à Paris, pendant l'été de 1646, avant le 6 août]²

MASCARON, que viens-je d'entendre ?
Qu'est-ce que tu viens de m'apprendre ?
Je cede en fin, j'adjouste foy
A tout ce qu'on m'a dit de toy.
5 Tu merites les tesmoignages
Des Sarrasins ³ & des Menages ⁴,
Des Chapelains ⁵ & des Conrarts ⁶,
Des Scuderys ⁷ & des Maynards ⁸,
Des Sillons ⁹, & d'autres encore,
10 Que tu sçais que la Cour adore.

1. Sur MASCARON et sa *Rome delivrée*, voy. p. 29, n. 1.

2. Voy. p. 29, n. 1.

3. Voy. p. 22, n. 2.

4. Voy. p. 20, n. 1.

5. Voy. p. 40, n. 1.

6. Voy. p. 243, n. 1.

7. Voy. p. 198, n. 1.

8. Voy. p. 26, n. 2.

9. Jean SILHON (15.. ?-1667), académicien, s'est fait connaître, en 1631, par le premier volume de son *Ministre d'Etat*, qui eut un

Avec ces grands Judicieux,
 J'en croy mon oreille & mes yeux.
 Ouy, je te dy, sans complaisance,
 Que, tesmoin de ta suffisance,
 15 Je me sens forcé d'avouer
 Qu'on ne te peut assez louer.
 Ton stile est né dans la Province ;
 Mais Apollon y fut ton Prince,
 Et tu n'as pas mal fait ta Cour
 20 A ce divin Maistre du jour,
 Qui, dessus tes belles matieres,
 A respandu tant de lumieres.
 J'ay crû que ce n'estoit qu'icy
 Que l'on pouvoit escrire ainsi ;
 25 Que la Cour seule estoit capable
 Et de ta grace inimitable
 Et des charmes qui m'ont surpris
 Dans tes admirables escrits.
 Mais en fin tu me desabuses,
 30 Et me fais bien voir que les Muses
 Ont droit, comme filles des Dieux,
 De se faire aimer en tous lieux.
 Dedans les tiennes, je descouvre
 Toute la pureté du Louvre,
 35 Et j'y voy, d'un autre costé,
 Tant de force & de majesté,
 Que je crains que la Cour n'envie

succès immense. Il en a publié le second volume en 1642. Depuis cette dernière date, il est secrétaire de Mazarin ; mais le travail énorme qu'il fournit l'a surmené, et, dans quelques semaines (septembre 1646), il va tomber dangereusement malade (Kerviler, *Jean de Silbon...*). Plus tard, Chapelain dira que ses ouvrages « le font voir un de nos meilleurs écrivains en matières politiques. » ([Camusat], *Mélanges de litt...* : p. 243).

40 Le lieu qui t'a donné la vie.
Que fortement ta plume a pris
L'air du Climat que tu décris !
Que ton stile est digne de Rome
Et du grand cœur de ce grand Homme
Qu'à tort un peuple a condamné
Et que ta main a couronné !
45 Ce n'est la Cour ny la Provence
Qui t'ont donné tant d'éloquence :
MASCARON, ce thresor exquis
Est plus infus qu'il n'est acquis.
Apollon nous fait bien connoistre
50 Qu'il fait bon servir un bon Maistre,
Car il t'a tout seul inspiré
Ce que nous avons admiré.

BOIS-ROBERT, Abbé
de Chastillon.

L'HOMME
SICILIEN
PARLANT
AU CHANCELIER.
CAPRICE.

M. DC. XLIX¹.

1. Cette pièce, qui forme une brochure in-4° de 8 pages, sera réimprimée en 1653 dans les deux éditions des *Poësies choisies de Messieurs Corneille, Bensserade,...* (p. 305 de la 1^{re} édition ; p. 263 de la 2^e) sous le titre de *A Monseigneur le Chancelier*, puis en 1659 dans *Les Epistres en Vers...* de Bois-Robert (Livre I^{er}, Ep. II). C'est à la place qu'elle occupe dans ce dernier recueil que je la reproduis dans la présente édition (voy. Tome II).

APPENDICE.

L'ADIEU DE FORGES A MADEMOISELLE DE L'ORME¹.

[écrit à Forges-les-Eaux par Jean Dupin,
au milieu de l'été de 1644 ou de celui de 1645]²

*Pensez-vous, aimable Beauté,
Que ce soit de ma volonté
Et sans une grande contrainte
Que je me donne cette atteinte
5 Que de me priver de vos yeux
Et si doux & si gracieux,
Et que ce soit sans grande peine
Que je quitte nostre Fontaine ?
Non, Belle, ne le croyez pas.
10 J'en prens à tesmoin vos appas :
Ces attraits, ce port, cette grace
Qui les autres beautez efface,*

1. Marie DE LON (a) (1613-1650), si célèbre sous le nom de Marion de l'Orme, est fille de Jean DE LON (1577-1639), seigneur de l'Orme et baron de Baye, président et trésorier général des finances en Champagne, et conseiller d'Etat.

Elle est âgée de 30 ou 31 ans.

2. Sur cette pièce de vers, voy. p. 186, n. 2. Le vers 81 indique le lieu. Pour la date, voyez p. 270, n. 1, p. 278, n. 2, et les vers 21 et 22. Quant à l'auteur, il est indiqué par Bois-Robert dans son épître xxvi (p. 186), qui répond à *L'Adieu de Forges*.

(a) Et non pas de Lou : dans les signatures autographes de son père, la lettre n est extrêmement bien formée (Cab. des titres : *Pièces orig.* 1737 : 40395, f^{os} 5, 6, 8).

Pourront assez me démentir
 Si je dy que sans repentir
 15 Et sans desespoir j'abandonne
 Une si parfaite personne.

Devons-nous rendre grace à Dieu
 De vostre arrivée en ce lieu,
 Puis que l'on nous dit sans peut-estre, [2]
 20 Alors qu'on vous y vit parestre,
 Que, si vous l'eussiez habité
 Au commencement de l'Esté,
 La plus legere maladie
 Par la mort eust esté finie ?
 25 On le sçait, & vous le sçavez,
 Vous qui tant de science avez ;
 Et, pleine de plaisir, vous vistes
 Les desordres que vous y fistes :
 Au lieu d'agreables frescheurs
 30 Contre les excez des chaleurs,
 Mesmes au bord de la fontaine
 (Et cecy, c'est chose certaine),
 Par le feu qui sort de vos yeux,
 Les vives sources de ces lieux
 35 Produisoient un effet contraire,
 Come au tems de ce temeraire
 Qui, d'un attentat nonpareil,
 Renversa le Char du Soleil ;
 Mais cette cheute est une fable,
 40 Et cette flamme est veritable,
 Flamme, cause de nos langueurs,
 Dont vous consommez tous les cœurs
 Puis au vent en jettez la cendre
 Quand ils refusent de se rendre
 45 A l'effort de vos doux attraits ;

Car, pour s'exempter de vos traits,
Il faut avoir perdu l'usage
De la raison & du courage.

[3]

Pour donc esviter le trespas
Que causent vos charmants appas,
Il faut se resoudre à la fuite,
Si c'est par là que l'on l'esvite.

Quoy qu'on die que près de vous
Tout esclavage soit fort doux,

Pour moy, je le tiens si severe
Et suivy de tant de misere,

Que, plustost que me hazarder
A me voir ainsi poignarder.

Par l'effet de vôtre presence,
Je veux recourir à l'absence.

Rachetons nôtre liberté,
Esvitons la captivité,

Tous les supplices & les gesnes,
Tous les maux & toutes les peines
Que l'amour donne par vos yeux.

Mais, pour avoir quitté ces lieux,
Me parestrez-vous moins presente,
Encor que vous soyez absente ?

Ah ! non, & ce sont les effets
Des visages les plus parfaits ;

Car, dès qu'on vous a regardée,
Votre belle & charmante Idée

Enflamme si fort les esprits

[4]

Qu'on peut s'asseurer d'estre pris ;

Que quelques lieux que l'on habite,
Que quelque absence ou quelque fuite
Que l'on fasse pour vos appas,

On n'evite point le trespas.

Enfin, dans une telle attente,
 80 Mon ame, de son sort contente,
 Avant que de quitter ce lieu
 Se resoud de vous dire adieu.
 Adieu donc, MARION DE LORME,
 Soit qu'elle veille ou qu'elle dorme ;
 85 Adieu, le plus beau des objets
 Les plus beaux & les plus parfaits ;
 Adieu, belle en grace infinie,
 Et vôtre belle Compagnie,
 La belle Dame MONGIROU ¹.
 90 Jusques au revoir ! mais, las ! où ?
 Où, vous en qui l'amour s'assemble,
 Vous pourra-on bien voir ensemble ?
 Lors que vous serez de retour,
 L'oseray-je bien quelque jour ?
 95 Je vous requiers par cette lettre
 Que vous me le vouliez permettre,
 Près de Pontoise ² ou dans Paris,
 Quand tous vos maux seront gueris
 Et qu'aurez lavé vôtre gorge
 100 De la minerale de Forge.

[5]

Dieux ! que je laisse de douceurs,
 Laissant ces deux aimables sœurs !

1. Isabelle DE LON (1605-?), femme de Jean DE DONON, seigneur de Montgeroult (?-1669), contrôleur général des bâtiments du roi (a).

C'est une des six sœurs de Marion de l'Orme : c'est l'aînée des onze enfants de Jean DE LON. Elle est âgée de 38 ou 39 ans.

2. A Montgeroult.

(a) Tallemant dit à tort que le s^r de Montgeroult est trésorier de l'artillerie ; ce n'est pas lui, mais son cousin germain, Pierre DE DONON, seigneur de la Montagne, mari d'une sœur cadette de Marion de l'Orme (Voy. Maurice Cauchie, *La famille de Marion de l'Orme*).

Qui des deux a, pour son partage,
 Plus de beauté sur le visage,
 105 Plus de charmes, & plus d'attraits ?
 Amour, de qui prends-tu tes traits ?
 Qui des deux maintient ton empire ?
 Tiran ! tu ne le sçaurois dire,
 Car tes yeux, dessous leur bandeau,
 110 Ne peuvent juger du plus beau ;
 Et puis ces Personnes aimables
 Sont esgalement adorables.

Pour vous, bannissez tout soucy :
 Vous n'estes pas seules icy,
 115 Car, pour soulager vôtre peine,
 Tous les matins à la Fontaine,
 Au retour, à my jour, au soir,
 Vous pouvez maintes Dames voir,
 Et chasser cette inquietude
 120 Que peut causer la solitude.
 Or sus ! belles Dames, voyez
 Les autres Dames, & croyez
 Que, si ce séjour vous profite,
 C'est plus par la belle conduite
 125 Et par le divertissement
 Que vous aurez soulagement,
 Que par la source minerale. [6]
 Voyez la Dame Mareschalle¹,
 Et mesme prenez le soucy
 130 D'aller voir la Comtesse² aussi,
 Et toute la troupe des Dames,
 Belles filles & jeunes femmes,

1. La maréchale de Guébriand : voy. p. 270, n. 1.

2. La comtesse de Maure : voy. p. 272, n. 2.

Ausquelles, comme dans leur lieu,
 Je dis sans ordre & rang adieu ;
 135 Que si quelqu'une s'en offense,
 Vous m'enjoindrez la penitence,
 Mais la penitence à l'esgal
 Du mal, qui n'est pas trop grand mal.
 Je fais cét adieu qui m'afflige,
 140 Auquel un dur devoir m'oblige.
 Preparez-vous donc d'escouter
 Ce que je m'en vais debiter
 Sans paroles de grand élite
 A des Dames de grand merite.
 145 Dame, qui souûpirez touûjours,
 Qui passez vos nuicts & vos jours
 En continuelles allarmes
 Et baignez vos yeux de ces larmes
 Dont vous arrosez le cercueil
 150 Du heros qui fait vôtre dueil
 Et celuy de toute la France ¹,
 Adieu, Dame ; alors que je pense
 Au sujet qui vous fait pleurer,

1. Une note manuscrite, écrite dans la marge en face du vers 145, nous apprend qu'il s'agit de M^{me} de Guébriand, c'est-à-dire de Renée DU BEC (1600 ?-1659), veuve depuis peu de Jean-Baptiste BUDES (1602-1643), comte de Guébriand (a), maréchal de France, qui, blessé devant Rottweil, mourut le 24 novembre 1643 des suites de sa blessure, et fut enterré le 9 juin 1644 à l'église Notre-Dame après avoir reçu des honneurs funébres qui ne sont dus qu'aux souverains et aux princes du sang (Anselme : VII, 523. — *Gazettes* : 1644, p. 419 et 421).

En novembre 1645, le roi confiera à M^{me} de Guébriand la conduite de la nouvelle reine de Pologne, Marie-Louise de Gonzague (voy. p. 137, n. 4), avec le titre de surintendante du voyage et d'ambasadrice extraordinaire en Pologne, honneur qu'aucune femme n'a jamais eu (Anselme : II, 87). La présente épître est donc postérieure à novembre 1643 et antérieure à novembre 1645.

(a) Et non pas *Guébriant*.

155 *Las ! où pouvez-vous demeurer,*
Que vôtre ame triste n'assemble
Tous les maux de la mort ensemble ?
Vous ne voyez plus les plaisirs
Que sous le voile des soupirs
 160 *Qui tiennent vôtre ame assiegée*
Sans espoir d'estre soulagée.
Ce sage & ce grand Medecin,
Qui sçait tirer la mort du sein,
Le Temps, qui guerit toute chose,
 165 *Qui convertit l'Espine en Rose,*
Qui destourne les grands malheurs,
Estouffe les vives douleurs
Quand un cœur l'appelle à son aide,
Sera-il pour vous sans remede ?
 170 *Ouy, Madame, & c'est de ses mains*
Que tous remedes seront vains ;
Ses efforts seront sans puissance,
Car nous conessons la constance
Qui s'est placée en vostre cœur
 175 *Come dans un trosne d'honneur*
Où sa puissance est establie
Sans crainte d'en estre bannie
Par la force des changemens
Ny de vos desirs ny du tems ;
C'est ce heros qui fit sa gloire
 180 *Et pour vous & pour sa memoire,*
Et qui ne prodigua son bras
 [8]
Que pour augmenter nos estats,
Mettant victoire sur victoire.
Helas ! & qui l'auroit pû croire
 185 *Que, pour s'asseoir entre les Dieux,*
Il deust disparestre à nos yeux

Avant la fin de ses Conquestes ?
Mais ce sont les Illustres testes,
Les plus grands, les plus genereux,
 190 *Que le Destin fait malheureux.*
Consolez-vous en cette montre ¹,
Qui vous apprend & qui vous montre
Qu'une des heures de son tour
Vous doit rejoindre quelque jour
 195 *A cette moitié de vous-mesme ;*
Car il sçait que vôtre cœur l'aime,
Vous priant de seicher vos pleurs
Et mettre fin à vos douleurs.
C'est à vous que je dis encore
 200 *Adieu, la Comtesse de MAURE ².*
Adieu ! conservez bien vos yeux,
Car c'est un tresor precieux
Qui se gaste par l'escriture
Et par trop frequente lecture.
 205 *Mais à quoy servent ces propos ?*
Vous ne trouvez vôtre repos
Que dans le travail de vôtre ame.
Ceux qui vous conessent, Madame, [9]
Sont pour vous dans ce sentiment,
 210 *Et font de vous ce jugement*
Que vôtre esprit ne se repose
Que come la premiere cause

1. Le sens doit être : « en cet événement servant d'exemple » ; l'édition de 1632 du *Dictionarie* de Cotgrave donne en effet pour ce mot, entre autres sens, les suivants : « a proof, example ;... a demonstration... » (c'est-à-dire : preuve, exemple ;... démonstration...).

2. Anne DONI (?-1663), femme de Louis DE ROCHECHOUART (1603 ?-1669), comte de Maure, est fille de l'Italien Ottaviano DONI (?-1614), baron d'Attichy, et d'une sœur du fameux chancelier Michel MARILLAC (Moreri). Voy., sur elle, Tallemant : III, 157.

Des productions d'icy bas ¹ ;
 Et ceux qui ne le disent pas,
 215 C'est qu'ils n'ont point la conessance
 De cette haute suffisance
 (Je dis suffisance sans art :
 Celle qu'on prend en bonne part)
 Qu'avez dedans chaque science
 220 Et par acquis & par naissance,
 Qui fait que, par bon jugement,
 Vous faites le discernement
 D'entre chose basse & sublime,
 Qui font le mépris ou l'estime
 225 De Prose ou Vers que vous lisez,
 Ainsi que font gens avisez,
 Et non pas come font tant d'autres
 Qui, ne sçachants que Patenostres,
 Lisans tousjours par cy par là
 230 Sans aux poincts faire le hola,
 Prennent, come en langage austere,
 Le plus bas stile pour mistere.
 Adieu jusques à la Toussains,
 Car on dit que vos Medecins
 235 Vous ont enjoint, par ordonnance, [10]
 De ne point retourner en France
 Qu'environ devers ce tems-là.
 Nous sçavons prou bien tout cela
 Par vôtre ordinaire coûtume ;
 240 Car, si quelqu'ombrage de Rume,
 Ou quelque foible vision
 D'imaginaire fluxion

1. Son mari « a de l'esprit, et elle aussy en a beaucoup. » (Tallermant : III, 160).

Que le peuple appelle caterre
 Dedans le logis vous enserre ¹,
 245 Aussi-tost vous quittez vos eaux
 Et, joignant ces maux à vos maux,
 Vous passez deux quarts de semaine
 Sans retourner à la Fontaine ;
 Puis, taisant les verres passez,
 250 Par d'autres vous recommencez
 Et de nouveau revenez boire.
 Or c'est cela qui nous fait croire
 Que vous ne serez à Paris
 Qu'environ vers la S. Denys.
 255 Dites-nous, qu'en devons-nous crere,
 Gente VANDI ², la meurtriere,
 Qui, lors que l'on n'y pense pas,
 Donnez par vos yeux le trépas ³ ?
 Sera-ce au dernier jour d'Octobre
 260 (Que toute bonne ame est si sobre, ⁴
 Qu'il est bien plus nuict qu'il n'est jour)
 Que nous vous verrons à la Cour ? [11]
 Dites-nous donc, estes-vous Niece
 Ou Cousine de la Comtesse ⁵ ?
 265 Aprenez-nous de quel côté

1. « Elle a tousjours ou croit avoir quelque grande incommodité, et a sans cesse quelque lavement dans le corps. » (Tallemant : III, 160).

2. Catherine d'ASPREMONT (1619 ?-1685), fille de Jean d'ASPREMONT, seigneur de Vandy, fut naguère dame d'honneur de la duchesse de Montpensier ; elle est maintenant dame d'honneur de la reine régente (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 34 : 804, f^o 9 et 87). Elle a 25 ou 26 ans.

Bois-Robert lui écrira une épître, qui paraîtra dans le recueil de 1659 (Livre I^{er} : Ep. v).

3. Voy. les vers 269 à 298, et p. 277, n. 1.

4. Chez les catholiques, le dernier jour d'octobre, vigile de la Toussaint, est un jour de jeûne.

5. Son grand-père maternel et la mère de la comtesse de Maure étaient frère et sœur (Moréri); M^ue de Vandy est donc cousine

Vous tirez cette Parenté ;
 Cousine, Niece, ou bonne amie,
 Tant y a qu'il ne m'en chaut mie.
 Mais j'ay ouy raconter de vous
 270 Des effets d'un tres-grand courroux.
 Est-il vray, dittes-moy, la Belle,
 Dites-moy, la spirituelle,
 Et ne vous en deffendez pas,
 Est-il bien vray que pas à pas
 275 Le malheur, come on dit, vous suive,
 Et qu'en la place s'il arrive
 Que quelqu'un s'enferme d'amour,
 C'est vous qui jouez ce beau tour ?
 J'entens « place » Place Royale,
 280 Place où maint amoureux s'estale
 Pour s'homicider à vos yeux.
 Seray-je bien tant amoureux ?
 Non, non, VANDI, je prens la fuite,
 Je ne suis pas de vôtre suite,
 285 Et le trépas n'est point si doux
 Que l'on puisse mourir pour vous ;
 Ceux-là mesme qui s'y hazardent,
 Qui, par trop aymer, se poignardent,
 N'ont aucun dessein de mourir :
 290 Ils veulent se voir secourir,
 Car c'est mourir trop à son aise
 Que d'en mourir dans une chaise.
 Ce beau Jouvencel enflammé,
 Qui par poignard s'est renommé
 295 Pour l'avoir mis en sa poitrine ¹,

[12]

de la comtesse au 5° degré. Elle loge d'ailleurs chez celle-ci (Tallermant: III, 159).

1. Voy. p. 277, n. 1.

Ce qu'il fit n'estoit que par mine ;
 Il ne vouloit point trépasser :
 Ce n'estoit que pour grimacer ;
 Car, Belle, alors que l'on trépasse,
 300 Que c'est de bon & sans grimasse,
 On y va d'une autre façon :
 On prend un fer comme un poinçon,
 Un poignard, puis on se poignarde,
 Mettant le fer jusqu'à la garde
 305 Dessus la region du cœur ;
 Et cela, c'est d'home d'honneur.
 C'est pourquoy trouvez bon, la Belle,
 Que, de poignard ny d'allumelle,
 De fauconneau ny de canon,
 310 Je n'aille pour vous chez Caron :
 Si vous estiez dans sa Nacelle,
 Je m'en donnerois sous l'aisselle
 Et volontiers m'embarquerois
 Pour y vivre dessous vos loix ;
 315 Mais tant que serez à la Reine,
 Pour nos maux & pour nôtre peine,
 Ne faites ce faux jugement
 Que pour vous j'aille au monument,
 Car vous pourriez, sans faire songe,
 320 Inventer un tres-grand mensonge,
 Et par ainsi faire un peché
 Dont vôtre esprit seroit taché ;
 Apres, les Amans a-outrance,
 Vous voyans faire penitence,
 325 De tous leurs maux seroient vangez.
 Il semble que vous y songez ;
 Mais n'y songez point, je vous prie :
 Je vous le dis sans flatterie,

330 *Que pour cent millions d'appas*
Je ne me poignarderay pas.
Ecrivez-le à la MENARDIERE¹,
Qu'il n'aura point cette matiere,
Et qu'il ne dira point de moy
Ce qu'il a dit d'un fou, ma foy.
 335 *Adieu, vous, jeune Damoiselle.*
Ce n'est point une bagatelle
Si l'on dit, vous voyant un jour,
Que vous donnez beaucoup d'amour.
Soit au jour, soit à la chandelle,
 340 *Enfin vous estes tousjours belle.*
Mais on dit (c'est le commun bruict)
Que vous seriez belle la nuict ;
Je ne comprends point ce langage, [14]
Si ce n'est qu'avec avantage
 345 *Les feux jettent plus de clarté*
A minuit qu'au grand jour d'Esté.
Quoy ? ce discours vous importune ?

331 : Le texte porte par erreur RENARDIERE.

1. Hippolyte-Jules PILLET (a) (?-1663), seigneur de la Ménardière (b), médecin ordinaire de Gaston de France, a déjà publié divers ouvrages de médecine et de littérature. Plus tard, il deviendra lecteur de la chambre du roi, puis sera reçu académicien en 1655 (Moreri).

Il a écrit récemment une longue épître à M^{lle} de Vandy sur cette aventure d'un « beau Jouvencel » qui vient de se poignarder pour elle ; c'est à cette pièce de vers que Dupin fait ici allusion. Lorsqu'en 1656 la Ménardière réunira en un volume ses *Poésies*, il intitulera celle-ci : *Avanture du Pres.... L****. Je n'ai pu identifier ce jeune homme dont le nom commence par un L, et qui en 1656 sera l'un des présidents d'une cour que j'ignore.

Sur la prudence de M^{lle} de Vandy, voy. *Mémoires de M^{lle} de Montpensier* : III, 9.

(a) Orthographe hypothétique, mais probablement exacte.

(b) Et non pas *Mesnardière*. De nombreux contemporains écrivent d'ailleurs *Ménardière*.

Adieu, HONNECOURT ¹, claire brune,
 Brune aux sourcils, aux yeux de gets,
 350 Au teint plus blanc qui fut jamais ;
 Vivez come on vous a nourrie,
 Si vous voulez estre chérie
 De la Comtesse qui le veut,
 Mais qui ne veut que ce qu'on peut ,
 355 Et LECLERC ², bonne Demoiselle
 Qui ne soupe qu'à la chandelle
 (Dont elle est en mauvaise humeur),
 Vous en prie de tout son cœur,
 Car je sçay bien qu'elle vous ayme,
 360 Ma foy, presque autant qu'elle mesme
 Et, je crois, bien d'autres aussi.
 Ne le croyez-vous pas ainsi ?
 Ouy, Belle, vous le devez croire
 Come une veritable histoire.
 365 Que je dis un adieu fascheux
 A trois qui ne sont rien que deux.
 C'est à vous, Monsieur & Madame,
 Qui deux ne vivez que d'une ame,
 Tant vos cœurs se trouvent unis
 370 Dedans des plaisirs infinis ³. [15]
 Par tout on vante & l'on publie

1. Je n'ai pu identifier cette M^{lle} d'HONNECOURT, qui semble bien être au service de la comtesse de Maure.

2. M^{lle} LECLERC m'est également inconnue. Puisqu'elle se plaint de ne souper qu'à la chandelle, cela prouve d'une part que cette épître est écrite à une époque de l'année où l'on soupe sans chandelle, c'est-à-dire pas plus tard que la fin de juillet ; et d'autre part que M^{lle} LECLERC est, comme M^{lle} d'Honnecourt, au service de la comtesse de Maure, chez qui l'on mange à des heures insolites : « la comtesse de Maure passoit, quand elle estoit fille, pour la plus desreiglée personne du monde en fait de repas et de visites ; mais ce n'estoit rien au prix de ce que c'est à cette heure, car elle a trouvé un homme qui luy dame bien le pion... On disne chez eux quand on gousté ailleurs..., et souvent il leur est

375 *Vôtre bonté come infinie,
 Et je parle de ses effets
 Come des biens les plus parfaits
 Que l'on puisse mettre en usage ;
 Mesme avez avec avantage
 Tous les biens & tous les tresors
 De l'ame aussi bien que du corps ;
 Je parle de vôtre franchise*
 380 *Come infuse & non point acquise.
 Faut-il que je vous dise adieu ?
 Les pauvres sont des vœux à Dieu,
 Par l'entremise de S. Georges,
 Que vous passiez l'hyver à Forges ;*
 385 *Mais ces vœux sont trop imparfaits
 Pour produire de tels effets,
 Et Paris a des lacqs de soye
 Où l'on se prend avecque joye ;
 Et puis on veut vôtre retour*
 390 *Avec un tel excez d'amour
 Que sans cesse on s'impatiente
 Dans cét espoir & cette attente.
 Et vous, jeune de VALENÇAY 4,*

arrivé de commencer leurs visites à huit heures du soir. » (Tallemand : III, 158).

3. On verra plus loin, au vers 403, qu'il s'agit ici de « Monsieur & Madame d'Entrague », c'est-à-dire de LÉON D'ILLIERS (?-1664), marquis d'Entraygues, et de sa seconde femme, Catherine DEL BENE (a) (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 365 : 9507, f^o 25).

4. Louise D'ESTAMPES (?-?), fille de M^{me} d'Entraygues, dont il vient d'être question, et de son premier mari, Jean D'ESTAMPES (?-1629), baron de Bellebrune et fils d'un seigneur de Valençay. Dans deux ou trois ans, le 13 mars 1647, elle épousera Antoine GOUFFIER, marquis de Thoix, gouverneur de Blois, descendant d'une famille illustre (Cab. des titres : Cab. d'Hozier 130 : 3362, f^o 26).

(a) Et non pas d'Elbene (voy. Cab. des titres : *Pièces orig.* 1048 : 24143, f^o 8, 9, 10, 16).

Belle, agreable, & je le sçay,
 395 On ne sçauroit plus vous attendre.
 Quoy ? vous ne voulez pas entendre
 Que c'est tres-impatiemment [16]
 Qu'on souffre ce retardement
 Que vous faites dans la Province
 400 Qui fait le revenu d'un Prince ?
 Revenez doncques à Paris,
 Pour y passer vos jours en ris.
 Monsieur & Madame d'ENTRAGUE,
 Adieu ; ce m'est un coup de Dague
 405 De vous laisser dans ce desert
 Où l'on void peu de beau dessert.
 Dame SAUVAT ¹, il faut qu'on voye
 Si j'ay trop grand sujet de joye
 De vous dire adieu. Croyez-moy,
 410 j'en laisse à juger le pourquoy
 A ceux qui sçavent le genie
 Dont charmez toute compagnie,
 Et qui conessent le talent
 De vôtre esprit tant excellent
 415 En qui toute la grace abonde
 Dont on peut ravir tout le monde.
 On ne vous prit jamais sans vert,
 Devot Abbé de BOISROBERT ²
 Et Prieur deux fois tout ensemble ³.

1. Catherine DE DONON (?-?), veuve de François SAUVAT, trésorier de l'écurie, puis maître d'hôtel du roi, est tante de Jean DE DONON, seigneur de Montgeroult, et de Pierre DE DONON, seigneur de la Montagne, tous deux beaux-frères de Marion de l'Orme (voy. p. 268, n. 1 et a) ; elle est aussi tante de Marie CHASTELAIN, mère de Marion de l'Orme.

2. Cf. Ep. xxxix, v. 1 et 2.

3. Bois-Robert a le prieuré de Nozay et celui de la Ferté-sur-Aube.

420 De cét adieu, que vous en semble ?
 Ma foy, vous devez souhaitter
 Que je le puisse supporter.
 Mais voyez le en vers, je vous prie,
 Et jugez-en sans flatterie ; [17]
 425 Sans doute qu'il vous agrèra,
 Et le sujet qu'il vous plaira
 C'est qu'il n'a rien de satirique ¹.
 Adieu, certaine Dame etique ².
 Pensez-vous qu'à prendre des eaux
 430 Vous couvrirez de chair vos os ?
 Et les buvant pouvez-vous crere
 Que vous pourrez devenir Mere ?
 Vous ne savez pas vôtre mal ;
 Nos eaux, ny tout leur mineral,
 435 N'ont jamais produit tel miracle.
 Consultez un plus seur oracle ;
 Invoquez quelque saint des Cieux :
 Votre mal demande des vœux.
 Je vous dis donc adieu, maigrette ;
 440 Adieu, transparente squelette ;
 Je ne veux plus parler de vous :
 Vous exciteriez mon courroux
 Et m'emporteriez en satire,
 Et moy je n'en veux point escrire.
 445 Adieu, vous qui savez des loix
 Plus qu'on n'oste de feves & poix ³
 En trois mois dehors de leur gaine
 De Paris jusqu'au Bourg-la-Reine.

1. C'est aux onze vers précédents que répond l'épître xxvi de Bois-Robert (voy. p. 186).

2. Je ne sais quelle est cette femme.

3. Ce vers a une syllabe de trop.

450 *Vous conessez de grands Docteurs*
Qui sçavoient du moins quatre auteurs
Et qu'ils citoient à la Fontaine : [18]
Cela vous donnoit grande peine,
Car vous ne les entendiez pas.
Adieu, rejetton de Cujas ;
 455 *S'il vous arrive, une autre année,*
Qu'ordonnance vous soit donnée
Pour venir goûter de nos eaux,
Inventez des contes nouveaux
Pour entretenir le convive.
 460 *Faut-il qu'icy l'on vous écrive ?*
Non, non, je n'en écriray plus :
Pour vous, des vers sont superflus.
Mais qu'en dit la chanson nouvelle ?
« Le jeu ne vaut pas la chandelle ^{1.} »
 465 *Qu'en dites-vous, sire MAUVOY ² ?*
Vous conessez un fils de Roy
De tres-noble & tres-bonne race ;
Mettez-vous en sa bonne grace,
Quoy que vous y soyez des plus ;
 470 *Mais qu'elle vaille quarts d'escus ;*
Lors nommerez, contre l'usage,
Servir les Grans est heritage,
Et par vous ne seray maudit
Si bien vous observez mon dict.
 475 *Adieu, l'Abbé de S. Cristofle ^{3.}*

1. Je ne sais quel est ce « rejetton de Cujas » que Dupin ne nomme pas.

2. Je n'ai pu identifier ce personnage.

3. ALEXIS DE TENAY (a) (?-1666), chanoine de l'église Saint-Jean de Lyon et de l'église Saint-Pierre de Mâcon et prieur de Neuville-les-

(a) Orthographe hypothétique.

*Gardez-vous de poivre & girofle,
Car, si vous mangiez épice,
Vous seriez bien-tost in pacé.* [19]

480 *Et vous, qui composez en rime ¹,
Dont autrefois on fit estime,
Et que quelque fou pris
Qui sans raison s'en avisa,
Blasant vôtre innocente veine,
Dont vous fustes en telle peine
485 Que, sans un Prince & son appuy,
Par le faux jugement d'autrui
Vous tombiez en si grand desordre
Qu'un aveugle y pouvoit bien mordre,
Adieu, temperez vos chaleurs
490 Par ces agréables frescheurs
Que produit l'eau de la Fontaine ;
Adieu, DU PIN, qui fais ma peine :
Je vois bien que c'est en ce jour
Qu'il me faut songer au retour.
495 Et vous, qu'on trouve nompareille*

Dames et de Saint-Thibault, est fils de Laurent DE TENAY, comte de Saint-Christophe-en-Brionnais (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 628 : 16706, f^{os} 7, 8, 9).

1. Ce vers et les quinze suivants sont adressés par Dupin à lui-même, afin, sans doute, qu'on ne le soupçonne pas d'être l'auteur de *L'Adieu de Forges*.

Je n'ai pu découvrir quels sont les démêlés anciens auxquels il fait allusion. Quelques années plus tard, en février 1648, il en reparlera d'une manière un peu plus précise dans des stances liminaires qu'il écrira pour *Le Virgile Travesty* de Scarron :

J'avois fait serment que Quinet,
En toute son Imprimerie,
Soit en Epigramme ou Sonnet,
12 Ne m'imprimeroit de sa vie.
Tousjours me souvient des Ballets
Dont s'offensa mainte escarlatte ;
Après cela, dans le Palais
16 Le veux-tu que mon nom esclatte ?

Pour charmer l'ame par l'oreille,
 Qui gagnez le cœur le plus dur
 Par vos yeux si bien peins d'azur,
 Madame AUBERT ¹, dont l'air surpasse
 500 Ce qu'on trouve de bonne grace
 Dans les sujets les plus parfaits,
 Heureux qui n'en sent les effets
 Et, sans contrainte, qui peut dire
 Qu'il ne souffre pas le martire
 505 Dont Amans mettez aux abois [20]
 Par vos yeux & par vôtre voix !
 Adieu, sa fidele compagne,
 Que toute douceur accompagne ;
 CORNUEL ², c'est en ce moment
 510 Que je sens que je suis amant ;
 C'est icy que je vous regrette.
 Adieu, belle Madame HACHETTE ³ ;
 Conservez bien cette douceur
 Par où tout esprit & tout cœur,
 515 De son gré, se fait vôtre esclave.
 Vous aussi, dont la grace grave

1. Marie-Anne CHASTELAIN (?-?), femme de Pierre AUBERT (1584 ?-1668), seigneur de Fontenay en Brie, « un des interessez aux gabelles, qui est un homme d'age mais fort riche. » Elle est jolie et coquette (Talleyant : VI, 469).

Elle est nièce de Marie CHASTELAIN, la mère de Marion de l'Orme.

2. Anne BIGOT (1605-1694), seconde femme de Guillaume CORNUEL (?-1658), trésorier général de l'extraordinaire des guerres ; elle est âgée de 38 ou 39 ans (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 211 : 5408, f° 3 ; *Pièces orig.* 861 : f° 180). « Elle a esté galante... Elle a de l'esprit autant qu'on en peut avoir ; elle dit les choses plaisamment et finement. » (Talleyant : V, 132-133).

3. Peut-être s'agit-il de Catherine PROUST (?-1692), femme de Pierre HACHETTE (?-1670), conseiller au Châtelet de Paris, et qui sera échevin de Paris en 1649 (Cab. des titres : *Cab. d'Hoziér* 182 : 4620, f° 2).

Par sa douceur tient les esprits,
 Belle GON ¹, ne faites mépris
 De ceux qui vantent vôtre estime.

520 Et vous, qui sçavez bien la Prime ²

Et mieux d'autres choses aussi,
 Vous avez quitté ce lieu cy
 Dans un tems que la Compagnie
 Pleure, vous en voyant bannie ;

525 Dites, que vous a-elle fait ?

Falloit-il un si rude effet
 Pour une si legere cause ?

Que si vôtre esprit se dispose,
 Par la providence des Cieux,
 530 D'un prompt retour dedans ces lieux...

Mais ce soubait est inutile ;
 Adieu, Lieutenante Civile ³.

[21]

Adieu, FANCHON que vous aimez,
 FANCHON ³ qui fait amans pasmez,

535 Qui, chaque jour de la semaine,
 Des-jeunoit seule à la Fontaine,
 Et sur le rivage des eaux
 Se moquoit ainsi de nos maux.

Adieu aussi, certaine Dame
 540 Dont j'aime les talens de l'ame,
 Rare en bonté, rare en esprit,

1. Marie ou Marguerite DE VILLERS (?-?), femme de Jean GON (1600?-1681), seigneur de Wassigny, ancien marchand à Tours où il fit banqueroute, et maintenant intéressé dans les fermes. Le 31 décembre 1665, ce Jean Gon sera arrêté pour le payement de la somme de cent mille écus à laquelle il aura été taxé par la chambre de justice (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 319 : 8151, f° 6 ; *Pièces orig.* 1352 : 30620, f° 31).

2. Voy. p. 137, n. 3.

3. Je n'ai pu identifier cette femme.

Dont le courage nous apprit
 Qu'avecque force non commune
 On peut rire de la Fortune
 545 Et ne point songer aux hasars
 Qu'on encourt dans les chams de Mars,
 Dame du COULDRÉ ¹, dont je prise
 La grace, l'air, & la franchise,
 Et les aimables qualitez
 550 Dont vous nous avez enchantez.
 Vous qui, dans un amour extrême,
 Me possédez plus que moy-mesme,
 Dame, certes, de grand renom
 Dont je ne puis dire le nom
 555 Qu'en commettant un tres grand crime,
 Vous que j'honore, que j'estime
 Au point que vous seule sçavez
 (Et les beautez que vous avez
 Vous mettent dans cét avantage [22]
 560 Que vous avez eu pour partage
 Les graces de l'ame & du corps),
 Adieu, mais sçachez les efforts
 Que cét adieu fait en mon ame ;
 Je vous dis donc adieu, Madame ².
 565 Recevez ce petit adieu,
 Dame BRAGELOGNE ³ & S. LEU ⁴ ;

1. Peut-être s'agit-il de Marie LE BAILLEUL (?-?), femme de N... DU COUDRAY, seigneur du Mesnil (Anselme : VIII, 809*). Elle est fille d'un cousin germain du président LE BAILLEUL (voy. p. 106, n. 3) (Anselme : VIII, 812, 812*, 809**).

2. Il s'agit sans doute de la maîtresse de Jean Dupin ; je n'ai pu l'identifier.

3. Marie LE GROS (?-1699), femme de Jean DE BRAGELONGNE (a) (?-?), conseiller au grand conseil, maître des requêtes, et intendant de

(a) Et non pas Bragelogne ni Bragelonne (voy. Cab. des titres : Pièces orig. 490 : 11005).

Et, l'enfant qui ne parle guere
 Deust-il ressembler à sa mere,
 Le pere seroit bien content
 Et de la mere & de l'enfant.

570 *Adieu, MAION* s la discrete ;

Mais plutôt adieu, la finette ;
 Quand vous retournerez d'Anjou,
 Je vous verray je sçay bien où.

575 Je merite bien qu'on me berne,
 Aimable AMPHION le moderne,
 Qui détachez l'ame du cors
 Par la douceur de vos accors,
 BLANROCHER⁶, si je vous oublie.

580 Cette charmante melodie,
 Dont vous m'avez tant animé
 Et tant & tant de fois charmé,
 Sensiblement icy m'engage
 De vous dire quel avantage

585 Vous vous acquerrez en tout lieu.

Adieu donc, BLANROCHER, adieu.

[23]

Je sens que mon esprit se pique

la généralité d'Orléans. Elle vit séparée d'avec son mari, et fait la prude (Tallemand : VI, 531. — Moreri).

4. Le sens de ces trois mots m'échappe, ainsi que celui des quatre vers suivants. S'agit-il d'un M. de Saint-Leu qui serait l'amant de M^{me} de Bragelongne ?

5. Je ne sais quelle est cette femme. D'ailleurs il est probable qu'il faut lire *MARION*, car il me paraît improbable que *MAION* soit trisyllabique.

6. On sait peu de chose sur ce *BLANROCHER*, « admirable joueur de luth », fils d'une folle nommée Mathurine qui « gagna du bien » en portant des billets doux (Tallemand : I, 206).

Le grand compositeur Louis COUPERIN écrira à sa mémoire une magnifique pièce de clavecin intitulée *Tombeau de Mr. de Blancrocher*, qui se trouve en manuscrit à la bibliothèque nationale de Paris (Rés. Vm⁷ 675 : f^o 49).

De parler de vous, ANGELIQUE ¹ ;
 Mais le faudroit-il en ce lieu ?
 590 Ouy, puis qu'il faut vous dire adieu.
 Adieu, RICHARD hors de soy-mesme,
 RICHARD DE COMBREVAUT ² que j'ayme ;
 icy vous serez allegué,
 Car vous estes epulogué.
 595 RICHARD que j'ayme & que j'estime,
 Qui serez quelque jour Minime,
 Mais sera dans le monument,
 Et j'en ay du ressentiment,
 Votre humeur est recreative ;
 600 Dites-luy donc qu'elle m'escrive
 Une lettre de qualité ;
 Vous en avez tant delicté.
 Adieu pour toute une semaine ;
 Enyvrez-vous à la Fontaine,
 605 Et dites adieu de ma part
 A ces Moines gras come lard,
 A toutes les Dames Moinesses,
 Tout autant aux Sœurs qu'aux Abesses,
 Aux Capucins, aux Mendians,

1. Angélique PAULET (1592 ?-1651) fut la dernière maîtresse de Henri IV : il allait en rendez-vous la trouver à l'hôtel de Zamet, rue saint Antoine, le jour qu'il fut assassiné (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 513 : 13320, f° 2). Elle « avoit beaucoup de vivacité, estoit jolie, avoit le teint admirable, la taille fine, dansoit bien, jouoit du luth, et chantoit mieux que personne de son temps... L'ardeur avec laquelle elle aimoit, son courage, sa fierté, ses yeux vifs et ses cheveux trop dorez, luy firent donner le surnom de *Lyonne*. » (Talleyrand : III, 11-15). Elle eut beaucoup d'aventures amoureuses. « Ses amours sont écrites dans le roman du grand Cyrus, sous le nom d'Elyse. » (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 513 : 13320, f° 2).

Elle est maintenant âgée d'environ 53 ans.

2. Je n'ai pu identifier ce personnage, ni découvrir les allusions contenues dans les passages imprimés en caractères romains.

610 *Aux Augustins, aux Penitens,*
Aux dix Vertus, aux Bernardines,
Enfin à toutes les Beguines
Qui sont dehors de leur Convent [24]
Et que vous voyez tres-souvent,
 615 *Pas plus souvent à la Fontaine*
Que tous les jours de la semaine.
RICHARD, n'appellez aubereaux
Les Nobles qui prennent des eaux,
Car il pourroit mal vous en prendre ;
 620 *De cecy je vous veux reprendre ;*
Il faudroit estre grand Docteur
Pour pouvoir changer vôtre humeur :
Pour entreprendre telle affaire,
Il faudroit un second mistere
 625 *Come quand, avec ses tresors,*
Le Ciel rendit sain vôtre corps,
Laissant vôtre esprit en arriere.
N'importe, vous devez priere
A ce Saint qui, du haut des Cieux,
 630 *Guerit vôtre corps & vos yeux :*
Visitez, RICHARD, ces bons Peres
Qui preschent le sac & les haires,
Les jeusnes, les austeritez ;
Voyez les Peres PICOTEZ ¹,
 635 *Quoy que maux ils ne souffrent mie*
Dans leur nouvelle Compagnie ;
Voyez, pour dépiter DAGON ²,
L'EPINE, dit Pere GIGON ²,

1. « PICOTÉ, ÉE. adj. Marqué de petite verole. » (Furetière 1690).
 Je ne sais quels pères l'auteur désigne ainsi.

2. Je n'ai pu identifier ce personnage.

Et le croyez come un Oracle
 640 S'il fait devant vous un miracle ; [25]
 Mais je croy qu'il n'en fera pas ;
 N'en faites donc point tant de cas.
 Adieu, parfaite Presidente ;
 Moderez cette soif ardente
 645 Qui brusle toutes vos humeurs
 Et le vôtre & les autres cœurs
 Sans autre plus prompte allegeance
 Que celle que fait l'esperance.
 Esperez pourtant de guerir ;
 650 Et nous, esperons de mourir
 Si vous voulez estre cruelle
 Tout autant que vous serez belle
 Et qu'aurez le teint d'un œillet.
 Adieu, la Dame DU TILLET ¹.
 655 Vous que l'on tient tant estimée
 De Madame la Renommée,
 La belle Dame DE NOUVEAU ²,
 Dites quel accident nouveau

1. Elisabeth LE BAILLEUL (?-?), mariée depuis un ou deux ans (15 septembre 1643) à Charles GIRARD (?-1666), seigneur du Thillay (a), président à la chambre des comptes. (Cab. des titres : *Pièces orig.* 1329 : 30086, f^{os} 140 et 150). « Elle commença de bonne heure à faire bien de la despense, car, de trois mille louis d'or qu'il luy envoya [avant le mariage], il n'en trouva pas un sou le lendemain de ses nopces. » (Tallemand : V, 401).

C'est l'aînée des filles du président LE BAILLEUL (voy. p. 106, n. 3), et la sœur aînée, par conséquent, de la marquise de Saint-Germain-Beaupré à qui Bois-Robert adressera une épître au début de l'été de 1646 (voy. p. 215).

2. Catherine GIRARD (?-?), femme de Jérôme DE NOUVEAU (1613?-1665), seigneur de Frémont, conseiller au grand conseil, puis grand maître des courriers et surintendant général des postes et relais de France (Cab. des titres : *Dossiers bleus* 498 : 12899, f^o 8). « M^{me} de Nouveau est la plus grande folle de France en braverie. Pour un dueil de

(a) Et non pas *Tillet*, ni *Tillay*.

Vous fit si viste disparaistre
 Quand vous ne faisiez que de naistre.
 Qui, jaloux de nôtre bonheur,
 Nous apporta cette douleur ?
 Est-ce un effet de la fortune,
 Qui, contraire & tres-impertune
 Aux plus agréables plaisirs,
 Nous a pû causer ces sôûpirs ?
 Belle Dame, alors que j'y pense, [26]
 C'est quelque mauvaise influence
 Qui fit ce malheur nonpareil ;
 C'est cette Eclipse de Soleil
 Dont on menaçoit nôtre terre ¹ ;
 Voila le sujet de la guerre
 Qui vous esloigne de ce lieu ;
 C'est vous qui nous dites adieu,
 Mais un adieu si plein de larmes
 Que, lors que je pense aux alarmes
 Dont vous étonnâtes les cœurs
 Au tems de ces vives douleurs,
 Je vois toute joye bannie
 Des esprits de la Compagnie ;
 Et tout plaisir le fut aussi
 Des gens qui resterent icy.
 Et vous, qui vous forcez de boire,
 Qui revenez en ma memoire

six semaines, on luy a veû six habits... Une vanité la plus impertinente qu'on ayt jamais veue : Mademoiselle, M^{lle} de Chevreuse et moy, disoit-elle, nous donnerons les violons tour à tour. » (Talle-
 mant : VI, 29-30).

Une de ses belles-sœurs, Catherine DE NOUVEAU (1616 ? 1689), est mariée à Charles DE BOURDEILLES, comte de Matha.

1. Suivant ce qu'entend Dupin par « menacer », il s'agit soit de l'éclipse du 1^{er} septembre 1644, visible seulement en orient, soit de celle du 21 août 1645, partiellement visible en France.

685 (Mais que dis-je « qui revenez » ?
 Un siege si ferme y tenez
 Que, sans avoir l'ame blessée,
 Nul objet ne tient ma pensée
 Tant come fait vôtre amitié),
 690 Vous buvez trop de la moitié ;
 Cessez de vous estre cruelle,
 Des beautez le parfait modelle ;
 Vous pouvez exercer vos coups
 Sur d'autres corps que dessus vous : [27]
 695 Tant d'amans, qui sont miserables
 Par vos efforts impitoyables,
 Vous conjurent par tous les Dieux
 De ne plus habiter ces lieux,
 D'aller dedans une autre terre
 700 Par vos armes faire la guerre :
 Vous trouverez tant de sujets
 Contre qui décocher vos traits ;
 Espargnez donc vôtre personne,
 Et soyez à vous-mesme bonne,
 705 Et ne buvez plus de ces eaux
 Qui ne font qu'augmenter vos maux,
 Car si vôtre toux continue,
 MARION, vous estes perdue,
 Et l'excez de vos doux appas
 710 Ne vous peut sauver du trépas.
 Adieu donc, aymable inhumaine ;
 Vivez encor une centaine,
 Une centaine de six mois ;
 Adieu donc encor une fois.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER.

INTRODUCTION	III
I. OPPORTUNITÉ DE CETTE ÉDITION	III
II. LES ÉDITIONS ET LES MANUSCRITS	V
III. LE TEXTE DE LA PRÉSENTE ÉDITION	VII
IV. LE COMMENTAIRE	VII
1° Identification des personnages	VIII
2° Orthographe des noms propres	IX
1) Prénoms	IX
2) Noms de familles	IX
3) Noms de terres	X
3° Références	XII
PREMIÈRE PARTIE. — ÉPÎTRES PARUES AVANT LE 21 JUILLET 1646	I
Au Sieur Delgade	3
A Monsieur Maynard	7
DEUXIÈME PARTIE. — ÉPÎTRES PARUES LE 21 JUILLET 1646	9
NOTES PRÉLIMINAIRES	II
I. Date de composition des épîtres	II
II. Date de publication du volume	II
III. Texte de la présente édition	12

LES EPISTRES DU SIEUR DE BOIS-ROBERT-METEL, ABBÉ DE CHASTILLON.....	15
A Monseigneur l'Eminentissime Cardinal Mazarin..	17
<i>In libros sermonum Francisci Metelli Bosco-Roberti Abbatis Castillionensis. Epigramma (MENAGIUS)..</i>	20
<i>Au lecteur. Sur les Epistres que Monsieur de Bois- Robert-Metel, Abbé de Chastillon, dedie à Monsei- gneur l'Eminentissime Cardinal Jules Mazarin. Epigramme (S)</i>	20
<i>A Monsieur l'abbé de Bois-Robert sur ses Epistres (DE GOMBAUT)</i>	21
<i>Sonnet. A Monsieur de Bois-Robert, Abbé de Chastillon. Sur ses Epistres (MENARD).....</i>	25
<i>A Monsieur de Bois-Robert, Abbé de Chastillon. Sur ses Epistres (CORNEILLE).....</i>	27
<i>Preface. Sur les Epistres de Monsieur de Bois-Robert, Abbé de Chastillon (MASCARON)</i>	29
A Monsieur Sarrazin. Epistre I en forme de Preface.	35
A Monseigneur le Cardinal Mazarin. Epistre II.....	42
A Monsieur de Bautru. Epistre III	46
A Monsieur le Comte de Noailles. Epistre IV.....	52
A Monsieur l'Abbé de Beaumont, Precepteur du Roy. Epistre V.....	57
A Monsieur de Balzac. Epistre VI.....	62
A Monsieur l'Abbé Auvry, Nommé par le Roy à l'Evesché de S. Flour. Epistre VII	72
A Monsieur l'Abbé Auvry, Nommé par le Roy à l'Evesché de S. Flour. Epistre VIII.....	77
A Monsieur Rossignol, Conseiller du Roy en son Conseil d'Etat, & Maistre ordinaire de sa Chambre des Comptes de Paris. Epistre IX.....	82
Au mesme. Epistre X.....	89
A Monsieur Citoys, Premier Commis de Monsei- gneur de Bailleul, Surintendant des Finances. Epistre XI.....	95
A Monsieur Citoys. Epistre XII.....	99

A Monsieur Citoys. Epistre XIII.....	106
A Monsieur l'Abbé de Chanvalon. Epistre XIV....	111
A Monsieur le Chevalier de Monteclair. Epistre XV.	120
A Monseigneur le Cardinal Mazarin. Epistre XVI..	124
A Monsieur l'Abbé de Paleau. Epistre XVII.....	131
A Monsieur de Charleval. Epistre XVIII.....	135
A Monsieur de Villennes. Epistre XIX.....	143
<i>Response à Monsieur de Boisrobert, Abbé de Chastillon.</i>	
<i>Epistre XX.....</i>	147
A Monsieur **, Cy-devant Procureur General au Parlement de Bretagne. Epistre XXI.....	154
<i>Response de Monsieur **, Cy-devant Procureur General de Bretagne. Epistre XXII.....</i>	160
A Monsieur de Campagno. Epistre XXIII.....	164
A Monsieur de la Rocque, Capitaine des Gardes de Monseigneur le Duc. Epistre XXIV.....	171
A Celidamant. Epistre XXV....	177
A Monsieur du Pin. Epistre XXVI.....	186
A Monsieur de la Chambre. Epistre XXVII.....	188
A Monsieur le Baron de Baume. Epistre XXVIII...	194
A Monsieur Rossignol. Epistre XXIX.....	200
A Monsieur Gineste. Epistre XXX.....	203
A Monsieur Angot. Epistre XXXI.....	209
A Madame Rossignol. Epistre XXXII.....	212
A Madame la Marquise de Saint Germain. Epis- tre XXXIII.....	215
A Monsieur Esprit. Epistre XXXIV.....	220
A Monsieur Menard. Epistre XXXV.....	227
A Madame de Motteville. Epistre XXXVI.....	231
A Monsieur de Caradas. Epistre XXXVII.....	239
A Monsieur Conrart, Secretaire du Roy. Epis- tre XXXVIII.....	243
<i>Response de Monsieur Conrart. Epistre XXXIX.....</i>	248
<i>Extrait du Privilege du Roy.....</i>	254

TROISIÈME PARTIE. — ÉPITRES PARUES ENTRE
LE 21 JUILLET 1646 ET LE 10 MAI 1659.....

A Monsieur Mascaron	257
L'Homme Sicilien parlant au Chancelier. Caprice . . .	261
APPENDICE	263
<i>L'Adieu de Forges à Mademoiselle de l'Orme</i>	<i>265</i>

FIN DU TOME Ier.

ACHEVÉ D'IMPRIMER

le treize Mai

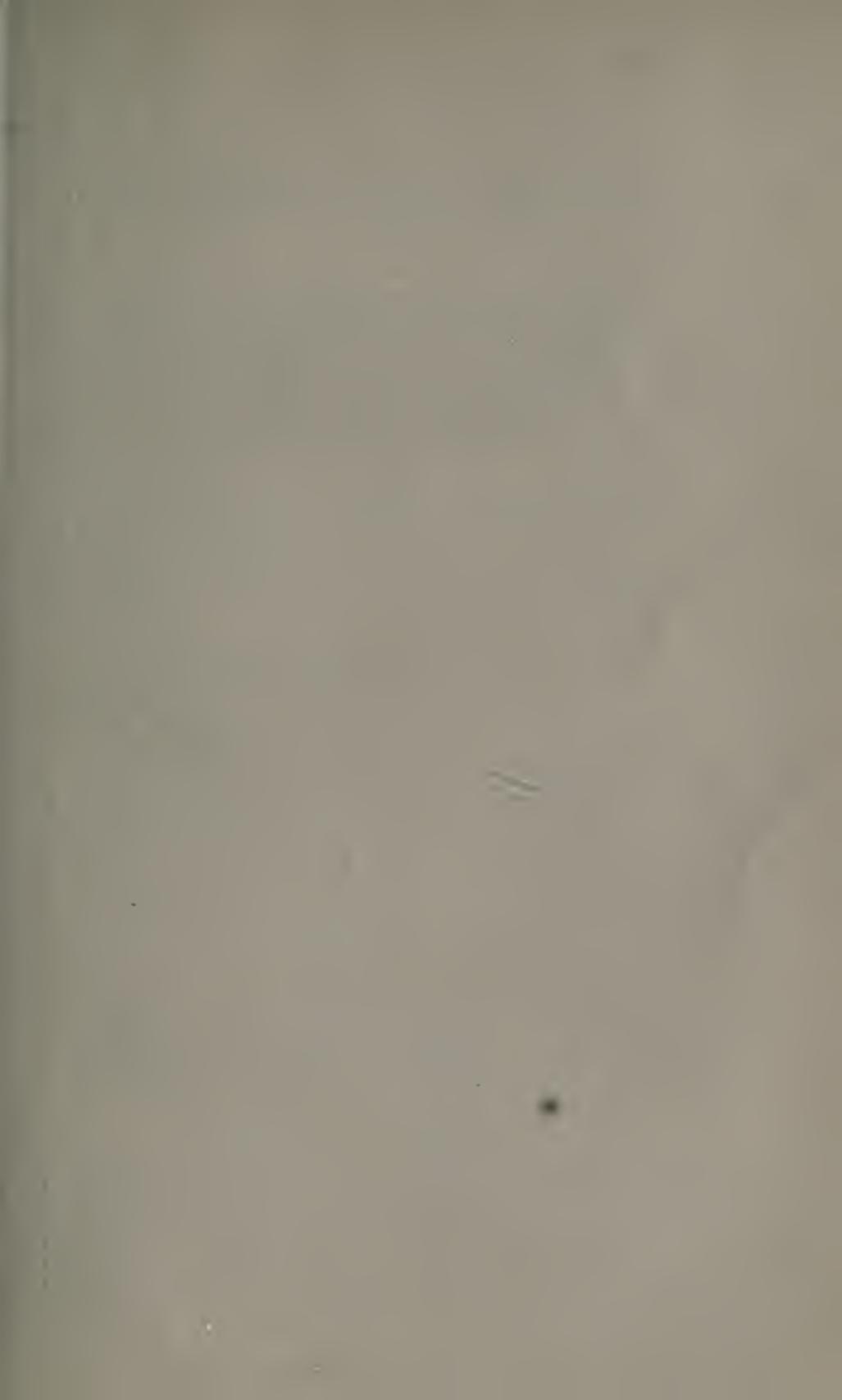
mil neuf cent vingt-et-un

par

F. PAILLART

d'Abbeville.





SOCIÉTÉ DES TEXTES FRANÇAIS MODERNES

La Société des Textes français modernes a pour but de réimprimer des textes publiés dans les quatre derniers siècles, et d'imprimer des textes inédits appartenant à ces mêmes siècles.

Les membres de la Société paient une cotisation annuelle de *vingt francs* dont ils peuvent se libérer par un versement de *trois cents francs*.

Moyennant une cotisation annuelle de *quarante francs*, ou un versement de *six cents francs*, ils peuvent recevoir les publications tirées sur papier de Hollande.

Les exemplaires sur papier de Hollande ne sont pas mis dans le commerce.

Les sociétaires ont droit à toutes les publications de la Société, à partir de l'année de leur adhésion.

Ils ont droit à une remise de 20 % sur le prix de chacun des volumes publiés antérieurement.

La Librairie HACHETTE et Cie, à qui a été confié le soin de recevoir les cotisations, se charge également de transmettre à la SOCIÉTÉ les adhésions nouvelles.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

PREMIER EXERCICE (1905) :

AMYOT. <i>Pericles et Fabius Maximus</i> (L. Clément).....	<i>épuisé</i>
DES MASURES. <i>Tragédies saintes</i> (Ch. Comte).....	7 fr. »
MAIRET. <i>La Sylvie</i> (J. Marsan).....	<i>épuisé</i>

DEUXIÈME EXERCICE (1906) :

<i>Maître Pierre Pathelin</i> , fac-similé de l'édition de Guillaume Le Roy (E. Picot).....	<i>épuisé</i>
<i>Le Festin de Pierre avant Molière</i> (G. de Bévoite).....	8 »
BERNARDIN DE SAINT-PIERRE. <i>La Vie et les Ouvrages de J.-J. Rousseau</i> (M. Souriau).....	3 50
<i>La Muse Française</i> , t. I (J. Marsan).....	6 »

TROISIÈME EXERCICE (1907) :

DU BELLAY. <i>Œuvres Poétiques</i> , t. I (H. Chamard).....	épuisé
J. DE SCHELANDRE. <i>Tyr et Sidon</i> (1608) (J. Haraszti).....	6 »
FONTENELLE. <i>Histoire des Oracles</i> (L. Maigron).....	6 »

QUATRIÈME EXERCICE (1908) :

VOLTAIRE. <i>Lettres Philosophiques</i> (G. Lanson), 2 vol.....	10 »
<i>La Muse Française</i> , t. II (J. Marsan).....	6 »

CINQUIÈME EXERCICE (1909) :

HÉROËT. <i>Œuvres Poétiques</i> (F. Gohin).....	épuisé
DU BELLAY. <i>Œuvres Poétiques</i> , t. II (H. Chamard).....	épuisé*
TRISTAN. <i>Plaintes d'Acante</i> (J. Madeleine).....	épuisé

SIXIÈME EXERCICE (1910) :

SEBILLET. <i>L'Art Poétique François</i> (F. Gaiffe).....	épuisé
<i>Correspondance de J.-B. Rousseau et de Brossette</i> , t. I (P. Bon- nefon).....	6 »
SENAUCOUR. <i>Réveries</i> , t. I (J. Merlant).....	épuisé

SEPTIÈME EXERCICE (1911) :

DU VAIR. <i>Actions et Traictez Oratoires</i> (R. Radouant).....	6 »
BAYLE. <i>Pensées sur la Comète</i> , t. I (A. Prat).....	épuisé
<i>Correspondance de J.-B. Rousseau et de Brossette</i> , t. II (P. Bon- nefon).....	6 »

HUITIÈME EXERCICE (1912) :

DU BELLAY. <i>Œuvres Poétiques</i> , t. III (H. Chamard).....	3 50
BRÉBEUF. <i>Entretiens Solitaires</i> (R. Harmand).....	6 »
BAYLE. <i>Pensées sur la Comète</i> , t. II (A. Prat).....	6 »
SENAUCOUR. <i>Obermann</i> , t. I (G. Michaut).....	épuisé

NEUVIÈME EXERCICE (1913) :

MONTESQUIEU. <i>Lettres Persanes</i> (H. Barckhausen), 2 vol....	10 »
VOLTAIRE. <i>Candide</i> (A. Morize).....	6 »
SENAUCOUR. <i>Obermann</i> , t. II (G. Michaut).....	5 »

DIXIÈME EXERCICE (1914 et 1915) :

RONCARD. <i>Œuvres complètes</i> , t. I et II (P. Laumonier).	épuisés*
JEAN DE LINGENDES. <i>Œuvres Poétiques</i> (E.-T. Griffiths)....	6 »
ALFRED DE VIGNY. <i>Poèmes Antiques et Modernes</i> (E. Estève)..	épuisé*

* Les volumes épuisés de Du Bellay, de Ronsard et de Vigny serout réimprimés.

ONZIÈME EXERCICE (1916 et 1917) :

MAURICE SCÈVE. <i>Délie</i> (E. Parturier).....	12	»
TRISTAN. <i>La Mariane</i> (J. Madeleine).....	6	»

DOUZIÈME EXERCICE (1918) :

HERBERAY DES ESSARTS. Traduction d' <i>Amadis de Gaule</i> , livre I (H. Vaganay), 2 vol.....	16	»
LAMARTINE. <i>Saül</i> (J. des Cognets).....	5	»

TREIZIÈME EXERCICE (1919 et 1920) :

DU BELLAY. <i>Œuvres Poétiques</i> , t. IV (H. Chamard).....	12	»
TRISTAN. <i>La Mort de Sénèque</i> (J. Madeleine).....	10	»

QUATORZIÈME EXERCICE (1921)

RONCARD. <i>Œuvres complètes</i> , t. III (P. Laumonier).....	<i>sous presse</i>
BOIS-ROBERT. <i>Epistres en vers</i> , t. I (M. Cauchie).....	16

EN PRÉPARATION

HERBERAY DES ESSARTS. Traduction d' <i>Amadis de Gaule</i> , livres II-IV (H. Vaganay).
DU BELLAY. <i>Œuvres Poétiques</i> , t. V et suiv. (H. Chamard).
RONCARD. <i>Œuvres complètes</i> , t. IV et suiv. (P. Laumonier).
AGRIPPA D'AUBIGNÉ. <i>Œuvres complètes</i> , à l'exception de l' <i>Histoire Uni- verselle</i> (A. Garnier).
E. PASQUIER. <i>Recherches de la France</i> , livre VII (G. Michaut); livre VIII (F. Gohin).
CH. SOREL. <i>Histoire comique de Francion</i> (E. Roy).
— <i>Polyandre</i> (E. Roy).
BOIS-ROBERT. <i>Epistres en vers</i> , t. II. (M. Cauchie).
TRISTAN. <i>Le Parasite</i> (J. Madeleine).
SCARRON. <i>Nouvelles tragi-comiques</i> (J. Caillat).
BOILEAU. <i>Satires</i> (A. Cahen).
Articles et brochures relatifs aux <i>Lettres Philosophiques</i> de Voltaire (G. Lanson).
SENANCOUR. <i>Réveries</i> , t. II (J. Merlant).
<i>Le Conservateur littéraire</i> (J. Marsan).
BALZAC. <i>Louis Lambert</i> (M. Bouteron).
Etc.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

CLASSEMENT PAR ÉPOQUES

XV^e SIÈCLE

Maistre Pierre Pathelin (E. Picot).

XVI^e SIÈCLE

- HERBERAY DES ESSARTS. Traduction d'*Amadis de Gaule*, livre I (H. Vaganay).
HÉROËT. *Œuvres Poétiques* (F. Gohin).
MAURICE SCÈVE. *Délic* (E. Parturier).
SEBILLET. *L'Art Poétique François* (F. GaiFFE).
DU BELLAY. *Œuvres Poétiques* (H. Chamard), t. I-IV.
RONSARD. *Œuvres complètes* (P. Laumonier), t. I et II.
AMYOT. *Pericles et Fabius Maximus* (L. Clément).
DES MASURES. *Tragédies saintes* (Ch. Comte).
DU VAIR. *Actions et Traictez Oratoires* (R. Radouant).

XVII^e SIÈCLE

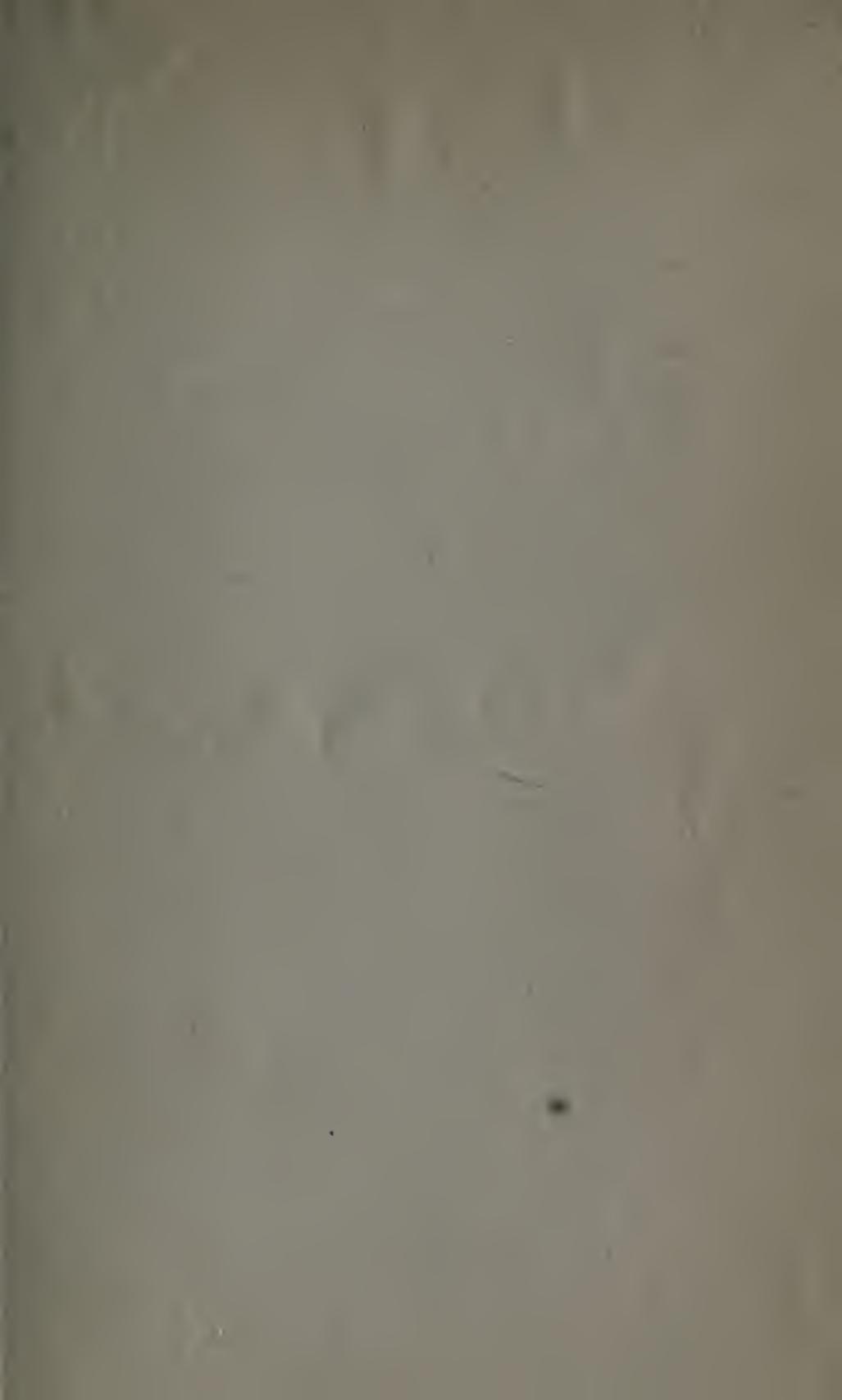
- J. DE SCHELANDRE. *Tyr et Sidon* (J. Haraszti).
J. DE LINGENDES. *Œuvres Poétiques* (E.-T. Griffiths).
MAIRET. *La Sylvie* (J. Marsan).
TRISTAN. *Les Plaintes d'Acaute* (J. Madeleine).
— *La Mariane* (J. Madeleine).
— *La Mort de Sénèque* (J. Madeleine).
BOIS-ROBERT. *Epistres en vers*, t. I (M. Cauchie).
Le Festin de Pierre avant Molière (G. de Bévotte).
BRÈBEUF. *Entretiens Solitaires* (R. Harmant).
FONTENELLE. *Histoire des Oracles* (L. Maigron).
BAYLE. *Pensées sur la Comète* (A. Prat).

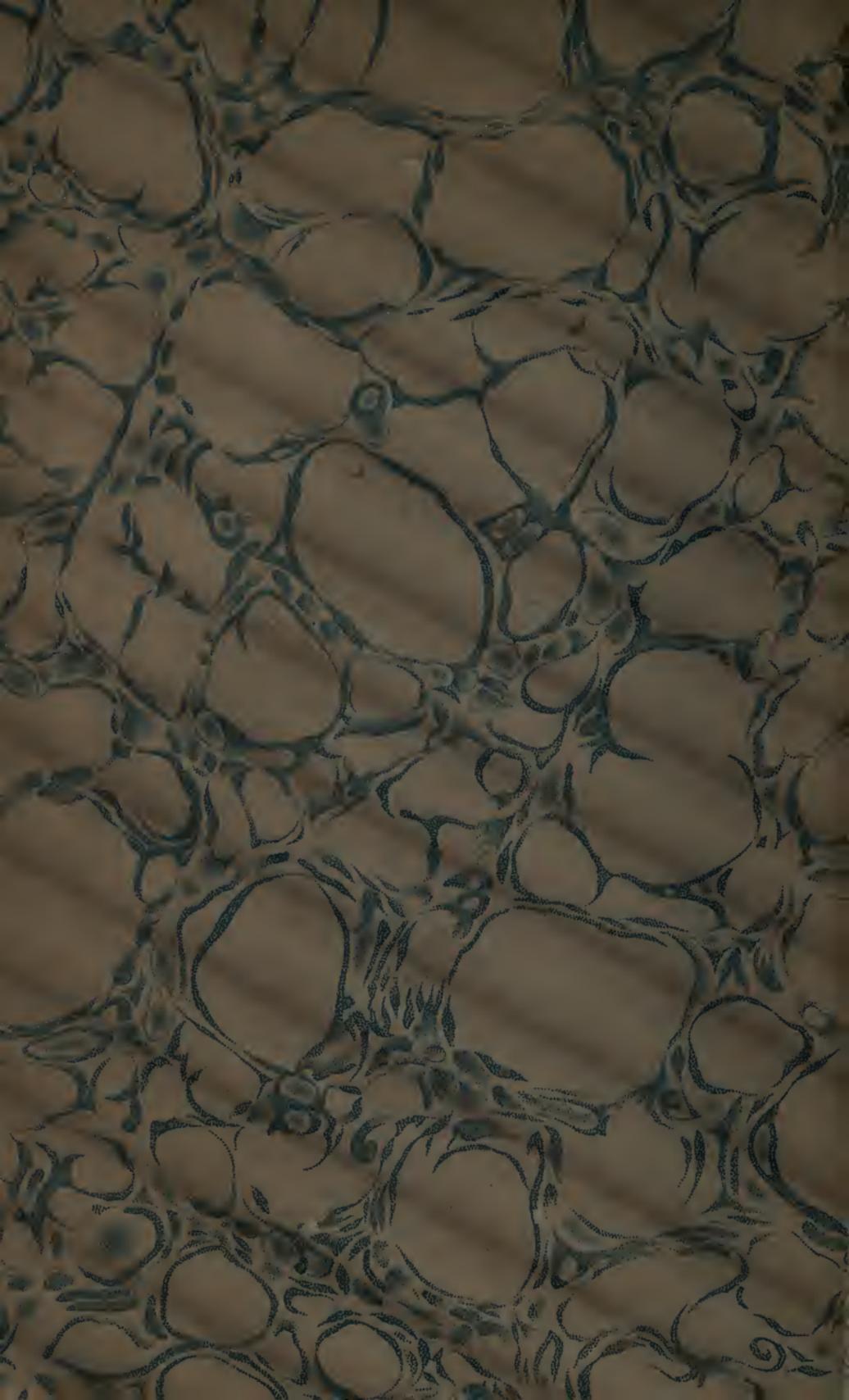
XVIII^e SIÈCLE

- Correspondance de J.-B. Rousseau et de Brossette* (P. Bonnefon).
MONTESQUIEU. *Lettres Persanes* (H. Barckhausen).
VOLTAIRE. *Lettres Philosophiques* (G. Lanson).
— *Candide* (A. Morize).
BERNARDIN DE SAINT-PIERRE. *La Vie et les Ouvrages de J.-J. Rousseau* (M. Souriau).

XIX^e SIÈCLE

- SENANCOUR. *Réveries* (J. Merlant), t. I.
— *Obermann* (G. Michaut).
LAMARTINE. *Saül* (J. des Cognets).
La Muse Française (J. Marsan).
ALFRED DE VIGNY. *Poèmes Antiques et Modernes* (E. Estève).





PQ
1724
E3E5
1921
t.1

Bois-Robert, François
Le Métel de
Épistres en vers

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

